

CONFLIT ISRAËL-IRAN

Comment Israël a maîtrisé le ciel iranien

L'Etat hébreu a mené une longue guerre contre l'Iran et l'*« axe de la résistance »* pour contrôler l'espace aérien

JÉRUSALEM - correspondance

Deux jours après l'attaque lancée le 13 juin contre l'Iran, l'armée israélienne a pris la maîtrise du couloir aérien menant d'Israël à Téhéran. Cette domination représente l'aboutissement d'une longue guerre contre l'Iran et ses supplétifs de l'*« axe de la résistance »*: le Hezbollah, le régime syrien et les milices irakiennes. Après des années d'affrontements indirects, Israël a profité d'un contexte favorable pour agir frontalement, intensifiant la pression par paliers.

La première bascule a eu lieu en avril 2024. Le 1^{er}, Israël détruit un bâtiment consulaire iranien, tuant plusieurs officiers des gardiens de la révolution. S'ensuit la toute première confrontation directe entre les deux puissances régionales. Le 13 avril, l'Iran vise pour la première fois le territoire israélien, notamment la base aérienne de Nevatim, dans le Néguev, avec une salve de 170 drones, 30 missiles de croisière et 120 missiles balistiques. L'attaque, annoncée, produit des dégâts limités. Le 19 avril, l'armée israélienne réplique de façon mesurée, mais tranchante : son aviation détruit une batterie antiaérienne de fabrication russe S-300, chargée de défendre les installations nucléaires d'Ispahan et de Natanz. « Il [s'agit] d'une frappe de signalement stratégique pour rappeler la capacité israélienne d'attaquer tout objectif situé en Iran », analyse Pierre Razoux, directeur académique de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, dans une étude, publiée le 20 mai, sur les défis de la supériorité aérienne au Moyen-Orient.

L'armée israélienne prend ses précautions. À cette date, le Hezbollah libanais représente encore une puissance régionale qui dispose d'un arsenal de 120 000 à 200 000 projectiles en tout genre : des roquettes, des mortiers, des missiles sol-sol, sol-air. Et le régime syrien conserve une armée conventionnelle, bien que très diminuée.

L'ÉLIMINATION DU HEZBOLLAH

La situation change à l'été 2024. Fin juillet, Israël élimine en deux jours le leader du Hamas, Ismaïl Haniyeh, sur le sol iranien, et l'un des chefs du Hezbollah, Fouad Chokr. En septembre, il neutralise au Liban plusieurs milliers de membres du Parti de Dieu grâce aux bipeurs piégés. Et élimine son dirigeant, Hassan Nasrallah, le 27 septembre 2024, en larguant quelque 80 bombes JDAM guidées par GPS pour atteindre le bunker enterré du leader chiite, tuant au passage des dizaines de personnes. L'armée israélienne enchaîne avec une invasion terrestre du Liban sud pour éliminer l'arsenal du Hezbollah. Quelques semaines plus tard, en novembre, elle a largement affaibli l'un des plus dangereux supplétifs de l'Iran, et peut accorder un cessez-le-feu, tout en s'autorisant à le violer ponctuellement.

La République islamique voit s'écrouler sous ses yeux le principal pilier de son *« cercle de feu »*, dispositif destiné à dissuader l'Etat



Image diffusée par l'armée israélienne d'avions de chasse utilisés lors de l'opération déclenchée le 13 juin contre l'Iran. EYEPRESS NEWS VIA REUTERS CONNECT

hébreu de l'attaquer. Elle réplique le 1^{er} octobre 2024 en envoyant une nouvelle salve de quelque 200 missiles balistiques en deux vagues, qui n'engendrent à nouveau que des dégâts limités.

La riposte d'Israël, le 26 octobre 2024, monte d'un cran : *« L'aviation israélienne [lance] trois raids consécutifs impliquant plus de 120 avions »,* explique Pierre Razoux dans son étude, mêlant les avions furtifs F-35, des F-15 et des F16, ainsi que des drones type MALE (moyenne altitude longue endurance). Les forces aériennes israéliennes sont particulièrement entraînées au format dit « Comao », pour Combined Air Operations (opérations aériennes combinées), mêlant plusieurs types d'appareils : les furtifs détruisent les radars. Les autres, détectables mais disposant d'une plus grande capacité d'emport, et moins onéreux à l'heure de vol, abattent les autres objectifs.

C'est ce qui se passe pour l'attaque du 26 octobre : le premier raid neutralise la défense antiaérienne syrienne et les radars iraniens déployés en Iran et en Irak ; le deuxième vise les moyens radars et sol-air en Iran ; le troisième détruit *« les infrastructures militaro-industrielles liées au programme balistique et à*

ON S'ACHEMINE VERS CE QUI POURRAIT RESSEMBLER À UNE SORTE D'OCCUPATION AÉRIENNE DE L'IRAN. LE PROBLÈME SERA DE CONVERTIR CETTE SUPRÉMATIE EN VICTOIRE POLITIQUE

JEAN-CHRISTOPHE NOËL
chercheur associé à l'IFRI

la fabrication de drones », selon Pierre Razoux. Après cette attaque, l'armée israélienne, soucieuse d'acquérir la supériorité aérienne pour une opération d'ampleur sur l'Iran, entreprend la cartographie de l'architecture de défense antiaérienne iranienne.

Décembre 2024 marque la chute du régime d'Al-Assad. Israël élimine les dernières capacités militaires syriennes alors que l'Irak est sans défense aérienne. Cela laisse place à une liberté d'action inédite pour Israël, qui étend sa présence aérienne à tout l'espace libano-syrien et irakien. En avril, trois bases aériennes syriennes sont détruites pour empêcher leur prise de contrôle par la Turquie.

« L'Iran se retrouve seul face à Israël », dit au Monde le chercheur Pierre Razoux. Il ne dispose plus d'une aviation crédible depuis les années 1980. L'armée iranienne a perdu toutes ses batteries S-300, son meilleur système de défense antiaérien, ainsi que ses radars de longue portée. Il ne lui reste que quatre « bulles » de défense antiaérienne : la première autour de Téhéran, la seconde autour du cœur du programme nucléaire iranien et des installations de Natanz, Fordo et Ispahan, la troisième protège le terminal de Kharg et la centrale de Bouchehr, dans le golfe Persique,

et la dernière le port de Bandar-e Abbas et le détroit d'Ormuz. Au mois de mars, l'armée israélienne a une vision claire de cette défense et prépare ses frappes, soutenue par des renseignements de qualité permettant une attaque d'ouverture puissante et précise. Pour compenser ces faiblesses et l'élimination de ses supplétifs, Téhéran mise sur la dissuasion balistique. La veille du 13 juin, l'Iran disposait, selon Israël, de 2 000 missiles. Il comptait en fabriquer 8 000 en 2026, 20 000 en 2027, un arsenal destiné à saturer le bouclier israélien.

PAS DE BLOCAGE AMÉRICAIN

Le 13 juin, l'une des aviations les plus performantes au monde achève une défense à bout de souffle et neutralise la riposte balistique, en mobilisant une flotte massive de 200 avions. *« Dans un système aussi hiérarchisé que l'Iran, décapiter les chaînes de commandement peut susciter une paralysie ou un chaos temporaire offrant des opportunités militaires intéressantes »,* ajoute Jean-Christophe Noël, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales et rédacteur en chef de la revue sur la guerre aérienne *Vortex*.

« Sur les quatre bulles de déni d'accès, seule reste celle autour de Bandar-e Abbas. Le régime iranien a déplacé ce qu'il lui restait d'avions de chasse là-bas, de même que vers l'est du pays, le plus loin possible d'Israël », affirme Pierre Razoux. *« L'aviation israélienne est à présent maîtresse du ciel. Les avions suivent des trajectoires quasi autoroutières en passant au-dessus du Golan, de la Syrie et de l'Irak, jusqu'à la frontière iranienne, où ils bifurquent ensuite selon les objectifs »,* ajoute-t-il.

« On s'achemine vers ce qui pourrait ressembler à une sorte d'occupation aérienne de l'Iran. Le problème sera de convertir cette suprématie aérienne en victoire politique », indique Jean-Christophe Noël. Selon le journal israélien *Haaretz*, l'armée souligne qu'elle ne souhaite pas s'engager dans une guerre prolongée. Mais cette supériorité aérienne peut être exploitée sur des mois, voire des années. Pour Pierre Razoux *« l'important était de briser le tabou de frappes sur le programme nucléaire. Désormais, bombarder l'Iran devient une option récurrente puisqu'elle ne soulève pas de blocage de la part des États-Unis »*.

L'Etat hébreu peut choisir d'achever le régime iranien, ou de le laisser survivre aussi longtemps qu'il ne représente pas une menace directe. En gagnant la bataille du ciel, Israël a peut-être déjà gagné la guerre. Les salves iraniennes sur le territoire israélien diminuent d'intensité de jour en jour et n'ont plus causé de pertes humaines depuis lundi. ■

SAMUEL FOREY

Une bombe américaine, seule capable d'atteindre le site nucléaire de Fordo

« CETTE OPÉRATION (...) doit vraiment être menée à bien avec la destruction de Fordo. » Comme l'a résumé, vendredi 13 juin, Yechiel Leiter, ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, sur l'antenne de Fox News, l'objectif de l'offensive lancée le même jour par l'armée israélienne en Iran pour mettre fin à son programme nucléaire ne sera accompli que lorsque le site d'enrichissement d'uranium situé à 150 kilomètres au sud de Téhéran aura été mis hors d'usage.

Fordo, fleuron du programme nucléaire iranien et protégé comme tel, n'a été que superficiellement touché par les frappes, selon l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, qui dit en avoir informé l'Agence internationale de l'énergie atomique. Enfoui à flanc de montagne sous une couche de roche et de béton de 80 à 90 mètres, le site est hors d'atteinte des armes conventionnelles dont disposent les forces israéliennes, explique Justin Bronk, expert des systèmes de défense et chercheur au Royal United

Services Institute, un cercle de réflexion britannique. « Seule l'armée de l'air américaine dispose d'une arme capable de percer l'installation principale depuis les airs », poursuit-il, évoquant la « Massive Ordnance Penetrator GBU-57/B ».

Cette bombe à guidage de précision de 13 600 kilos, dont 2 700 pour l'ogive, peut s'enfoncer de 60 mètres sous la surface avant d'exploser, selon l'armée de l'air américaine, qui ne précise pas dans quel type de matériaux. D'après Justin Bronk, « il en faudrait probablement au moins deux, larguées sur le même point d'impact, pour atteindre et détruire les principales installations de Fordo ».

« La GBU-57 a été spécialement conçue pour Fordo », assure, quant à lui, Ali Vaez, directeur des recherches sur l'Iran à l'International Crisis Group, rappelant que le Pentagone a reconnu en 2012 que les « bunker busters » (destructrices de bunkers) alors en sa possession ne pouvaient pas atteindre les installations souterraines du site. La nouvelle version, présentée en 2013 aux instances politiques et militaires israéliennes, selon le *Wall Street Journal*, a été équipée de fusibles ajustés pour en maximiser les capacités de pénétration, de systèmes de guidage plus précis et de dispositifs lui permettant d'échapper aux défenses aériennes iraniennes.

Bombardier B-2

Des bombardiers lourds américains, seul le B-2 est habilité à l'emporter. L'appareil furtif, doté d'un rayon d'action de 11 000 kilomètres, peut en prendre deux, selon l'US Air Force. « Avec un ravitaillement en vol, l'un d'eux pourrait même mener des attaques contre Fordo et d'autres cibles iraniennes fortifiées depuis sa base d'origine dans le Missouri », note Justin Bronk. L'emploi de cette arme suppose donc une participation directe des Etats-Unis aux opérations israéliennes. Donald Trump ne l'a pas exclue dimanche, mais elle n'est pas à l'ordre du jour. La Maison Blanche a

ainsi réaffirmé mardi que les forces américaines dans la région restaient dans une « posture défensive ». Selon le site de suivi des mouvements aériens AirNav Radar, une trentaine d'avions ravitaillateurs ont pourtant quitté les Etats-Unis, dimanche, pour aller se poser notamment sur la base aérienne de Ramstein, dans l'ouest de l'Allemagne, ainsi qu'au Royaume-Uni, en Estonie et en Grèce.

Quand bien même, ils décideraient de le faire, « il serait difficile pour les Etats-Unis de détruire le site de Fordo », juge Kelsey Davenport, de l'Arms Control Association. « Si toutefois ils y parviennent, la destruction de Fordo ne mettrait pas fin au programme d'enrichissement d'uranium iranien. L'Iran a acquis des connaissances précieuses au cours des dernières années et pourrait avoir dissimulé des centrifugeuses sur un site non déclaré, explique-t-elle. Des frappes pourraient le retarder, mais ce n'est pas une solution pour l'empêcher de se doter de l'arme nucléaire. » ■

JEAN-PHILIPPE LEFIEF

Le camp Trump divisé autour de l'implication des Etats-Unis

La tentation d'une intervention américaine en Iran se renforce, créant la discorde chez les MAGA

WASHINGTON - correspondant

Tout repose sur un homme seul, sûr de son expérience, méprisant les experts, la concertation avec les alliés et même les membres de son administration. Un président américain face à l'histoire, entouré de courtisans, tiraillé entre l'affirmation de la puissance de son pays, sans penser au lendemain, et la fidélité à son engagement : le rejet des aventures militaires funestes. Ainsi se présente Donald Trump, au moment d'un choix pouvant définir son second mandat et déstabiliser durablement le Moyen-Orient. Les Etats-Unis doivent-ils s'engager aux côtés d'Israël pour détruire les installations du programme nucléaire iranien, voire favoriser un changement de régime ? Cette tentation ne cesse de se renforcer, à la vue des réussites militaires de l'Etat hébreu, provoquant divisions et fébrilité au sein même du monde MAGA (Make America Great Again).

« Nous avons à présent un contrôle complet et total des cieux au-dessus de l'Iran », écrivait Donald Trump, mardi 17 juin au matin, et ce « nous » semblait dessiner une coproduction. « Capitulation sans conditions », réclamait-il, plus tard, à Téhéran sur son réseau Truth Social, en précisant qu'« au moins, pour le moment », la vie du Guide suprême iranien, Ali Khamenei, n'était pas en danger. Cette escalade verbale était d'autant plus notable qu'elle intervenait avant la réunion du Conseil de sécurité nationale, à la mi-journée. Soit le moment où le commandant en chef est supposé entendre les plus hauts responsables de l'armée, des services de

renseignement et de la diplomatie, avant de prendre sa décision.

Une tâche aussi lourde que celle du « président Harry Truman en 1945 », au moment de déclencher les bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki : cette comparaison a été formulée par l'ambassadeur américain en Israël, Mike Huckabee, dans un texte révélé par Donald Trump lui-même.

Représentant des chrétiens évangéliques engagés derrière Israël, l'ambassadeur se disait certain que le président entendrait « la voix de Dieu », qui serait « bien plus importante que (...) celle de quiconque » ; y compris, apparemment, celle des services américains.

Crainte d'un « schisme »

Le 26 mars, devant une commission de la Chambre des représentants, la directrice du renseignement national, Tulsi Gabbard, expliquait que l'Iran « ne construit pas d'arme nucléaire et [que] le Guide suprême Khamenei n'a pas autorisé le programme d'armes nucléaires qu'il avait suspendu en 2003 ». C'est le consensus parmi les experts : les stocks d'uranium enrichi très au-delà des normes du nucléaire civil posaient un problème alarmant, mais pas un danger immédiat. Interrogé sur cette position de la directrice du renseignement, dans l'avion le ramenant du G7 au Canada, Donald Trump a rétorqué : « Je me moque de ce qu'elle a dit. » Tulsi Gabbard n'avait pas été conviée à Camp David, le 8 juin, pour une réunion de crise consacrée au Proche-Orient.

Dans son discours inaugural, le 20 janvier, Donald Trump disait que son succès serait « mesuré non seulement par les batailles [qu'il] remportera, mais aussi les guer-



Donald et Melania Trump lors du défilé militaire, à Washington, le 14 juin. JULIA DEMAREE NIKHINSON/AP

res [qu'il] achèverait] et, peut-être encore plus significativement, les guerres dans lesquelles [il ne s']engage[rait] jamais ». Cette promesse faite à l'Amérique, celle de la fin des expéditions militaires si coûteuses en vies et en dollars, à l'instar de celles en Afghanistan et en Irak, a permis au magnat de se poser en candidat de la paix pendant la campagne présidentielle. Elle semble menacée. « Eh bien, étant donné que je suis celui qui a développé "L'Amérique d'abord", expliquait Donald Trump, le 14 juin, au magazine *The Atlantic*, et que l'expression n'était pas employée avant que j'arrive, je pense que c'est moi qui décide [de son contenu]. »

Mais le trumpisme a dépassé Trump. Fidèle mais aussi autonome, le monde MAGA fonctionne en chambre d'écho, répercutant les messages lancés par la Maison Blanche, mais aussi ceux montant de la base. Il arrive que l'unité se fracture. La possibilité d'une intervention militaire en Iran risque de « diviser de façon désastreuse la coalition de Trump », s'est lamenté Jack Posobiec, militant d'extrême droite et présentateur sur le réseau One America News Network. Charlie Kirk, très influent patron de l'organisation Turning Point USA, investie dans les campus, a exprimé sa crainte d'un « schisme ». Il n'a

pas caché ses propres réserves. « Les guerres de changement de régime ne fonctionnent pas. Nous avons besoin d'humilité, de prudence et d'une leçon honnête d'histoire », a-t-il souligné.

Au sein même du camp MAGA, le conflit oppose ceux qui défendent une Amérique focalisée sur ses propres intérêts et ceux louant Donald Trump jusqu'au bout de ses contradictions et de ses revirements. A cela s'ajoute le camp des faucons républicains traditionnels, tel les présentateurs de Fox News Sean Hannity et Mark Levin – bardes enthousiastes de la présidence – ou le sénateur Lindsey Graham. « Faire tomber le régime de l'ayatollah est une bonne chose », disait ce dernier sur Fox News, mardi. « Je suis prêt à prendre le risque de ce qui se passera ensuite. » L'élu de Caroline du Sud faisait la comparaison avec « Hitler au milieu années 1930 », qu'il eût été bon de neutraliser.

Tucker Carlson, l'ancien présentateur de Fox News, rallié à Donald Trump pendant la campagne, se trouve en première ligne. Dans un extrait d'une interview du sénateur républicain Ted Cruz, rangé dans le camp des faucons, diffusé mardi soir, Carlson lui demande quelle est la population iranienne. L'élu du Texas ne sait pas. L'ex-présentateur l'accable : « Eh bien, c'est tout de même signifiatif, car vous appelez au renversement du gouvernement. » Invité le 16 juin de l'émission de Steve Bannon, idéologue du populisme nationaliste, Tucker Carlson a réclamé « une conversation rationnelle sur ce que sont [les] objectifs » pour justifier un « changement de régime » en Iran. « Dites-moi comment ça va se jouer, dans un pays de 90 millions d'habitants. Est-ce que vous avez bien réfléchi ? Est-ce que ça vous importe ? La réponse est non. »

Steve Bannon était aux anges, soulignant que le public américain ne soutenait pas l'idée d'une nouvelle aventure. Dans un sondage *The Economist/YouGov*, publié mardi, seulement 16 % des Américains sont favorables à une implication des Etats-Unis dans le conflit entre Israël et l'Iran. Chez les républicains, ils sont 53 % à y être hostiles.

LA PROMESSE FAITE DE LA FIN DES EXPÉDITIONS MILITAIRES A PERMIS À TRUMP DE SE POSER EN CANDIDAT DE LA PAIX LORS DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Mais l'homme le plus observé est le vice-président, J. D. Vance. Celui-là même qui, en coulisse, avait déjà exprimé des réserves sur la campagne de bombardements contre les houthistes, au Yémen, à la mi-mars. Mardi, il s'est engagé dans le débat. Sur le réseau X, il a été interpellé par David Reaboi, qui dirige une société de communication spécialisée dans la sécurité. Ce dernier conseillait à Donald Trump de s'intéresser à ceux qui, dans l'entourage du vice-président, alimentent les médias Politico et Axios.

Dans un premier temps, J. D. Vance a réagi à cette mise en cause de son équipe en attaquant ce « loser », qui n'aurait « aucune preuve de ces soutaines ». Puis le vice-président a publié un long message louant la constance de Donald Trump au sujet du nucléaire iranien. « Il pourrait décider qu'il a besoin d'actions supplémentaires pour mettre fin à l'enrichissement iranien [de l'uranium]. Cette décision revient au bout du compte au président. Les gens ont le droit d'être inquiets à l'idée d'un embuscade extérieur, après ces vingt-cinq années de politique étrangère idiote. Mais je pense que le président a mérité une certaine confiance sur cette question. » Un appel à la base MAGA, qui révèle en creux la fébrilité de son camp. ■

PIOTR SMOLAR

Derrière les conflits en cours, la crainte d'une prolifération nucléaire

Vingt et un pays arabes et musulmans ont lancé un appel pour une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, y compris en Israël

Le sujet n'est jamais abordé. La possession de l'arme nucléaire par Israël est un non-dit qui flotte comme une ombre au-dessus de l'Iran et ses voisins du Proche-Orient. Alors que le conflit qui oppose l'Etat hébreu à Téhéran – ce dernier est visé, depuis le 13 juin, par des frappes israéliennes officiellement destinées à anéantir l'arsenal nucléaire et balistique du régime –, menace de s'embrasier, vingt et un pays arabes et musulmans ont publié, mardi 17 juin, un rappel. Le Qatar, Oman, l'Arabie saoudite, l'Egypte, la Turquie et même le Pakistan, pourtant doté de l'arme nucléaire et non signataire du traité de non-prolifération (TNP), plaignent pour « créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, s'appliquant à tous les Etats de la région sans exception ». L'appel restera probablement sans lendemain. Le message est une antenne. « Une vieille lune

qui va et vient depuis des décennies sans aucune avancée concrète », constate Benjamin Hau-tecouverture, maître de recherches à la Fondation pour la recherche stratégique. Mais il met en lumière une peur qui grandit. L'Etat hébreu, qui n'est pas signataire du TNP, est suspecté de détenir des ogives nucléaires.

L'existence d'un programme nucléaire militaire à Dimona, dans le désert du Néguev, éventé en 1986 dans le *Sunday Times* par Mordechai Vanunu, un ancien technicien nucléaire, fait peu de doute. Des rapports déclassifiés du renseignement sur l'énergie atomique pointent, dès les années 1960, « sans équivoque et avec précision, que le projet nucléaire israélien inclurait une usine de retraitement pour la production de plutonium et était lié à l'armement », indique le chercheur et historien Avner Cohen, auteur de *Israël et la bombe : l'histoire du nucléaire israélien*, paru en 1998. Sans se re-

vendiquer comme un Etat doté, Israël ne dément pas les affirmations et maintient à dessein une « ambiguïté stratégique ».

L'idée que détenir l'arme nucléaire offre un avantage disproportionné prospère. « C'est la perception qu'ont beaucoup de pays, même si posséder l'arme nucléaire ne garantit pas qu'un pays obtiendra tout ce qu'il souhaite, ni qu'il n'aura pas à payer le prix de ses actes », constate Alexander Bollfrass, responsable de la stratégie, de la technologie et du contrôle des armes à l'Institut international des études stratégiques.

Ce n'est plus un tabou

Dans le cas de l'Ukraine, envahie par la Russie en février 2022, « l'arme nucléaire russe a été utilisée comme bouclier pour permettre à Moscou de s'exonérer du droit international », observe M. Bollfrass, constatant que Vladimir Poutine s'en sert régulièrement pour dissuader les alliés de Kiev

d'intervenir de façon décisive dans le conflit. Cette situation a pu faire regretter à l'Ukraine d'avoir signé en 1994 le mémorandum de Budapest, qui prévoyait le renoncement à son arsenal nucléaire en échange de garanties d'intégrité territoriale et de sécurité, notamment de la part des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Russie. Elle peut aussi faire réfléchir d'autres pays. « Je suis la Pologne, j'en tire une conclusion assez simple : il faut que je me dote. Il en va de même pour l'Egypte, la Turquie, l'Arabie saoudite, la Corée du Sud et le Japon. En Corée du Sud, ce n'est plus un tabou, c'est quasiment un débat politique », note un diplomate.

La quête d'une arme de destruction massive, comme outil de protection et de dissuasion pour des pays vulnérables, peut-être accentuée, aux yeux des experts, par le sentiment que les Etats-Unis sont lassés de jouer le rôle coûteux et souvent vain de gendarme du monde. Un peu plus d'un demi-

siècle après les premières résolutions internationales visant à stopper la prolifération nucléaire, la course aux armements pourrait accélérer. « L'atmosphère est en train de changer », constate M. Bollfrass. Pour l'ancien ambassadeur de France à Washington, Gérard Araud : « On est en train de découvrir le règne du plus fort. »

Nombre de chercheurs et responsables politiques redoutent que les frappes israéliennes en Iran n'aient un effet contre-productif sur l'objectif de non-prolifération. « Compter sur la force et passer la négociation est le moyen le plus sûr pour détruire le TNP ; cela envoie un message clair à de nombreux pays que leur sécurité ultime est de développer des armes nucléaires ! », s'alarme Mohamed El-Baradei, ancien directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur X.

Faut-il renverser le régime iranien « seul moyen, même pour les Etats-Unis, d'empêcher l'Iran d'ob-

tenir l'arme nucléaire », selon l'ancien premier ministre israélien Ehoud Barak dans le quotidien *Haaretz* du 16 juin, « nous pourrions accélérer le processus : l'Iran pourrait décider de rompre [les négociations], en faisant valoir que l'agression d'Israël (qui, selon des rapports étrangers, est un Etat nucléaire n'ayant pas signé le traité de non-prolifération nucléaire) constitue une menace existentielle et ne lui laisse d'autre choix que de produire suffisamment d'uranium hautement enrichi de qualité militaire pour une arme nucléaire », poursuit-il. « Chercher à avoir l'arme nucléaire dans le contexte géopolitique actuel peut apparaître comme une garantie de sécurité mais aussi comme hautement risqué », tempère Nicole Grajewski, membre du programme nucléaire à la fondation Carnegie pour la paix internationale. Une allusion aux sanctions internationales et aux frappes qui visent l'Iran. ■

CLAIRE GATINOIS

CONFLIT ISRAËL-IRAN

Au G7, les divergences de fond des Occidentaux

La passe d'armes entre Trump et Macron révèle les points de friction entre l'Américain et ses partenaires

KANANASKIS (CANADA) -
envoyé spécial

Pris à partie par Donald Trump, Emmanuel Macron a répliqué, mardi 17 juin, au second jour du sommet du G7 à Kananaskis, au Canada, aux critiques acerbes formulées la veille à son encontre par le président américain, à propos d'un éventuel cessez-le-feu entre Israël et l'Iran. «Il y a des dirigeants qui changent d'avis, ce n'est pas mon cas», a observé le chef de l'Etat. «Le cessez-le-feu, c'est surtout Trump qui en a parlé», a-t-il jugé, non sans minimiser la charge de son homologue. «Une péripétie, pas la première, ni la dernière», a-t-il expliqué, peu avant la fin du sommet du G7.

Après avoir quitté précipitamment les lieux, lundi, le président américain s'était lâché contre le président français sur son réseau Truth Social : «Le président Emmanuel Macron, toujours en quête de publicité, a déclaré à tort que j'avais quitté le sommet du G7, au Canada, pour retourner à Washington afin de travailler sur un cessez-le-feu entre Israël et l'Iran. Faux!» «Que ce soit intentionnel ou non, Emmanuel ne comprend jamais rien», avait asséné le locataire de la Maison Blanche.

«Le sale boulot pour nous»

La passe d'armes dépasse largement le cadre des relations entre les deux dirigeants, nourries de fréquents appels téléphoniques, en dépit de leurs divergences diplomatiques, idéologiques ou économiques. Elle révèle surtout le clivage qui s'est creusé entre les Occidentaux au fil de l'offensive israélienne sur l'Iran, au moment où les Etats-Unis multiplient les signaux d'une implication directe dans la guerre, sous la forme d'un appui opérationnel pour bombarder des sites nucléaires souterrains, comme celui de Fordo, voire pour soutenir un changement de régime. De retour à Washington, le président Trump a appelé à une «capitulation sans conditions» de l'Iran et menacé le Guide suprême, l'ayatollah Khamenei.



Le président français, Emmanuel Macron, lors d'une réunion du G7, à Kananaskis, au Canada, le 17 juin. JULIEN MUGUET POUR «LE MONDE»

S'il plaide pour relancer des négociations en vue d'une cessation des hostilités puis de nouvelles tractations sur le programme nucléaire, Emmanuel Macron a multiplié les mises en garde, mardi, surtout si l'escalade en cours devait entraîner la chute du pouvoir iranien. «La plus grande des erreurs, aujourd'hui, c'est de chercher, par la voie militaire, à faire un changement de régime en Iran, parce que ce sera là le chaos», a-t-il averti. «Est-ce que quelqu'un pense que ce qui a été fait en 2003 en Irak [contre Saddam Hussein] était une bonne idée? Est-ce que quelqu'un pense que ce qui a été fait en Libye la décennie suivante [le renversement de Mouammar Kadhafi en 2011] était une bonne idée?», s'est-il interrogé.

L'inquiétude du chef de l'Etat à l'égard du programme nucléaire

iranien est partagée par l'ensemble des membres du G7, mais de sérieuses nuances se font jour entre les Européens face à la poursuite des opérations israéliennes. Israël a «le courage» de faire «le sale boulot pour nous tous» en attaquant l'Iran, a jugé le chancelier allemand, Friedrich Merz. Avec son offensive, Israël en a «largement fini» avec le programme nucléaire iranien, estime-t-il: «En tout cas, il ne peut pas se poursuivre comme avant.» «Rien dans les propos de Donald Trump ne suggère qu'il est sur le point de s'impliquer dans le conflit», avait, quant à lui, considéré le premier ministre britannique, Keir Starmer, en début de journée, minimisant les inquiétudes de son collègue français.

En réalité, le conflit entre Israël et l'Iran n'a pas été le seul motif de vives tensions entre les Améri-

cains et leurs partenaires du G7, même en l'absence de Donald Trump, remplacé, mardi, au pied levé par son secrétaire d'Etat au Trésor, Scott Bessent. En dépit de l'impassé des négociations entre la Maison Blanche et le Kremlin, aucune déclaration de soutien à l'Ukraine n'a pu être discutée.

«Garder l'unité»

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, qui demande à Washington de pouvoir lui acheter des armes, tout comme le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, étaient bien présents mardi. Mais les deux hommes n'ont pas pu rencontrer le président américain en vue de préparer le sommet de l'OTAN, les 24 et 25 juin, à La Haye, aux Pays-Bas, qui, dans ces circonstances, s'annonce houleux. L'administration

Trump refuse toujours de renforcer les sanctions contre Moscou, en dépit des appels des autres membres du G7 et d'un groupe bipartisane de sénateurs américains.

«Quand je sanctionne un pays, cela coûte beaucoup d'argent aux Etats-Unis», avait martelé, la veille, Donald Trump, invitant l'Union européenne à prendre les devants, si elle tient tant à accroître la pression sur Vladimir Poutine.

Face aux réserves des Etats-Unis, les Européens ont, de surcroît, renoncé à abaisser à 45 dollars (39 euros), contre 60 dollars à ce jour, le prix plafond du baril de pétrole exporté par la Russie, afin de limiter les revenus qu'elle tire de ces exportations.

Par ailleurs, le contentieux reste explosif au sujet des droits de douane. Face à Donald Trump, Emmanuel Macron a défendu,

DE SÉRIEUSES NUANCES SE FONT JOUR ENTRE LES EUROPÉENS FACE À LA POURSUITE DES OPÉRATIONS ISRAÉLIENNES EN IRAN

lundi, l'idée d'une «désescalade commerciale» entre l'Union européenne et les Etats-Unis, afin de faire front commun contre les capacités industrielles de la Chine, dont les produits inondent d'autant plus le marché européen qu'ils peuvent désormais moins bien s'écouler aux Etats-Unis. Le ton est monté avec le président américain, qui maintient la pression tarifaire et s'est fait, un peu plus tard, un malin plaisir de boucler un compromis commercial avec le Royaume-Uni.

Dans son avion vers Washington, Donald Trump ne s'est pas privé de s'en prendre aux dirigeants européens qu'il venait de quitter. Après s'être entretenu avec la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, il a notamment regretté que les Européens «ne proposent pas un accord juste pour le moment» afin d'échapper aux menaces de guerre commerciale qu'il brandit. La pause annoncée voici deux mois avant toute décision définitive se termine le 9 juillet. «Soit nous trouvons un bon accord, soit [les Européens] paieront ce que nous leur dirons de payer», a asséné le président américain.

Dans ce contexte, le passage de relais à la tête du G7 entre le premier ministre canadien, Mark Carney, et Emmanuel Macron s'annonce compliqué. Le chef de l'Etat a annoncé que le prochain sommet serait organisé, en juin 2026, à Evian et a promis d'oeuvrer pour «garder l'unité» du G7, voire pour la «consolider». Une gageure, surtout si Donald Trump poursuit son cavalier seul au Moyen-Orient, comme en Ukraine et sur les questions commerciales. ■

PHILIPPE RICARD

La Chine, spectatrice de la guerre au Moyen-Orient

Principal soutien économique de Téhéran, Pékin continue pourtant de laisser à Washington le rôle de gendarme dans la région

PÉKIN - correspondant

La désapprobation est explicite. «L'action militaire d'Israël contre l'Iran a provoqué une escalade soudaine des tensions au Moyen-Orient, ce qui inquiète profondément la Chine. Nous nous opposons à toute action qui porte atteinte à la souveraineté (...) d'autres pays», a déclaré, mardi 17 juin, le président chinois, Xi Jinping, lors d'une rencontre au Kazakhstan avec cinq pays d'Asie centrale.

Dès samedi 14 juin, le ministre des affaires étrangères chinois, Wang Yi, avait décroché son téléphone pour faire part à son homologue israélien, Gideon Saar, de la colère de la deuxième puissance de la planète. «Cette action est d'autant plus inacceptable que la communauté internationale cherche toujours une solution politique à la question nucléaire iranienne», avait lancé M. Wang à M. Saar, après avoir appelé son homologue iranien, Abbas Araghchi, pour lui faire part du soutien de la Chine. Les ambassades chinoises en Iran et en Israël ont appelé mardi leurs ressortissants à quitter les deux pays «dès que possible».

PÉKIN A RENFORCÉ SES LIENS COMMERCIAUX AVEC TÉHÉRAN, MAIS AUSSI AVEC L'ARABIE SAOUDITE, LA TURQUIE OU LES ÉMIRATS ARABES UNIS

Pékin a renforcé ces dernières années ses liens commerciaux avec Téhéran, mais aussi avec l'Arabie saoudite, la Turquie ou les Emirats arabes unis. Cet équilibre empêche la Chine de trop s'engager auprès d'un seul acteur, laissant parfois l'Iran frustré par la relation. En 2021, Téhéran avait donné la plus grande importance à l'annonce d'un nouveau type de partenariat sur vingt-cinq ans avec la Chine, pour se sortir de l'isolement, mais l'Arabie saoudite, première partenaire économique de la Chine dans la région, avait eu droit à un accord similaire en 2022, en plus d'une visite du président, Xi Jinping.

Signe du désir croissant de la Chine de s'afficher sur le devant de la scène diplomatique, c'est à

Pékin qu'avait eu lieu l'annonce du rétablissement des relations diplomatiques entre l'Iran et l'Arabie saoudite, en mars 2023. L'Iran y avait vu une nouvelle occasion de montrer qu'il a des ouvertures à l'est malgré les entraves de Washington, tandis que le prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salman, tournait ainsi publiquement le dos à l'administration Biden.

Refus des alliances militaires

Mais, venue l'heure des crises les plus graves, la Chine ne paraît plus que spectatrice. Elle a théorisé son refus des alliances militaires en opposition à ce qu'elle perçoit comme une logique de gang des Etats-Unis et de leurs alliés, surtout contre elle en Asie orientale. Sans engagement envers quiconque, elle reste en retrait, laissant aux Etats-Unis le rôle primordial que la Chine leur conteste pourtant. «L'interventionnisme ne fait pas pour l'instant partie de la conception de la puissance qu'ont les Chinois, parce qu'ils pensent qu'ils auraient beaucoup à perdre», explique Théo Nencini, chargé d'enseignement sur les relations sino-iraniennes à l'Institut catholique

de Paris et à Sciences Po Grenoble. Il existe bien des coopérations économiques au-delà du pétrole, en matière de surveillance par exemple. Mais du fait des restrictions occidentales et de l'échec du gouvernement iranien à porter le développement économique, les perspectives du marché iranien restent limitées.

La coopération militaire est un autre domaine dans lequel le partenariat avec la Chine a ses limites. L'Iran, la Chine et la Russie ont organisé, en mars, des exercices militaires conjoints dans le golfe d'Oman, à la sortie du détroit d'Ormuz. L'Iran était déjà demandeur d'aide chinoise pour bâtir un arsenal balistique. Début 2025, le *Financial Times* avait raconté comment deux cargos iraniens devaient quitter des ports proches de Shanghai en janvier et février pour livrer 56 conteneurs chargés d'un peu plus d'un millier de tonnes de perchlorate d'ammonium, utilisé comme combustible pour la propulsion des missiles iraniens.

Les Etats-Unis accusent également des entreprises chinoises d'avoir fourni à des sociétés iraniennes des pièces pour la fabri-

cation de drones. Pour la Chine, il y avait un intérêt à aider à rééquilibrer le rapport de force, face aux capacités militaires américaines et israéliennes, en faveur d'un pays engagé, comme l'est également le partenaire russe, dans la lutte contre la domination occidentale. Mais Pékin ne souhaite pas trop s'avancer, tant pour préserver la qualité des relations avec le reste de la région et le respect des normes de non-prolifération que pour éviter d'ajouter aux contesteurs avec les Etats-Unis.

Restant ainsi en retrait tout en dénonçant les travers d'un monde américainocentré, la Chine ne peut que constater les limites de son propre modèle de puissance. «L'Iran est isolé sans l'aide de partenaires qui sont tournés vers leur propre intérêt. Dans le même temps, Israël avec un soutien tacite des Etats-Unis est plus fort militairement au Moyen-Orient, relève Shi Yinhong, professeur de relations internationales à l'université du Peuple, à Pékin. C'est une situation contraire aux intérêts et à la philosophie de la Chine, mais il n'y a rien que la Chine puisse faire en substance.» ■

HAROLD THIBAULT

Ukraine : des pompiers sous la menace des drones

Les pompiers continuent d'intervenir à Kostiantynivka, ville du Donbass encerclée par les Russes et désertée

REPORTAGE

KOSTIANTYNIVKA (UKRAINE) - envoyé spécial

Déjà la troisième alerte en deux heures. Une voix grésillante et automatisée résonne dans les couloirs et les bureaux aux fenêtres obstruées. «Alerte à la KAB», confirme un pompier. Les KAB, ces bombes planantes guidées lancées depuis des avions russes et chargées de centaines de kilos d'explosifs, peuvent détruire un bâtiment entier. Leur menace est prise au sérieux par les hommes de la caserne, qui grommellent et éteignent leur cigarette, avant de descendre au sous-sol. Certains somnolent déjà. D'autres discutent, assis ou accoudés aux lits superposés. Ce samedi 14 juin est une journée de travail ordinaire pour les pompiers de Kostiantynivka, ville du Donbass sur laquelle les Russes intensifient leurs assauts depuis quelques semaines, tentant un quasi-encerclement au nord, à l'est et au sud. Le front n'est plus qu'à une dizaine de kilomètres.

Difficile, pour ces pompiers, de dire précisément quand la situation s'est aggravée. Avant d'être basés là, une grande partie d'entre eux travaillaient dans des villes désormais occupées par la Fédération de Russie, comme Bakhmut, à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau, tombée après une longue et sanglante bataille, au printemps 2023.

Le chien au poil ras et sale qui s'ébat entre les jambes des uns et des autres fait d'ailleurs partie des évacués de la caserne de Bakhmut, s'amuse Roman Gontcha, la cinquantaine, solide gaillard aux yeux tristes. Lui-même travaillait jusque-là dans une autre cité du Donbass. Il n'en précise pas le nom, se contente de glisser qu'il y «flotte aujourd'hui un autre drapeau».

Les combats ne cessent de s'intensifier, alors que la Russie est à l'offensive pour s'emparer de l'ensemble de la région de Donetsk, qu'elle occupe désormais aux deux tiers. Les Russes, qui profitent de leur supériorité numérique, ont enregistré d'importants gains territoriaux au sud de Kostiantynivka, mais butent toujours sur les centres urbains devenus ruines de Tchassiv Yar et de Toretsk, au nord et au sud-est. Pour les forces armées ukrainiennes, défendre la ville revient à protéger l'agglomération des villes de Droujivka, Kramatorsk et Sloviansk, située quelques kilomètres plus à l'ouest.

A Kostiantynivka même, tous les services publics ont fermé leurs bureaux pour s'installer dans les villes voisines, privilégié, comme les policiers et les ambulanciers, des allers-retours à tombeau ouvert dans les rues désertes. Seuls les pompiers sont restés, assurant une présence 24 heures sur 24. Leurs interventions se concentrent sur les zones civiles frappées par les bombes guidées, les missiles, les roquettes et les obus, détaillé doctement le commandant de la caserne, Sergueï Netchvolod. Endurci, le crâne rasé, respecté par ses hommes pour son sens de l'autorité teinté d'humour, il rayonne dans la région depuis 2013.

Besoins de nourrir nos familles
Une grande partie des interventions concernent les attaques de drones FPV (first person view, «à pilotage en immersion»), qui sautent le ciel de Kostiantynivka à la recherche d'une cible. Cette menace permanente dans les rues impose un silence de mort seulement troublé par les lourdes explosions régulières et le moteur rugissant de quelques voitures. Plutôt que de regarder la route, certains conducteurs se concentrent sur le ciel dans la crainte d'apercevoir un drone.

Les véhicules militaires qui passent sont souvent recouverts de grilles métalliques construites pour intercepter les engins volants et ainsi limiter les dommages de l'explosion sur l'habitat. Habituer à vivre avec les bombardements depuis des années, les pompiers font désormais face à cette nouvelle menace pernicieuse qui affecte leur travail quotidien. «On se sait constamment observés et suivis, explique Roman Gontcha. C'est un stress permanent.»

Il arrive que les hommes repèrent un drone dans le ciel lorsqu'ils sont appelés sur un site bombardé. «Ils nous observent souvent lorsque nous sommes en intervention, remarque ainsi Yaroslav Zaïtsev, jeune pompier originaire de Kostiantynivka. Mais en général, ils nous laissent faire notre boulot.» Les règles ne

«On se sait constamment observés et suivis. C'est un stress permanent»

ROMAN GONTCHA
pompier à Kostiantynivka

sont pas fixes. Parfois, les pompiers reçoivent l'ordre d'évacuer immédiatement, et ne peuvent, à leur grand désarroi, terminer leurs interventions pour secourir des civils.

Difficile d'estimer le nombre d'habitants restés en ville, que les hommes de la caserne évaluent entre 3 000 et 8 000, contre environ 65 000 avant l'invasion russe de février 2022. «Ceux qui voulaient partir l'ont déjà fait, relève Roman Matsevko, un secouriste de l'ONG ukrainienne East SOS. Les gens qui restent aujourd'hui ne partent que si leur maison explose ou s'ils sont blessés.» Certains habitants entretiennent des sympathies pro-russes, mais la majorité n'ont simplement pas les moyens de s'éloigner. «Les dépenses sont énormes pour les réfugiés, et les programmes d'aide complètement insuffisants», explique le pompier Roman Gontcha.

La ville est généralement vide, à



l'exception de quelques civils que l'on croise à pied ou à vélo sur le bord des routes. Un couvre-feu s'étend de 15 heures à 11 heures, offrant seulement quatre heures durant lesquelles les habitants sont autorisés à se déplacer. Un supermarché reste ouvert et une ligne de bus continue de traverser la cité. Pour l'heure, le pom-

pier Yaroslav Zaïtsev dit ne pas voir de cas comme dans la région de Kherson, où les forces russes visent délibérément ambulances et civils dans les rues depuis plus d'un an.

Les hommes de la caserne s'accordent à dire que la ville devient beaucoup plus dangereuse lors du couvre-feu, les Russes visant alors délibérément toutes les voitures, civiles ou militaires. Les pompiers ne savent pas combien de temps ils resteront, et si les forces armées de leur pays parviendront à contenir les assauts ennemis. Au-delà de leur volonté d'aider la population locale, ce sont aussi des hommes qui sont obligés de continuer à travailler. «Bien sûr qu'on aimerait partir, mais on n'a pas d'autre choix que de rester, on a besoin de nourrir nos familles, qui sont pour certaines réfugiées à l'ouest du pays, explique Roman Gontcha. Tout ça représente beaucoup de coûts.» ■

THOMAS D'ISTRIA

Une frappe sur Kiev fait 21 morts

Le bilan de l'attaque russe massive sur Kiev survient dans la nuit du lundi 16 au mardi 17 juin s'est alourdi à 21 morts, a annoncé, mercredi 18 juin, le service d'urgence de l'Etat. Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a dénoncé «l'une des pires attaques» russes contre Kiev depuis le début de l'invasion en février 2022. Plus de 440 drones et 32 missiles ont été tirés au cours de cette attaque, selon le chef de l'Etat. Parallèlement, deux autres personnes ont été tuées et 17 blessées dans une attaque sur Odessa, et deux autres personnes sont mortes dans les régions de Soumy et de Kherson. Les villes ukrainiennes sont ciblées chaque nuit par des frappes russes, à un moment où les pourparlers en vue d'un cessez-le-feu sont dans l'impasse.



smart

Plus - Moins de temps de limites

La nouvelle smart #5. Jusqu'à 590 km d'autonomie et une recharge ultra-rapide en moins de 18 minutes.*

Découvrez et essayez-la dans le réseau smart.

Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer.

smart #5 Premium : Consommation électrique en kWh/100 km (WLTP) : 18,4 ; émissions de CO2 (lorsque la voiture est en marche) en g/km (WLTP) : 0 ; classe de CO2 : A ; autonomies électriques (WLTP) en km : 590. Vous obtiendrez plus de renseignements officiels sur les consommations de carburant et les émissions de CO2 des nouveaux véhicules particuliers en consultant le guide pratique intitulé "Consommations conventionnelles de carburant et émissions de gaz carbonique" disponible gratuitement dans tous les points de vente auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) Editions, 2 square Lafayette, BP 406, 49004 Angers Cedex 01 ou sur le site internet : <http://www.ademe.fr>. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site <https://fr.smart.com/fr/service/legal/>.

smart Automobile France SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 894 960 384, dont son siège social est situé 7 Avenue Niepce, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

*Lorsque les conditions sont optimales, il est possible de recharger la smart #5 Premium de 10 à 80 % sur une station de recharge rapide 400 kW en courant continu (DC) en 18 minutes.

A0 gCO₂/km

MEXIQUE

Deux maires assassinées en deux jours

Une élue locale a été assassinée par balle dans l'ouest du Mexique, ont rapporté des sources locales, mardi 17 juin. A la tête de Tepalcatepec, dans l'Etat du Michoacan, Martha Laura Mendoza, membre du parti de gauche Morena, au pouvoir au Mexique, a été tuée deux jours après Lilia Garcia, maire de San Mateo Pinas (Oaxaca), assassinée par cinq hommes armés qui sont entrés dans sa mairie. Des dizaines d'élus ou fonctionnaires locaux ont été la cible d'attaques du crime organisé ces dernières années au Mexique. Cette violence a touché il y a un mois la capitale, Mexico, relativement épargnée, avec l'assassinat, en pleine rue, de deux proches collaborateurs de la maire, Clara Brugada. — (AFP)

HONGRIE

Budapest déplaonne les dépenses électoralles

Le Parlement hongrois a adopté (133 voix pour, 46 contre), mardi 17 juin, une loi supprimant le plafonnement des dépenses électORALES, un texte qui va permettre au premier ministre, Viktor Orban, selon ses détracteurs, de bénéficier sans limite du soutien financier de ses proches en vue des élections législatives de 2026. Les dépenses ne pouvaient pas jusqu'à présent dépasser 5 millions de forints (12 300 euros) par candidat, une limite introduite par M. Orban lui-même en 2013. Pour la première fois depuis son retour au pouvoir en 2010, le premier ministre est devancé dans les sondages, le parti de son rival Peter Magyar faisant la course en tête à moins d'un an des législatives. — (AFP)

En Syrie, le difficile retour des Kurdes à Afrin

Malgré la chute du régime Al-Assad, la région continue de subir les assauts de plusieurs milices proturques

REPORTAGE

AFRIN (SYRIE) - envoyé spécial

Les yeux de Mohamad Habas se troublent d'émotion alors qu'il déambule dans les vestiges de sa maison. De la demeure familiale, juchée à flanc de colline dans le village de Koran, à proximité de la frontière turque, il ne reste qu'un tas de gravats épars sur un talus. Accompagné de ses petits-enfants apprêtés pour les fêtes de l'Aïd, l'ancien maire du village y revient pour la première fois après sept ans d'exil.

«Après tout ce que nous avons traversé, je ne pensais pas revoir ce paradis», murmure le grand-père en contemplant les collines de terre rouge hérisseées d'oliviers noueux, symboles de la région d'Afrin. En janvier 2018, le notable et sa famille avaient fui les tirs d'artillerie, les raids de drones turcs et les assauts au sol des factions de l'Armée nationale syrienne (ANS), coalition de milices rebelles inféodées à la Turquie qui s'étaient emparées de ce territoire septentrional de la Syrie peuplé majoritairement par la communauté kurde.

L'offensive éclair de la Turquie et de ses supplétifs syriens avait pour objectif de «nettoyer» la région des Unités de protection du peuple (YPG), alliés de facto du régime de Bachar Al-Assad et considérés par Ankara comme une émanation du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), désigné comme une organisation terroriste par la Turquie. La campagne militaire s'était rapidement convertie en campagne de nettoyage ethnique, poussant près de 300 000 civils kurdes hors d'Afrin. Ceux-ci ont vite été remplacés par des combattants turkmènes et arabes et par des milliers de civils venus des poches rebelles de la Syrie matées par le régime baassiste.

Sa chute soudaine, en décembre 2024, a rebattu les cartes. Afrin s'est vidée de la majeure partie de ses occupants, partis retrouver leurs maisons libérées du joug d'Al-Assad. En sens inverse, quelque 8 000 Kurdes sont revenus à Afrin, enhardis par la signature d'un accord historique, en mars, entre les nouvelles autorités à Damas et l'Administration autonome kurde du nord-est de la Syrie ainsi que de son bras armé, les Forces démocratiques syriennes (FDS).

«L'équilibre démographique s'est à nouveau inversé: les Kurdes constituent désormais près de 70 % de la population», se réjouit



Azab Osman, représentant du Parti des Kurdes indépendants et membre du conseil local d'Afrin, avant de se renfrogner: «La situation s'améliore, certes, mais les extorsions et les intimidations continuent.» Si elles ont officiellement été dissoutes – intégrées aux nouvelles forces armées syriennes, sous la supervision du ministère de la défense, ou dans les rangs de la sûreté générale, dépendant du ministère de l'intérieur –, plusieurs milices proturques continuent d'imposer leur loi sur de larges pans de la région d'Afrin.

Certaines se sont taillé une sinistre réputation, comme la brigade Sultan Souleiman Chah, dirigée par Mohammed Al-Jassem, alias «Abou Amcha», la Division Al-Hamza, menée par Seif Abou Bakr, ou encore les combattants du groupe Sultan Mourad et les Ahrr Al-Charkiya. Toutes ont à leur passe des exécutions sommaires, des centaines d'arrestations, des kidnappings, des viols, des mariages forcés, des actes de torture et de racket à l'encontre de la communauté kurde. Ces exactions leur ont valu d'être visées par des sanctions américaines puis européennes à la suite de leur participation, en mars, aux massacres de civils alaouites sur le littoral syrien.

Ménager le puissant allié turc

«Depuis quelques semaines, la plupart des checkpoints ont été levés. Les exactions ont légèrement diminué, mais elles se poursuivent. Nous avons recensé plusieurs kidnappings contre rançon, des dizaines d'arrestations, des spoliations

Pour ses habitants kurdes, il est devenu synonyme de prédatation, de spoliation et d'occupation. «Les milices ont planté leurs griffes dans notre économie. Elles taxent les récoltes jusqu'à 60 % et extorquent jusqu'à 6 dollars par an [environ 5,20 euros] par olivier, en échange de leur prétendue protection», dénonce un habitant de Koran qui a souhaité rester anonyme.

Revenu dans le village quelques mois plus tôt, l'homme a découvert que sa maison était occupée par des membres d'une faction et que ses champs avaient été saisis. Arrêté sur le coup, suspecté de liens avec l'administration kurde, il a passé plusieurs mois à l'isolement, dans une prison aux mains de miliciens. En échange de 14 000 dollars, il a fini par être libéré et a pu retrouver sa maison. «Mais je n'ai pas récupéré mes oliviers», se désole-t-il.

Impliquées dans les massacres sur la côte alaouite, les factions de l'ANS sont devenues des alliés encobrants pour le nouveau pouvoir syrien, qui tente de polir son image à l'étranger. Néanmoins, Damas peut difficilement s'en défaire. Comptant plus de 15 000 combattants, l'ANS a constitué le deuxième vivier de recrutement (après le groupe Hayat

Tahrir Al-Cham) au sein de la nouvelle armée en construction.

Surtout, les factions de l'ANS restent soutenues par la Turquie, qui a transformé Afrin en une région satellite, avec ses drapeaux rouges omniprésents, ses bases militaires et ses prisons gérées par le MIT, le service de renseignement turc. Ici, tout s'échange en livres turques, les télécommunications sont assurées par Turkcell, la poste par les PTT turques. La langue turque est devenue obligatoire dans les écoles, l'intégralité des salaires des fonctionnaires est payée par la province turque voisine du Hatay, et même les conseils locaux chargés d'administrer chaque commune sont cooptés par Ankara.

Damas assure vouloir reprendre la main sur le territoire d'Afrin. «La région doit revenir dans le giron du gouvernement syrien. Nous allons combler le vide sécuritaire et briser le mur de la peur. C'est notre devoir de faire revenir les déplacés d'Afrin», promet Massoud Batal, responsable du canton nommé par Ahmed Al-Charaa. Mais ces vœux d'apaisement peinent à convaincre les Kurdes.

A l'instar du redouté Abou Amsha, nommé chef de la 62^e division de l'armée syrienne, certains cadres de l'ANS ont été pro-

«La situation s'améliore, mais les extorsions et les intimidations continuent»

AZAB OSMAN
membre du conseil local d'Afrin

mus dans les arcanes du nouveau pouvoir. «Les paroles du gouvernement sont bonnes. Mais comment peut-on avoir une confiance absolue, alors que des criminels de guerre comme lui, qui ont pillé, violé, terrorisé, ont été récompensés?», s'indigne Fariza Saeed, qui demande que les crimes commis par l'ANS soient pris en compte dans le futur processus de justice transitionnelle.

Les nouvelles autorités se trouvent face à une équation compliquée: entre une volonté affichée de permettre le retour des déplacés d'Afrin, afin de donner des gages à la table des négociations aux autorités kurdes, et l'imperatif de ménager le puissant allié turc, qui ne permettra pas la réinstallation de groupes armés kurdes jugés proches du PKK à sa frontière et

n'hésitera pas, pour ce faire, à utiliser ses milices supplétives syriennes comme moyen de pression.

En attendant, un parfum de peur flotte toujours sur les collines d'Afrin. Dans le village de Metina, Moustafa (le prénom a été modifié) passe tous les jours devant sa maison. Chaque fois, il ralentit, jette un coup d'œil amer vers la porte dont il n'a plus la clé. Il est revenu dans son village natal sept ans après en avoir été chassé, mais ses larmes de joie sont teintées de désarroi. La demeure où il a grandi est occupée par une famille de miliciens. «Ils demandent 2500 dollars pour me la rendre. Je n'ai pas cet argent», se désole-t-il.

Contraint de vivre chez des voisins, cet ouvrier agricole a voulu porter plainte, avant d'en être dissuadé par des habitants. «Si tu ouvres la bouche, tu t'exposes à des représailles», déplore Moustafa. Dans ce climat de peur, le retour de la totalité des Kurdes d'Afrin reste hypothétique, suspendu aux négociations en haut lieu. «Nous vivons encore sous occupation, forcés de cohabiter avec nos bourreaux d'hier, constate Moustafa. Partout dans le pays, on dit que la Syrie est revenue aux Syriens, sauf chez nous, à Afrin.» ■

ELIOTT BRACHET



Une famille kurde revenue habiter à Avrazé, dans la région d'Afrin, en Syrie, le 8 juin. LAURENT VAN DER STOCKT POUR «LE MONDE»

Seconde guerre mondiale : l'Allemagne fait un geste vers la Pologne

Un mémorial dédié aux victimes polonaises du nazisme a été inauguré lundi, à Berlin, là où Hitler annonça, en 1939, l'invasion du pays

BERLIN - correspondante

Tout un symbole. Lundi 16 juin, un mémorial dédié aux victimes polonaises du nazisme, le premier du genre, a été inauguré à Berlin, en présence de personnalités politiques allemandes et polonaises, et du maire de Berlin, Kai Wegner (CDU). Il s'agit pour l'heure d'un bloc de pierre de 30 tonnes, doté d'une plaque évoquant les «victimes polonaises du national-socialisme et de la tyrannie allemande en Pologne de 1939 à 1945». Il doit être remplacé à terme par un monument plus abouti. Le lieu n'a pas été choisi au hasard: c'est là que se trouvait l'ancien Opéra Kroll, où Hitler a annoncé l'invasion de la Pologne, le 1^{er} septembre 1939.

Varsovie réclamait depuis plusieurs années l'édification d'un

lieu à Berlin pour commémorer les victimes polonaises du nazisme, largement oubliées de la politique mémorielle de l'Allemagne. «Nous avons longtemps attendu ce jour», a admis le social-démocrate Heiko Maas, ancien ministre des affaires étrangères (2018-2021) d'Angela Merkel et président de l'Institut allemand de Pologne, présent lundi. *Nous, les Allemands, sommes encore bien trop ignorants des souffrances infligées à la Pologne.*

Le projet comprend la construction d'une future «maison germano-polonaise» pour éduquer un public allemand encore peu au fait de ce volet de sa propre histoire. «La société allemande est généralement fière de sa culture du souvenir. Comment la Pologne voisine et son destin sous la domination nazie ont-ils

pu rester si longtemps un point aveugle?», s'interrogeait ainsi le *Tagesspiegel* dans son éditorial de mardi.

Visite de Merz à Varsovie

Wladyslaw Bartoszewski, ancien ministre des affaires étrangères polonais (1995 et 2000-2001), rescapé d'Auschwitz et disparu en 2015, est le premier à avoir émis l'idée d'un lieu de mémoire à Berlin, s'inquiétant du peu de connaissance des Allemands sur le sujet. Mais le projet s'est ensuite perdu dans le «triangle des Bermudes de la politique, de l'administration et de la culture mémorielle», a résumé Heiko Maas. Il fut ressuscité par quelques élus et personnalités de la société civile, en 2017, avant de faire l'objet d'un vote favorable au Bundestag, en octobre 2020.

L'arrivée au pouvoir du chancelier Friedrich Merz (CDU), qui a placé la Pologne au cœur de sa politique européenne, a ravivé les espoirs côté polonais. «L'Allemagne n'oubliera jamais les millions de victimes de l'occupation de la Pologne», avait-il assuré lors de sa première visite à Varsovie, le 7 mai, au lendemain de son élection au Bundestag, promettant «l'érection rapide d'un monument à la mémoire des victimes de l'agression et de l'occupation allemande en Pologne».

Berlin entend faire de l'édification de ce lieu un geste symbolique envers Varsovie, alors que la question des réparations de guerre, chère au parti polonais nationaliste et conservateur Droit et Justice (PiS), dont le candidat Karol Nawrocki vient de remporter l'élection présidentielle, de-

meure un enjeu entre les deux pays. Une commission ad hoc, chargée d'évaluer l'ampleur des dommages causés par le nazisme en Pologne, avait chiffré ceux-ci à plus de 6,2 milliards de zlotys en septembre 2022, soit 1,4 milliard d'euros. Sur ce total, «une partie très importante représente la compensation pour la mort de plus de 5,2 millions de citoyens polonais», avait alors affirmé le chef du PiS, Jarosław Kaczyński.

Le gouvernement du libéral Donald Tusk n'a pas renouvelé les demandes de réparation du PiS, rappelant que la Pologne y a formellement renoncé en 1953. Mais, d'après un sondage de 2024 cité par le *Spiegel*, près de 60 % des Polonais jugent que l'Allemagne a une dette envers leur pays. «Les questions juridiques liées aux éventuelles réparations sont closes,

mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas parler ensemble de projets communs, d'idées communes, de la manière dont nous envisageons l'avenir ensemble», a déclaré Friedrich Merz, le 7 mai.

«De nombreux Polonais sont convaincus que l'Allemagne devrait payer des réparations», affirmait l'historien polonais Paweł Machcewicz, le 6 juin, dans un entretien au quotidien *Süddeutsche Zeitung*. En tant que chancelier, Olaf Scholz n'a pas trouvé de geste pour rallier les Polonais à sa cause sur cette question. Si Merz n'y parvient pas non plus, nous serons dans l'impasse. L'Allemagne pourrait verser des indemnités aux anciens prisonniers des camps de concentration, ils ne sont plus que quelques milliers. Dans trois ou quatre ans, ils ne seront plus là.» ■

ELSA CONESA

Grand Angle

Spécial Pédiatrie

www.grandanglesante.fr

DES PROGRÈS DANS LA PRÉVENTION

Le suivi des enfants, dès la naissance, doit intégrer le dépistage, la prévention et le traitement précoce des maladies. La vaccination, l'immunisation et le dépistage néonatal font partie des actions essentielles de prévention, régulièrement actualisées.

Le point avec la Dr Agnès Linglart, pédiatre à l'hôpital Bicêtre Paris-Saclay AP-HP, Présidente de la Société française de Pédiatrie.



© SFP / DR

L'immunisation par un anticorps anti-VRS pour la prévention de la bronchiolite à VRS chez les nouveau-nés est un exemple de prévention récemment réussie. L'efficacité et la tolérance du nirsevimab ont été confirmées par de nombreuses études en vie réelle, avec une diminution de l'ordre de 80 % du taux d'hospitalisations et de 65-70 % des hospitalisations en réanimation. Le calendrier vaccinal est actualisé chaque année en fonction des données épidémiologiques. Devant l'augmentation des infections invasives à méningocoques (méningites, septicémies), la vaccination contre les méningocoques ACWY et la vaccination contre le méningocoque B sont désormais obligatoires chez les nourrissons jusqu'à l'âge de 2 ans. Elle n'est malheureusement que recommandée chez les adolescents de 15 à 24 ans, pourtant population à risque d'infections graves



© stockphoto02 - stock.adobe.com / DR

avec une morbi-mortalité élevée. Aujourd'hui, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée chez les jeunes filles et garçons à partir de 11 ans. Le taux de vaccination progresse, mais reste insuffisant chez les garçons, alors qu'elle les protège, comme les filles, des pathologies tumorales (cancers oropharyngés, anaux). Enfin, le dépistage néonatal des maladies rares progresse, grâce aux avancées de la génétique. Cette année, trois nouvelles maladies graves pouvant être traitées efficacement, si elles sont

dépistées à temps, vont être intégrées au programme national de dépistage qui en inclut déjà treize. Cependant, il faut accélérer et faciliter l'accès au dépistage des maladies dites « actionnables » pour lesquelles un traitement précoce ou de la prévention sont efficaces. Le dépistage ne s'arrête pas à la sortie de la maternité, il doit se faire tout au long du parcours pédiatrique jusqu'à l'adolescence. Un calendrier de dépistage, comme le calendrier vaccinal, sera un outil majeur d'aide pour les praticiens et les familles.

© Propos recueillis par Christine Fallet

Maladies rares → DÉVELOPPER DES TRAITEMENTS NOVATEURS

Sur la base de décennies de recherche, Orchard Therapeutics a contribué à l'élaboration d'une technique spécifique de thérapie génique, permettant de transformer la vie de jeunes patients atteints de maladies héréditaires rares et graves. Entretien avec Cécile Sourdon, Directrice générale, et Pascale Vincendon, Directrice médicale.

Pourriez-vous présenter Orchard Therapeutics ?

Cécile Sourdon Orchard Therapeutics est un leader mondial de la thérapie génique, dont la mission est de conter les ravages causés par des maladies génétiques rares et autres maladies graves. Nous découvrons, développons et commercialisons de nouveaux traitements qui exploitent le potentiel curatif de la thérapie génique à base de cellules souches hématopoïétiques (CSH), avec la capacité de changer profondément la vie des personnes atteintes de ces maladies dévastatrices.



© Orchard Therapeutics / DR

Fondée en 2015, Orchard puise ses racines dans les premières recherches et les développements cliniques impliquant la thérapie génique à base de CSH. Elle a joué un rôle central dans l'évolution de cette technologie, en la faisant passer d'un concept scientifique prometteur à une réalité potentiellement transformatrice pour les patients.

Quelles sont les spécificités de cette approche thérapeutique ?

Pascale Vincendon Les traitements mis au point par Orchard Therapeutics reposent sur la puissance unique des cellules souches sanguines (CSH) prélevées chez le patient

et génétiquement modifiées, afin de corriger de manière potentiellement permanente la cause génétique sous-jacente de sa maladie, par un traitement en une seule application.

Dans cette approche, nous insérons une copie fonctionnelle du gène dans le génome des propres CSH du patient, de sorte que, une fois greffées, elles se renouvellent et transmettent ce gène corrigé à leurs cellules descendantes à chaque division, offrant ainsi une correction génétique stable, avec une efficacité attendue dans la durée. Une particularité est que certaines cellules issues des CSH passent la barrière hémato-encéphalique et permettent d'atteindre le système nerveux central et périphérique.

© A qui s'adresse cette thérapie génique ?

C. S. Aujourd'hui, Orchard fait progresser un portefeuille de thérapies géniques innovantes destinées à traiter des maladies de types immunologiques ou métaboliques, qui représentent un immense fardeau pour les patients, leurs familles et la société, et où les options de traitement sont limitées, voire inexistantes. © C. F.

Soutien institutionnel du laboratoire
Orchard Therapeutics France.
ORC-INS-2025-006

Prévenir → AGIR TÔT, C'EST OFFRIR À CHAQUE ENFANT LES MEILLEURES CHANCES DE BIEN GRANDIR

Intervenir avant l'apparition de maladies infectieuses aiguës, chroniques ou auto-immunes, ou dès leurs premiers signes, permet de préserver le bien-être et le développement de l'enfant. Explications du Dr Véronique Schneider, Directrice médicale France, chez Sanofi.

Comment protéger les enfants des maladies infectieuses ?

Parmi les principales stratégies préventives, la vaccination et l'immunisation passive permettent d'agir avant que la maladie ne survienne.

La vaccination protège les enfants contre des infections graves, comme la méningite ou les infections à pneumocoque, en prévenant la maladie ou de potentielles complications, telles que des séquelles neurologiques, des amputations ou même des décès. L'immunisation passive (vaccination maternelle ou administration d'anticorps chez le nourrisson) est une autre stratégie préventive efficace. Par exemple, au cours des deux derniers hivers, elle a permis de prévenir des formes graves de bronchiolite à VRS, et d'éviter ainsi de nombreuses hospitalisations.



« L'immunologie est au cœur de nos activités. »
Dr Véronique Schneider

La prévention, c'est aussi détecter les premiers signes d'une maladie avant qu'elle ne s'aggrave. Auriez-vous des exemples ?

Une prise en charge initiale rapide et une bonne éducation thérapeutique dans l'asthme, par exemple, diminuent le nombre des exacerbations et leur impact négatif sur la capacité pulmonaire du futur adulte.

Dans le diabète de type 1, une maladie autoimmune progressive, l'identification des premiers symptômes (une envie fréquente d'uriner, le retour du pipi au lit et une soif excessive) limite le risque d'entrer dans la maladie par une acidocétose, véritable urgence vitale. De plus, en dépistant tôt dès les stades précliniques, on peut détecter les personnes à risque et améliorer l'entrée dans la maladie. L'information et l'accompagnement des parents sont essentiels. Nous sommes engagés auprès des associations de patients pour les sensibiliser.

Comment Sanofi s'implique-t-il pour améliorer la santé des enfants ?

Notre expertise et notre savoir-faire en immunologie offrent la possibilité de traiter et de prévenir un grand nombre de maladies à tous les âges de la vie. L'immunologie est au cœur de nos activités, que cela soit dans le développement de nouveaux vaccins ou de traitements pour des besoins médicaux non couverts. © C. F.

En partenariat avec Sanofi Pasteur Europe - 250603100598WA - MAT-FR-2501904 - Juin 2025

Une coalition appelle à rendre l'alimentation plus vertueuse

Près de 90 organisations demandent au gouvernement plus d'ambition sur la publicité et la baisse de la consommation de viande

Les acteurs de l'alimentation se mobilisent dans la dernière ligne droite pour la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (Snanc), une feuille de route gouvernementale très attendue censée fixer le cap d'une alimentation durable, favorable à la santé, moins émettrice de gaz à effet de serre et protectrice de la biodiversité. Quelques jours après un courrier adressé au gouvernement par cinq enseignes de la grande distribution, une très large coalition de près de 90 organisations environnementales, paysannes, d'associations de solidarité, de patients, de consommateurs, des sociétés savantes, ainsi que des acteurs économiques, publient une lettre, mercredi 18 juin, pour demander des mesures plus ambitieuses que celles figurant actuellement dans le projet mis en consultation.

Ces 87 organisations, parmi lesquelles l'Institut du commerce, le Secours catholique, la Société française de nutrition, la Fédération française des diabétiques ou encore le WWF et Greenpeace, demandent en premier lieu l'interdiction de la publicité et du marketing pour les produits trop gras, trop sucrés et trop salés, en particulier lorsque les enfants sont ciblés. Cette mesure, partiellement envisagée dans des versions intermédiaires de la Snanc, a été écartée dans le projet de stratégie présenté en avril.

« Un vrai regret », selon Stéphanie Pierre, chargée de mission santé publique au sein du réseau France assos santé, qui déplore que l'encadrement publicitaire, une mesure demandée par l'Organisation mondiale de la santé, soit réduit dans la proposition à un simple levier incitatif. La coali-

tion d'organisations souhaite en outre des objectifs chiffrés de baisse de la consommation de produits animaux, tout en favorisant les modèles d'élevage vertueux, une plus grande transparence des prix et des marges et une garantie de suivi dans la mise en œuvre de ces politiques.

Selon le cabinet de la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, la consultation sur la Snanc touche à son terme et « nous devrions pouvoir aboutir sur le texte pour la rentrée de septembre ». La stratégie, dont la demande initiale était portée par la convention citoyenne pour le climat, serait ainsi publiée avec un peu plus de deux ans de retard sur le calendrier fixé dans la loi Climat et résilience de 2021. Dans cette phase de recueil et de traitement des derniers avis par les ministères concernés, la coalition d'organisations espère pouvoir peser sur les ultimes arbitrages.

Nécessité d'orientations fortes

« C'est le moment de rappeler aux pouvoirs publics le consensus massif de la société civile sur les mesures qui doivent être intégrées pour que la Snanc réponde aux enjeux du changement climatique, du déclin de la biodiversité et de la santé publique, fait valoir Benoît Granier, responsable alimentation au Réseau action climat. Si ces mesures ne sont pas reprises, la Snanc manquera sa cible. »

Outre les dispositions sur la publicité, l'intégration d'objectifs chiffrés sur la réduction de la consommation de viande – absents de la version provisoire de la stratégie – fait partie des demandes principales de cette coalition. « Les données montrent une surconsommation de viande par rapport aux recommandations,

La stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat pourrait être fixée en septembre, selon la ministre de l'agriculture

et, à l'inverse, une sous-consommation de fruits, de légumes et de légumineuses », rappelle Stéphanie Pierre. Rééquilibrer ces apports s'avère crucial non seulement pour la santé mais aussi pour la protection de l'environnement, les produits d'origine animale étant les plus émetteurs de gaz à effet de serre et la concentration d'élevages dans certaines régions entraînant des pollutions.

« En ayant comme boussole l'intérêt général et en s'appuyant sur la science, on arrive à des mesures consensuelles, défend Benoît Granier. Si on les accompagne de mesures complémentaires pour qu'elles soient favorables aux ménages précaires et aux agriculteurs, tout le monde peut y gagner. Il n'y a plus que quelques représentants d'intérêts privés pour continuer à s'y opposer. »

Un nombre grandissant d'acteurs semble s'accorder sur la nécessité d'orientations fortes : jeudi 12 juin, un groupe de cinq enseignes de la grande distribution (Carrefour, Casino, Auchan Mousquetaires, Coopérative U) a demandé, dans une lettre au gouvernement, de fixer des « règles du jeu communes », en particulier en mettant en place un af-

fichage environnemental sur les produits alimentaires, un dossier complexe sur le plan scientifique et qui nécessite des arbitrages politiques. « Il faut définir ce que sont les produits sains et durables, appelle de ses vœux Bertrand Swiderski, directeur RSE (responsabilité sociétale des entreprises) du groupe Carrefour. Vers quoi souhaite-t-on aller, vers plus de bio, moins de pesticides ? Nous, les distributeurs, avons besoin d'une méthode. »

Objectifs à décliner par secteur

Au-delà de l'affichage environnemental, ces cinq distributeurs souhaitent des objectifs déclinés par secteur et partagent la nécessité de réduire le marketing publicitaire sur les aliments les moins sains. « Si vous décidez d'être vertueux tout seul, vous risquez de sortir du marché. Mais sur la publicité, si on a tous les mêmes règles, cela ne crée pas de distorsion de concurrence », défend Christophe Piednoël, directeur RSE du groupe Casino. Ensuite, évidemment, que chacun cherche à se faire valoir, mais dans un contexte homogène. »

Les enseignes ne sont toutefois pas toutes sur la même ligne au sujet des moyens pour y parvenir : si Casino se dit ouvert à plus de réglementation, le Groupe Mousquetaires estime que la France a déjà un « cadre très contraint ». « Il faut surtout favoriser et valoriser l'engagement volontaire des différents acteurs », défend ce dernier distributeur.

Pour la société civile, le débat est tranché : l'autorégulation ne suffit pas et la charte d'engagement signée depuis 2009 par les acteurs de l'agroalimentaire a montré ses limites. ■

MATHILDE GÉRARD

Stocamine : la justice autorise le confinement définitif des déchets toxiques

Le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté les recours contre l'enfouissement de 42 000 tonnes d'arsenic, d'amiante, de chrome ou de résidus d'incinération

Nouveau rebondissement dans le long feuilleton Stocamine. Dans une décision rendue mardi 17 juin, le tribunal administratif de Strasbourg s'est prononcé pour le confinement définitif des 42 000 tonnes de déchets hautement toxiques (arsenic, amiante, chrome, résidus d'incinération...) sur le site de stockage des anciennes mines de potasse d'Alsace à Wittelsheim (Haut-Rhin). Le juge administratif a rejeté les recours introduits par la Collectivité européenne d'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et l'association Alsace Nature, estimant qu'il n'était désormais plus possible, « dans des conditions acceptables de sécurité pour le personnel et de risques pour l'environnement », de les retirer en raison de la dégradation des galeries où sont stockés les déchets à plus de 500 mètres sous terre.

« Dès lors que le déstockage n'est plus possible », considère le tribunal, « seul le confinement définitif », consistant à construire des barrières en béton autour des blocs contenant les déchets et à remblayer les puits y donnant accès de manière à assurer une étanchéité, constitue, en l'état des techniques disponibles, « la me-

sure la plus susceptible de préserver l'environnement à court, moyen et long termes et, ainsi, le droit des générations futures ».

La question du devenir des déchets se pose depuis 2002 et un incendie survenu dans une galerie, trois ans seulement après la mise en service de Stocamine, aujourd'hui surnommée « la poule-toxique de l'Alsace ». Ces déchets dangereux menacent à long terme la nappe phréatique d'Alsace, la plus grande d'Europe, qui alimente en eau potable plus de cinq millions de personnes de part et d'autre du Rhin. Leur sort oppose depuis plus de vingt ans, à coups d'arrêtés préfectoraux et de recours devant les tribunaux, les partisans du déstockage (collectivités locales et associations

environnementales) à l'Etat, qui défend le confinement.

Le tribunal estime aujourd'hui que le confinement définitif est la meilleure solution pour minimiser les risques d'atteintes à l'environnement. Le chantier de confinement, qui aurait dû commencer en 2020 pour s'achever en 2023, n'a commencé qu'au printemps 2024 avant d'être suspendu et n'est désormais censé s'achever qu'en 2027. Au-delà de cette date, le juge administratif considère que les conditions de sécurité ne seront plus réunies pour intervenir.

Devant un « fait accompli »

La décision du tribunal administratif de Strasbourg ne met pas fin à la guérilla juridique. Alsace Nature envisage de faire appel devant la cour administrative d'appel de Nancy.

« Nous n'acceptons pas de donner en héritage ces produits toxiques aux générations futures », commente François Zind, l'avocat d'Alsace Nature. « Il n'est pas normal que la justice soit mise devant le fait accompli », dénonce, de son côté, le député (La France insoumise) du Bas-Rhin Emmanuel Fernandes. « Nous ne vous

aurons certainement pas présenté les mêmes conclusions quelques années plus tôt », avait expliqué le rapporteur public, Alexandre Therre, lors de l'audience, le 15 mai, estimant également que les magistrats étaient devant un « fait accompli ».

Contre l'avis de la population, le gouvernement avait acté en septembre 2023 la prolongation, de manière illimitée, de l'autorisation de stockage accordée à son ouverture, en 1997, pour une durée de trente ans, avec à l'époque la possibilité de réversibilité. En novembre 2023, le tribunal administratif de Strasbourg avait suspendu provisoirement les travaux de confinement, invoquant le droit des « générations futures » à vivre dans un environnement sain. Mais la décision avait été annulée en février par le Conseil d'Etat.

Dans un rapport publié en décembre 2024, la Cour des comptes relevait, par ailleurs, que les retards du chantier de confinement définitif avaient coûté à l'Etat, actionnaire unique de l'exploitant Mines de potasse d'Alsace, 226 millions d'euros supplémentaires depuis 2013. ■

STÉPHANE MANDARD

En Suède, des agents publics s'inquiètent d'une « chasse à l'activisme »

Des fonctionnaires disent être mis en cause quand ils expriment leur inquiétude pour le climat, alors que les émissions de CO₂ ont crû

MALMÖ (SUÈDE) - correspondante régionale

Deux ans après être devenue le symbole d'une chasse aux sorcières au sein de l'appareil d'Etat suédois, Marie (qui n'a pas souhaité donner son nom de famille) est toujours sous la violence du choc qu'elle a subi. Le 2 avril 2023, alors qu'elle avait été embauchée six mois plus tôt par l'Agence suédoise de l'énergie en tant que coordinatrice du secteur gaz, elle apprenait qu'elle ne serait pas titularisée. La veille, son prédecesseur avait envoyé des captures d'écran de son compte Facebook à ses supérieurs, révélant son action au sein des Rebellmammorna (« les mamans rebelles »), un mouvement pacifiste qui organise des sit-in pour protester contre l'inaction climatique.

Etant donné la nature sensible de son poste, Marie avait fait l'objet d'une enquête administrative avant d'être recrutée. Aux services de renseignement, elle avait mentionné son engagement pour le climat. Cela n'avait provoqué aucune réaction. Pourtant, en ce printemps 2023, la voilà traitée comme une potentielle terroriste.

Le 3 avril, l'hebdomadaire *Fokus* publie un article la qualifiant d'*« activiste climatique »* et voyant en elle *« un risque énorme pour la sécurité nationale »*. Le même jour, son ordinateur et son téléphone sont confisqués. Elle perd son autorisation d'accéder à des documents classés secrets et découvre avec stupéfaction le tweet du ministre de la défense civile, Carl-Oskar Bohlin. En fin de soirée, ce conservateur révèle sur X qu'il a contacté l'Agence de l'énergie et que celle-ci *« va enquêter pour voir comment une telle situation a pu se produire et s'assurer que cela ne se reproduise pas »*.

Il y a une énorme anxiété

Deux ans plus tard, l'effroi de Marie a fait place à la colère. Le 3 mars, le syndicat ST, qui représente les employés d'environ 400 agences gouvernementales, a porté plainte en son nom contre l'Etat suédois, accusé d'avoir *« violé [ses] droits et libertés fondamentales »*. « Rien n'indique que Marie ait commis une infraction ou agi hors de la loi », déclare Tobias Rahm, à l'Institut des droits de l'homme à Stockholm. Or, rappelle-t-il, non seulement la convention d'Aarhus protège les droits des défenseurs de l'environnement, mais, en Suède, *« les fonctionnaires bénéficient d'une grande liberté d'expression, mais aussi de manifestation en dehors de leur lieu de travail »*.

Cette liberté, pourtant, vacille, comme en témoignent, auprès du Monde, des employés de plusieurs agences gouvernementales, mobilisés sur la question du climat. Début 2024, une cinquantaine d'entre eux ont formé un groupe WhatsApp. Ils se retrouvent une fois par mois, en visioconférence, pour échanger. Tous disent leur frustration à l'égard du gouvernement libéral conservateur, soutenu par l'extrême droite, en poste depuis l'automne 2022, qui semble avoir renoncé à toute ambition en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

En 2024, les émissions de CO₂ de la Suède, en augmentation chaque trimestre, ont crû de 5,8 % sur l'année, le pire résultat de l'Union européenne. Le 20 mars, à Stockholm, le Conseil pour la politique climatique – une agence gouvernementale – a publié son dernier rapport annuel. Ses conclusions,

« Beaucoup ne savent pas s'ils ont le droit de s'engager sur leur temps libre », raconte une fonctionnaire

partagées par l'OCDE, sont sans appel : à moins d'un virage brutal, la Suède, qui vise la neutralité carbone d'ici à 2045, n'atteindra pas ses objectifs, ni ceux fixés par l'UE. La présentation du rapport a été boudée par le ministre du climat, Romina Pourmokhtari.

Dans ce contexte, les fonctionnaires témoignent d'une « très grande prudence », au sein de certaines agences gouvernementales, sur les sujets du climat et de l'environnement. Certains disent avoir subi des pressions, quand ils ont proposé d'accroître le niveau des ambitions. C'est le cas, par exemple, au sein de l'Agence nationale de la santé publique. En février 2023, dans un e-mail collectif, une employée disait sa *« terreur »* face au dérèglement climatique et que proposait *« d'en faire plus »*.

Plusieurs de ses collègues ont applaudi son geste. Mais avant qu'il puisse mener à une action concrète, un chef a mis fin à la discussion, arguant qu'elle *« nuisait à l'ambiance au travail »*. Dans la foulée, les agents ayant participé à la conversation ont été convoqués par leurs supérieurs et se sont fait réprimander. Il leur a été reproché d'avoir violé les principes de la *« culture administrative »* et d'avoir agi en tant qu'*« activistes »*.

Sous le couvert de l'anonymat, une fonctionnaire d'une des grandes agences suédoises témoigne : *« Il y a une énorme anxiété. Autour de moi, beaucoup disent qu'ils n'osent plus parler et ne savent pas s'ils ont le droit de s'engager sur leur temps libre. La politique menée par le gouvernement, qui nomme les directeurs des agences et peut aussi les licencier, ne fait qu'y contribuer. »* L'engagement des fonctionnaires semble devenu problématique, selon l'employée d'une autre agence : *« D'un côté, on nous dit qu'on ne peut pas nous empêcher de faire ce que nous souhaitons sur notre temps libre. De l'autre, il est évident que l'agence a très peur que cela puisse affecter sa réputation. »*

Rappelée à l'ordre par ses supérieurs quand elle a osé proposer que l'université où elle travaillait fasse plus pour le climat, une spécialiste de l'environnement dit avoir été taxée d'*« activisme »*. Employé comme un gros mot, ce terme revient en boucle dans les témoignages des agents, qui estiment pourtant être dans leur rôle quand ils critiquent la voie empruntée par la Suède.

Professeur de sciences politiques à l'université d'Orebro, Jan Olsson dénonce une *« chasse à l'activisme »*, menée par un gouvernement *« conscient que sa politique climatique est son talon d'Achille et qui ne supporte pas la critique »*. Mais *« exiger une loyauté à tout prix va à l'encontre de la liberté d'opinion et d'association, et risque de générer de la défiance à l'égard des administrations »*, estime M. Olsson. De son côté, Joakim Lindqvist, juriste auprès du syndicat ST, s'agit de voir *« la sécurité nationale utilisée comme un joker »* et alerte sur la *« culture du silence »* qui se propage, mettant en danger *« l'appareil d'Etat et la démocratie suédoise »*. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

Budget 2026: la piste de l'«année blanche»

De plus en plus de voix suggèrent de geler les dépenses publiques à leur niveau de 2025

Une «année blanche» pour stopper des années de dérive budgétaire. Cette idée, qui consiste pour l'essentiel à geler, en 2026, les dépenses publiques à leur niveau de 2025, revient avec force à l'approche des grands arbitrages financiers, prévus mi-juillet. A Bercy, à Matignon et au Parlement, elle est scrutée, chiffrée, soupesée politiquement, en complément d'autres mesures. «*A ce stade, cela me paraît la piste la plus sérieuse*», estime le député Renaissance du Gers Jean-René Cazeneuve. «*Pour nous, centristes, c'est l'hypothèse la plus plausible pour le budget 2026*», assure aussi le sénateur du Finistère Michel Canévet (Union des démocrates et indépendants, UDI).

Elle figure en bonne place parmi les suggestions d'économies que peaufine la droite sénatoriale, et que le président du Sénat, Gérard Larcher (Les Républicains), compte présenter à François Bayrou début juillet. La ministre des comptes publics, Amélie de Montchalin, entendue, mardi 17 juin, au Sénat, s'est déclarée prête à aider les élus à évaluer les gains possibles d'une telle année blanche. Aucun consensus, cependant. Poussé par divers soutiens du gouvernement, le projet est même considéré comme le «*degré zéro de la gestion politique*» par le Rassemblement national (RN) et «*la pire des méthodes*» par Eric Coquerel, député de Seine-Saint-Denis (La France insoumise) et président de la commission des finances.

Sur le papier, le principe paraît élémentaire. Il s'agit avant tout de ne pas augmenter les dépenses publiques, qu'il s'agisse des crédits des ministères et des collectivités locales, ou des prestations sociales, en dépit de la hausse des prix. Avec une inflation prévue par le gouvernement à 1,4 % en 2026, maintenir toutes les dépenses à leur niveau de 2025 – au lieu de les augmenter autant que les prix – reviendrait à économiser environ 24 milliards d'euros. Soit à peu près ce dont a besoin le gouvernement pour ramener le déficit de 5,4 % à 4,6 % du produit intérieur brut (PIB) en un an. Mais l'année blanche peut aussi concerner les recettes publiques. Ne pas rehausser le barème de l'impôt sur le revenu selon l'inflation pourrait aboutir à taxer davantage des millions de foyers.

Pour ses promoteurs, ce gel présente des avantages décisifs: égalité, simplicité, efficacité. «*C'est une méthode qui a un vrai rendement, et permet que l'effort soit partagé par tout le monde*», plaide Jean-



Le premier ministre, François Bayrou, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 11 juin. STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

René Cazeneuve. Politiquement, elle peut passer, surtout si on la couplé avec des mesures de justice fiscale.» Alors que l'absence de majorité au Palais-Bourbon n'autorise guère de grandes réformes, un coup de rabot global sur les dépenses, équivalent à l'inflation, serait plus facile à faire valider.

«C'est jouable»

«*A chaque fois que vous vous attaquez à tel ou tel avantage, telle ou telle niche fiscale, les gens concernés hurlent*, constate aussi le sénateur des Hauts-de-Seine (UDI) Hervé Marseille. *L'année blanche est plus égalitaire, moins douloureuse. Ce n'est pas un dispositif révolutionnaire, cela n'apporte pas une solution totale ni définitive au problème des finances publiques, mais c'est jouable.*»

Autant d'arguments contestés par les opposants. L'égalité, gage de simplicité? Eux préfèrent parler de simplisme, d'une baisse indifférenciée, aveugle, des crédits,

«On le fait une fois, et après? Alors que ce n'est pas seulement en 2026 qu'il faut faire des efforts»

PIERRE MOSCOVICI
premier président
de la Cour des comptes

là où le pays aurait besoin de transformations structurelles. Il s'agirait donc de l'inverse du «budget base zéro», cette méthode américaine que Matignon et Bercy souhaitent utiliser pour «réinventer» le budget à partir des besoins réels dans chaque domaine.

«*Une année blanche, c'est le néant, une non-politique, cingle Jean-Philippe Tanguy, le député de la Somme et "M. Budget" du Rassemblement national. Si c'est*

pour faire cela, autant remplacer le ministre des finances par ChatGPT, qui gérera tout aussi mollement les comptes de la nation.» A quoi les partisans de cette solution rétorquent qu'elle est moins stupide qu'il n'y paraît : avec une contrainte identique pour tous – baisser les dépenses de 2 %, par exemple –, elle laisse chaque ministre libre des moyens d'y parvenir, des missions qu'il veut privilégier comme des politiques qu'il met en veilleuse, etc. A lui de faire les bons choix. «*C'est mieux que si Bercy décrète tout, non?*», suggère un ancien ministre macroniste.

L'efficacité? Là aussi, il y a débat. Une année blanche, «*ce serait ce qu'on appelle un "one shot*», a souligné Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes, le 8 juin sur Radio J. *On le fait une fois, et après? Alors que ce n'est pas seulement en 2026 qu'il faut faire des efforts, c'est en 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 au moins. Et pour cela, il faut modifier les politiques*

publiques». Le député macroniste de Paris David Amiel défend une ligne voisine: «*L'année blanche budgétaire envisagée ne peut être une année blanche en matière de réformes, s'inquiète-t-il. Pour tenir de façon crédible nos objectifs de réduction du déficit, des transformations profondes sont indispensables, sur les arrêts-maladie, l'assurance-chômage, le millefeuille territorial, ou encore l'université.*»

«Dépenses incompressibles»

Surtout, un gel absolument général paraît irréaliste. «*Il y a des dépenses incompressibles*», a souligné Amélie de Montchalin devant la commission des finances du Sénat. Impossible, par exemple, de raboter le budget de la défense, promis au contraire à une forte augmentation en raison des menaces internationales. D'autres dépenses sont structurellement en hausse du fait de la démographie, donc très difficiles à geler, comme les remboursements de

soins de santé ou les pensions de retraite. Même chose pour les intérêts à payer sur la dette publique.

Dans ces conditions, les responsables de Bercy admettent qu'au total, les dépenses publiques progresseront encore un peu en 2026, au moins en valeur. Certains élus estiment possible de gagner, grâce à l'année blanche, 3 milliards d'euros sur les retraites, et 10 milliards d'euros sur les dépenses de l'Etat, grand maximum.

Le résultat dépendra des tractations à venir. «*On ne pourra pas traiter toutes les retraites de la même façon*», anticipe M. Amiel. Un gel peut être imaginable pour les ménages aisés, pas pour le minimum vieillesse. Le débat sur l'effort des collectivités locales s'annonce musclé. «*Une année blanche pour les communes, c'est une année noire pour les habitants*», a averti le président de l'Association des petites villes de France, Christophe Bouillon, le 13 mai. ■

DENIS COSNARD

Faute d'accord, le «conclave» sur les retraites prolongé

Les partenaires sociaux doivent se retrouver lundi 23 juin, mais la probabilité qu'ils s'entendent reste toujours aussi faible

Il se donnent un temps d'échange supplémentaire pour essayer de combler le fossé qui les sépare. Mardi 17 juin, peu avant minuit, les syndicats et le patronat ont annoncé la poursuite de leur négociation sur les retraites, alors qu'ils étaient censés conclure les discussions ce jour-là. La prochaine et – en principe – ultime rencontre aura lieu le lundi 23 juin. «*C'est l'opération de la dernière chance*», a résumé Christelle Thieffine, la cheffe de file de la délégation CFE-CGC, en s'adressant à la presse peu après la séance. La probabilité d'un accord reste toujours aussi faible, et il n'est pas certain que les cinq organisations impliquées dans le processus restent autour de la table jusqu'au bout.

La réunion de mardi a, comme prévu, été très difficile. «*On a flirté avec l'échec*», a déclaré Yvan Ricordeau, le numéro deux de la CFDT. D'après lui, le patronat a «*refusé systématiquement (...) de bouger sur deux questions*» essentielles aux yeux des syndicats.

Celle, tout d'abord, de l'âge à partir duquel les assurés ont droit à une pension à taux plein, même s'ils n'ont pas le nombre de trimestres requis pour y être éligibles: c'est ce que l'on appelle «*l'âge d'annulation de la décote*». Les confédérations représentant les travailleurs – CFTC en tête – demandent que ce paramètre soit abaissé de 67 à 66 ans. Les organisations d'employeurs, elles, ne veulent pas en entendre

parler, invoquant le coût d'une telle mesure.

L'autre thème de dissension, selon M. Ricordeau, concerne le traitement des métiers pénibles par le biais d'un mécanisme qui existe déjà: le compte professionnel de prévention.

Le Medef est prêt à élargir ce dispositif en intégrant trois facteurs de risques supplémentaires (manutention manuelle de charges, vibrations mécaniques, postures pénibles). Il souhaite que les salariés concernés bénéficient de formation, ou puissent se reconvertis, mais est opposé à l'idée – soutenue par les syndicats – de leur permettre de partir à la retraite plus tôt que les autres.

Pour tenter de surmonter le blocage, Jean-Jacques Marette, la personnalité qualifiée qui anime les tractations, s'est entretenu séparément avec les deux camps, mardi en fin de journée. Puis il leur a proposé un autre rendez-vous. Le 23 juin, donc, il soumettra aux protagonistes un nouveau projet de texte, dont les grandes lignes ont commencé à être esquissées mardi soir.

«Chiffon rouge!»

Parmi les points susceptibles d'être mentionnés dans le document en cours d'élaboration, il y a l'âge d'annulation de la décote, qui serait fixé à 66,5 ans. «*Chiffon rouge!*», a réagi Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC, en exprimant sa «*colère*» face aux journalistes. «*S'il n'y a pas 66 ans, on ne signera pas*», a-t-elle prévenu. La centrale chrétienne va «*réfléchir*» pour décider si elle vient à la prochaine rencontre.

Le Medef s'interroge, lui aussi. «*On va voir si on participe à cette nouvelle réunion*», a indiqué sa représentante, Diane Milleron-Deperrois. Sortant de la réserve qu'elle avait affichée jusqu'à présent, la responsable patronale a regretté que les syndicats réclament des droits en plus sans la moindre économie pour en compenser le coût. «*Le pays n'a pas les moyens de faire des dépenses supplémentaires*», a-t-elle martelé.

En revanche, il paraît acquis que la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) répondra présent le 23 juin. Son vice-président, Eric Chevée, a affiché sa volonté de trouver un terrain d'entente. C'est une question de crédibilité, «*pour faire la preuve de notre capacité à prendre en charge la responsabilité du régime de base des salariés du privé*», a-t-il souligné. Mais son organisation pose des «*lignes rouges*»: l'âge d'annulation de la décote doit rester inchangé. En outre, la CPME est contre la mise à contribution des entreprises à travers une hausse du «*fond social*» – un prélèvement pesant sur une partie des revenus d'activité, dont la majoration semble avoir été évoquée, mardi, par M. Marette. ■

BERTRAND BISSUEL

PS : le conflit avec LFI accentue les tensions internes

Les opposants à Olivier Faure déplorent son manque de solidarité avec Jérôme Guedj, cible favorite des « insoumis »

Assis sur un banc dans les jardins du Palais-Bourbon, Jérôme Guedj plaisante : « Je ne l'ai pas croisé, il n'est pas là, il a eu peur. » Une référence au député La France insoumise (LFI) des Bouches-du-Rhône, Sébastien Delogu, qui l'a menacé à mots voilés ce week-end. « Je me languis de le croiser à l'Assemblée nationale », avait écrit ce dernier sur X dans la foulée des propos que son collègue avait tenu au congrès du Parti socialiste (PS), qui s'est déroulé à Nancy du 13 juin au 15 juin, qualifiant Jean-Luc Mélenchon de « salopard antisémite ». Le triple candidat à la présidentielle et son premier lieutenant, Manuel Bompard, ont demandé des excuses publiques. En vain.

Lundi 16 juin, M. Guedj – ancien disciple de Jean-Luc Mélenchon en rupture de ban – s'est contenté de retirer publiquement l'insulte, mais a maintenu l'ensemble de son propos. L'agacement aurait pu en rester là. Mais, de manière consciente ou pas, le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, a jeté de l'huile sur le feu, non pas avec LFI mais au sein de son propre parti.

Bouche close

Invité lundi matin dans « Les 4 Vérités », sur France 2, le député de Seine-et-Marne a renvoyé dos à dos l'élu de son parti et le triple candidat à la présidentielle, réduisant sa sortie à une simple querelle de personnes. « Comment peut-on avoir un débat qui oppose la gauche à la gauche en permanence, alors que vous avez l'extrême droite aux portes du pouvoir ? », a fait mine de s'interroger le chef de file des socialistes. Avant de laisser entendre que son camarade avait cherché à tirer la couverture à lui lors du congrès. « Jérôme Guedj et Jean-Luc Mélenchon trouvent un intérêt commun à se taper dessus », a également argumenté le député de Seine-et-Marne.

L'intéressé, qui lui reproche de manière récurrente son manque de soutien, aurait préféré le voir « revenir sur les valeurs ». « Je n'ai pas trouvé ça à la hauteur de renvoyer dos à dos l'agresseur et

« Olivier Faure a choisi l'union avec LFI plutôt qu'avec les socialistes »

LAURENCE ROSSIGNOL
sénatrice du Val-de-Marne

l'agressé », commente-t-il. « Si Olivier Faure pense que la question de l'antisémitisme à gauche est montée en épingle, c'est grave », enfonce son amie, la sénatrice du Val-de-Marne, Laurence Rossignol.

La thèse d'Olivier Faure a provoqué un certain malaise au sein du PS. « Jérôme n'est jamais responsable des attaques dont il est l'objet, ni dans les manifestations ni de la part d'un certain nombre de responsables politiques », a tenu à déclarer le président du groupe PS à l'Assemblée, Boris Vallaud, lors de la réunion hebdomadaire mardi. Et de poursuivre : « On a le droit de considérer que l'expression qui a été celle de Jérôme était excessive, mais ça ne vient pas de nulle part », a-t-il poursuivi. Olivier Faure, lui, est resté la bouche close.

Même ses plus proches amis ont paru perturbés. Membre du conseil national, le « parlement » du PS, Luc Broussy s'est fendu d'un message en forme d'entre-deux, censé soutenir son ami, sans désavouer son chef de parti : « Je n'ai pas besoin d'être 100 % d'accord avec lui pour le comprendre et le soutenir à 100 % », a-t-il écrit sur X. L'eurodéputée Emma Rafowicz, elle-même victime d'insultes antisémites, assure, quant à elle, comprendre « la colère » de Jérôme Guedj.

Pourtant, M. Guedj, qui a également reçu de la part du sénateur du Nord, Patrick Kanner, l'appui des parlementaires PS du Palais du Luxembourg, avait été chaleureusement applaudi à Nancy. Depuis des mois, le député est agressé dans les manifestations et sur les réseaux sociaux, où il se fait traiter de « sale sioniste » ou de « sioniste génocidaire ». Aux militants socialistes, il avait donc confié ses « meurtrissures » à propos des attaques de Jean-Luc Mélenchon, notamment un



Lors de l'arrivée d'Olivier Faure au 81^e congrès du Parti socialiste, à Nancy, le 14 juin. CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR LE MONDE/CYRIL BITTON

texte publié il y a un an – jugé par beaucoup comme flirtant avec les poncifs antisémites – où le leader « insoumis » fustigeait « la laisse [des] adhésions » de M. Guedj et faisait un lien avec son « judaïsme ».

Lors du congrès, la maire de Nantes et numéro deux du parti, Johanna Rolland, avait apporté à l'élu « son soutien » et celui « de tous les socialistes ». « Sur ces sujets, nous devons être unis en toute clarté », avait-elle enchaîné avant que les propos encore confinés dans l'auditorium du Centre Jean-Prouvé n'embrasent la gauche. « Après l'intervention de Johanna, je n'ai pas imaginé que ce qu'avait dit Jérôme poserait problème », veut croire Laurence Rossignol.

Au sein du PS, certains voient également dans l'intervention de Jérôme Guedj le symptôme d'un autre divorce, avec Olivier Faure

cette fois. Alors qu'ils étaient très proches au moment de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes) en 2022, les liens entre les deux hommes se sont distendus à partir du 7 octobre 2023. Jérôme Guedj a, en effet, été le premier à déclarer qu'il fallait rompre avec LFI, incapable de qualifier le Hamas de groupe « terroriste ».

Une tournure existentielle

Le premier secrétaire avait alors peu apprécié cette initiative, estimant avoir remis le député en selle aux législatives de 2022 en lui accordant son ancienne circonscription de l'Essonne. Il aurait d'autant moins apprécié que M. Guedj lui gâche la fête au congrès, où il s'efforçait de montrer une famille socialiste unie.

Signe que l'affaire dépasse le différend personnel, la gêne continue de dominer les fauristes et

s'inscrit dans la relation complexe qu'entretient le PS avec LFI. « C'est toujours la même histoire. Olivier Faure a choisi l'union avec LFI plutôt qu'avec les socialistes. Il a répondu aux injonctions de Jean-Luc Mélenchon et de Manuel Bompard. Ce qui est une faute morale, historique et politique », critique Laurence Rossignol.

A Nancy, poussé dans ses retranchements par son opposition, le chef de file du PS, qui avait oralement acté une rupture avec LFI, n'a pas fermé la porte à des accords lors d'élections législatives anticipées ou à des municipales, le tout au nom de la lutte contre l'extrême droite. « Je voulais une clarification, car j'ai senti dans le congrès qu'on allait « regarder ailleurs », rembobine ce mardi l'élu de l'Essonne pour justifier sa tirade nancéenne. De fait, les alliances à gauche ont pris une tourmente existentielle.

« Jusqu'en 2022, il y avait une dialogue [face à LFI] qui tenait encore au PS. Mais le bloc de gauche étant aussi faible, les unions sont nécessaires. Il y a donc un impératif électoraliste du PS ou des écologistes à fermer les yeux sur la complaisance de LFI vis-à-vis de l'antisémitisme », juge sévèrement Milo Lévy-Bruhl, docteur en philosophie politique et spécialiste de Léon Blum.

Une accusation d'antisémitisme que Jean-Luc Mélenchon récuse, y voyant une infamie destinée à le disqualifier. En attendant, la colère des « insoumis » n'est pas retombée. « Olivier Faure aurait pu faire une mise à distance. Dans un congrès, la parole engage le parti », fustige le député de Seine-Saint-Denis, Eric Coquerel. L'injure de Jérôme Guedj laissera immanquablement des traces à gauche. ■

SANDRINE CASSINI

L'adoption surprise de la loi de « simplification »

Le texte a été adopté par l'Assemblée nationale, mardi. Il comporte plusieurs mesures antiécologiques

Il est rare de voir une telle unanimousité à l'Assemblée nationale. De La France insoumise (LFI) au Rassemblement national (RN), tous les orateurs se sont accordés pour qualifier de « chaotique » l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique, devenu un projet « fourre-tout » discuté, abandonné, repris, remanié par un Hémicycle démodé aux majorités insaisissables. Son vote aura été tout aussi complexe, mardi 17 juin. Si le Palais-Bourbon a finalement adopté le texte, le résultat est resté imprévisible jusqu'au bout, et illustre une Assemblée nationale très divisée sur la question (275 pour, 252 contre, pour 21 abstentions), à l'image du bloc central.

Du côté des heureux de la journée, le RN s'est félicité d'une « victoire culturelle contre les écologies punitives », par la voix du député Pierre Meurin (Gard). Le groupe d'extrême droite a massivement voté pour le texte, tout comme les élus Les Républicains (avec cinq abstentions). Sur les bancs opposés, les députés de gauche ont tous voté contre le texte, qu'ils dénoncent comme une loi inspi-

rée par les politiques d'Elon Musk aux Etats-Unis ou de Javier Milei en Argentine. « Ce sont des grands coups de tronçonneuse dans notre Etat de droit, dans la justice environnementale, dans tous les espaces démocratiques de participation à la décision publique ou de l'accès à la justice », a dénoncé Anne Stambach-Terrenoir (LFI, Haute-Garonne).

Illisibilité des débats

En effet, les députés ont injecté une myriade de dispositions qui aboutissent à un projet à la fois très libéral et antiécologique. Touche par touche, les élus de droite sont parvenus à remettre en cause plusieurs dispositifs de protection de l'environnement qu'Emmanuel Macron considérait comme des marqueurs de son premier quinquennat. C'est le cas, en particulier, des zones à faibles émissions (ZFE), torpillées par le biais d'un amendement par une alliance entre la droite, l'extrême droite et LFI : toutes ces composantes jugent le dispositif trop dur envers les classes populaires, qui ne peuvent pas facilement se payer des

voitures aux nouvelles normes. Le principe de zéro artificialisation nette, qui vise à lutter contre l'artificialisation des sols, a aussi été nettement allégé.

Face à ces modifications inattendues, le groupe Ensemble pour la République (EPR, issu du parti présidentiel Renaissance) a appelé à voter contre son propre texte, ce qui n'a fait qu'ajouter de l'illisibilité aux débats. Cela a surtout révélé les profondes divergences au sein même du groupe (64 contre, 8 pour et 14 abstentions), mais surtout au sein du « bloc central ». Les députés MoDem et Horizons, eux, ont unanimement soutenu le texte. « Nous ne disons pas que tout est parfait. Certaines dispositions du texte initial n'ont pas été votées dans des termes que nous jugeons pleinement satisfaisants. Cependant, cela ne remet pas en cause l'équilibre général du texte, mais appelle des ajustements, car ce vote n'est ni un point final ni un blanc-seing », a défendu à la tribune Henri Alfandari (Horizons, Indre-et-Loire), espérant que la navette parlementaire corrigera les points litigieux.

Sur la question des ZFE, les députés des deux partis font surtout le pari que le Conseil constitutionnel retoquera cette partie du texte, qualifiée par beaucoup de « cavalier législatif » (soit une disposition introduite par un amendement sans lien avec le texte d'origine, interdite par l'article 45 de la Constitution), assurant ainsi la survie de ce dispositif. Le groupe écologiste et LFI ont annoncé, chacun de leur côté, vouloir déposer une proposition de loi pour débattre d'une mise en place plus égalitaire des ZFE dans un texte à part.

Les débats ont aussi démontré l'incapacité du gouvernement à défendre un des rares projets de loi examinés par le Parlement sous cette législature. Après le vote, la ministre chargée du commerce et des petites et moyennes entreprises, Véronique Louwagie, a loué, sans grande conviction, un texte « fortement attendu par le monde économique », quand son collègue Laurent Marcangeli, ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, a, lui, vanté un projet de loi qui permet « d'alléger les contraintes administratives ».

En réalité, le texte a fini comme « un objet politique non identifié dont plus personne n'assume la paternité », râle Emmanuel Maurel, député apparenté communiste du Val-d'Oise. « Il n'y a eu aucun leadership ministériel. Le texte a été géré n'importe comment, on le savait depuis le début », affirme une source du groupe EPR.

Le texte, déjà étudié au Sénat, devrait suivre sa route parlementaire en commission mixte paritaire. Une issue qui l'attendait, quel que fut le résultat de mardi. Pour Erwan Balanant, député du Finistère et porte-parole du groupe MoDem, l'adoption du projet de loi permettra au moins de poser le texte validé par l'Assemblée nationale comme base de discussion. « Voter contre aurait de nouveau redonné la main aux sénateurs. Il faut aussi qu'on puisse s'affirmer en tant que représentation nationale », plaide le député. La commission devrait se réunir en septembre pour trouver un compromis et sortir ce dossier de sa complexité. ■

DENIS COSNARD
ET ROBIN RICHARDOT

GUERRE À GAZA La gauche non mélenchoniste tente de se faire entendre sur la question palestinienne

Mardi 17 juin, Olivier Faure, Marine Tondelier et Fabien Roussel – les dirigeants du Parti socialiste, des Ecologistes et du Parti communiste – étaient réunis pour une conférence de presse où ils ont appelé à la reconnaissance d'un Etat palestinien. Fin mai, ces trois mêmes dirigeants s'étaient déjà réunis pour dénoncer le « génocide » en cours à Gaza. – (AFP)

JUSTICE
L'influenceur algérien « Doualemn » sorti libre du centre de rétention
L'influenceur « Doualemn », dont le renouvellement par l'Algérie, en janvier, avait envenimé les relations entre Paris et Alger, est sorti libre, mardi 17 juin, du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne). Le tiktoker était arrivé au bout de la durée légale maximum d'enfermement dans ces centres, soit quatre-vingt-dix jours. « Il est asséné à résidence avec des conditions particulièrement strictes. Mais il a la volonté de les respecter pleinement », a assuré son avocat. – (AFP)

Essais nucléaires : « Il y a eu des mensonges »

Le rapport de la commission d'enquête sur les expérimentations atomiques en Polynésie a été publié mardi

La reconnaissance du fait nucléaire en Polynésie franchit un nouveau pas. Adopté à l'unanimité (moins l'abstention du Rassemblement national, par refus de toute «*repentance*»), le 10 juin, le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les essais nucléaires français dans le Pacifique a été rendu public mardi 17 juin.

De 1966 à 1996, la France a procédé à 193 essais, dont 46 atmosphériques, sous l'égide du centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Ces campagnes ont permis de doter le pays de l'arme suprême qu'est la bombe atomique. Mais ce, au prix d'une déstructuration profonde de la société polynésienne, ainsi que de conséquences sanitaires et environnementales majeures. «*Les autorités ont estimé que la nécessité de préserver l'apparence de tirs sans risque et parfaitement maîtrisés devait prévaloir sur la protection sanitaire des populations en cas de retombées radioactives supérieures aux prévisions*», rappelle le rapport.

Les temps ont suffisamment changé pour faire émerger «*des consensus nouveaux et des solutions pour mieux traiter les conséquences des essais*», estime la rapporteuse, Mereana Reid Arbelot, députée polynésienne du groupe Gauche démocrate et républicaine. Le groupe communiste a obtenu la relance de la commission, après son interruption par la dissolution de l'Assemblée en juin 2024. «*La commission a tra-*

vaillé dans la sérénité, et il faut que son travail se traduise vite dans une loi transpartisane, ajoute son président, Didier Le Gac, député macroniste du Finistère. Il s'agit de lever la défiance des Polynésiens, qui ne croient plus du tout en l'Etat français, avant que cette défiance ne se transforme en colère.»

En 2007, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, a reconnu qu'il existait des victimes des essais, et que l'Etat devait en assumer la responsabilité. Ce fut «*un délic*» et «*un choc*», a témoigné, le 6 mai, Edouard Fritch, président de la Polynésie de 2014 à 2023. M. Fritch a attendu 2018, devant l'Assemblée du territoire, pour admettre avoir menti à ses concitoyens sur l'innocuité supposée des essais, épousant ainsi la doxa de ce qu'il a nommé devant la commission d'enquête «*la bande*». Comprendre : la droite locale de son parti, Tahoe-raa Huiraatira. «*En tant que catholique pratiquant, (...) c'était un acte profondément sincère*», a-t-il justifié. En revanche, à pres-

que 94 ans, l'insubmersible baron Gaston Flosse a refusé de répondre à la commission.

«*Il n'y a pas eu de mensonge*» de la part des scientifiques et des militaires de l'époque, avait affirmé le président de la République, Emmanuel Macron, le 27 juillet 2021, en Polynésie, lors d'une visite qui succédait de peu à la parution de *Toxique* (PUF, 2021), un livre enquête de Sébastien Philippe et Tomas Statius remettant en cause les calculs officiels de l'exposition des Polynésiens aux radiations. «*Si, il y a eu des mensonges*», conclut la commission d'enquête.

«**Etape fondamentale**»

La question de la dette de la France, en revanche, avait été clairement posée par Emmanuel Macron, à Papeete, en 2021. «*La nation a une dette à l'égard de la Polynésie française. Cette dette est le fait d'avoir en effet abrité ces essais, (...) dont on ne peut absolument pas dire qu'ils étaient propres.*» Aujourd'hui, il faut aller plus loin, demande la rapporteuse, Mme Reid Arbelot. «*Une demande de pardon de la part de la France à la Polynésie française s'impose*», selon elle, et ce pardon doit être inscrit dans la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie. «*Cette demande n'est pas un simple symbole, ni une demande de repentance. Elle doit être une démarche sincère, étape fondamentale dans le cadre d'un processus de réconciliation entre la Polynésie française et l'Etat*», écrit la parlementaire.

Les Polynésiens l'attendent, avant même le dédommagement. «*Ce serait naturel*», a indiqué le président de la Polynésie, Moetai Brotherson, auditionné en mars. Le ministre des Outre-mer, Manuel Valls, s'est dit, le 13 mai, favorable au pardon «*à titre personnel*», car «*demandez pardon pourrait grandir la France*». «*Mais l'Etat, ce n'est pas moi*», a-t-il aussitôt ajouté. Sur un dossier aussi sensible, c'est au président d'accomplir ce type de geste.» Mme Reid Arbelot «*conçoit ce pardon comme un acte sobre : le début d'un chemin plus qu'un objectif, permettant précisément de dépasser cette étape de pardon, afin de traiter ce pan de notre histoire dans l'apaisement*». Pour elle, «*c'est au Parlement d'effectuer ce geste au nom de la nation*».

Les mesures de réparation, elles, exigent, selon les députés, de «*refonder*» la loi de 2010 qui a créé le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen). Le dédommagement des malades demeure trop restrictif, quinze ans après. Sur l'année 2024, le Civen a rendu 575 décisions positives, soit un taux d'acceptation de 30 %. Très critiquée pour ses méthodes, il a accordé au total un millier d'indemnisations pour quelque 3000 dossiers présentés, dont la plupart sont intervenus après 2017, quand la loi est devenue un peu plus favorable.

Le Civen a décidé en 2018 d'imposer aux demandeurs la preuve d'une exposition à une dose minimale de 1 millisievert de ra-

«**Une demande de pardon de la part de la France à la Polynésie française s'impose**»

MEREANA REID ARBELOT
rapporteuse
de la commission

dition pour ouvrir leurs droits. Ce seuil relève «*d'une décision de gestion, pas d'une limite de risque*», a souligné devant la commission d'enquête un responsable de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. «*Le verrou du millisievert doit sauter*», demande donc Mme Reid Arbelot.

Entretenir la mémoire

Un autre sujet altère les relations entre l'Etat et le gouvernement polynésien, dirigé par les indépendantistes depuis 2023 : l'interminable jeu de ping-pong qui empêche le remboursement des soins pour les pathologies liées aux essais à la caisse de prévoyance sociale (CPS) polynésienne, entre 800 millions et 1 milliard d'euros, selon Papeete. En 2023, la CPS a estimé à 71400 euros le coût moyen théorique d'un malade. Mais la Caisse nationale d'assurance-maladie conteste la méthodologie de son homologue polynésienne. Le Civen, lui, avait évalué le coût

à 30 000 euros. Le ministère de la santé annonce à présent une mission d'inspection.

Pour disposer de données solides, la commission réclame une vaste étude épidémiologique sur les cancers en Polynésie, que le ministre chargé de la santé, Yannick Neuder, s'est dit prêt à réaliser. La liste des maladies radio-induites dont peuvent se prévaloir les victimes des essais devrait en outre s'élargir en 2026. «*Les données médicales actuellement disponibles n'attestent pas de surincidence globale de cancers, ni de surmortalité liée aux pathologies radio-induites chez les vétérans du CEP ou la population polynésienne*», note le rapport des députés, mais «*ce discours est inaudible pour une partie importante de la population polynésienne*», d'autant qu'*«une peur diffuse s'est emparée de certains quant à l'existence d'effets transgénérationnels»*.

Sur ce terrain, la commission d'enquête conclut à la nécessité d'entretenir la mémoire des essais. Elle propose l'instauration d'une journée du souvenir le 2 juillet, date du premier tir nucléaire de 1966. Elle note que les archives, ouvertes en 2021 par Emmanuel Macron (173 000 documents ont été déclassifiés, soit 96 % du total), demeurent peu accessibles. Au cours des auditions, le gouvernement a donné son accord pour introduire l'histoire des essais dans les programmes scolaires, et dans la journée défense et citoyenneté. ■

NATHALIE GUIBERT

ON EST ICI

51 GW⁽¹⁾

95 GW

DE CAPACITÉS INSTALLÉES
DE PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES ET DE
STOCKAGE D'Énergie
D'ICI 2030⁽²⁾

FAIRE AVANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, C'EST NOTRE RAISON D'ÊTRE.

ENGIE, 1^{er} producteur d'énergies éoliennes et solaires en France⁽³⁾, consacre chaque année 75% de ses investissements au développement des énergies renouvelables, des batteries et des réseaux électriques. ENGIE, ce sont 98 000 femmes et hommes qui agissent chaque jour pour fournir une énergie décarbonée, abordable et fiable, et ainsi faire de la transition énergétique une réalité. #AgissonsEnsemble

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

⁽¹⁾ 1 GW d'énergies renouvelables permet de produire l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'électricité de près d'1 million de personnes.

⁽²⁾ De capacités installées de production d'énergies renouvelables et de stockage d'ENGIE dans le monde en 2024. ⁽³⁾ Dans le monde.

⁽³⁾ Étude interne et Analyst Pack 2024. Plus d'informations sur engie.com/on-est-ici-dans-la-transition-energetique

ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2435285011€ - RCS NANTERRE 542107651. © Nicolas Pollet-Villard.

ENGIE

Les hôpitaux s'inquiètent de nouvelles économies

Le déficit des établissements publics s'est « nettement aggravé depuis 2019 », selon une circulaire

Efficience, efficience, efficience... La petite musique, que les hôpitaux connaissent bien, résonne de nouveau à la tête de l'Etat, et elle ne manque pas d'inquiéter dans les rangs hospitaliers. Il n'y a plus de doute, le fond de l'air a changé. Au sortir de la crise sanitaire due au Covid-19 et du « quoi qu'il en coûte », les pouvoirs publics avaient promis de reléguer aux oubliettes les politiques de contraintes budgétaires avec ces fermetures de lits qui, à l'hôpital, en ont constitué la face la plus visible. La page est-elle en train de se tourner? Alors que l'horizon budgétaire se durcit et que l'exécutif est à la recherche d'économies, la crainte d'un retour aux vieilles recettes se fait plus forte, avant même l'ouverture des débats du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026. Les signaux se multiplient, à entendre les responsables d'établissement.

Une circulaire budgétaire adressée par le premier ministre, François Bayrou, aux directeurs des agences régionales de santé, n'est pas passée inaperçue. Dans ce courrier, du 23 avril, le message est clair: il est temps de « relancer une démarche d'efficience et de performance ». Le déficit des hôpitaux publics s'est « nettement aggravé depuis 2019 », souligne-t-il. Il devrait s'élever à 3 milliards d'euros en 2024, selon les estimations provisoires de la Cour des comptes publiées le 26 mai (contre 1,9 milliard en 2023 ou 0,7 milliard en 2019). Du jamais-vu, qui appelle, selon les magistrats, des « mesures d'efficience ».

Le premier ministre a demandé aux agences régionales de « relancer sans attendre une démarche de maîtrise de la progression des postes de dépenses (masse salariale, achats) et d'optimisation des processus de gestion et de trésorerie des établissements de santé », évoquant le retour d'une « démarche contractualisée « performance et redressement financier » dans les hôpitaux en difficulté – autrement dit, les plans de retour à l'équilibre. Tout un jargon qui avait disparu, ou presque, depuis la crise due au Covid-19. Une instruction du ministère de la santé est attendue pour décliner cette circulaire.

« C'est un air de déjà-entendu pour les responsables hospitaliers : les critères et méthodes de pilotage qui ont fait la preuve de leur nocivité dans les années 2010 sont de retour », s'est ému le Syncass-CFDT, syndicat des directeurs de la fonction publique hospitalière, tout en dénonçant « un diagnostic biaisé » de la situation. « Outre le sous-financement de mesures

« Ce sont les réformes de fond qui permettront de retrouver de vraies marges de manœuvre »

PHILIPPE EL SAÏR
président de la conférence des directeurs généraux de CHU

salariales, à demi reconnus dans les couloirs ministériels, le creusement des déficits hospitaliers depuis 2019 est d'abord lié à la crise sanitaire et à ses prolongements : inflation, tensions majeures sur les recrutements médicaux et paramédicaux, niveau d'activité pré-Covid inégalement ou insuffisamment retrouvé », estime le syndicat.

Fermes des lits, diminuer le ratio des soignants autour du malade, geler les investissements... les mêmes craintes resurgissent. « Cette circulaire ne va pas rester lettre morte », estime Philippe El Saïr, à la tête de la conférence des directeurs généraux de centre hospitalier universitaire (CHU). Nous sommes bien conscients de la situation des finances publiques, mais il ne faut pas se tromper de leviers en dégradant une attractivité que nous avons durement retrouvée. » Les hôpitaux publics n'ont retrouvé leur activité de 2019 qu'en 2024, rappelle-t-on chez les directeurs. « Ce sont les réformes de fond, sur le parcours du patient ou la carte hospitalière, qui permettront de retrouver de vraies marges de manœuvre », ajoute-t-il.

« La tonalité a changé »

« Tout dépend de la façon dont cette circulaire va être appliquée, réagit François Crémieux, directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, dont le déficit a atteint près de 100 millions d'euros en 2024. Mais on peut craindre la tentation de revenir aux recettes anciennes de la variable d'ajustement des emplois de soignants, et des fermetures de lits, pour tenir les budgets. »

Lui et d'autres directeurs l'assurent: il n'est pas illégitime d'en appeler à plus d'efficience et de performance à l'hôpital, comme pour tous les organismes publics, mais « attention à ne pas viser des économies à court terme et esquiver les réorganisations nécessaires ».

Sur le terrain, de premières alertes remontent déjà. Au centre hospitalier de Laval, ce sont 50 suppressions de postes qui s'annoncent, selon une intersyndicale FO-CGT, qui s'oppose à un

« objectif de 3,5 millions d'euros d'économies sur les postes de soignants », alors que l'établissement serait plombé par un déficit de « plus de 10 millions d'euros » en 2024. « C'est un plan d'austérité qui arrive », dénonce Maxime Lebigot, infirmier et secrétaire général FO. On retourne dans la galère d'avant le Covid... » La situation est pourtant déjà sous tension. « Nombreux sont les secteurs qui ne parviennent plus à répondre aux besoins de la population », s'inquiète l'intersyndicale, citant pèle-mêle le bloc opératoire qui ne fonctionne qu'à moitié, faute de médecins et d'infirmiers, les fermetures de lits en psychiatrie ou encore les urgences régulées en permanence.

« Rais budgetaires »

Au CHU d'Orléans, aussi, « les choses s'accélèrent » concernant le plan de retour à l'équilibre promis depuis l'automne 2024, dénonce-t-on dans les rangs syndicaux, en évoquant des « réorganisations » qui donnent d'ores et déjà lieu au non-remplement sur des postes de contractuels. « La direction assure qu'elle veut faire plus d'activité, alors qu'elle supprime des postes », assure Grégory Quinet, délégué départemental de SUD-Santé.

Le plan de retour à l'équilibre va être présenté d'ici l'été, confirme la direction de l'hôpital, alors que

« On retourne dans la galère d'avant le Covid »

MAXIME LEBIGOT
infirmier et secrétaire général FO

discours habituel, par la Cour des comptes: « l'impassé financière » des hôpitaux appelle une « impérative restructuration de l'offre de soins », peut-on lire dans son rapport publié fin mai. « Les pouvoirs publics devraient établir un nouvel ordre de priorité des aides à l'investissement, et procéder à des regroupements de services au sein des groupements hospitaliers de territoire, notamment en chirurgie », conclut-elle.

Le débat, ancien, ne cesse de rebondir. Le directeur de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, Nicolas Revel, a évoqué la question, en partageant ses réflexions pour « sortir de l'impassé » dans une note d'une vingtaine de pages publiée, le 26 mai, par le think tank Terra Nova, appelant à un « ajustement de la carte sanitaire ». « Il n'est plus raisonnable de maintenir en France autant de petites structures hospitalières médico-chirurgicales dotées de plateaux techniques sousscrits en termes de nombre de médecins et, disons-le, de niveau de compétences. (...) Tout le monde sait en France que cette évolution est inéluctable. »

L'hypothèse d'une vaste remise à plat de la répartition des services hospitaliers, sujet hautement sensible chez les élus locaux, paraît néanmoins peu probable, à moins d'un an des élections municipales. ■

CAMILLE STROMBONI



Le centre hospitalier régional de Metz-Thionville, à Ars-Laquinexy (Moselle), le 24 janvier. PASCAL BASTIEN/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

L'Etat renoue avec l'évaluation du besoin en logements

Le ministère du logement ne donne pas de chiffrage précis, mais les 263 000 constructions lancées en 2024 sont insuffisantes

Le service statistique du ministère du logement a publié, jeudi 12 juin, des projections très attendues: les « Besoins en logements à horizon 2030, 2040 et 2050 ». La précédente édition remontait à 2012. Alors que le secteur traverse une crise intensifiée par la hausse des taux de crédit en 2022, une partie de ses acteurs avaient critiqué l'absence de chiffages officiels, et plusieurs d'entre eux avaient publié leurs propres estimations.

L'étude n'est cependant pas directement comparable à celle de 2012 et celles qui ont suivi, car elle ne propose pas de chiffre global, mais « des ordres de grandeur prospectifs sur les grands domaines qui composent les besoins en

logements ». « Du fait de la forte dépendance aux politiques publiques, ces chiffages n'ont pas vocation à produire une estimation globale consolidée mais permettent à chaque acteur de construire son scénario consolidé à partir du jeu d'hypothèses lui semblant le plus pertinent », préviennent ainsi les auteurs.

Le gros des besoins est lié à l'évolution du nombre de ménages, qui dépend de la démographie et des décohésions: selon le scénario central, elle nécessite 208 000 résidences principales supplémentaires par an jusqu'en 2030, puis 139 000 annuelles durant la décennie suivante, et enfin 55 000 par an entre 2040 et 2050. Et pour résorber le mal-logement,

il faudrait 1,3 à 1,5 million d'habitaciones supplémentaires. L'étude indique, « à titre illustratif », que cela pourrait se faire en quarante ans en créant 35 000 logements supplémentaires par an.

Les auteurs s'attendent à ce que le nombre de résidences secondaires continue d'augmenter: 26 000 de plus par an jusqu'en 2030, selon le scénario central, voire 35 000 en tenant compte du dynamisme des pied-à-terre, qui permettent de travailler loin de son domicile. Il faudra aussi compenser la vacance courte, en créant 11 500 logements chaque année, et prendre en compte la transformation du parc (démolitions, divisions ou, au contraire, fusions de logements, changements d'usages): le besoin

annuel de constructions neuves serait de 26 000 si la densification s'accélérerait avec le zéro artificialisation nette, et de 23 000 sans cet objectif de sobriété foncière, actuellement sur la sellette.

Une « boîte à outils »

L'étude souligne qu'une partie de ces besoins pourraient être pourvus par la création de plus de résidences principales dans le parc existant. Elle ne propose pas de scénarios, mais des graphiques montrant l'effet de la mobilisation de 1%, 10% ou 25% des logements durablement vacants, des résidences secondaires et des logements trop grands.

« C'est un rapport sérieux, prudent, mais aussi pédagogique. Il

montre que ce sujet longtemps dévolu aux statisticiens est vraiment un sujet politique : ce sont les choix faits au niveau national et local qui détermineront le besoin de construction de logements », considère l'urbaniste Jean-Claude Driant, qui a travaillé sur ce sujet pour le Conseil national de l'habitat.

Une analyse que rejette Manuel Domergue, directeur des études de la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre): « Cette étude est une boîte à outils, à chacun de pousser les curseurs. » Il préconise de résorber le mal-logement en dix ans, ce qui impliquerait de créer dans ce seul but 150 000 habitations par an. Si l'on additionne ce nombre aux scénarios centraux de l'étude

pour la période 2020-2030, on atteint 422 000 logements à créer chaque année. Si l'on se contente d'une résorption en quarante ans, comme évoquée dans l'étude, l'ensemble des besoins serait ramené à 306 000 créations de logements par an.

« Dans les deux cas, on est bien au-delà des 263 000 constructions de logements qui ont été lancées en 2024 », relève Manuel Domergue. Cette étude prouve donc le besoin de créer plus de logements, que défendent les associations de défense des mal-logés comme le secteur du bâtiment. » Il espère que le gouvernement utilisera ce document pour fixer des objectifs dans les domaines évoqués. ■

CLAUDE ANÉ

La tolérance des Français « résiste aux discours de haine »

Les préjugés perdurent néanmoins, note la Commission nationale consultative des droits de l'homme dans son rapport annuel

La tolérance résiste. » Elle résiste aux « discours de défiance et de haine » envers les minorités diffusés dans certaines sphères politiques et médiatiques. Elle résiste au contexte politique qui rend souvent « l'immigré responsable des maux de la société ». Elle résiste à l'« afaissement du portage », par les pouvoirs publics, du combat contre toutes les formes de racisme et les discriminations, selon le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie pour 2024, publié mercredi 18 juin. L'acceptation de l'autre – autre par son origine, sa couleur de peau, sa religion – progresse, mais les préjugés ne disparaissent pas pour autant. Les stéréotypes ont la peau dure, surtout quand on a passé la soixantaine.

Le principal outil pour mesurer le recul de l'intolérance est l'indice longitudinal de tolérance (ILT) qui synthétise les réponses à 75 questions, régulièrement posées lors d'entretiens en face à face, depuis 1990, auprès d'un échantillon de 1210 personnes représentatif de la population adulte (presque un tiers a au moins un parent ou grand-parent étranger) résidant

en France métropolitaine. Cet indice varie entre 0 et 100. En 2023, dans le contexte particulier né des attaques terroristes du Hamas en Israël du 7 octobre 2023, il avait chuté de 3 points en un an, passant de 65 à 62.

En 2024, il est remonté de 1 point, confirmant une tendance globale à la hausse depuis trente-cinq ans : l'ILT est passé d'un minimum de 46 en 1991 à un maximum de 65 en 2022. « 2024 fait partie des trois meilleures années depuis 1990 », se félicite Magali Lafourcade, magistrate, secrétaire générale de la CNCDH. *Contrairement à ce que prêchent les prophètes de malheur décrivant la France comme un pays de camps retranchés, le socle républicain est solide.*»

Cette progression est portée par des facteurs structurels tels que le

35 % des sondés continuent de penser que les juifs « ont un rapport particulier à l'argent »

renouvellement générationnel (chaque nouvelle cohorte est plus tolérante que celle qui l'a précédée), l'élévation du niveau d'études et le brassage culturel croissant au sein de la société française. A noter que 2024 révèle la plus forte « polarisation générationnelle » de ces dernières décennies : on compte désormais 25 points d'écart entre le niveau de tolérance de la génération née après 1987 (dont l'indice de tolérance ne cesse de progresser pour atteindre un record historique, soit 81) et celui des cohortes nées avant 1966 (à 56).

« L'exemple vient d'en haut »

Le recul de la tolérance est volatile, il fluctue en fonction « des événements et des discours politiques et médiatiques qui les cadrent », explique la politiste Nonna Mayer, directrice de recherche émérite au CNRS et membre de la CNCDH. L'indice monte en flèche dans l'euphorie de la Coupe du monde de football de 1998. Il grimpe aussi après les attentats de 2015 contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher.

Mais il dégringole après les émeutes de 2005 attribuées tantôt au communautarisme, à l'islamisme, à la polygamie, ou encore à partir du discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy, en 2010, établissant un lien entre immigration et insécurité. Il chute également en 2023 après une année marquée à la fois par la polarisation du débat politique autour de la loi pour contrôler l'immigration, les émeutes suivant la mort de Nahel (tué par un policier à Nanterre), et la mort du jeune Thomas, 16 ans, à Crépol (Drôme), présentée comme un « francocide » par l'extrême droite, et par une explosion spectaculaire des agressions antisémites depuis le 7-Octobre.

« La classe politique au pouvoir ne semble pas avoir mesuré l'urgence d'agir et semble même s'être désengagée de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme », écrit Jean-Marie Burguburu, le président de la CNCDH, en introduction. Pis, « les thèmes et la rhétorique de l'extrême droite ont été largement repris par d'autres formations politiques dans le débat public, alertent les auteurs du rap-

« Le socle républicain est solide », se félicite la secrétaire générale de la CNCDH

port. *On a ainsi pu voir surgir des termes aussi clivants et discriminants que « décivilisation », ou « ensauvagement » et exalter la perspective d'une « guerre culturelle ».*

« Or, souligne Nonna Mayer, les fluctuations de l'ILT nous enseignent que l'exemple vient d'en haut. » Même si les sont en baisse depuis plusieurs décennies, les préjugés perdurent : 35 % des personnes interrogées continuent ainsi de penser que les juifs « ont un rapport particulier à l'argent », 45 % que l'islam menace l'identité de la France, la moitié que les Roms exploitent les enfants et près de 60 % que la plupart des immigrés viennent en France pour profiter de la protection sociale.

Quand on décline l'indice par minorité, reprenant pour chacune les questions qui lui sont spécifiques, c'est la minorité juive, d'ordinaire la mieux acceptée (ILT à 72 en 2022), qui a enregistré le recul le plus important : - 3 points en 2023 (- 2 pour les musulmans, dont l'ILT était à 59 en 2022, et - 1 pour les Noirs et les Maghrébins). Ce recul est essentiellement dû à la résurgence du « vieux stéréotype » de la « double allégeance » à la France et à Israël, ravivé par le conflit au Proche-Orient. Ainsi, le sentiment que « pour les juifs français, Israël compte plus que la France » a grimpé de 7 points en un an en 2023. Et se maintient

en 2024. « Si l'y a de l'antisémitisme au sein de la gauche, et particulièrement parmi les sympathisants de La France insoumise, c'est parmi les sympathisants les plus à droite, les plus proches du Rassemblement national, que l'antisémitisme bat tous les records », rappelle Nonna Mayer.

L'année 2023 avait été marquée par la hausse sans précédent des faits antisémites (1676, contre 436 en 2022), et, dans une moindre mesure, par celle des faits antimusulmans (242, + 29 %). En 2024, les indices de tolérance vis-à-vis des juifs et des musulmans sont dans l'ensemble repartis à la hausse (+ 1 et + 2 points), tandis que les actes ont baissé, avec 1570 incidents antisémites (- 6 %) et 137 faits antimusulmans (- 28 %), sachant que le phénomène de sous-déclaration rend ces évaluations très partielles. « Et que la réponse pénale n'est pas à la hauteur des enjeux », dénonce Magali Lafourcade, notant malgré tout une nouvelle inflexion « qui va dans le bon sens ».

Ainsi, note le rapport, 50 % des auteurs orientés vers la justice pour des infractions racistes ont bénéficié d'un classement sans suite, pour divers motifs, alors que ce pourcentage s'établit à 36,4 % pour l'année 2023 pour l'ensemble des faits pénaux signalés au ministère de la justice. Même « manque de volonté politique » concernant les phénomènes de discriminations, souligne la secrétaire générale de la CNCDH, qui recommande de faire figurer, pour chaque plainte, une mention qui indiquerait s'il s'agit d'une infraction à caractère discriminatoire : parmi les 656 personnes mises en cause en 2023 dans des affaires de discrimination, cinq seulement ont fait l'objet d'une condamnation. ■

LOUISE COUVELAIRE

L'avenir judiciaire de l'auteur de BD Bastien Vivès reste flou

Le tribunal de Nanterre s'était dit incomptént dans cette affaire de dessins à caractère pédopornographique. Le parquet n'a pas fait appel

Est-ce la fin de la bouillonnante affaire Bastien Vivès, qui dure depuis plus de deux ans et demi ? Le parquet de Nanterre a indiqué au *Monde* qu'il n'avait pas fait appel de la décision, favorable au dessinateur, prononcée par le tribunal correctionnel le 27 mai. Ce jour-là, la présidente, Céline Ballerini, avait estimé que sa chambre était incompténte territorialement pour juger l'artiste. « Aucune pièce du dossier ne permet de dire » que les faits « se sont tenus dans les Hauts-de-Seine », avait justifié la magistrate, en invitant le ministère public à mieux se pourvoir.

L'auteur du *Goût du chlore* (Casterman, 2008) et de *Polina* (Casterman, 2011) était poursuivi pour « fixation d'image à caractère pornographique d'un mineur de 15 ans » et « transmission en vue de sa diffusion d'image à caractère pornographique d'un mineur ». En cause, la représentation de plusieurs scènes de sexe entre des enfants et des adultes, parfois incestueuses, dans deux albums publiés en 2018, *La Décharge mentale* (Les Requins marteaux) et *Petit Paul* (Glénat). Pour ces possibles délits, réprimés par l'article 227-23 du code pénal, Bastien Vivès encourrait cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. Ses éditeurs, Glénat et Les Requins marteaux, étaient également visés.

« Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision du parquet de ne pas interjeter appel, qui rend définitif le jugement d'incompétence », se félicite l'avocat de Bastien Vivès, Richard Malka. A l'audience, ce dernier, qui souhaitait que son client soit jugé par une chambre spécialisée en droit de la presse, avait plaidé l'incompétence territoriale de Nanterre. Et affirmé à la sortie du tribunal que la décision rendue signait la fin d'une procédure que, selon lui, aucun magistrat n'avait réellement envie de trancher. De fait, le débat posé est épingle : les dessins litigieux relèvent-ils de la pure liberté de création ? Ou participent-ils à la propagation d'une certaine « culture » de la pédocriminalité ? Et, si oui, est-ce condamnable pénalement ?

Citation directe envisagée

Les origines de l'affaire remontent à la fin de l'année 2022. L'annonce d'une célébration à venir de l'œuvre de Bastien Vivès au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême avait déclenché une très vive polémique autour des dessins de l'auteur, de certains de ses propos et de son imaginaire artistique. Des associations de protection de l'enfance avaient dénoncé sa fascination pour la pédocriminalité et l'inceste, puis porté plainte. Quatre d'entre elles

s'étaient constituées parties civiles pour le procès avorté du 27 mai.

M. Vivès en a-t-il pour autant fini avec la justice ? Faute d'appel, le parquet de Nanterre, qui avait décidé de poursuivre le dessinateur, peut emprunter une seconde voie : transmettre le dossier à une autre juridiction pour une nouvelle analyse, sans garantie sur l'issue. Prévoit-il de le faire ? Sollicités à plusieurs reprises, les services du procureur de la République de Nanterre n'ont pas répondu. Ce qui semble confirmer les hésitations de la justice.

« Le parquet de Nanterre a estimé qu'il y avait des charges suffisantes pour poursuivre, mais, au motif d'une difficulté territoriale, il ne ferait pas suivre le dossier ? », s'étonne Laure Boutron-Marmion, avocate de Face à l'inceste. A défaut, l'association envisage de saisir la justice, par le biais d'une citation directe de M. Vivès. De même qu'Innocence en danger : « C'est en cours de réflexion. Ces dessins nous dérangent toujours », commente l'avocate de cette association, Delphine Girard, persuadée que « ce dossier va mourir sans citation directe ». La Fondation pour l'enfance précise, par l'intermédiaire de son conseil, Céline Astolfe, qu'elle ne prendra pas l'initiative d'une action judiciaire si le parquet décide d'enterrir le dossier. ■

JÉRÔME LEFILLIATRE

JUSTICE
François Fillon condamné à quatre ans de prison avec sursis

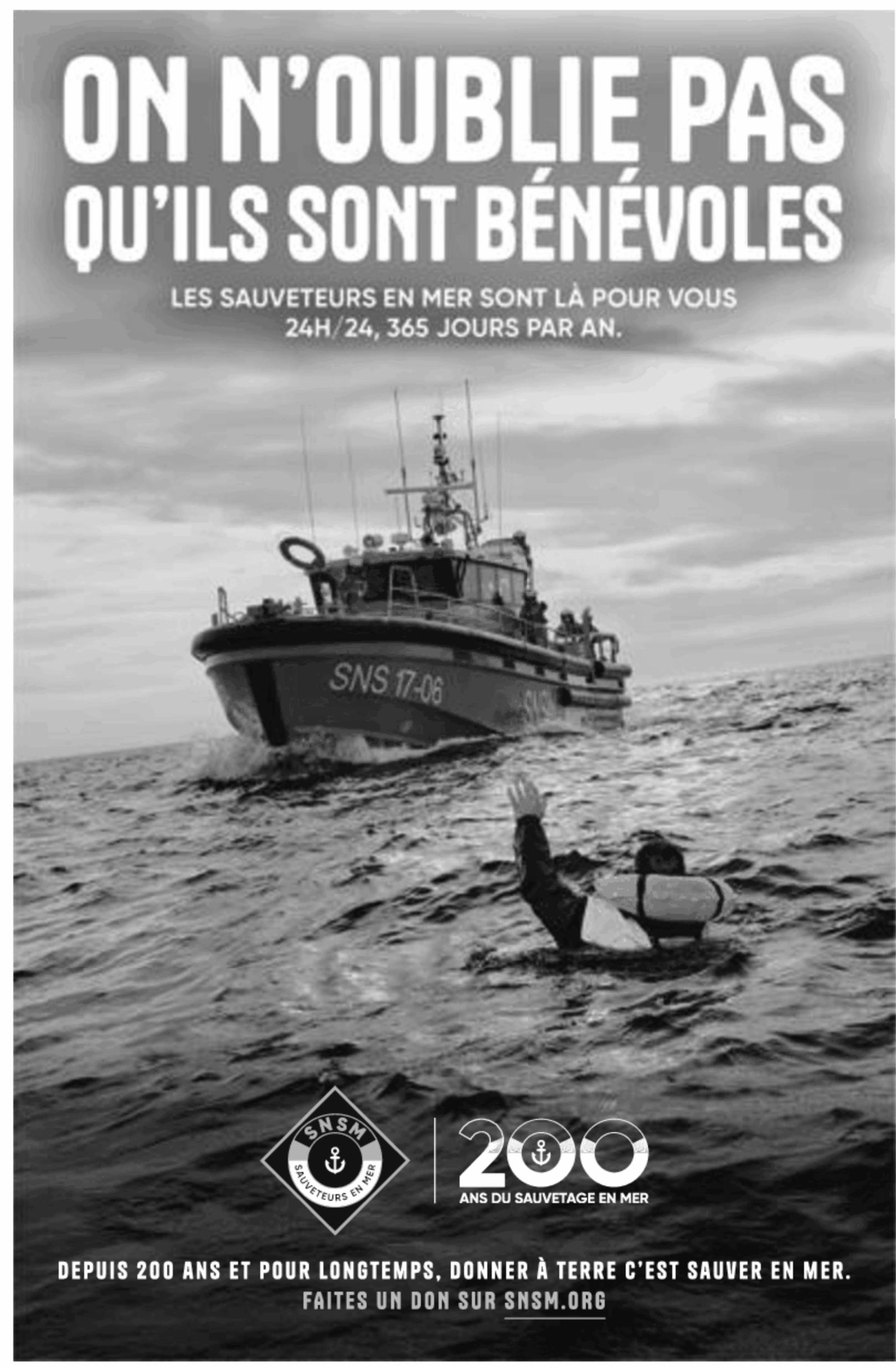
La cour d'appel de Paris a réduit, mardi 17 juin, la peine de l'ancien premier ministre François Fillon à quatre ans de prison avec sursis pour les emplois fictifs de son épouse, Penelope, une affaire dans laquelle il a été définitivement reconnu coupable. L'ex-locataire de Matignon, 71 ans, absent du délit, s'est aussi vu infliger 375 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité, plus de huit ans après les révélations du « Penelopegate » en pleine campagne présidentielle, où il était candidat de la droite et du centre. Il s'agit d'une peine réduite par rapport à celle prononcée le 9 mai 2022 : quatre ans de prison dont un an ferme, avec la même amende, mais dix ans d'inéligibilité avaient été demandés. – (AFP)

SANTÉ PUBLIQUE
La Haute Autorité de santé recommande un dépistage du cytomégalovirus pendant la grossesse

La Haute Autorité de santé a recommandé, mardi, de systématiquement dépister le cytomégalovirus pendant la grossesse, une mesure recommandée de longue date par une partie du corps médical, en raison des risques pour le fœtus. Ces infections sont très courantes et généralement sans gravité. Mais, chez une femme enceinte, elles peuvent causer de graves séquelles chez l'enfant à naître, en particulier des cas de surdit. – (AFP)

ON N'OUBLIE PAS QU'ILS SONT BÉNÉVOLES

LES SAUVETEURS EN MER SONT LÀ POUR VOUS
24H/24, 365 JOURS PAR AN.



SNSM
SAUVETEURS EN MER

200
ANS DU SAUVETAGE EN MER

DEPUIS 200 ANS ET POUR LONGTEMPS, DONNER À TERRE C'EST SAUVER EN MER.
FAITES UN DON SUR SNSM.ORG

Groupes de besoins au collège : des résultats mitigés

Selon un rapport de l'inspection générale, le dispositif n'a pas permis de faire progresser les élèves en difficulté

Un an après leur création, quel est le bilan des groupes de besoins au collège ? La mesure, annoncée par Gabriel Attal, alors ministre de l'éducation nationale, fin 2023, dans la foulée des résultats préoccupants de la France dans le classement PISA, devait répartir les élèves de 6^e et de 5^e dans des groupes adaptés à leur niveau sur tout l'horaire hebdomadaire de mathématiques et de français.

Dans un rapport commandé par l'ancienne ministre de l'éducation Nicole Belloubet (février 2024-septembre 2024), diffusé mardi 17 juin, l'inspection générale de l'éducation nationale, qui a visité 39 collèges de profils divers, constate que ce dispositif n'a pas permis de faire progresser les élèves les plus fragiles. « Le risque est majeur de voir les écarts de compétences se creuser entre les élèves et ainsi fragiliser fortement le retour en classe entière en début de 4^e », alertent les inspecteurs, qui prédisent une « dérive programmée des continents ». Dans la foulée de cette diffusion, l'éducation nationale a promis des ajustements dans les collèges dès la rentrée 2025.

Sur les 39 établissements visités et 339 professeurs de lettres et de mathématiques interrogés, les inspecteurs ont d'abord constaté de très fortes disparités dans la mise en place des groupes. Parmi les collèges du panel, certains ont réparti les effectifs en trois en fonction des notes des élèves –

peu d'équipes ont rapporté avoir réellement utilisé les évaluations de début d'année, ce qui était pourtant préconisé –, d'autres ont créé des petits groupes hétérogènes, d'autres enfin n'ont mis que les élèves les plus en difficulté en effectifs réduits.

« Pauvreté des contenus »

L'hétérogénéité tient, selon les auteurs du rapport, à un manque de lisibilité du discours politique, combiné à un manque de temps pour s'organiser. « Dans un contexte de forte opposition syndicale (...), les évolutions des discours ministériels, mentionnant successivement les termes "groupes de niveau", "groupes de besoins" "groupes", ont fragilisé les réflexions qui devaient s'installer au sein de chaque collège. Un temps considérable a été consacré aux modalités organisationnelles de la mesure sans pour autant générer partout une réflexion pédagogique à la hauteur des attendus. »

Ainsi, alors même que la posture de l'éducation nationale s'était infléchie en l'espace de quelques mois, les équipes ont, de facto, créé des groupes de niveau. En

outre, alors qu'il était prévu de rassembler les élèves au cours de l'année et de faire évoluer la composition des groupes en fonction des progrès de chacun, beaucoup de collèges ne l'ont pas fait. « En classe de 6^e, sur les 29 collèges ayant apporté une réponse à cette question, 41 % ont déclaré avoir choisi de ne pratiquer aucune semaine de regroupement » alors que le dispositif en prévoyait régulièrement.

De même, la majorité des groupes n'ont pas bougé, les enseignants exprimant un attachement à ceux déjà constitués, ou considérant qu'ils étaient suffisamment hétérogènes et qu'il n'était pas intéressant de les mélanger de nouveau. D'autres encore ont assuré que des niveaux aussi différents ne pouvaient converger en quelques semaines, « notamment parce que les difficultés des élèves les plus faibles leur semblaient massives », notent les inspecteurs.

En effet, si cette mesure « a offert une réelle visibilité à la grande difficulté scolaire », le dispositif ne permet pas de résorber le problème. Et pour cause, les professeurs assurent ne pas avoir modifié leur geste pédagogique avec les groupes les plus en difficulté : ils font cours de la même manière qu'en classe entière, mais en prenant plus le temps d'accompagner chacun. L'avantage ressenti par les enseignants tient donc plutôt à « l'amélioration de la dimension relationnelle et psychosociale avec les élèves les plus en difficulté », notent les inspecteurs, à qui les

professeurs ont « presque unanimement » rapporté que les groupes de besoins permettaient de « redonner confiance », « redonner envie », « remobiliser les élèves ».

Malgré ces quelques points positifs, les inspecteurs alertent sur un risque de « dérive programmée des continents », dans la mesure où le seul « geste didactique » en réponse aux difficultés des élèves « semble être une baisse des exigences et une réduction ou un allégement des contenus d'enseignement ». La « pauvreté des contenus » enseignés dans ces groupes est donc « peu garantie de progrès », et « induit un risque fort de dérive des savoirs et des compétences enseignées entre les groupes et par conséquent, entre les élèves ». Et ce en l'absence du « garde-fou » que constitue la remise des collégiens concernés en classe entière au cours de l'année.

Un courrier envoyé aux recteurs

Leur recommandation est claire : un « abandon du modèle actuel » qui prévoit « une mise en œuvre uniforme des enseignements en groupes pour tous les élèves de 6^e et 5^e sur l'ensemble des horaires (...) de français et de mathématiques ». Les inspecteurs préconisent, à l'inverse, de laisser aux établissements le soin de définir une « stratégie de réussite » appuyée sur les évaluations nationales de 6^e de 5^e et de 4^e, mais aussi sur les résultats au brevet de l'établissement. Car, en définitive, « les équipes qui semblent le mieux réussir sont aussi celles qui ont cherché à s'ap-

proprié la mesure pour proposer une organisation spécifique et adaptée à leur contexte ». Dans les collèges où les groupes de besoins fonctionnent, « le résultat s'apparente à des dispositifs tels que "plus de maîtres que de classes", mêlant temps en groupe entier, temps de co-interventions et interventions de type Rased [réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté] ». Les inspecteurs font, ici, référence à un dispositif de remédiation à la difficulté scolaire expérimenté à l'école primaire, et abandonné à la faveur du dédoublement des classes de l'éducation prioritaire, au début de l'ère Macron. Les Rased, eux, constituaient un réseau d'enseignants spécialisés dont le nombre a été considérablement réduit à la faveur des suppressions de postes des années 2000.

Ces constats sévères ont été rendus publics, ce qui n'est pas systématique pour les rapports de l'inspection générale, alors que quatre ministres se sont succédé depuis le passage Rue de Grenelle de Gabriel Attal, l'instigateur de

cette mesure critiquée tant par les syndicats que par ses successeurs. L'éducation nationale s'est appuyée sur ces résultats mitigés pour annoncer des « ajustements », à compter de la rentrée 2025. Même si les groupes seront maintenus en attendant « le bilan définitif de la première année de mise en œuvre des groupes qui sera dressé à l'automne », a indiqué l'éducation nationale, lors d'un point presse, mardi 17 juin.

Un courrier a été envoyé aux recteurs pour rappeler que la constitution des groupes ne devait pas s'appuyer sur le niveau général des élèves mais sur « l'acquisition de compétences précises encore fragiles », a précisé l'éducation nationale à la presse. En évitant bien sûr de regrouper les élèves à besoins particuliers, par exemple les élèves de classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et les allophones, ce que certains collèges ont fait. L'institution promet un meilleur « accompagnement pédagogique » sur le terrain par les inspecteurs mais aussi par un « nouveau référentiel de formation continue » dont la publication est prévue jeudi. Des mesures jugées « en deçà » des conclusions du rapport par la secrétaire générale du SNES-FSU. « On a l'impression que la ministre ne veut pas aller au bout du détricotage des groupes de niveaux, analyse Sophie Vénétitay. On peut y voir une volonté de ne pas brusquer le système, mais aussi la recherche d'un équilibre politique. » ■

VIOLAIN MORIN

L'éducation nationale a annoncé des « ajustements » à compter de la rentrée 2025

Bonnes adresses

Tarifs 01/01/25

Prix à la ligne : 15,50 € HT - 18,60 € TTC
Autres formats : nous consulter
stephane.pesque@mpublicite.fr

Reproduction interdite

Akante, Bonaldo, Bontempi, Calligaris, Cattelan, Mobilier de France, Mobliberica...

LE PLUS GRAND ESPACE TABLES ET CHAISES DE REPAS À PARIS

EspaceTopper®
Maison familiale depuis 1926

145-147 rue St-Charles Paris 15, M° Charles Michels, 01 45 75 02 81
63 rue de la Convention Paris 15, M° Charles Michels, 01 45 77 80 40
Canapés, literie, mobilier sur 3000 m² : nos adresses sur www.topper.fr

VENTES PRIVÉES DU 12 AU 22 JUIN 2025

MAISON CHARLES ANTIQUE ACHÈTE

La maison recherche également bien d'autres produits
Déplacements réguliers et gracieux dans toute la France
Expertises gratuites & paiement immédiat
N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement
par téléphone au 06 19 89 55 28
email : antique.charles@gmail.com / maisoncharles-antique.fr

Espace Topper, la Grande Bibliothèque du 15^e !

Façades en pierre, céramique, bois ou laque, le meilleur de la création française et italienne : Bonaldo, Bontempi, Calligaris, Cattelan, Fiam, Novamobili, Sangiacomo...



Bibliothèque modulable Charlotte, fabrication italienne

EspaceTopper®
Maison familiale depuis 1926

Le plus grand espace mobilier composable à Paris 15 • 7J/7
Et aussi : armoires lits, canapés-lits, mobilier gain de place, tables basses et de repas...

145-147 rue St-Charles, 01 45 75 02 81, M° Charles Michels

VENTES PRIVÉES DU 12 AU 22 JUIN 2025

ACHAT VINYLES

Disqueur sérieux et passionné.
20 ans d'expérience.
Achète vinyles 33 et 45 tours
Jazz, Pop Rock, Soul Funk, World, Hip Hop, Classique...
Je me déplace. Paiement comptant.
David B : 06 07 44 03 77

RUBRIQUE BONNES AFFAIRES
POUR VENDRE, VOULEZ-VOUS LE BON PLAN OU LE MEILLEUR ?
stephane.pesque@mpublicite.fr

RUBRIQUE IMMOBILIER

(tous les mercredis & samedis)

Vos acheteurs et locataires sont parmi nos lecteurs.

LIGNAGE
Prix à la ligne :
15,50 € HT - 18,60 € TTC
MODULES
Merci de nous consulter
stephane.pesque@mpublicite.fr

RUBRIQUE IMMOBILIER
stephane.pesque@mpublicite.fr

Les plus de 50 ans à la porte des entreprises

En France, les « seniors » peinent à retrouver un poste. Une hypocrisie à l'heure du report de l'âge de la retraite

Désolé, vous ne correspondez pas au profil recherché. » Fabrice Duplat ne compte plus les fois où il a reçu cette réponse. A 56 ans, ce Haut-Garonnais a travaillé en usine comme agent de production dans la grande distribution la majeure partie de sa vie. Il postule à deux offres par jour au moins mais, en dépit de son expérience, aucun employeur ne lui répond positivement. « Passé la cinquantaine, c'est très compliqué, constate-t-il. Le pire est que vous voyez parfois les mêmes offres pendant des semaines. Le magasin à côté de chez moi recherche des employés depuis plus de deux mois et me dit aussi que je n'ai pas le bon profil. Il faut dire que 90 % du personnel a moins de 30 ans. »

A 48 ans, Gérôme Bourdezeau, manager de projet dans l'événementiel dans la Charente, ne reçoit, quant à lui, que « des réponses copiées-collées, automatisées, de "profil inadapté" », depuis six mois déjà. Et pourtant, « [s]es exigences aujourd'hui sont beaucoup plus humbles que par le passé », confie-t-il.

Les entreprises françaises ont un problème avec les seniors. Alors que ceux-ci cumulent déjà deux ou trois décennies d'expériences professionnelles précieuses, elles s'en détournent lorsqu'il s'agit d'embaucher. « Les dirigeants d'entreprise nous demandent d'écartier les candidatures à partir de 50 ans – pas directement, bien sûr, c'est plutôt insidieux », témoigne un responsable de ressources humaines (RH), sous le couvert de l'anonymat. Selon les chiffres de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), 25 % des recruteurs redoutent ainsi d'embaucher un candidat de plus de 50 ans.

Ce que confirme à demi-mot Jean-Philippe Teboul, le directeur associé du cabinet de recrutement Orientation durable, à Paris : « Chez nos clients, les employeurs reçoivent tout le monde. Mais, au moment du choix final, ils nous demandent si les candidats autour de 60 ans ne viennent pas que pour obtenir les trimestres manquants pour la retraite. »

Faibles taux d'emploi

Une hypocrisie. Le report progressif de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans n'y a rien changé. Au contraire : « 15 % des seniors de 55 ans et plus déclarent que les entreprises ont peu fait évoluer leur politique RH pour tenir compte de la réforme, notamment pour le recrutement », estime Hélène Garner, directrice des données et des études de l'APEC. Résultat : ils restent plus longtemps à la porte des entreprises. « Les job datings sont



La part des 50 ans et plus en contrat à durée déterminée a augmenté de 25 % entre 2003 et 2020

de bons baromètres du marché de l'emploi : à celui qui s'est tenu le 20 mai au Havre [Seine-Maritime], par exemple, j'ai vu arriver une majorité de seniors », abonde Nathalie Louit, consultante RH spécialisée dans la gestion des mobilités et des transitions professionnelles.

Les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) racontent la même histoire. Certes, le report à 64 ans augmente mécanique-

ment le taux d'emploi des seniors, qui retardent la date à laquelle ils quittent l'entreprise : entre 2014 et 2024, celui des 50-64 ans est ainsi passé de 59,6 % à 68,4 %. Des niveaux bien inférieurs à ceux de nos voisins européens. Selon Eurostat, le taux d'emploi des 55-64 ans en France est de 60,4 %, loin derrière celui des Danois (75 %), des Allemands (75,2 %) et des Suédois (78,1 %) de la même tranche d'âge. Et cela reste nettement moins que le taux d'emploi des 25-49 ans (82,7 %). Surtout, une personne sur cinq entre 55 et 61 ans n'est ni en emploi ni à la retraite, toujours selon l'Insee.

Dit autrement, ils sont de plus en plus sujets à la précarité : la part des 50 ans et plus en contrat à durée déterminée a augmenté de 25 % entre 2003 et 2020, selon le ministère du travail. « Les travaux qui ont analysé la réforme de 2010 faisant passer l'âge légal

de 60 à 62 ans ont mis en évidence l'allongement du "sas" de précarité entre emploi et retraite, en particulier chez les ouvriers », note la sociologue Dominique Méda dans *Une société désirable. Comment prendre soin du monde* (Flammarion, 272 pages, 20 euros). Précisément le « sas » où se trouve aujourd'hui Fabrice Duplat.

Critères biaisés

Trop vieux, pas assez flexibles, pas à la page... Si les recruteurs les boudent, c'est, bien souvent, en raison de clichés qui ont la vie dure. « Au moment de recruter, la discrimination liée à l'âge porte à la fois sur la capacité d'adaptation, la formation, la mobilité et les pré-attendues attentes salariales », souligne Sibylle Le Maire, fondatrice du Club Landoy, qui réunit les employeurs actifs sur le sujet, et par ailleurs directrice exécutive au sein du groupe Bayard. Lorsque le marché de l'emploi leur est favo-

rable et qu'elles ont le choix parmi les candidats, les entreprises privilient donc les plus jeunes.

Leurs aînés ont d'autant plus de mal à convaincre qu'ils sont bien souvent éliminés avant même de pouvoir accéder aux entretiens d'embauche. « Un CV senior passe difficilement le tri du système de suivi des candidatures, qui utilise des critères biaisés », affirme Mme Louit. Dans les procédures de recrutement sont mises en place des applications censées faire correspondre les CV et les offres d'emploi. Ces petits robots vont traquer tous les mots du CV. Et lorsque les candidats mettent leur âge, ça ne passe pas. »

Sophie Thoreau, éditrice de 56 ans à Nice, a bien tenté de contourner le système. En vain. « J'avais pris soin d'imiter le modèle canadien de CV qui se veut antidiscrimination en retirant tout ce qui peut renseigner sur mon âge, les dates de diplôme, les

« Un manager n'a jamais envie qu'un nouveau soit plus compétent que lui »

YANNICK LE SOMPTIER
inspecteur en assurance

expériences les plus anciennes, témoigne-t-elle. Mais, malgré des dizaines de candidatures, je ne décrochais aucun entretien. »

Faute de trouver un poste correspondant à leur compétence, même pour un salaire moindre, nombre de plus de 50 ans se résolvent à accepter un job moins qualifié. C'est le cas de Rachel Dcourtiaux. Il y a quatre ans, à 53 ans, lorsqu'elle a quitté son emploi de designer à Decathlon, à Lille, elle pensait retrouver un job facilement, comme ce fut toujours le cas lorsqu'elle était plus jeune. Mais elle a vite déchanté. « J'avais beau cocher 90 % des compétences recherchées, je me suis heurtée pendant deux ans à un mur de non-réponses, dit-elle. Plusieurs annonces précisait "équipe jeune et dynamique" ou mentionnaient "alternant". »

Elle a très vite supprimé l'âge de son CV, « mais le cumul d'expériences longues [la] trahissait », ajoute-t-elle. En désespoir de cause, elle a répondu à une offre d'ouvrier paysagiste : « Avec un salaire très, très bas, très loin de chez moi, en Haute-Savoie. Physiquement, c'est dur, je suis la seule fille et la plus vieille. Je désherbais, je tonds, je débroussaille, je conduis des camions à benne, au smic, à 57 ans. »

Yannick Le Somptier, 50 ans, inspecteur en assurance dans le Var, a, lui aussi, fini par accepter un poste de conseiller. « Inspecteur en assurance, c'est cuit parce que je suis trop vieux. Un manager n'a jamais envie qu'un nouveau soit plus compétent que lui. J'ai répondu à des milliers d'annonces. Je ne rentrais jamais dans les critères : "trop de compétences". J'ai finalement trouvé un poste de conseiller expert, qui n'est plus du management, mais fait rentrer du chiffre d'affaires. C'est mieux payé, mais c'est un retour en arrière. A 50 ans, ce n'est plus le salaire qui fait rêver. »

D'autres, encore, finissent par jeter l'éponge, à l'exemple de Sophie Thoreau. « Je n'en pouvais plus d'attendre qu'à mon âge quelqu'un veuille bien me rappeler un jour », raconte la Niçoise. Elle s'est donc résolue à créer sa propre entreprise, la maison d'édition Les Livres de la promenade. ■

ANNE RODIER

Devenir indépendant, le choix de la dernière chance

Devant la difficulté à retrouver un emploi, certains chômeurs de plus de 45 ans finissent par s'aventurer dans l'entrepreneuriat

À 47 ans, cumule une maîtrise, trois masters, un doctorat et vingt ans de métier dans l'édition et la traduction. Mais est au chômage depuis trois ans, confrontée au « silence » des entreprises. Ayant réalisée la majorité de sa carrière au Canada, c'est en rentrant en France, en 2019, qu'elle entame une « traversée du désert » : 150 candidatures, 20 réponses automatiques, aucun entretien. « On m'a dit que j'étais surqualifiée », lâche la Bretonne, qui n'a pas souhaité donner son nom. Elle a supprimé son compte LinkedIn pour éviter que « le monde entier voie qu'elle est] au chômage ». « La seule réponse

que j'ai eue, c'est pour être professeure d'anglais, raconte-t-elle. J'ai l'impression d'avoir raté ma vie professionnelle. »

Pour Virginie Rescourio, 48 ans, le choc a été rude aussi. « Je suis devenue obsolète », explique d'emblée cette ancienne directrice marketing chez Dyson – pendant dix-neuf ans –, licenciée en 2020. Il y a trois ans, après un bref contrat dans une société de panneaux solaires, elle décide de se former au numérique pendant quinze mois pour multiplier ses chances d'embauche. Sans succès. « On ne s'entendait pas financièrement, raconte-t-elle. Avec mon expérience, j'espérais un salaire de

100 000 euros par an et, pour une PME, ce n'était pas possible. »

Les exemples tels que ceux d'Aude et de Virginie sont légion. En France, dans le monde du travail, les plus de 45 ans sont perçus comme des « seniors ». Un qualificatif qui, pour les entreprises, n'est pas synonyme d'expérience, mais « vu comme un poids », explique Adnan Maalaoui, professeur au Prince Mohammed Bin Salman College of Business and Entrepreneurship (Arabie saoudite) et auteur de plusieurs études sur l'entrepreneuriat des seniors en France : « Pour les sociétés qui ont comme perspective l'allègement de leur masse salariale, les seniors

sont coûteux. » A ce jour, la probabilité d'embauche des personnes de plus de 50 ans est deux fois inférieure à celle des 30-49 ans, et un tiers seulement des demandeurs d'emploi de cette catégorie retrouvent un poste, selon le baromètre du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail publié en décembre 2024.

Un gros coup de jeune

Alors, pour s'en sortir, les seniors créent leur propre travail : 40 % le font par contrainte, d'après un rapport de France Stratégie d'octobre 2022. Tout en continuant de « chercher un métier d'appoint », Aude a ainsi lancé sa maison d'édi-

tion de romans graphiques et d'albums jeunesse début avril. « J'y ai investi 50 000 euros de ma poche, je me serre la ceinture sur tout », reconnaît cette mère célibataire de quatre enfants, bien qu'elle insiste sur la « joie » de « faire [ses] propres horaires », sans « rendre de compte à la hiérarchie ». « C'est un gros coup de jeune, je ne suis plus senior maintenant », dit Aude d'un ton revanchard. Virginie Rescourio, elle, a opté pour le statut d'indépendante, toujours dans le marketing. Mais, devant le peu de clients trouvés, elle va accepter comme contractuelle un poste de professeure de français au collège, bien loin de ses prétentions salariales.

Ces entrepreneurs grisonnents ont tendance à rester dans le même secteur que leur précédent emploi. « Ils profitent de leur expérience et de leur liste de contacts, donc ça limite les risques », relève M. Maalaoui. Ghizlane Badri, elle, a fait le choix inverse. Après plus de vingt ans passés dans le journalisme et la communication, cette quadragénaire monte son entreprise de décoration d'intérieur. « Je pense au trou dans mon CV, je pense à mon âge, et ça me déprime », lâche celle qui n'a pas réussi à retrouver un emploi salarié, malgré « un millier de candidatures » depuis 2019. ■

NOA MOUSSA

En retard, la France lance une course aux grands drones

Au Salon du Bourget, le ministère des armées a signé des conventions avec cinq jeunes industriels pour le développement d'appareils à bas coût

En 2013, l'achat par la France de 12 drones de renseignement américain Reaper, fabriqués par General Atomics, devait être une solution «intermédiaire», le temps que les industriels français ou européens sortent leurs propres appareils. Douze ans plus tard, les militaires les attendent toujours.

Tous les programmes de drones dits MALE (de moyenne altitude longue endurance), capables de voler plus de vingt-quatre heures au-delà de 5 000 mètres d'altitude, avec des capteurs sophistiqués (radars, boules optiques...) pour recueillir des informations en toute discréetion, ont soit échoué (EuroMALE, Talarion ou Telemos) soit pris des années de retard. L'Eurodrone d'Airbus ne devrait pas être opérationnel avant 2031, quinze ans après la notification officielle du programme par la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Pour essayer de rattraper une partie du temps perdu, la France tente une autre méthode. En visite sur le Salon international de l'air et de l'espace du Bourget (Seine-Saint-Denis), mardi 17 juin, le ministre des armées, Sébastien Lecornu, a signé des conventions de subventions avec cinq industriels pour soutenir la réalisation de démonstrateurs MALE à bas coût.

Moins complets ou performants que l'Eurodrone, ils présenteront l'avantage d'être disponibles dès la fin 2026. L'un des signataires est une entreprise confirmée, Daher, mais les quatre autres sont des acteurs émergents de l'aéronautique : Aura Aero, FLY-R, SE Aviation et Turgis Gaillard.

Moins de 10 millions d'euros seront mobilisés pour les aider dans leur développement. Pour cela, le ministre des armées avait indiqué, en février, qu'il pourrait se servir des éventuelles pénalités de retard infligées à l'Eurodrone qui, derrière Airbus, embarque deux autres industriels européens de la défense, le français Dassault Aviation et l'italien Leonardo.

Perspectives pour l'export

«Ces conventions visent à favoriser l'émulation entre industriels. Elles permettront de faire naître la meilleure solution opérationnelle en respectant les contraintes de temps et de coût. Elles offriront en outre une diversification des options et de nouvelles perspectives pour l'export», explique la direction générale de l'armement (DGA), chargée du suivi de ces conventions. Les premières commandes pourraient être passées en 2027. Partagé entre quatre pays, le montant du programme Eurodrone s'élève à 7,1 milliards d'euros, pour 60 appareils, dont

Moins complets ou performants que l'Eurodrone, ces appareils présenteront l'avantage d'être disponibles dès la fin 2026

12 pour la France. En comparaison, le coût des appareils soutenus par la France avec ces cinq conventions se compte en dizaines de millions d'euros.

«On peut être une PME et être capable de développer des systèmes d'armes en un temps court, de l'ordre de deux ans», assure Fanny Turgis, la cofondatrice de la société de défense Turgis Gaillard, qui expose au Bourget son drone MALE Aarok, projet dévoilé en 2023. L'appareil, d'une envergure de 22 mètres et qui, en plus de son radar et de sa boule optique, peut emporter un armement léger, devrait faire ses premiers vols dans les prochaines semaines. Turgis Gaillard dit se mettre en capacité de fabriquer cinq à dix drones par an.

Les premiers vols des autres signataires de la convention devraient suivre en 2026. C'est le cas pour Enbata, le drone développé par Aura Aero et dévoilé au Bourget. Pour aller plus vite, le constructeur d'avions utilisera des briques technologiques développées pour ses appareils civils. Installé à La Réunion, Fly-R prévoit également ses premiers vols d'essai avant la fin 2026. L'entreprise est dirigée depuis juin 2025 par Laurent Collet-Billon, ex-délégué général à l'armement.

Ce changement de méthode démontre aussi un nouvel état d'esprit à la DGA et chez les forces armées. Autrefois extrêmement

exigeantes sur les spécifications des systèmes désirés, elles le sont moins depuis la guerre en Ukraine, si cela permet de disposer des matériels plus rapidement. L'Eurodrone «sera immédiatement navigable et correspondra aux spécifications que nous lui avons données, il y a de nombreuses années – mais les temps ont changé. Ce drone de 28 mètres d'envergure et de 17 tonnes nécessiterait des infrastructures énormes. Il tient difficilement la comparaison, en matière d'envergure et de coût, face à des modèles comme Aarok, même s'il s'agit d'équipement du bas du spectre», avait reconnu le général Jérôme Bellanger, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, lors d'une audition au Sénat le 23 octobre 2024.

Bourré d'électronique

En plus de ces conventions, le ministère des armées s'est engagé, mardi, à acquérir six systèmes de drones aériens pour la marine pour des missions de surveillance depuis les frégates, en complément de l'hélicoptère déjà présent à bord. Ils devraient équiper quatre des huit frégates multimission et deux des cinq futures frégates de défense et d'intervention à partir de 2028. L'accord prévoit un soutien de l'Etat pour essayer d'exporter l'appareil.

Cet hélicoptère VSR700 sans pilote bourré d'électronique est développé par Airbus Helicopters avec Naval Group, sur la base d'un Cabri, un appareil fabriqué par Guimbal dans le sud de la France. Il peut voler à une centaine de milles du navire (près de 200 kilomètres) pendant plus de huit heures, avant de revenir se poser automatiquement sur la plateforme de la frégate, sans avoir besoin d'un système de positionnement comme le GPS, grâce à des balises disposées sur le pont. ■

OLIVIER PINAUD

600 millions d'euros pour une start-up

C'est le plus gros financement de l'année pour une start-up européenne. Spécialisée dans l'intelligence artificielle (IA) pour les systèmes de défense, Helsing a annoncé, mardi 17 juin, avoir levé 600 millions d'euros. Selon le *Financial Times*, la start-up franco-allemande serait ainsi valorisée 12 milliards d'euros. Cette opération, qui intervient après les 450 millions récoltés en juillet 2024, a été dirigée par Prima Materia, une société du Suédois Daniel Ek, le fondateur de Spotify, l'un des premiers investisseurs d'Helsing. La semaine précédente, la start-up et Saab, le fabricant de l'avion de chasse Gripen, ont annoncé avoir testé en vol Centaur, l'IA d'Helsing pour le combat aérien autonome. L'avion commandé par l'IA a gagné plusieurs combats de suite sur celui piloté par un humain.

Défense : la Commission européenne propose des simplifications administratives

L'objectif est d'accélérer les investissements dans ce secteur devenu prioritaire

BRUXELLES - bureau européen

Simplifier, débureaucratiser, clarifier les règles... Mardi 17 juin, la Commission européenne a dévoilé une proposition législative afin de simplifier les règles appliquées à l'industrie de la défense. Engagé depuis le printemps dans un effort de simplification pour l'ensemble des secteurs de l'économie, l'exécutif communautaire se devait de proposer des mesures spécifiques pour la défense, afin d'accélérer les investissements dans ce secteur devenu prioritaire en raison de la guerre en Ukraine et des menaces de désengagement américain de la défense collective européenne.

Le 4 mars, quelques semaines après le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission, avait annoncé un vaste plan de réarmement à l'horizon 2030. Fin mai, les Vingt-Sept avaient déjà validé un nouvel instrument de financement, le fonds Safe (Security action for Europe), doté de 150 milliards d'euros et proposé par la Commission, afin de faciliter les achats d'armes et d'équiper-

ments militaires. Bruxelles a déjà autorisé une quinzaine d'Etats membres, dont la Pologne, à déduire leurs dépenses de défense de leur déficit budgétaire.

Au-delà de ces premières mesures de financement, l'ancienne ministre de la défense allemande s'était engagée à simplifier les strictes réglementations régissant l'industrie de la défense. «L'argent seul ne suffit pas, si la "paperasse", qui convient peut-être au temps de paix, anéantit les efforts de l'industrie pour accélérer la production», rappelle Andrius Kubilius, le commissaire européen à la défense et à l'espace. Nous avons maintenant besoin de règles qui donnent à l'industrie, aux forces armées et aux investisseurs la rapidité, la prévisibilité et l'échelle.»

La Commission propose, en premier lieu, d'introduire un régime d'autorisation accélérée pour les projets de défense, qu'il s'agisse de nouvelle usine ou de nouveau centre de test des armes. Alors qu'aujourd'hui, au sein de l'Union européenne (UE), le processus d'autorisation peut prendre plusieurs années, Bruxelles propose de réduire ce délai à soixante

jours. «L'absence de réponse de la part des autorités nationales dans ce délai signifiera que l'autorisation aura été accordée», précise Valdis Dombrovskis, commissaire chargé de la sécurité économique.

Licence globale

Afin d'accélérer les commandes aux industriels, la Commission propose de faciliter la passation des marchés en encourageant les achats groupés d'équipements et d'armements et en facilitant les appels d'offres pour les innovations de rupture. De même, Bruxelles veut faciliter, par une licence globale, les transferts de composants et d'armements entre les différents pays, car les chaînes d'approvisionnement sont aujourd'hui souvent éclatées.

Par ailleurs, la Commission veut clarifier l'interprétation de certaines réglementations. Ainsi, pour la défense, les Etats membres peuvent bien déroger aux réglementations environnementales, notamment Reach, celle concernant les produits chimiques très utilisés dans les munitions. La défense relève de la «sécurité publique, l'intérêt public supérieur et la crise»

pour lesquels des dérogations existent déjà pour ces règles, assure-t-on à Bruxelles. Valdis Dombrovskis rappelle que «le cadre de financement durable de l'Union n'impose aucune limite au financement du secteur de la défense».

Enfin, l'exécutif européen propose de réduire la charge administrative du Fonds européen de défense, qui finance à hauteur de 8 milliards d'euros la recherche et le développement de nouvelles technologies pour ce secteur. C'était une forte demande des entreprises européennes de défense, qui réclamaient «des processus de sélection et de mise en œuvre plus courts et moins complexes, ce qui seraient particulièrement bénéfiques pour les PME», selon l'ASD, le lobby de ces sociétés en Europe. Ce dernier considère le paquet législatif de la Commission «comme une avancée essentielle». Pour être appliquée, il faut que le Parlement et le Conseil de l'UE le valident. «Nous espérons, conclut Andrius Kubilius, que les institutions discuteront et approuveront cette proposition avec la même urgence que nous l'avons préparée.» ■

PHILIPPE JACQUÉ

L'UE assouplit les règles pour relancer le marché de la titrisation

Le projet vise à favoriser le transfert aux marchés de certains portefeuilles de crédit

C'est un marché peu connu du grand public et qui a laissé de mauvais souvenirs à certains depuis la crise financière de 2008, dont il avait été l'un des détonateurs. La titrisation, ce mécanisme consistant à transformer un portefeuille de prêts (crédits immobiliers, à la consommation ou aux entreprises) en titres financiers négociables sur les marchés, fait néanmoins l'objet de la première proposition législative présentée par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie d'union pour l'épargne et l'investissement.

Un autre volet du projet vise à modifier les exigences de fonds propres applicables aux opérations de titrisation, soit les capitaux que les banques doivent garder à leur bilan pour couvrir d'éventuelles pertes, afin de réduire les facteurs dissuadant les banques de titriser des portefeuilles de prêts qu'elles jugeaient comme peu risqués.

Très attendu par le secteur bancaire, le projet bruxellois est vu d'un mauvais œil par les partisans d'une régulation financière renforcée, fondée sur les règles du comité de Bâle – une instance qui rassemble les superviseurs de 28 pays ou institutions –, règles qui visent à renforcer les exigences de fonds propres des établissements de crédit pour leur permettre de supporter sans trop de dommages d'éventuelles crises.

L'ONG Finance Watch voit ainsi dans ces propositions un «précedent dangereux» qui fragilise les «garde-fous» nécessaires, et regrette que rien dans le projet n'oblige les banques à «flécher» vers le crédit les capitaux que cette réforme est susceptible de libérer. «Il ne faut pas confondre l'instrument et les abus de l'instrument, avait par avance plaidé Mme Albuquerque. Nous avons tiré les leçons des crises passées.» ■

MARC ANGRAND

Le chantage à l'investissement de l'industrie pharmaceutique

La France décroche. A quelques mois de la présentation du prochain budget de la Sécurité sociale, qui s'annonce épique, le compte tenu du déficit des finances publiques, les laboratoires pharmaceutiques s'alarment de la perte d'attractivité du marché tricolore. En effet, 64 % d'entre eux écartent la probabilité d'y investir dans les trois prochaines années, selon le baromètre annuel de l'attractivité de la France, présenté mardi 17 juin par le LEEM, l'organisation professionnelle qui représente les entreprises du médicament. La France ne manque pourtant pas d'atouts. Avec 35 milliards d'euros de dépenses pharmaceutiques annuelles, soit 516 euros par habitant, l'Hexagone est le deuxième plus gros marché du médicament d'Europe, derrière l'Allemagne (60 milliards d'euros).

Malgré tout, le pays s'enlise, avertit le lobby de l'industrie pharmaceutique, qui met en garde «contre un affaiblissement préoccupant» du secteur. Sur le front des essais cliniques, la

LES LABORATOIRES SONT NERVEUX ALORS QU'ils DOIVENT COMPOSER AVEC UNE SITUATION TENDUE OUTRE-ATLANTIQUE

France, qui occupait en 2010 la deuxième place du podium européen, a rétrogradé d'une marche ces dernières années. En parallèle, les délais d'accès aux nouveaux médicaments s'allongent. «Et parmi les nouveaux médicaments, peu ont un site de production en France», déplore Vincent Guiraud-Chaumeil, à la tête de la commission emploi, compétence et empreinte territoriale du LEEM.

Depuis plusieurs années déjà, les industriels pharmaceutiques se plaignent d'un déclin de l'attractivité tricolore, qu'ils attribuent notamment à la faiblesse des prix des médicaments et à la lourde fiscalité du secteur. «On fragilise un secteur qui est pourtant présent comme stratégique pour la France, c'est contradictoire», souligne Clarisse Lhoste, présidente de la filiale française du laboratoire MSD et secrétaire du bureau du LEEM, dénonçant un «gâchis». En outre, les laboratoires doivent composer avec une situation tendue outre-Atlantique, où Donald Trump veut faire baisser la facture des médicaments et taxer les produits de santé importés. Les laboratoires espèrent y échapper. «Nous appelons à sortir le médicament des négociations sur les droits de douane», indique Mme Lhoste. Mais Donald Trump, de retour du sommet du G7, lundi, a confié à bord d'Air Force One que des annonces sur des droits de douane sur les produits pharmaceutiques arriveraient «très bientôt». ■

ZELIHA CHAFFIN

L'affaire des airbags Takata relancée après un nouveau décès

Le gouvernement a interdit de circulation de nouvelles Citroën C3 et DS3

La confusion est à son comble. Et l'inquiétude aussi. Le groupe Stellantis, mardi 17 juin à 17 heures, ne pouvait expliquer pourquoi un airbag Takata présent sur une Citroën C3 datant de 2014 a provoqué la mort de sa conductrice, âgée de 37 ans, à Reims (Marne) mercredi 11 juin.

Le parquet de Paris (pôle social consommation et environnement), qui regroupe depuis avril les procédures dans le dossier Takata s'est saisi de l'affaire. Le ministre des transports, Philippe Tabarot, a dans la foulée demandé l'immobilisation de toutes les Citroën C3 et DS3 encore équipées d'airbags Takata en Europe.

La confusion vient de la procédure de rappel en France. Dans un premier temps, en septembre 2020, celle-ci a porté sur les véhicules équipés d'airbags défectueux dans les départements d'outre-mer, le gaz de l'airbag se dégradant dans le temps, jusqu'à devenir dangereux, à cause de la chaleur et de l'humidité. En juillet 2023, une disposition inédite est mise en place: une demande d'immobilisation des véhicules, dite de «stop drive» (arrêt de conduite). En mai 2024, cette procédure a été étendue à la moitié sud de la France.

Puis, en février, cette mesure de rappel avec stop drive a été étendue au nord de la France, mais

l'immobilisation des véhicules n'était exigée que pour les voitures antérieures à 2014. Pour les autres C3 ou DS3, un rappel simple était recommandé. Les lettres sont parties en mai.

La conductrice morte au volant de sa C3 était dans ce cas. Une lettre l'informant du rappel de son véhicule pour changer les airbags lui a été envoyée le 20 mai, à l'adresse figurant sur sa carte grise. Le courrier est malheureusement revenu au constructeur le 23 mai pour adresse inconnue.

Limite arbitraire

Pourquoi une voiture de 2013 est-elle sous stop drive et une de 2014 ne l'est-elle pas? Cela relève de «l'analyse des risques faites par le constructeur et transmises au ministère des transports», explique l'entourage de Philippe Tabarot.

Un porte-parole de Stellantis précise que cette analyse est «confiée à une commission d'experts sécurement indépendants».

Ils ont estimé que la chimie des airbags se dégradait avec le temps, une voiture de 2014 était moins dangereuse qu'une voiture de 2013. Une limite qui apparaît arbitraire après l'accident mortel de Reims. «Nos analyses ne montraient pas de risque de dégradation au-delà de 2013», a affirmé mardi 17 juin un porte-parole de Stellantis à l'Agence France-Presse.

Jusqu'à l'accident le 11 juin, à Reims, le ministère des transports avait recensé 11 décès outre-mer et un dans l'Hexagone, fin 2023

En urgence, Stellantis a décidé «d'étendre ce stop drive à tous les modèles C3 et DS3 concernés par la campagne de rappel en France et en Europe et produits entre 2014 et 2019», déclare le constructeur. Cela représente 82 000 voitures en France.»

«Cet accident pose la question des analyses de risques réalisées par le constructeur», estime de son côté le ministère dans un communiqué. Il soulève une autre interrogation: le service de surveillance des véhicules et des moteurs du ministère, à qui les constructeurs communiquent ces analyses, a-t-il été suffisamment réactif? Comme s'il avait déjà la réponse à la question, Philippe Tabarot a requis, le 22 janvier, une mission de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable «visant à renforcer les prérogatives et pouvoirs des services du ministère

des transports vis-à-vis des constructeurs dans le cadre des campagnes de rappel». Ses conclusions sont attendues avant l'été.

Philippe Tabarot a convoqué, jeudi 19 juin, Xavier Peugeot, qui dirige la marque DS, et Xavier Chardon, qui vient de quitter le groupe Volkswagen pour prendre la direction de Citroën. Pour sa défense, Stellantis avance des chiffres. Sur 690 329 C3 et DS3 qui avaient des airbags Takata, 69,7%, soit 480 000 véhicules, ont pu bénéficier d'une intervention pour changer leurs équipements.

Jusqu'à l'annonce du décès à Reims, le ministère des transports avait recensé 29 accidents ayant provoqué 11 décès outre-mer et un en métropole fin 2023. Le parquet de Pointe-à-Pitre a fait savoir le 12 mai que la mort d'un automobiliste sur une route de la Guadeloupe, le 25 mars, était «liée au déclenchement» d'un airbag Takata, portant à 13 ce bilan. Le cabinet Coppet Avocats, qui accompagne 12 victimes blessées et 11 familles de victimes décédées recense, lui, 20 décès et autant de blessés du fait du dysfonctionnement des airbags. Pour ses clients, il dit être dans l'attente du transfert des dossiers d'instruction au pôle social consommation et environnement du parquet de Paris. La centralisation des instructions a été annoncée en avril. ■

SOPHIE FAY

A Saint-Pétersbourg, le «Davos poutinien» se déroule entre amis

Tables rondes et discussions de couloir animeront pendant quatre jours le Forum économique international de Saint-Pétersbourg

MOSCOU - envoyé spécial

Avec triomphalisme, comme à son habitude depuis plus d'un quart de siècle au pouvoir, Vladimir Poutine s'apprête à recevoir à Saint-Pétersbourg, à partir de mercredi 18 juin, tout le gratin politique et d'affaires russe. Dans sa ville natale, à l'intérieur d'un flamboyant centre d'exposition, le chef du Kremlin enchaînera quatre jours durant rencontres avec les grands patrons, discussions avec les délégations étrangères, entretiens avec la presse. Avec, en guise de traditionnelle conclusion de ce qui a été longtemps baptisé le «Davos poutinien»: le discours présidentiel, vendredi 20 juin après-midi, devant une audience triée sur le volet.

Autour du chef du Kremlin, le Forum économique international de Saint-Pétersbourg (Spief) bouillonnera pour sa vingt-huitième édition, avec quelque 200 tables rondes sur des sujets aussi divers que le futur de l'énergie, la coopération fiscale mondiale, les professions pour les jeunes, la cybersécurité ou l'avenir des drones et des nouvelles technologies. En 2024, les organisateurs avaient comptabilisé la venue de 22 000 participants de 139 pays et régions, la signature de 1 073 accords représentant un potentiel de plus de 60 milliards de dollars (52 milliards d'euros). Il s'agissait avant tout d'accords (voire de simples mémorandums d'entente, et non de contrats formels) sur le développement social et économique des régions russes, paraphés par les gouverneurs régionaux et des groupes publics.

Chaque année, au Spief, les tables rondes se succèdent, les

stands fourmillent d'activités. Cette année, le forum accueillera beaucoup plus d'invités locaux qu'étrangers. Une hôte de marque, comme l'an passé: Katerina Tikhonova, fille cadette de Vladimir Poutine, à la tête du fonds Innopraktika pour jeunes scientifiques, qui, cette année, s'exprimera sur le «rapatriement technologique». Quant à Ksenia Choïgou, la fille de Sergueï Choïgou, l'un des proches du président, ex-ministre de la défense (2012-2024) et désormais secrétaire du Conseil de sécurité, elle intervient dans trois panels, sur l'avenir des fédérations sportives, le partenariat entre la Russie et les Emirats arabes unis et les marques touristiques russes.

La Chine très présente

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a durablement changé la donne au Spief. «Aujourd'hui, en effet, nous sommes surtout entre nous, les Russes», ironisait, lors de l'une des dernières éditions, un entrepreneur russe, qui préférait rester anonyme. Jadis, patrons européens et américains s'y presentaient pourtant. Une grande partie des dirigeants du CAC40, Total en tête, inscrivaient le Spief longtemps à l'avance dans leur agenda de globe-trotteurs des affaires. Le tarmac de l'aéroport de Saint-Pétersbourg accueillait pendant quelques heures les grands patrons occidentaux du pétrole et du gaz, qui retrouvaient leurs homologues russes pour une table ronde devenue chaque année l'un des temps forts du forum.

A la séance plénière du vendredi, Vladimir Poutine s'exprimait régulièrement à côté de chefs d'Etat occidentaux. En 2018, par exemple, il était entouré du

président de la République française, Emmanuel Macron, et du premier ministre japonais d'alors, Shinzo Abe.

Cette année, est attendu le président indonésien, Prabowo Subianto, en quête d'un renforcement des liens avec la Russie. En 2024, Vladimir Poutine avait été rejoint par ses homologues de Bolivie, Luis Alberto Arce Catacora, et du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa. Alors que la Russie est désormais le pays le plus sanctionné au monde, les grands patrons occidentaux ne viennent plus à Saint-Pétersbourg. Les pays invités ne sont plus ni la France ni le Japon, comme en 2018, mais Oman (en 2024) et Bahreïn (en 2025).

Sans surprise, la Chine, dont la délégation étrangère avait été la plus nombreuse en 2024, devrait cette année encore être très présente. Le programme annonce aussi une table ronde Russie-France. Au moins quatre hommes d'affaires français y sont attendus. Autre temps fort: la table ronde Russie - Etats-Unis, alors que Vladimir Poutine et Donald Trump cherchent, depuis cinq mois, à relancer la relation entre les deux pays.

Les entreprises européennes restées en Russie ne veulent pas être en reste. Une récente enquête de l'Association of European Businesses, principale organisation d'affaires européenne en Russie, a d'ailleurs confirmé l'optimisme de ses membres: plus de la moitié ont vu leur chiffre d'affaires augmenter en 2024 et ils anticipent des hausses sur les trois prochaines années. Eux aussi seront présents dans les couloirs du Spief. ■

BENJAMIN QUÉNELLE



PERTES & PROFITS

| LA POSTE

PAR ISABELLE CHAPERON

Y a bien écrit
«devoir de vigilance»

«A jamais les premiers.» Ce slogan reflète la fierté de l'Olympique de Marseille d'avoir été le premier club de foot français à avoir gagné la Ligue des champions, en 1993. Mais, parfois, jouer les précurseurs n'a rien de flatteur.

Le Poste reste à jamais la première entreprise française à avoir été condamnée par la justice pour manquement à son devoir de vigilance, supplantant les Total-Energies, EDF et autres Carrefour, en attente d'être jugés après avoir été assignés sur ce même fondement devant les tribunaux.

La cour d'appel de Paris a confirmé, mardi 17 juin, la décision du tribunal judiciaire de Paris, qui, en 2023, avait trouvé insuffisant le travail mené par l'établissement postal pour se mettre en conformité avec la loi de 2017. Celle-ci impose aux grandes entreprises de prévenir les risques environnementaux et sociaux associés à leur activité comme à celle de leurs sous-traitants.

Situation bancale
Il est reproché à La Poste d'avoir établi, en 2021, une «cartographie des risques» présentant «un trop haut niveau de généralité», selon le tribunal. Le géant des boîtes aux lettres affirme avoir corrigé le tir depuis, mais il appelle les pouvoirs publics à «une application cohérente et proportionnée des obligations de vigilance en ligne avec les principes internationaux et qui ne fragilise pas l'égalité des

conditions de concurrence au sein de l'Union [européenne].»

La situation se révèle bancale. En 2017, quatre ans après l'effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, et la mort de milliers d'ouvriers du textile, la France avait été pionnière en imposant un devoir de vigilance aux multinationales. Histoire de les rendre responsables des abus sociaux ou environnementaux commis par leurs sous-traitants.

Paris avait ensuite milité pour que ce dispositif s'applique à l'ensemble des entreprises européennes. Avec succès. En mai 2024, une directive européenne avait précis et amplifié la loi française. Mais ces sept années de travail ont été balayées en quelques mois. En février, après un vent de fronde des entreprises réclamant une simplification des normes, la Commission avait repoussé et allégé la directive. Dans la foulée, le nouveau chancelier allemand, Friedrich Merz, puis le président de la République, Emmanuel Macron, plaident pour l'abandon pur et simple de ces exigences.

Ce revirement frustré les défenseurs de l'environnement et des droits sociaux, mais aussi les grandes entreprises tricolores, qui se retrouvent face à une loi de 2017 considérée comme trop imprécise sans savoir ce qu'il va se passer à Bruxelles. Le flou est total. C'est donc maintenant aux pouvoirs publics de faire preuve de vigilance. ■

Le Monde EN PARTENARIAT AVEC **LA VIE**

Le Danube musical

UNE CROISIÈRE AU COEUR DE L'EUROPE
Du 6 au 13 novembre 2025

ITINÉRAIRE Paris (France) ·
Munich · Passau (Allemagne) ·
Melk · Vienne (Autriche) ·
Budapest (Hongrie) · Bratislava
(Slovaquie) · Linz (Autriche) ·
Passau · Munich · Paris

AVEC :
Henrik Lindell, journaliste
spécialiste de l'Europe,
chef de rubrique «société»
au magazine *La Vie*.

Entre histoire, culture et intermèdes musicaux, quel regard porter sur ces nations européennes, influentes face aux enjeux actuels ? C'est en naviguant jusqu'à Budapest que vous participerez à une véritable traversée de l'Histoire contemporaine de cette région.

Réservez votre brochure gratuite auprès de Rivages du Monde au 01 83 96 83 43 ou à croisiere-lv@rivagesdumonde.fr (réf. LMDAN25).



REPORTAGE

LYON - envoyée spéciale

Peut-être faut-il commencer par les regrets. Cela aurait eu du panache de planter une «forêt» sur le toit du centre commercial de la Part-Dieu, à Lyon, à l'image de celle sur le Dépot, le bâtiment iconique de Rotterdam (Pays-Bas) qui accueille les réserves du Musée Boijmans Van Beuningen. Mais, l'architecte Winy Maas s'est heurté à des habitudes bien ancrées : «Carrefour tenait à son parking de plein air. C & A a refusé de déplacer l'entrée de son magasin.» Le béton n'était par ailleurs pas assez solide. Le cofondateur de l'agence néerlandaise MVRDV se réjouit malgré tout. Les quatre escaliers qui gravissent la «grande boîte blanche», propriété d'Unibail-Westfield-Rodamco, ont transformé un parking géant en un lieu de rencontres avec arbustes, terrasses et acrobranches. Les choses bougent, à leur rythme. Il suffit de recenser, de ce nouveau belvédère, les grues dressées tout autour et les rues en chantier.

C'est que l'on ne transforme pas en trois ans, ni même en une seule fois, un quartier d'affaires des «trente glorieuses», deuxième de France après la Défense, pensé pour la voiture, avec un centre commercial comme épicentre. Le XX^e siècle a posé là, sur le site d'une caserne, tous les symboles de puissance et de modernité de ces années où tout était encore possible : des sièges de banque, une cité administrative, une gare TGV, des tours de bureaux, un *mall* («centre commercial»), et de longues barres de logements. Le tout sur dalle, pour laisser les voitures filer au-dessous. Il a fallu des décisions fortes pour que le quartier prenne le virage du XXI^e siècle, et prouve qu'il est possible non seulement de réhabiliter des tours et du béton sans tout faire disparaître, mais aussi de combiner bureaux et logements.

SURPLUS DE VOYAGEURS

Le premier acte de cette transformation est posé par trois hommes en 2008, au début du deuxième mandat de Gérard Collomb, le maire socialiste qui a dirigé la ville près de vingt ans, mort en 2023. Autour de la table, le patron de la SNCF, le préfet de région et l'élu, avec chacun son problème. Le premier s'arrache les cheveux avec la gare, l'une des plus importantes de France, trop petite pour absorber une fréquentation galopante. Ouverte en 1983 pour accueillir 35000 personnes par jour, elle en comptait déjà 110 000 en 2010. Plus de 125 000 visiteurs ont été enregistrés quotidiennement en 2024, 150 000 sont attendus en 2050.

Le deuxième loge ses fonctionnaires dans des locaux vétustes. Le troisième voit s'empiler des demandes de permis de construction pour de nouveaux gratte-ciel, dont celui de la tour Incity, la «gomme» dessinée par Valode et Pistre, ou la tour Oxygène. C'est le retour de la hauteur depuis la construction du «crayon», le siège

du Crédit lyonnais (aujourd'hui LCL), trente ans plus tôt. Pour la gare, il y a eu l'idée fugace de la sortir de la ville, à l'image de celles d'Aix-en-Provence, d'Avignon et de Valence, inaugurées en 2001, en pleine campagne. Située à l'aéroport Saint-Exupéry, la gare TGV du même nom, à l'est, pourrait recevoir le surplus de voyageurs. Mais Gérard Collomb s'y oppose, le TGV doit arriver en plein centre. «La décision de traiter les trois sujets dans un grand projet urbain, avec un masterplan [plan directeur] et une concession d'aménagement, s'est imposée rapidement», raconte Ludovic Boyron, à la tête de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu entre 2013 et 2022. Car il faut aussi intégrer le centre commercial, cette boîte fermée, sous laquelle arrive le métro, et autour de laquelle le quartier s'est développé. Un concours est lancé. Les architectes parisiens de l'AUC, lauréats en 2021 du Grand prix de l'urbanisme, sont désignés. Aux élus qui demandent

toujours plus de bureaux – 1,5 million de mètres carrés au minimum selon le credo de Gérard Collomb, seuil en deçà duquel, estimait-il, Lyon ne pourrait pas rivaliser avec les métropoles européennes – «il faut d'abord faire quartier», répond François Decoster, l'un des cofondateurs de l'AUC. Les grands principes posés dans les années 2010 n'ont pas franchement varié. La Part-Dieu (2500 établissements, 60 000 emplois) doit rester un quartier tertiaire, mais avec plus de logements, plus de vie le soir. L'urbanisme de dalle, en revanche, c'est terminé. On installe tout au rez-de-chaussée, les infrastructures retournent au sous-sol. A leur arrivée à la tête de ville en 2020, les écologistes insistent sur la démolition qui doit rester l'exception, retirent 100 000 mètres carrés, soit la moitié, du programme global. Les nouvelles tours sont abandonnées. Mais l'esprit général est là, en insistant encore plus sur le vert, la marche et le vélo.

PORTE D'ENTRÉE

«La place a ouvert il y a dix minutes, ils s'approprient déjà les lieux», dit en souriant François Decoster en revisionnant la vidéo prise mi-avril, le jour de l'inauguration de la place basse. Ce vaste espace aménagé sous le parvis de la gare est l'un des gestes forts du projet. La dalle est percée de deux grandes trouées. Dans la première, abritée par un auvent argenté, une rangée d'escalator remonte les passagers du métro. Dans la seconde, une rampe hélicoïdale mène à un parking à vélos de 1534 places, le plus

grand de France à ce jour. A l'intérieur, les travaux (225 millions d'euros) doivent se terminer fin 2025. Les espaces de circulation ont triplé, les commerces se sont multipliés. La nouveauté, ce sont aussi des entrées supplémentaires, deux galeries qui permettent de faire le tour, et un deuxième hall d'embarquement pour absorber chaque jour l'équivalent de la gare de Grenoble. Une voie L a été aussi créée pour soulager le nœud ferroviaire saturé.

Régénérer un quartier comme la Part-Dieu, porte d'entrée de la métropole, revient à multiplier les interventions sur de grands objets : un centre commercial, une gare et des tours. Pour cette dernière catégorie, «la situation est exceptionnelle», détaillait Florent Sainte Fare Garnot, le nouveau directeur général de la SPL Lyon Part-Dieu, lorsqu'il a dévoilé le potentiel de rénovation du quartier en mars 2023, au salon de l'immobilier à Cannes (Alpes-Maritimes).

«Sur 1,2 million de mètres carrés de bureaux, la moitié ont été bâties avant les années 2000. On arrive à une maturité, voire à une obsolescence. Les valeurs ont grimpé à 350 euros du mètre carré de loyer; les deux tiers des actifs sont détenus par des institutionnels; ils peuvent donc décider et mobiliser des financements», déclarait-il. Dans les années 2010, 125 000 mètres carrés avaient déjà été réhabilités. En 2021 sont venus s'ajouter les 30 000 mètres carrés de Silex 2, l'ancienne tour EDF, greffée d'une longue flèche verticale de 14 000 mètres carrés pour agrandir les plateaux. «Dans les cinq à

La gare TGV, ouverte en 1983 pour recevoir 35 000 personnes par jour, en accueillir plus de 125 000 en 2024

six ans à venir, 300 000 mètres carrés doivent être réhabilités», promettait Florent Sainte Fare Garnot.

Tout le défi est de résoudre l'équation financière. «Au terme des études, on a conclu qu'en utilisant la même surface cela n'était pas viable», explique Ludovic Boyron. Il faut ajouter des mètres carrés. Le dernier projet inauguré, pour lequel la direction générale d'Icade s'est déplacée de Paris, le 20 mai, «illustre parfaitement ce qu'on veut faire», explique Béatrice Vessiller, la vice-présidente à l'urbanisme de la métropole.

Le récit a ses variantes. Les écologistes disent avoir fait une «pression amicale» pour éviter la démolition de l'ancienne tour RTE, rachetée par Icade et Sogeprom fin 2019. Le promoteur assure avoir eu l'idée tout seul de réhabiliter cet immeuble de 40 ans d'âge. Cela correspondait à sa «raison d'être», adoptée début 2020. Pour boucler l'opération, Icade a demandé l'autorisation d'ajouter deux modules de bureaux, et un plot de 38 logements – dont 40 % seront proposés en bail réel solidaire pour baisser les prix – accolé

à l'immeuble d'origine. Une autre option consiste à remplacer les bureaux par du logement. L'architecte Frédéric Chartier a classé celles de la Défense en trois catégories, selon leur potentiel de transformation. Celles des années 1960 et 1970 sont de bonnes candidates : assez basses de plafond et peu profondes, ce qui limite les pièces sans lumière du jour.

Le petit gratte-ciel de 15 étages au cœur de l'ilot Framatome, cours Lafayette, au nord, autre propriété d'Icade, était le client idéal. Les niveaux, des carrés de 50 mètres sur 50, ont été désossés. Seuls les dalles et le noyau central ont été conservés. Sur la façade, l'architecte Clément Vergély a accroché des balcons. «On gagne 30 % en bilan carbone, mais cela coûte 30 % de plus», reconnaît Eric Gibeaux, directeur régional résidentiel d'Icade.

LE PLUS MOCHE

Tous les immeubles n'ont pas le même potentiel. En face, le Britannia, un vaste complexe en U posé sur cinq étages de parkings vides, à un bloc des halles Bocuse, a été élu immeuble le plus moche de Lyon par les lecteurs de 20 Minutes, en 2023. Près de 200 PME et bureaux d'études y louent des locaux plutôt abordables. La copropriété, de 42 000 mètres carrés, est gigantesque. Un promoteur local s'est mis en tête de la rénover en installant des commerces en rez-de-chaussée et en basculant les parkings sur l'autre rue.

Le suspense demeure sur le dévenir de la cité administrative. Une partie a déjà été démolie, puis reconstruite. La consultation pour la deuxième phase a été déclarée infructueuse, faute d'équilibre financier. A l'AUC, on milite pour conserver le bâti. L'Etat doit relancer une consultation. Dans tous les scénarios, le bâtiment devrait disparaître. Le raser et casser un morceau de dalle permettra d'étendre les jardins de la place du Lac jusqu'à la tour Crayon. Ce parc renouera avec les plans de l'urbaniste Charles Delfante (1926-2012), qui avait été chargé de dessiner le quartier. Dans La Part-Dieu. Le succès d'un échec (Libel, 2009), il expliquait comment l'économie avait contrarié son ambition de planter massivement des arbres. ■

Avec 60 000 emplois, la Part-Dieu doit rester un quartier tertiaire, mais avec plus de logements, plus de vie le soir

ÉMELINE CAZI

Les agents IA, vos « futurs collègues »

Ces outils capables de mener des tâches sans la supervision des salariés commencent à être commercialisés

REPORTAGE

Des étoiles sont projetées sur le mur et le tube Happy, de Pharrell Williams, retentit à plein volume, tandis que les visiteurs, badge pendu au cou, commencent à prendre place dans la vaste salle. Au centre, deux mascottes, dont l'une à l'effigie d'Albert Einstein, sans doute annonciatrice d'idées géniales, se dandinent sous les flashes pour chauffer la salle. En ce 22 mai, au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, le groupe Salesforce, en tournée mondiale, fait son show à l'américaine. Les dirigeants du géant du logiciel de la relation client dévoilent, devant un parterre de clients, une plateforme d'« agents IA » que le groupe commercialise déjà.

Ces agents sont des superlogiciels, qui semblent tout droit sortis de vieux classiques de science-fiction. Contrairement aux chats (agents conversationnels), où l'humain est toujours « à la barre » – on pose une question et le chatbot répond –, les agents IA sont, eux, en mesure de réaliser une série de tâches, de plus en plus complexes, de façon autonome, avec peu ou pas de surveillance humaine. Dans le domaine du recrutement, ils peuvent, par exemple, publier des offres d'emploi, compiler des CV, envoyer des relances personnalisées aux candidats, planifier des rendez-vous. De quoi ringardiser, en quelques instants, les ChatGPT et consorts, à peine adoptés par les salariés pour rédiger leurs emails ou préparer leurs réunions.

« On entre dans l'ère du collègue numérique », lance Emilie Sidiqian, la directrice en France de Salesforce, sous-entendant que ces agents IA ne sont pas là pour chômer. Robe noire, veste blanche, cette ancienne d'Accenture n'a aucun doute sur ce point : « La mutation est profonde, elle touche l'ensemble des catégories de job dans l'entreprise. » Elle concernera aussi bien le « vendeur » que le « contrôleur de gestion » et le « directeur financier », assure-t-elle.

Ce ne sont pas les grands de la tech qui la démentiront. Google, OpenAI, Meta, Nvidia aux Etats-Unis, DeepSeek en Chine, Mistral en France... Toutes les sociétés d'intelligence artificielle planchent sur ces systèmes agençés.

« La mutation est profonde et touche l'ensemble des catégories de job dans l'entreprise »

ÉMILIE SIDIQIAN
directrice France de Salesforce

Aux côtés d'Emilie Sidiqian, des dirigeants de grands groupes comme Engie et Bouygues Telecom se succèdent pour chanter les louanges de ces agents IA, capables d'abattre les tâches les plus rébarbatives. « L'objectif est de simplifier la vie des conseillers clientèle afin qu'ils puissent se concentrer sur le lien émotionnel avec les clients pour les fidéliser », insiste Alain Angerame, directeur de la relation client de l'opérateur téléphonique.

Vient ensuite la simulation d'Adecco, très éloquente. Debout sur la scène, costume sombre, téléphone à la main, Carlos Lozano, directeur produit du groupe d'intérim, se fait appeler par l'agent Ada. Cette dernière a été missionnée par un recruteur « surchargé de travail », pour mener des entretiens à sa place. « Tu as une qualification de cariste, quelle est sa durée de validité ? », interroge la voix au naturel forcé. « Je l'ai passée en juin, mais elle est valable deux ans », lui répond-il. Sur les écrans, l'assistance, captivée, découvre la photo de l'interlocutrice, une femme au visage aussi lisso qu'iminaire, concocté par les algorithmes. « Tu sembles être un bon candidat. Si tu es retenu, dans combien de temps pourrais-tu commencer ? », demande-t-elle. « Ada, il me reste quarante-cinq secondes pour finir ma démo, mais, si tu veux, je te rappelle plus tard », affirme-t-il. « Hahaha, j'aime ton enthousiasme », conclut-elle sur un ton empathique quelque peu glaçant. Sans oublier son objectif : « Je vais organiser un entretien pour la semaine prochaine. »

Au Royaume-Uni, où la législation sur les données personnelles est plus souple qu'au sein de l'Union européenne, qui s'est dotée d'un règlement encadrant l'IA, « des candidats sont déjà exposés à des agents de ce type », souligne Pierre Matuchet, directeur général de la croissance à



VINCENT BERGIER

Adecco France. « Quand les employés arrivent le matin, des entretiens ont été réalisés », poursuit-il, précisant que 66 % des interactions se font en dehors des horaires de bureau. L'outil devrait d'ailleurs être expérimenté en France, à la fin du mois de juin ou au début juillet, selon le groupe.

Vers des disparitions de postes
S'ils sont assez matures pour aller chercher de l'information et la traiter, ces agents le sont nettement moins quand il s'agit de mener à bien une série d'actions. « Dès que le processus est un peu long, ils ont encore tendance à se perdre en route », confirme Flavien Chervet, écrivain et entrepreneur dans le domaine de l'IA. Operator, l'agent d'OpenAI, testé dans la version professionnelle (payante) de ChatGPT, est encore « bridé pour ne pas faire n'importe quoi dans le cadre de tâches sensibles », précise-t-il. Les systèmes d'IA sont susceptibles de générer des erreurs ou des « hallucinations », selon le terme consacré pour décrire leur propension à inventer ou à donner de fausses réponses. Les laisser agir à notre

place fait planer le doute sur la désignation d'un ou de plusieurs responsables en cas d'incident.

A ce jour, ces inconnues font partie des obstacles à un développement à grande échelle. « Nous n'en sommes qu'aux prémisses », admet Virginie Vinson, directrice générale du groupe Le Wagon, qui dispense de la formation en intelligence artificielle. « Pour les petites entreprises, c'est difficile et long à mettre en place, car elles n'ont pas forcément beaucoup de ressources », explique-t-elle, alors que son groupe fait lui-même « doucement » évoluer l'assistant qui sert à renseigner le public sur son site en un agent IA sophistiqué. « L'expert qui se charge de développer cet agent IA doit le faire en lien avec un interlocuteur en interne pour identifier les points qui peuvent être automatisés », détaille-t-elle. S'ils ont plus de moyens, les grands groupes sont confrontés à des « problèmes de sécurité des données » mais aussi des « réticences de la part de certaines directions (RH ou marketing), qui ont déjà vu l'impact de l'IA et sont plus croyantes à l'idée de se faire remplacer par ces outils ». ■

Laisser des agents IA agir à notre place fait planer le doute sur la désignation des responsables en cas d'incident

Car, derrière le discours promu à Salesforce ou ailleurs, celui d'un cercle vertueux engagé par ces outils – plus de productivité, donc plus d'activité, et un maintien de l'emploi – ou la création de nouveaux emplois, l'évocation assumée de ces « collègues virtuels » ne laisse guère de doute. Ils vont faire disparaître des postes. Dans une enquête du cabinet Metrigy, publiée en 2024, environ 89 % des firmes interrogées avaient d'ailleurs affirmé avoir moins recruté de personnel pour les relations client durant l'année précédente, du fait de la mise en place de l'IA générative. Au-delà des chiffres, certaines annonces marquent déjà une rupture, comme celle de l'hebdomadaire *Le Point*, en avril, qui a révélé avoir prévu 58 licenciements de salariés, dont des correcteurs, qui seront remplacés par l'IA.

A la porte de Versailles, dans les allées du forum, cette fuite en avant ne semble guère rebouter. De stand en stand, l'agent IA est promu comme la solution à bien des maux. Marketing, retail, vente, nombre de secteurs sont passés au crible. « Les commerciaux sont débordés par les tâches à répétition et, en face, les clients attendent plus d'attention de leurs marques », expose un conférencier devant un groupe curieux pour justifier le recours indispensable à ces agents. Au stand d'à côté, un de ses collègues décèle dans ses documents vidéoprojetés un argument allant dans le même sens dans ces métiers : « 41 % du temps serait perdu dans des tâches à faible valeur ajoutée et répétitives », assure-t-il. Partout, la même incantation se répète en boucle. Pour toujours plus d'automatisation. Et la promesse d'une illusoire libération. ■

MARJORIE CESSAC

LE CHIFFRE DU MOIS

6,9

C'est la note moyenne sur 10 de « satisfaction globale au travail » que s'attribuent les salariés français, selon la première édition du « Baromètre national des causes racines du mal-être au travail », publié jeudi 5 juin par le cabinet Ekilibre Conseil et réalisé par OpinionWay. Mais peut-on parler de mal-être au travail avec un score qui frôle la mention « bien » ? Oui, car cette moyenne masque une grande disparité : 16 % des 1025 salariés du public et du privé interrogés attribuent une note inférieure ou égale à 5 sur 10 à « l'ensemble des paramètres associés à leur travail (organisation, sens, contenu, relations de travail, conditions matérielles, espace de travail, communication...) ».

Outre cet indicateur très symbolique, alors que se tient la Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail, du 16 au 20 juin, l'étude révèle la prégnance des risques physiques et psychologiques dans le quotidien des travailleurs français : 76 % d'entre eux déclarent ressentir de la fatigue, dont 40 % de manière élevée ou très élevée ; les deux tiers sont régulièrement confrontés au stress ; 43 % de l'échantillon dit subir un mal-être au travail. Illustration de l'impact de ces difficultés sur leur santé, un salarié sur cinq déclare avoir pris un arrêt maladie lié à son travail pour une raison psychologique ou physique au cours des six derniers mois. Le baromètre d'Ekilibre conseil souligne enfin l'insatisfaction des répondants envers la réaction de leurs employeurs devant ces situations de souffrance : or, elles sont souvent ressenties par les salariés comme le fruit d'un harcèlement moral ou sexuel, ou de « violences » vécues dans le cadre du travail, et sur lesquelles l'employeur peut agir.

AVIS D'EXPERT | DROIT SOCIAL Quid du « confort thermique » au bureau ?

Les métiers de la sidérurgie ou de la verrerie, dans lesquels le salarié est le plus exposé à la chaleur, sont soumis à de nombreuses règles d'hygiène spécifiques, tels un bilan thermique, une surveillance accrue par la médecine du travail ou encore la mise à disposition d'équipements de protection contre la chaleur extrême. Autre exemple, il doit être mis à disposition de chaque travailleur, sur un chantier extérieur, au moins trois litres d'eau par jour, tout comme des aménagements de chantier permettant la protection de la santé.

AU-DESSUS DE 33 °C, LA CHALEUR PRÉSENTE UN DANGER POUR LES SALARIÉS

Les employés de bureau peuvent également être concernés. La hausse des températures peut provoquer fatigue accrue et déshydratation, et affecter l'activité du salarié. Mais le code du travail ne définit aucune limite de température maximale dans un bureau.

Pour autant, manifestation de l'obligation générale de sécurité qui incombe aux entreprises, une évaluation des risques

professionnels liés à la chaleur doit s'inscrire dans la démarche globale de prévention à l'initiative de l'employeur.

L'employeur doit prendre en considération, notamment, les conditions thermiques du lieu de travail afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires. Le code du travail prévoit que « l'air est renouvelé (...) de façon à éviter les élévations exagérées de température ». L'employeur doit, par exemple, indiquer, dans une consigne d'utilisation, les dispositions prises pour la ventilation et fixer les mesures à prendre en cas de panne des installations.

Stratégie de prévention

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 apporte peu de précisions. Ainsi, « l'employeur a l'obligation d'adapter les missions et les conditions de travail en fonction de l'âge, de la condition physique ou de la vulnérabilité médicale des salariés exposés à la chaleur ». Autre nouveauté : les locaux de travail, qui devaient être « chauffés », devront désormais être « maintenus à une température adaptée compte tenu de l'activité des travailleurs et de l'environnement dans lequel ils évoluent ». Mais qu'est-ce qu'une température adaptée ?

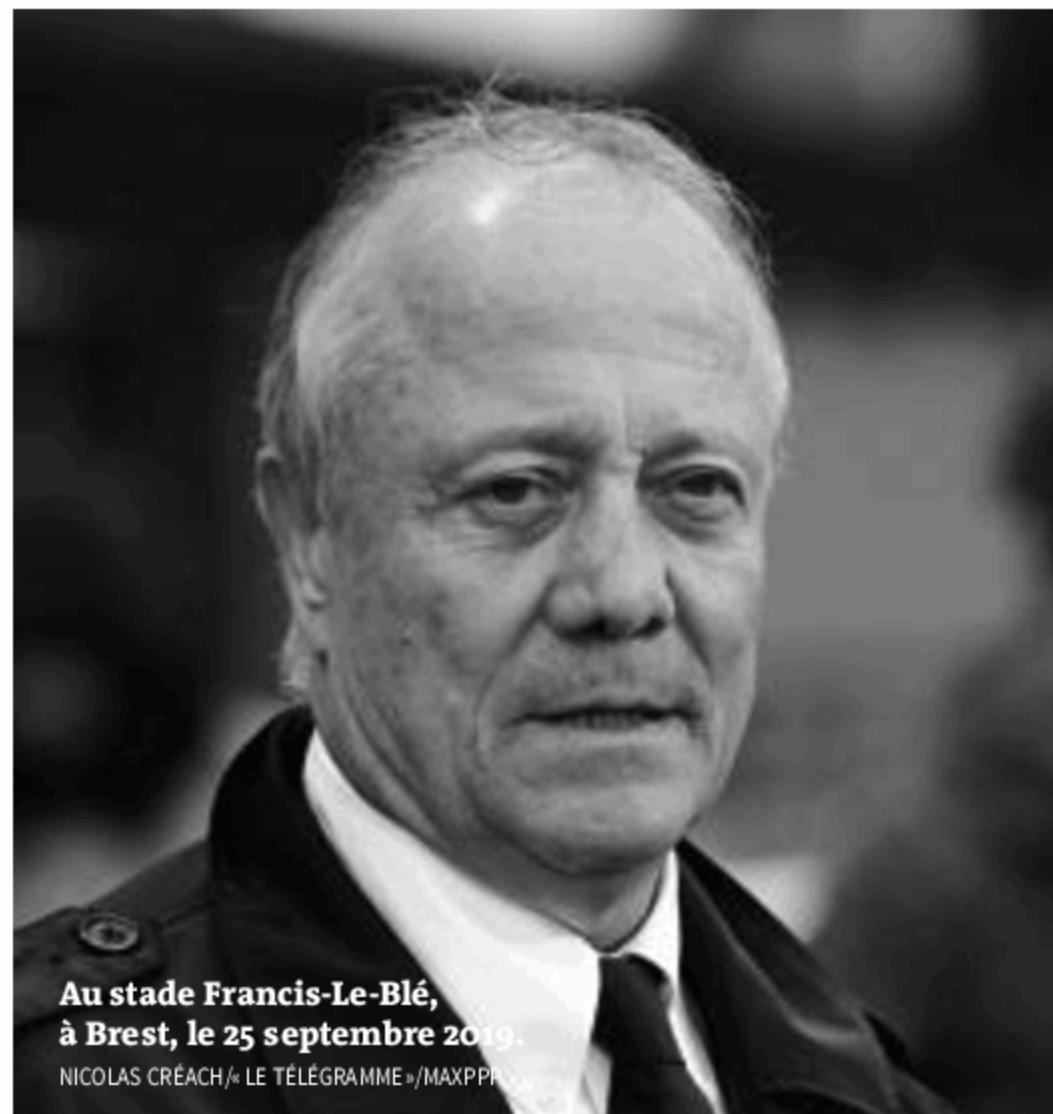
La norme NF X35-203/ISO 7730 spécifiant des conditions de confort thermique dans les bureaux mentionne une température de 20 °C à 22 °C, mais ce n'est qu'un guide de bonnes pratiques à adopter. Autre jalon, l'article R. 241-30 du code de l'énergie interdit de faire fonctionner une climatisation si la température intérieure des locaux ne dépasse pas 26 °C. Toutefois, à l'inverse des règles sur les températures de chauffage, cette règle n'est pas assortie de sanctions. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'au-delà de 30 °C pour un salarié sédentaire, la chaleur peut constituer un risque. L'INRS indique également qu'au-dessus de 33 °C, la chaleur représente un danger pour la santé des salariés.

Le décret du 27 mai et son arrêté d'application définissent les épisodes de chaleur intense sur la base des seuils de vigilance météorologique de Météo-France. Dès le 1^{er} juillet, les entreprises doivent mettre en place une stratégie de prévention à appliquer dès lors que la vigilance météo atteint les seuils jaune, orange ou rouge définis par Météo-France. L'employé de bureau peut, in fine, faire valoir son droit de retrait. ■

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne

Bernard Lacombe

Ancien footballeur et entraîneur



Au stade Francis-Le-Bl  ,    Brest, le 25 septembre 2019.

NICOLAS CR  ACH / LE TÉLÉGRAMME / MAXPPP

En juin 2024, la France du football c  l  brait les 40 ans de son premier titre international l'Euro 1984. Un an plus tard, la g  n  ration Platini ces 20 joueurs  avoir remport   le troph  e continental pleure pour la premi  re fois l'un des siens. Bernard Lacombe, attaquant des Bleus de 1973    1984 (38 s  lections, 12 buts), est mort, mardi 17 juin,  l'âge de 72 ans. Il tait hospitalis   depuis janvier.

«Bernard Lacombe a marqu   le football fran  ais d'une empreinte ind  l  bile, en tant que joueur, entra  neur et dirigeant, a r  agi Philippe Diallo, le pr  sident de la F  d  ration fran  aise de football. Il fut l'un des plus grands attaquants de l'histoire de notre football.» Encore aujourd'hui, aucun joueur fran  ais n'a plus marqu   dans le championnat de France que Bernard Lacombe, auteur de 255 buts en 497 matchs  seul l'Argentin Delio Onnis a fait mieux.

Le premier, le Lyonnais de naissance l'a inscrit le 7 d  cembre 1969 lors d'un match de championnat contre le Red Star. Bernard Lacombe avait 17 ans, s'était fait d  poser en voiture devant le stade Gerland, o   il avait appris sa titularisation pour le premier match de sa carri  re. Au lendemain de cette arriv  e fracasante dans l'équipe de son idole Fleury Di Nallo, il tait humblement retourn   travauill   l'usine comme apprenti serrurier.

Habile des deux pieds, fin dribbleur, bon de la t  te en d  pit d'une taille modeste (1,73 m  tre), il s'impose rapidement comme l'un des meilleurs attaquants fran  ais, dans son club de coeur. L'Olympique lyonnais (OL), dont il est le troisi  me meilleur buteur de l'histoire et avec lequel il a remport   la Coupe de France en 1973, l'a qualifi  , mardi, de «plus grand de tous». Le G  ne quitte cependant le Rh  ne, l'  t   1978, contre sa volont  . En stage en Argentine pour pr  parer le Mondial, il est inform   de son d  part chez le rival st  phanois, le plus grand club de France de l'  poque. Son retour au stade Gerland se fait sans encombre, puisqu'il est ovationn  , et pour cause: l'indemnit   de son transfert a sauv   l'OL de la faillite.

«G  n  rosit   sur le terrain»

Une saison plus tard, il rejoint Bordeau. Bernard Lacombe y remporte trois titres de champion de France (1984, 1985, 1987) et deux Coupes de France (1986, 1987). Ses performances en font un titulaire naturel en s  lection pour l'Euro 1984 en France, sa troisi  me et derni  re grande comp  tition in-

15 AOÛT 1952 Naissance  Lyon
27 JUIN 1984 Remporte l'Euro 1984 avec l'équipe de France
2000  2017 Conseiller de Jean-Michel Aulas, pr  sident de l'OL
17 JUIN 2025 Mort  72 ans

ternationale. Avant St  phane Guivarc'h en 1998 et Olivier Giroud en 2018, il inaugure la tradition de ces attaquants tricolores qui n'ont pas marqu   le moindre but lors d'une comp  tition remport  e par les Bleus. Qu'importe, son sens du collectif est pr  cieux. «Il avait une g  n  rosit   sur le terrain qui n'avait d'  gale que celle qu'il avait tous les jours», confie Jo  l Bats, son coéquipier en s  lection. »

Retrait   en 1987, Bernard Lacombe retrouve l'OL un an plus tard. Jean-Michel Aulas, nouveau patron du club, joue la carte des anciens pour faire remonter Lyon dans l'  lite : Raymond Domenech est nomm   entra  neur, l'ex-attaquant directeur sportif. C'est, pour Bernard Lacombe, le d  but d'un voyage  tous les tages de l'organigramme du club.

Comme conseiller de Jean-Michel Aulas, il parvient  peser sur la trajectoire de l'OL. Bernard Lacombe est  l'origine d'arriv  es majeures de joueurs qui m  neront le club aux sept titres nationaux remport  s entre 2002 et 2008. «A Lyon, nous avons tout v  cu ensemble: les d  faites, les renaissances, les sommets. Ce qu'il incarnait ne mourra pas. L'humilit   du joueur. Le respect du club. Et cette foi tranquille qui portait les jours difficiles», a crit Jean-Michel Aulas. Bernard Lacombe restera son conseiller jusqu'en 2017, avant de prendre sa retraite en 2019.

Il y aura eu certaines saillies, comme en 1999 pour accueillir le retour du grand rival dans l'  lite: «C'est bien que Saint-Etienne soit remont   en premi  re division: cela nous fait six points assur  s.» D'autres furent plus malheureuses, comme celle sur RMC, en mars 2013: «Je ne discute pas avec les femmes de football. Je le dis parce que c'est mon caract  re. C'est comme ça. Quelles s'occupent de leurs casseroles.»

A l'OL, on pardonnait tout  Nanard. «L'OL et le football, c'a t   ma vie», confiait-il  L'Equipe en 2019. Bernard Lacombe n'en aurait pas voulu une autre. Il le racontait en 2007: «Il y a des r  ves qui sont parfois fous... Et tout ce que j'ai r  v  , c  s'est r  alis  .» ■

DENIS M  N  TRIER

Le Monde Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr (en précisant imp  rativement votre num  ro de t  l  phone et votre ventuel num  ro d'abonn   ou de membre de la SDL) soit sur le site : https://carnet.lemonde.fr

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs d  lais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
https://carnet.lemonde.fr

AU CARNET DU «MONDE»

D  c  s

La pr  sidente de l'universit   de Lorraine, Le professeur St  phane Zuliy, doyen de la Facult   de m  decine de Nancy,

Le Club des professeurs honoraires, La communaut   universitaire et hospitali  re,

ont la tristeza de faire part du d  ces de

M. le professeur Michel BOULANGE, professeur des Universit  s, praticien hospitalier en physiologie, survenu le 11 juin 2025.

Les obs  ques ont t   c  l  br  es le mercredi 18 juin,  10 h 30, en l'  glise de Viterne.

Nos pens  es vont  ses enfants, petits-enfants, arri  -petits-enfants et  toute sa famille.

No  elle, son pouse, Marion et Emmanuel Guillaume, Caroline Boulay et Manuel Gon  alves, ses filles et leurs conjoints, Julien et Gaspard, ses petits-fils,

ont la profonde tristeza de faire part du d  ces de

Jean BOULAY, chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres, baryton, professeur de chant et ancien directeur de structures culturelles, survenu le 15 juin 2025.

noelleboulay@gmail.com

M. G  rard D  chaud, son mari, Olivier et Laurence, ses enfants,

Thomas, Louis, Emma et L  opol, ses petits-enfants, Sa s  eur et ses fr  res, Nathalie et Juliette,

ont la tristeza de annoncer le d  ces de

Mme Monique D  CHAUDE-FERBES, psychanalyste, membre de La SPP, fondatrice de l'AEPPC, survenu le 15 juin 2025,  Paris,  l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cr  mation aura lieu le 20 juin,  16 heures, au cr  matorium du cimet  tre du P  re-Lachaise, Paris 20^e, o   aura lieu une c  r  monie d'hommage.

Ni fleurs ni plaques.

Roland Dubois, son pouse, Olivier, Pierre-Emmanuel, Alexandra et Joanna, ses enfants,

Sa belle-fille, ses gendres Et ses cinq petits-enfants,

ont la tristeza de faire part du d  ces de

Danuta DUBOIS, n  e MICHERDZINSKA, survenu le 6 juin 2025.

La c  r  monie religieuse sera c  l  br  e le 19 juin,  10 h 30, en l'  glise polonaise de Paris, 263 bis, rue Saint-Honor  , Paris 1^{er}.

L'inhumation aura lieu le 23 juin,  Zywiec (Pologne).

Des dons bienvenus  l'ARSLA (Association pour la recherche de la scl  rose lat  rale amyotrophique).

La famille
Et les proches,

ont la tristeza de annoncer le d  ces de

Mme Ma  t   JOUVEN, n  e SOUPRE, le 22 mai 1922, veuve de Georges JOUVEN,

surviven le 14 juin 2025.

Le recueillement se d  roulera le 19 juin, de 9 h 15  10 heures, au fun  arium de M  nilmontant, 7, boulevard de M  nilmontant, Paris 11^e.

Les obs  ques auront lieu dans l'intimite en Côte-d'Or.

La famille Kumata L  vy

a la tristeza de faire part du d  ces de

Mari KUMATA, dite Marie KUMATA, journaliste et essayiste japonaise,

surviven le 4 juin 2025,  Brunoy (Essonne), elle avait soixante-sept ans.

La c  r  monie de recueillement a eu lieu le 12 juin, au cr  matorium du cimet  tre du P  re-Lachaise, Paris 20^e.

Nous remercions la famille et les amis qui se sont joints  nous.

Mehdi Lef  vre-Maalem, son fils, Jean-Pierre Bugeau, son compagnon, Nadia (†), H  ddy, Bruno, ric, ses fr  res, s  ur et leurs conjoints, Apolline, F  licie, C  s  ar, Isma  l, ses petits-enfants, Ses neveux et ni  ces,

ont la tristeza de faire part du d  ces de

Myriam MAALEM, chevalier de l'ordre national du M  rite, chevalier de l'ordre des Palmes acad  miques,

surviven le 12 juin 2025,  Paris.

Un dernier hommage lui sera rendu le vendredi 20 juin,  13 h 30, en la salle de la Coupole, au cr  matorium du cimet  tre du P  re-Lachaise, Paris 20^e.

8, rue Saint-Martin, 75004 Paris.

S  vres.

Paul et Alan, ses fils,

Fran  ois,

son fr  re,

Ses belles-s  urs, beaux-fr  res,

Ses neveux, ni  ces,

Ses cousins, cousines,

Sa belle-fille Et ses filles,

Les familles Montarras, Seaver, et Damolini,

ont l'immense tristeza de faire part de la disparition de

Didier MONTARRAS,

surviven le 11 juin 2025,  l'âge de soixante-quatorze ans.

Veuf de

Meg SEAVER MONTARRAS,

disparue en 2024.

Directeur de recherche  l'Institut Pasteur, il a t   pendant quarante ans avec passion et d  vouement. Attach    la pratique, aux changes et  la transmission  travers le monde, avec des coll  gues de toutes g  n  rations, son engagement continue de faire vivre sa contribution  l'  difice collectif de la science.

Une c  r  monie se tiendra  la maison fun  aire de Clamart, le vendredi 20 juin,  16 h 30, au 104, rue de la Porte de Trivaux,  Clamart (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

paul.montarras@gmail.com

Katell, Jean-Yves, Fr  d  rique, Maud, Arno, ses enfants et petits-enfants, Myl  ne et Pierre Baillod, Anne-Marie Brosier et Theo Volkeri, ses s  urs et beaux-fr  res,

ont la tristeza de faire part du d  ces de

Gis  le PIBOUB  S, agr  g  e d'histoire,

surviven le 10 juin 2025.

Une c  r  monie religieuse aura lieu en l'  glise Saint-Pierre-Saint-Paul de Courbevoie, le vendredi 20 juin,  14 h 30.

Aix-en-Provence. Saint-Cannat.

Les familles Ravanas et Garnier ont la grande tristeza de faire part du d  ces de

M. Jacques RAVANAS, agr  g  e des Facult  s de droit, professeur honoraire d'Aix-Marseille Universit  , surviven le 14 juin 2025,  l'âge de soixante-quinze ans.

Les obs  ques religieuses auront lieu le vendredi 20 juin,  10 h 30, en l'  glise Notre-Dame-de-Vie de Saint-Cannat, suivies de la cr  mation,  14 h 30, au cr  matorium et parc m  morial de Provence,  Luyes.

La famille Kumata L  vy

a la tristeza de faire part du d  ces de

Guy ROBERT, ancien cadre de RFI et ancien vice-pr  sident du comit   d'histoire de la radiodiffusion,

surviven le 4 juin 2025,  Brunoy (Essonne), elle avait soixante-sept ans.

La c  r  monie de recueillement a eu lieu le 12 juin, au cr  matorium du P  re-Lachaise, Paris 20^e.

Nous remercions la famille Kumata L  vy et les amis qui se sont joints  nous.

Brigitte Sen  , son pouse, Ses enfants et leurs conjoints Et ses petites-filles,

ont la grande tristeza de faire part du d  ces de

Jean-Fran  ois SEN  , ancien professeur agr  g  e d'anglais, traducteur, crivain,

surviven le 26 mai 2025,  Paris.

Une c  r  monie d'adieu a eu lieu le 6 juin, au cr  

Après une attaque à l'arme chimique sur la Ghouta, dans la banlieue de Damas, le 21 août 2013.

ERBIN NEWS/NURPHOTO/ZUMA/REA



En 2002, le politologue américain Robert Kagan a publié dans la revue conservatrice *Policy Review*, sous le titre *Power and Weakness* (« puissance et faiblesse »), un long essai prenant le contre-pied de la doxa occidentale selon laquelle l'Europe et les Etats-Unis partagent la même vision du monde. Rien n'est plus faux, à l'orée du XXI^e siècle, affirme-t-il : l'Europe s'est détournée de la puissance. Elle est entrée dans un « *paradis posthistorique de paix et de relative prospérité, concrétisation de la paix perpétuelle de Kant* ». Les Etats-Unis, en revanche, arborant sur l'histoire, « *exercent la puissance dans l'anarchie d'un monde hobbesien* » où la sécurité « *dépend de la possession et de l'utilisation de la force militaire* ». Autrement dit, résume-t-il, « *les Américains sont de Mars et les Européens sont de Vénus* ». La thèse de Robert Kagan, développée l'année suivante dans un livre traduit en vingt-cinq langues (Plon, 2003), a autant séduit que celle de la « fin de l'histoire », de Francis Fukuyama (*La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Flammarion, 1992), après la chute du mur de Berlin.

En 2013 pourtant, certains ont pu se demander si les rôles ne s'étaient pas inversés lorsque Washington a abandonné la France en rase campagne. Le 31 août, alors que Français et Américains s'apprêtaient à mener conjointement des frappes sur des sites militaires en Syrie pour punir Bachar Al-Assad d'avoir utilisé des armes chimiques contre sa population, le président Barack Obama a renoncé, contraignant l'état-major français à annuler une opération qu'il ne pouvait mener seul.

C'est, de son propre aveu, le pire souvenir que François Hollande garde de sa présidence. Le récit de ces trois journées maudites a été abondamment documenté, y compris dans les colonnes du *Monde*. Hollande l'évoque volontiers aujourd'hui encore, comme une blessure pas tout à fait cicatrisée. Parmi les élites de la politique étrangère françaises, le lâchage syrien d'Obama est vécu comme une sorte de traumatisme. Avec le temps et l'évolution de la politique américaine, il apparaît surtout comme un tournant que les événements suivants n'ont fait que confirmer : à partir de là, l'Europe ne pourra plus compter sur les Etats-Unis pour jouer le rôle de « gendarme » du monde.

Contrairement à l'Irak dix ans plus tôt, les faits sont pourtant clairs en cet été 2013 en Syrie, ravagée depuis deux ans par la guerre civile, contre coup des « printemps arabes ». Courant 2012, les services de renseignement occidentaux ont constaté un usage sporadique d'armes chimiques, interdites par de multiples conventions internationales, par le régime d'Al-Assad, au point qu'Obama lance cet avertissement, en ajout : « Nous avons été très clairs avec le régime Al-Assad : si nous commençons à voir tout un tas d'armes chimiques circuler ou être utilisées, pour nous, c'est une ligne rouge. Ça, ça changerait mon équation. »

CONSTERNATION À L'ÉLYSÉE

« Ligne rouge » : l'expression est censée dissuader, mais elle ne dissuade pas Al-Assad. Le 21 août 2013, le dictateur passe à une autre échelle : une série de bombes explosent, lâchant d'importantes quantités de gaz sarin sur la Ghouta, dans la banlieue de Damas, provoquant la mort de près de 1500 personnes. Paris, Londres et Washington se concertent ; la ligne rouge a été franchie, il faut réagir. Pour éviter de redouter le fiasco de la « fiole » irakienne (en 2003 Colin Powell, alors secrétaire d'Etat américain, brandissait à l'ONU une fiole dont il croyait à tort qu'elle contenait de l'anthrax, pensant apporter la preuve de la présence d'armes de destruction massive en Irak), les services concernés réunissent les preuves. Les états-majors militaires des trois capitales commencent à monter une opération conjointe de frappes aériennes sur des cibles syriennes. Devant la conférence des ambassadeurs à Paris le 27 août, Hollande affirme que « la France est prête à punir ceux qui ont pris la décision infâme de gazer des innocents ». « Punir » – le mot est fort, mais il n'est pas choisi au hasard. La France, qui vient d'intervenir au Mali pour contrer les djihadistes, affiche sa détermination, aux côtés des Etats-Unis.

L'opération se précise pour le week-end du 31 août ; il faut agir avant le sommet du G20 que Vladimir Poutine accueille à Saint-Pétersbourg le 5 septembre. Mais un grain de sable se glisse dans la machine lorsque, le 29 août à Londres, le premier ministre britannique, David Cameron, essaie un échec à la Chambre des communes. Encore traumatisés par l'expérience irakienne dans laquelle les Etats-Unis ont entraîné l'armée britanni-

2013 La volte-face américaine en Syrie

DIVORCE TRANSATLANTIQUE 3 | 5 Le 31 août 2013, alors que les avions français sont prêts à décoller pour la Syrie, où ils doivent mener une opération avec les Etats-Unis contre le régime de Bachar Al-Assad, Barack Obama décide de temporiser, laissant la France seule face à son impuissance

que, les députés refusent d'autoriser la participation de leur pays à l'opération en Syrie. Le vote britannique ébranle Obama.

Le 31 août, en fin de journée, les Rafale français sont prêts à décoller et les plus hauts responsables de l'Etat prennent place à l'Elysée pour le déclenchement de l'opération. Mais rien ne se passe comme prévu : à 18 h 15, Obama annonce au président français par téléphone qu'il a décidé, finalement, de consulter le Congrès avant d'agir. Blème, Hollande rejoint son équipe dans le salon vert de l'Elysée et l'informe de ce qui est aussitôt interprété comme un renoncement, car, même si Obama affirme vouloir toujours agir, ses chances d'obtenir l'aval du Congrès sont infimes. Les frappes sont annulées. « Je comprends trop bien ce qui risque de se passer », écrit Hollande en 2018 dans *Les Leçons du pouvoir* (Stock). *Le temps perdu par nous sera un temps gagné par le régime syrien.* »

A l'Elysée, c'est la consternation. « On s'est pris un coup sur la tête, se souvient aujourd'hui Jean-Yves Le Drian. Je n'arrivais pas à croire. » « On nous a laissés nous avancer en nous disant : on vous couvre. Et on s'est retrouvés à poil dans la steppe », résume un conseiller cité par David Revault d'Allonne dans *Les Guerres du président* (Seuil, 2015). Car sans les Américains, les Français n'iront pas seuls. Militairement, c'est une autre opération à monter. Et politiquement, la France ne peut justifier d'intervenir sans alliés.

Obama explique ainsi sa décision un peu plus tard à un petit groupe d'Européens, selon l'un d'eux : « Je suis face à un dilemme. Pour pouvoir faire la différence en Syrie, je devrais mettre tout le poids de l'Amérique. Et là, on aura la Syrie sur les bras pour des décennies. Or, je n'ai pas été élu pour ça. »

Selon tous les témoignages, la décision a été difficile à prendre pour Obama, Ben Rhodes, qui est alors son conseiller à la Maison Blanche, apporte un élément peu connu qui a contribué à cette décision : dans ces derniers jours d'août, Obama a consulté, par téléphone, le « leader étranger qu'il admirait le plus », écrit Rhodes en 2018 dans la revue *The Atlantic*. Ce n'était ni Cameron ni Hollande,

pourtant engagés avec lui dans l'opération, mais Angela Merkel, la chancelière allemande. « Comme lui, c'était une pragmatique. Son soutien montrerait que les Etats-Unis et l'Europe étaient unis. »

Que lui conseille Merkel ? Fidèle à son image, d'attendre. Attendre le rapport des inspecteurs des Nations unies, attendre que le Conseil de sécurité de l'ONU autorise l'intervention (hypothèse hautement improbable en raison du veto de la Russie), attendre qu'elle organise le soutien en Europe. « Cela prendrait des semaines », constate Rhodes qui, lui, est favorable aux frappes et sait qu'il faut aller vite. Mais lorsque Obama raccroche après sa conversation avec Merkel, dit-il, « je le sens, pour la première fois, mal à l'aise avec l'idée d'agir en Syrie ». ■

LA LEÇON POUR L'EUROPE EST HUMILIAUTE ET AMÈRE. L'ACCORD RUSSO-AMÉRICAIN A LÉGITIMÉ BACHAR AL-ASSAD, CONSIDÉRÉ COMME UN INTERLOCUTEUR VALABLE, AU LIEU DE L'AFFAIBLIR

auteur de *Peur. Trump à la Maison Blanche* (Seuil, 2018) –, ordonnera des frappes punitives limitées, après en avoir informé la Russie.

La leçon pour l'Europe n'est pas seulement humiliante, elle est amère. L'accord russo-américain a légitimé Al-Assad, considéré comme interlocuteur valable, au lieu de l'affaiblir. Le refus de le punir a mis en difficulté l'opposition syrienne modérée, avec laquelle travaillaient les Européens. « C'est une vraie rupture, analyse Jean-Yves Le Drian. A partir de là, les groupes radicaux ont émergé, on a assisté à une hémorragie des militants de l'opposition vers Daech [acronyme arabe de l'organisation Etat islamique]. Les lignes rouges n'existent plus et Vladimir Poutine prend la main. » Hollande tire un autre bilan dans son livre *Bouleversements* (Stock, 2022) : en 2003, écrit-il, les Etats-Unis « avaient renversé Saddam Hussein en invoquant la menace d'armes de destruction massive qui n'existaient pas. En 2013, ils s'abstenaient face à Bachar qui venait d'employer le même type d'armes au vu et au su de tous. Ce n'était pas un revirement circonstanciel, c'était un tournant stratégique ». ■

La crise syrienne d'août 2013 apparaît bien comme un basculement dans la relation transatlantique. Alors ambassadeur de France à Washington, François Delattre est frappé par la continuité entre les crises en Bosnie, en Syrie et en Ukraine. « Dans ces trois cas, relève-t-il, les Européens ont voulu réagir, mais, n'ayant pas les capacités suffisantes pour changer l'équation militaire et politique, ils ont dû faire appel aux Etats-Unis pour faire pencher la balance du bon côté. » En Bosnie, l'intervention des Etats-Unis, arrachée à Bill Clinton par Jacques Chirac en 1995, et l'énergie de l'envoyé spécial américain Richard Holbrooke ont été déterminantes. « Mais, avec la Syrie, le renoncement d'Obama a constitué un tournant dans la politique américaine : désormais, les Etats-Unis n'interviendront plus si leurs intérêts de sécurité ne sont pas directement en jeu. » L'Europe est seule, mais elle ne le sait pas encore. ■

SYLVIE KAUFFMANN

Prochain épisode 2021, le retrait américain d'Afghanistan, décidé en solo

A Metz, les artistes à l'épreuve de la copie

Au Centre Pompidou, une exposition interroge la relation des créateurs contemporains aux œuvres du passé

ARTS METZ

L' idée est inattendue : demander à des artistes de travailler d'après une pièce prise dans les collections du Louvre, quelle qu'elle soit. Jusqu'au début du XX^e siècle, la proposition aurait été banale. Des dizaines de peintres y venaient chaque année copier des tableaux, avec plus ou moins de fidélité et de liberté. Henri Matisse et André Derain furent du nombre à leurs débuts. Mais la pratique a depuis lors perdu les faveurs des artistes et la citation a changé de nature et d'enjeu. Quand Pablo Picasso s'empare de Nicolas Poussin et de Jacques-Louis David, ce n'est ni pour les imiter ni pour leur rendre hommage, mais pour mettre à nu les sous-entendus de leurs tableaux.

Ces faits, Chiara Parisi et Donatien Grau, les deux commissaires de l'exposition « Copistes », elle pour le Centre Pompidou-Metz, lui pour le Louvre, les avaient en tête quand, il y a deux ans, ils ont commencé à dresser la liste de celles et ceux qui seraient sollicités. Ils savaient la proposition piégeuse. Que signifie copier aujourd'hui et, de surcroît, sur commande ? Comment être soi-même tout en établissant une relation avec une œuvre issue d'une culture et d'une époque autres ?

Ils s'attendaient à de nombreux refus et ont été surpris de n'en subir que fort peu, si bien que sont réunis 100 artistes de genre, d'âge, de nationalité, d'origine et de technique très variés. Il y a de la vidéo et de la photo – assez peu –, de la sculpture – encore moins –, de la peinture – beaucoup –, et des techniques mixtes dans lesquelles le numérique a souvent servi.

Cette pluralité de moyens est conforme à l'état de la création actuelle. La sélection n'en est pas moins discutable. La présence de quelques invités semble s'expliquer plutôt par leur notoriété, du moins en France, que par la place que tiendraient les arts d'autrefois dans leur réflexion. Ces cas se reconnaissent souvent aux complications des discours censés éclairer le résultat final, qui n'en dissimule pas la faiblesse visuelle. Quant aux manques, parmi celles et ceux qui ont prouvé combien ils regardent leurs prédecesseurs, on pense à Marlene Dumas, Eric Fischl, Marc Desgrandchamps ou à Guillaume Bresson, côté peinture, et à Candida Höfer ou Cindy Sherman, côté photographie.

Décevante et captivante

A l'inverse, il est réjouissant de trouver à quelques mètres les uns des autres des noms très connus et d'autres qui le sont moins. Les trentenaires Ymane Chabi-Gara, Apolonia Sokol, Madeleine Roger-Lacan ou Dhewadi Hadjab, qui ne sont pas encore des stars, côtoient ainsi Ghada Amer, Martial Raysse, Bertrand Lavier, Jeff Koons, Glenn Ligon et Kader Attia, dont la notoriété internationale est établie depuis longtemps. En somme, « Copistes » est une exposition disparate, pléthorique et incomplète, décevante et captivante, mais très instructive donc réussie.

Diversité et surprise en sont les règles, autant dans les œuvres réalisées que dans celles qui sont priées pour interlocutrices. Il y en a tant qu'il est difficile d'en tirer des conclusions générales. On en risquera néanmoins trois. La première tient au propos même, cette idée de copie. Qu'elle rencontre un tel succès atteste que le rapport à l'histoire de l'art est profondément différent de ce qu'il était il y a un demi-siècle. Le même projet, dans les années 1970, aurait été rejeté au nom de principes nommés modernité, rupture et révolution.



« La Servante oubliée de Bethsabée au bain tenant la lettre du roi David, d'après Rembrandt » (2025), de Yan Pei Ming. CLÉRIN-MORIN/YAN PEI MING/ADAGP, PARIS, 2025



« Sans titre » (2025), de Djamel Tatah. FRANCK COUVREUR/ADAGP PARIS 2025/STUDIO DJMAEL TATAH

Derniers mouvements qui se soient voulus des avant-gardes, les minimalisme et conceptuelisme affirmaient des définitions de l'art en rupture définitive avec le passé. Toute référence ancienne était perçue comme une trahison d'un idéal de pureté et de logique. Quand Robert Morris, ex-minimaliste, revint vers la peinture, il fut accusé de défection. Andy Warhol était alors le seul qui puisse, fort de sa célébrité, citer Léonard de Vinci ou Giorgio de Chirico. Peu à peu, à partir des années 1980, ce dogmatisme a perdu son

autorité. La notion de postmodernisme s'est répandue et la mémoire du passé est remontée à la surface. « Copistes » s'inscrit au terme de cette évolution. Il est aujourd'hui non seulement acceptable, mais désirable de se réclamer de Cimabue, du Caravage, de Georges de La Tour, de Jean Siméon Chardin ou de Jean-Baptiste Camille Corot. Les théories meurent aussi. Deuxième remarque : ce retour à l'histoire de l'art est malheureusement devenu une mode, qui, en France du moins, fait de la peinture la valeur su-

prême, immortelle, pour reprendre le titre de l'exposition de Montpellier en 2023 pour défendre ce médium. Dans « Copistes », étant donné la splendeur des collections de peinture du Louvre, celle-ci domine. Mais – on s'excuse du truisme – c'est un art difficile, et il est bien plus aisé de rater un tableau que de le réussir et très dangereux d'affronter des chefs-d'œuvre.

Il ne suffit pas de se réclamer de Rogier Van der Weyden, de Jean-Honoré Fragonard ou de Jean-Auguste Dominique Ingres pour

parvenir à un résultat convaincant et aller plus loin qu'un pastiche laborieux. Pour que l'on s'arrête devant elle, il faut que la copie renouvelle la compréhension de l'œuvre ancienne, en lui conférant un sens pour aujourd'hui. Quand Ymane Chabi-Gara transpose *L'Astronne* selon sa technique particulière de recouvrements et de découpes, elle fait voir ce Vermeer autrement : un idéal d'ordre, très fragile et près de s'effondrer.

Quand Brigitte Aubignac métamorphose la *Sainte Marie-Madeleine* de Gregor Erhart, elle met à

Il est aujourd'hui non seulement acceptable, mais désirable de se réclamer de Cimabue, du Caravage, de La Tour ou de Corot

nu ce qu'il y a dans cette sculpture de passion et d'érotisme concentrés et interdits : il suffit d'un petit format et d'un incendie de rouges et de jaunes allumé autour de la sainte. La même acuité d'analyse se révèle dans le Rembrandt passé au filtre de Yan Pei-Ming et dans le Dürer revu par Andy Robert. Apolonia Sokol développe à des dimensions monumentales deux petits panneaux du Siennais connu sous le nom de Sassetta, pour faire, recto verso, un rebelle affolant, image symbolique du monde actuel frappé de démence. Sassetta vivait au début du XV^e siècle et le voici contemporain.

C'est ce processus qui compte : l'activation d'une œuvre du passé dans, par et pour le présent. Quand Eugène Delacroix peint en 1824 la *Jeune orpheline au cimetière*, il a à l'esprit la guerre d'indépendance de la Grèce et les carnages napoléoniens qui se sont achevés moins de dix ans auparavant. Quand Djamel Tatah reprend cette figure féminine, en avant de trois zones monochromes, il a à l'esprit les carnages actuels, et sa toile a une valeur universelle.

Deux vérités

Dernière remarque : s'il est un artiste qui attire l'attention aujourd'hui plus qu'aucun, c'est Delacroix. Outre le tableau de Tatah, il y a trois à s'être saisis de *La Liberté guidant le peuple*. Elle est citée dans l'installation mi-tragique, mi-ironique, de Georges Adéagbo, en compagnie d'autres Delacroix, à propos de l'orientalisme et de la fabrique occidentale de l'exotisme, ce qui est aussi le sujet de Ghada Amer, qui le traite splendidement à partir d'Ingres. Agnès Thurnauer écrit sur le groupe central de l'allégorie – la femme au drapeau et le garçon aux pistolets – un fragment de l'essai de Monique Wittig *Les Guerillères* (1969, Minuit), pour une interprétation féministe.

Bertrand Lavier s'en empare autrement : dans une surface bleue aux dimensions de la toile, il insère des armes anciennes identiques à celles qui s'y trouvent, ayant remarqué que Delacroix les a peintes à échelle une, de même que le drapeau. Le fer de la baïonnette et les canons des fusils menacent. Ainsi Lavier rappelle-t-il deux vérités : toute révolution suppose violence et la liberté vaut que l'on meure pour elle.

A l'entrée de l'exposition, tel un avertissement, se trouve l'œuvre de Christodoulos Panayiotou, *Expressément*. L'adverbe est le dernier mot du testament de Delacroix – encore lui – que l'artiste chypriote grec a recopié, une vraie

copie à l'identique : « *Après ma mort*, écrit Delacroix, *il ne sera fait aucune reproduction de mes traits soit par moulage, soit par dessin ou photographie, je le défends expressément.* » Quand la copie n'est qu'affaire d'histoire de l'art, elle n'est pas très intéressante. Quand elle précipite le passé dans le présent, elle devient un acte politique et moral puissamment efficace. ■

PHILIPPE DAGEN

« Copistes », au Centre Pompidou-Metz. Jusqu'au 2 février 2026.

Les prodigieux débuts de la pianiste Sophia Liu

L'interprète canadienne d'origine chinoise de 16 ans s'est illustrée, le 15 juin, au Festival de la Grange de Meslay

CONCERT

TOURS - envoyée spéciale

On a beau s'y attendre, la beauté vous saisit : ainsi, l'ancien domaine agricole de l'abbaye de Marmoutier, à Parçay-Meslay (Indre-et-Loire). Soixante mètres de long sur 25 mètres de large, une sublime charpente du XIII^e siècle : sa découverte par le pianiste Sviatoslav Richter (1915-1997) fut un tel choc qu'il décida, en 1964, d'y fonder un festival.

Repris par René Martin après la disparition du musicien, le Festival de la Grange de Meslay, dont la 61^e édition se tient jusqu'au dimanche 22 juin, accueille artistes internationaux et jeunes talents, fidèle à l'esprit d'excellence qui vit défiler, en six décennies, un véritable catalogue de l'histoire de l'interprétation de la musique.

Richter aimait à donner des concerts dès 11 heures, et la tradition s'en est perpétuée. « Il y a une très belle atmosphère, une lumière paisible, c'est une heure où il osait des répertoires très audacieux », remarquait René Martin, en 2022.

Talent hors norme

Ce dimanche 15 juin, c'est une Canadienne d'origine chinoise de 16 ans qui monte pour la première fois sur le podium où trône le grand Steinway noir de concert. Sophia Shuya Liu est née à Shanghai le 10 octobre 2008. Elle a ensuite émigré, bébé, au Japon, puis commencé le piano à 4 ans. Elle en a 7 lorsque sa famille s'installe à Montréal : elle y recevra l'enseignement du pianiste canadien, natif de Hanoï, Dang Thaï Son.

Un murmure accueille la jeune prodige : Sophia Liu pourrait être la petite Clara de Casse-Noisette, le ballet féerie de Tchaïkovski, dont elle joue la suite réalisée pour le piano par Mikhaïl Pletnev. Un pe-



Sophia Liu, au Festival de la Grange de Meslay, à Parçay-Meslay (Indre-et-Loire), le 15 juin. GÉRARD PROUST

tit air léger et piquant passe dans la fanfare qui ouvre la « Marche ». Le jeu de la pianiste est d'une extrême clarté, délicat, raffiné, d'une fluidité quasi surnaturelle. Ainsi, dans la « Danse de la fée », entre le pointillisme et l'aquarelle. Avec ses pianissimo en duvet d'oie, sa grâce perlée, la souplesse de son toucher, les qualités digitales de la pianiste sont impressionnantes. Après une « Tarantelle » idéalement propulsée, l'« Intermezzo » déploiera une discrète effusion, dépourvue de sentimentalisme. La subtile mais irrépressible conduite du crescendo jusqu'à son impressionnant climax ramènera en douceur le retour à l'intimité de la confidence. Le vif « Trepak », la « Danse chinoise » et l'« Andante maestoso » confirmeront un talent hors norme. Sophia Liu ne cache pas sa préférence pour le répertoire du XIX^e siècle. C'est avec les deux *Impromptu op. 142, n° 3 et n° 4*, de Schubert, qu'elle poursuit sa quête romantique. Construit sur une mélodie traditionnelle autrichienne d'une désarmante simplicité, l'« Andante et variations » est énoncé dans le moelleux du clavier. La pianiste use

d'un rubato élégant. Ce Schubert file bon train. La partition est là, magistralement dite. Reste encore à en habiter les silences et les non-dits, à le lever du poids du temps et du doute. Cela viendra lorsque un peu d'ombre se mêlera à tant de fraîcheur. Les états

d'âme de l'*Impromptu n° 4* s'évaporeront avec des grâces d'elfe.

Tout entière attachée aux pas de Chopin, la seconde partie débute avec un *Rondo à la Mazur op. 5*, auquel la jeune fille confère une sorte d'étrangeté, osant des effets d'articulation un peu fous. Sophia

Son jeu est d'une extrême clarté, délicat, raffiné, d'une fluidité quasi surnaturelle

Liu ne passera pas à côté de l'hédonisme d'un Chopin conquérant dans le diptyque de l'*Andante spianato* et *Grande Polonoise brillante*. Si le premier, d'un grand naturel, paraîtra un brin trop éthétré, la seconde, héroïque comme il convient, se gardera, à tort, d'une parade trop sauvage. Les *Variations sur « Là ci darem la mano »* du *Don Giovanni* de Mozart déployeront dans un véritable feu d'artifice une dramaturgie puissante, non sans quelque note d'humour parodique. Deux bis confirmeront l'immense piano d'une musicienne que l'on attend avec impatience dans d'autres répertoires. ■

MARIE-AUDE ROUX

Festival de la Grange de Meslay, Parçay-Meslay (Indre-et-Loire). Jusqu'au 22 juin. Prochains récitals : le 13 juillet au Festival Chopin de l'Orangerie de Bagatelle, Paris 16^e ; le 18 juillet au Nohant Festival Chopin, Nohant-Vic (Indre) ; le 23 juillet aux Nuits musicales d'Uzès (Gard) ; le 25 juillet au Festival international de piano de La Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône).

Diana Soh dévoile le royaume du quatuor Présages

Au Théâtre des Bouffes du Nord, à Paris, l'ensemble vocal féminin a donné un concert conçu par la compositrice singapourienne

MUSIQUE

Le Théâtre des Bouffes du Nord, à Paris, semble ouvert aux quatre vents lorsque débute, lundi 16 juin, le concert de Présages, une formation entièrement féminine, créée lors de l'automne 2024, à l'initiative de l'académie La Belle Saison. La mezzo-soprano Fiona McGown se présente avec un sourire ingénue, puis ouvre la bouche pour une amorce d'expression. Il n'en sort aucun son, ou alors on ne les a pas vus voler dans les corbeilles et marquer leur territoire par un gaouillis très original.

Olivier Messiaen, compositeur capable de reconnaître des milliers d'oiseaux rien qu'à leur chant, aurait peut-être appris à Marion Tassou (soprano) à la Fauvette des jardins et Julie Mathevet (soprano colorature) à la Grive musicienne. Mais Messiaen n'est pas dans la salle, physiquement (il est mort en 1992) ou musicalement (aucune de ses œuvres ne figure au programme).

Les trois chanteuses en action passent d'une vocalité très ornithologique à la citation tronquée de quelques pages à venir, puis, après l'interprétation d'une antienne d'Hildegarde de Bingen, elles s'asseoyent et sont rejoints par Fiona McGown. Le quatuor Présages est en place pour offrir un premier aperçu de sa spécificité, qui consiste à dynamiser en

petit comité des pièces destinées à de grands effectifs choraux.

Ainsi en va-t-il pour deux pages folklorisantes de Veljo Tormis, où tintinnabulent les voix avec l'apprécié et l'ardeur de bergères estoniennes. Plus qu'un arrangement, le travail effectué ici par Diana Soh (née en 1984) peut prétendre au statut de création. En outre, si la compositrice singapourienne balise ce programme d'une heure par les cinq volets d'une nouvelle œuvre, *Sous notre peau*, écrite pour le quatuor Présages, elle peut aussi faire valoir l'ensemble du concert comme une création de sa part. Elle en a défini le parcours entre sa musique et celle de quelques prédecesseurs (Igor Stravinsky, Serge Rachmaninov, Einojuhani Rautavaara). Elle en a aussi prévu la dramaturgie.

Evoluer dans l'espace

Evolution dans l'espace est l'atout principal de l'ensemble Présages, que l'on se plaît à voir au début, quand ses membres sont assis côte à côte, comme un quatuor à cordes... vocales. Très vite se fait jour la supériorité des voix sur les instruments. Propagation du son avec ou sans déambulation, fusion acoustique des timbres, identité propre à chaque source musicale... Nombreux seraient les exemples à citer en ce sens.

Deux moments magiques devraient suffire. Le premier s'at-

tache à *Dragana*, un air traditionnel bulgare étoffé par Filip Kutev. Tandis que ses trois partenaires assurent un continuum plein d'humanité, Julie Mathevet multiplie à loisir des déchirements dans le suraigu, qui ne sonnent jamais comme des cris et encore moins comme des cris d'oiseaux. Le second moment de plénitude artistique est lié au déploiement illusionniste des *Ket kanon*, de György Ligeti. La mezzo-soprano Fiona McGown, noyau du quatuor, semble alors encadrée par deux de ses doubles : à sa gauche, l'alto Anaïs Bertrand, dont la voix s'est considérablement éclaircie, et à sa droite, la soprano Marion Tassou, auchant soudain velouté.

Sous notre peau renouvelle les dispositifs vocaux (duo, trio, quatuor) dans la mise en musique de poèmes écrits par Diana Soh, mais chantés tantôt en anglais, tantôt en latin. Empruntées au dernier recueil, *Vivante*, de la poétesse et chanteuse Clara Ysé, les transitions, en français parlé, sonnent toujours juste. Ainsi, « les murs invisibles autour de la scène s'élèvent et notre royaume commence ». Telle pourrait être la devise de Présages. ■

PIERRE GERVASONI

Diana Soh, prochaine création le 27 juin, au festival ManiFeste, à la Maison de la radio et de la musique, Paris 16^e.

Photo © Thomas Amouroux - Direction artistique : Base Design - Réalisation : Compoison dans l'eau - Licences N° L-R-21-4060 / L-R-21-4059

THÉÂTRE MUSICAL ET CIRQUE AU CHATELET!

CREATION CHATELET!

DU 19 AU 29 JUIN 2025

HISTOIRE DU SOLDAT

MUSIQUE IGOR STRAVINSKY
TEXTE CHARLES-FERDINAND RAMUZ
DIRECTION MUSICALE ALIZÉ LÉHON
MISE EN SCÈNE KARELLE PRUGNAUD

châ-te-let

TRANSFUCE

Liberation

VILLE DE PARIS

MUSIQUE

Un rappeur du groupe nord-irlandais Kneecap au tribunal, accusé de soutien au Hezbollah

Le rappeur Mo Chara, du trio nord-irlandais Kneecap, devait comparaître, mercredi 18 juin, devant un tribunal de Londres pour «infraction terroriste». Il est accusé d'avoir agité un drapeau du mouvement islamiste pro-iranien Hezbollah, classé terroriste au Royaume-Uni, lors d'un concert à Londres, le 21 novembre 2024. Un comportement qui, selon la police, est de nature à «faire raisonnablement soupçonner qu'il soutient une organisation interdite, à savoir le Hezbollah», un délit selon la loi britannique. Le groupe a nié tout soutien au Hezbollah, dénonçant une décision «politique». - (AFP)

CINÉMA

Tom Cruise va recevoir un Oscar d'honneur

La mission est enfin accomplie: Tom Cruise va recevoir un Oscar d'honneur, a annoncé l'Académie, mardi 17 juin. Le prix viendra couronner l'ensemble de sa riche carrière, au cours de laquelle la récompense suprême lui a toujours échappé. L'acteur de 62 ans, qui vient de mettre un point final à la saga *Mission: Impossible*, est largement vu comme l'une des dernières grandes stars de cinéma, capable de remplir les salles sur son seul nom. Cet Oscar d'honneur lui sera remis lors de la cérémonie des Governors Awards, qui aura lieu le 16 novembre. - (AFP)

SÉRIE

Les Shadoks vont faire leur retour

Les Shadoks, extraterrestres à l'allure de gros oiseaux et à l'humour absurde, seront les héros d'une nouvelle série animée, près de soixanteans après leur apparition à la télé, en 1968, ont annoncé, mardi 17 juin, les sociétés à l'origine du projet, aa production, EnoKawa Productions et Nore. Intitulée *Les Shadoks. La nouvelle collection*, cette série a pour but de «réinterpréter l'univers absurde, satirique et poétique» du créateur, Jacques Rouxel, «à la lumière des travers de notre époque». Les premiers épisodes entrent en production courant 2025. - (AFP)

Les dérives sectaires du Patriarche

Une enquête retrace les abus généralisés de cette association d'aide aux toxicomanes

SÉRIE DOCUMENTAIRE

Drogue, fric, sexe, rebondissements: tous les ingrédients d'une bonne saga sont là. Et pourtant, il s'agit de réalité, et des plus sordides. La série documentaire en quatre volets écrite par Léa Barracco et réalisée avec Christophe Astruc est une plongée dans les méandres sulfureux de l'association Le Patriarche, connue pour être venue au secours de milliers de jeunes accros à l'héroïne à partir des années 1970 dans une ambiance à mi-chemin entre communauté hippie et maison de redressement.

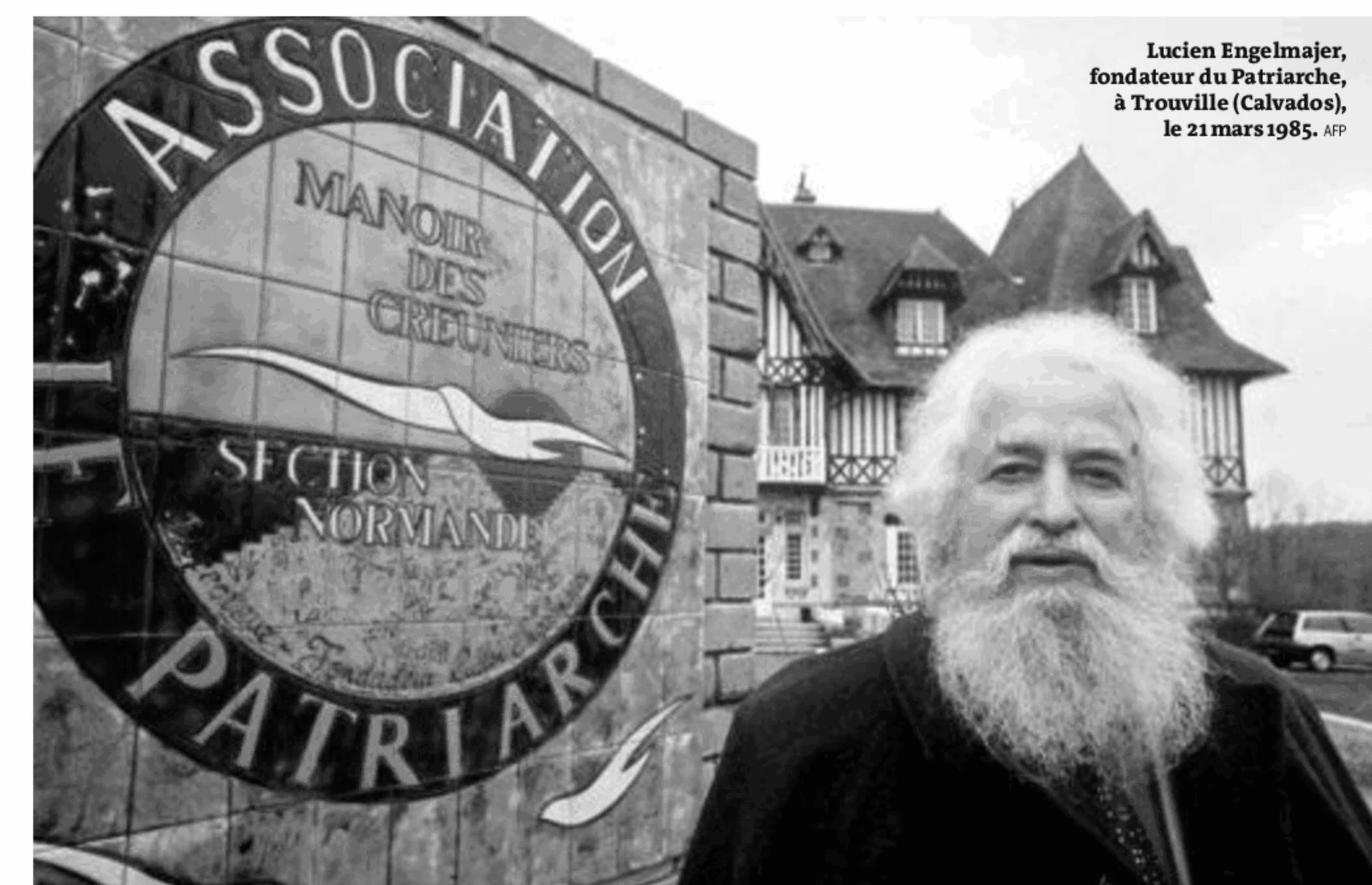
«J'ai beaucoup travaillé sur les sectes, notamment Raël, et sur les phénomènes d'emprise», raconte Léa Barracco. Pourtant je n'avais jamais entendu parler du Patriarche. Cela m'a sidérée de découvrir son ampleur, et aussi que la plupart des témoins n'avaient jamais été contactés.» C'est l'une des forces de cette enquête: comme dans un polar, poids lourds du système et témoins-clés passent aux aveux. Et des victimes aux récits glaçants sortent du silence.

Crée par Joseph, dit «Lucien», Engelmajer (1920-2007) avec l'utopie du retour à une vie saine alors que la société française se jette à corps perdu dans le consumérisme, l'association ouvre son premier «refuge» au domaine de La Boère, à Saint-Paul-sur-Save (Haute-Garonne), en 1972, puis, dans le même département, celui de La Mothe, à Saint-Cézert, avant de devenir au milieu des années 1980 une richissime «multinationale de la désintox».

Loyauté totale

Sa méthode de «sevrage bloc» consistait en la privation brutale de toute drogue sous le contrôle d'anciens toxicomanes qui veillaient leurs pairs, leur administrant tisanes, massages et bains. Impossible de savoir quel était le taux de rechute, mais beaucoup s'en sortaient, au prix de violentes souffrances. S'ensuivait une longue période de post-cure et de rééducation par le travail et l'entraide communautaire.

Mais, derrière les portes des deux centres occitans, puis dans ceux de Belgique, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Suisse, du Sénégal, de Belize, du Nicaragua, du Québec, les dérives s'installent. Culte de la personnalité, endocrinément, travail gratuit, maltraitances, jusqu'aux violences sexuelles, y compris sur mineures, qui ne seront révélées qu'à partir des années 1990. Et presque rien n'est caché. Lucien Engelmajer devient un «bon client» des médias, faisant la démonstration de son narcissisme lyrique chez Jacques Chancel ou de ses accès de rage dictoriale dans l'émission «Stars à la barre» sur Antenne 2.



Lucien Engelmajer, fondateur du Patriarche, à Trouville (Calvados), le 21 mars 1985. AFP

Les violences sexuelles, y compris sur mineures, ne seront révélées qu'à partir des années 1990

témoignent, poursuit la réalisatrice. Même certaines victimes d'abus sexuels continuent de mettre en avant le fait que Lucien Engelmajer leur a sauvé la vie.»

Cette dette de vie sera la clé de voûte de l'emprise mise en place par cet homme qui soigne sa barbe de «père de l'humanité». Car comment mettre en cause celui qui vous a sorti de l'antichambre de la mort? Une dette qui se payait en loyauté totale, mais aussi en cash. L'histoire du Patriarche est donc celle d'un enrichissement personnel gargan-

tesque et d'une monumentale entreprise de disparition de fonds.

Grâce aux dons et à la vente des livres et journaux édités par l'association, l'argent afflue. Les subventions publiques aussi. De 1974 à 1996, en dépit de multiples mises en garde, l'Etat, dépasse par l'explosion de la consommation d'héroïne qui ravage la jeunesse post-68, verse au Patriarche plus de 100 millions de francs. Le tsunami du sida engloutira les derniers scrupules des institutions de santé.

Il faudra attendre 1998 pour qu'une enquête fiscale soit conduite par le service régional de police judiciaire de Toulouse. Rien que pour la France, «toutes les semaines, plus de 100 000 francs partaient en espèces vers la Suisse, retrace le commandant Pascal Farigoule, à l'époque chargé de démêler la nébuleuse imaginée par Engelmajer, qui mène alors une vie de nabab à Miami. Jusqu'en 1997, le montant total des dé-

tournements représente à peu près 53 millions de francs. Et c'est vraisemblablement beaucoup plus vaste.» L'ex-marchand de meubles sera condamné par contumace en février 2007 à cinq ans de prison et 375 000 euros d'amende pour «dérives sectaires», «abus de biens sociaux» et «emploi de travailleurs clandestins».

Si les biens immobiliers de la fondation finiront par être saisis, le mystère demeure sur ce qu'est devenue la fortune du démiurge. En cavale dès 1998, à 78 ans, malgré deux mandats d'arrêt internationaux, Lucien Engelmajer a continué à narguer le monde durant huit ans avant de disparaître, victime d'un ouragan, à Belize, en 2007. Laissant les femmes qu'il a abusées sexuellement seules avec leur déni de justice. ■

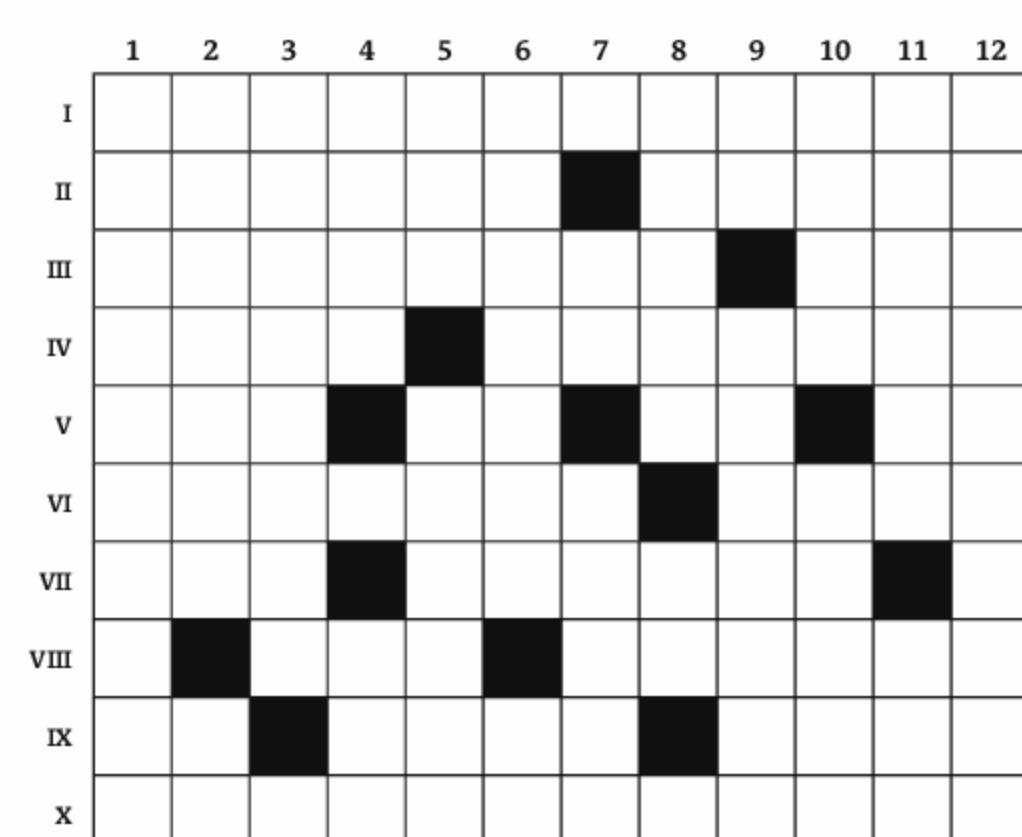
SANDRINE BERTHAUD-CLAIR

Le Patriarche, le gourou des drogués, de Léa Barracco et Christophe Astruc (Fr., 2025, 4 x 42 min). Sur Canal+ Docs.

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 140
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 139

HORIZONTALEMENT 1. Reconversion. 2. Exigée. Atoca. 3. VPC. Bible. TN. 4. Il. Nulle part. 5. Ridelles. Roi. 6. Ecimées. Apis. 7. Milou. Epiées. 8. Eta. St. ARN. 9. Netteté. Eta. 10. Transcrirait.
VERTICALEMENT 1. Revirement. 2. Expliciter. 3. CIC. Dilata. 4. Og. Nemo. 5. Nébuleuses. 6. Veille. TTC. 7. Blèse. Er. 8. Râles. Pa. 9. Step. Aire. 10. Io. Arpenta. 11. Octroie. Ai. 12. Nantissaient.

HORIZONTALEMENT

I. Qualité que les affaires et la politique ont du mal à voir. II. Dangereux quand il vient des flammes. Bout d'intestin. III. Ouvre le chapitre et le livre. Station radio. IV. Au cœur du foyer. Met fin aux poursuites. V. Geste devenu naturel. Forme d'avoir.

Possessif. A la sortie du muséum. VI. Réfléchir ou perdre son temps. Engagé à la mairie. VII. Dans le filet. Passer de l'autre côté. VIII. Zone de libre-échange. On a dû lui remonter les bretelles. IX. Possessif. Fait des réductions. Confia le sac des vents à Ulysse. X. Rapportés sur le vêtement.

VERTICALEMENT

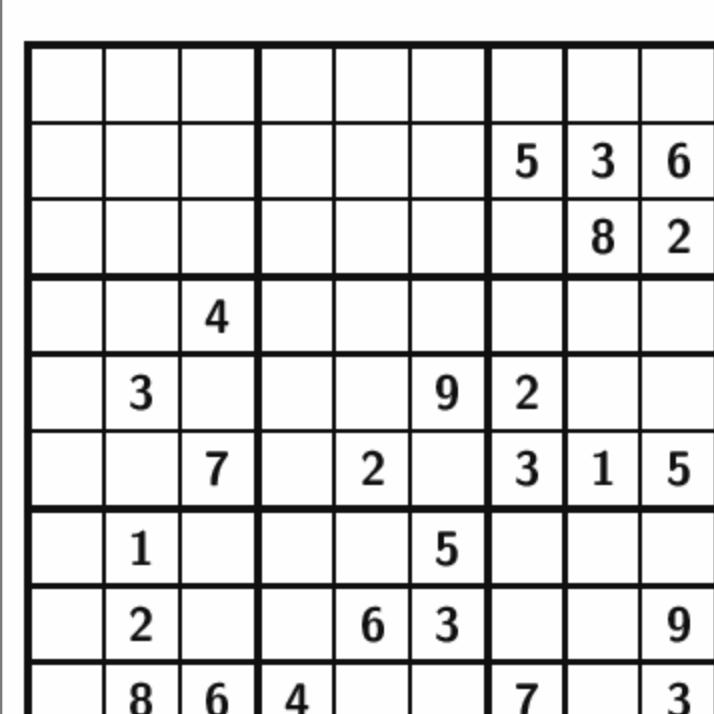
1. Son palmarès et ses performances sont multisports. 2. Chaque année pour les élèves et les maîtres. S'arrête à midi. 3. Très touché. 4. Tourne autour du problème. Pas facile de le plaquer. 5. Prit en connaissance. Mis au travail. 6. Se fait secouer avant de ramasser. Romains. 7. Patron de la Manche. Devra être reprise.

8. Les petits peuvent avoir de la valeur. Interjection. 9. Article étranger. Etrier et réduite. 10. Le Philippe de l'Oratoire. Sarment recourbé.

11. Assure les inscriptions en Bourse. Tel pas tel. 12. Comme des trognons de bons gros buveurs.

SUDOKU

N°25-140



Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorge>)



En vente chez votre marchand de journaux

Le Monde est édité par la Société éditrice du «Monde» SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124 610 348,70 €.

Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71.

Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr.

Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs : Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40

Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0272 C 81975 ISSN 0395-2037

ACPM
PRINTED IN FRANCE
publicité
Directrice générale
Elisabeth Cialdella

Le Monde
67-69, avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Mid-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Eurofinition : PIlot = 0,0083 kg/tonne de papier

Metallica recharge son controversé «Load»

Luxueusement réédité, le sixième album du groupe de metal, sorti en 1996, résiste à l'épreuve du temps

ROCK

A près avoir réédité ses cinq premiers albums en de copieux coffrets Super Deluxe, Metallica s'attaque aujourd'hui au premier dossier sensible d'une discographie jusqu'ici irréprochable : le controversé *Load* («charge», en anglais). Sorti le 4 juin 1996, le disque suscite diverses polémiques, en particulier au sein de son public de la première heure, décontenancé par son parti pris grand public. Longtemps considéré, avec sa suite *Reload* (1997), comme les disques les plus mal-aimés des Californiens – l'inaudible *St. Anger* les détrône à sa sortie, en 2003 –, *Load* s'est pourtant écoulé à 11,5 millions d'exemplaires dans le monde, dont 375 000 en France. Soit le disque le plus vendu de Metallica dans l'Hexagone après le *Black Album* (625 000).

Load est en effet le successeur du monumental *Metallica*, surnommé «Black Album», sorti en 1991, et écoulé à plus de 30 millions d'exemplaires dans le monde. Cet «album noir» avait opéré un important tournant, en s'éloignant des racines thrash metal pour une orientation plus heavy. Une évolution qui a permis à Metallica de récolter quel-

ques tubes planétaires, notamment leur première véritable ballade, *Nothing Else Matters*, et l'incontournable *Enter Sandman*.

Après cinq tournées mondiales, les surnommés «Four Horsemen» s'attellent enfin, en 1994, à l'écriture de nouvelles chansons, sous la houlette du producteur Bob Rock, architecte du son colossal du «Black Album». Des 27 morceaux composés, 14 sont enregistrés au Record Plant Studios, à Sausalito (Californie) – le reste sera exploité sur l'album suivant, *Reload*. Les sessions durent près de quatre mois avec un budget illimité, des milliers de dollars sont dépensés chaque jour. Bob Rock raconte qu'avec tout cet argent dilapidé, Metallica «aurait pu acheter un bâtiment et y construire un studio». La formation de San Francisco retiendra la leçon quelques années plus tard, en bâtiissant ses HQ Studios, à San Rafael (Californie).

Choc esthétique

Lorsque *Load* sort, le choc est d'abord esthétique : les metalloids ont coupé leurs cheveux longs, un relooking qui passe mal chez les puristes. Sur les photos promotionnelles, prises sous l'objectif du très en vogue Anton Corbijn (Depeche Mode, U2), les yeux du guitariste Kirk Hammett et du bat-



Le groupe Metallica, en 1996. ANTON CORBIJN

teur Lars Ulrich sont maquillés. Autre malaise : la pochette de l'album, suggérée par Hammett, est une œuvre du sulfureux photographe Andres Serrano, réalisée à partir de sang bovin et de sperme...

Mais les dissensions reposent finalement davantage sur la forme que sur le fond. *Load* n'est pas un disque de thrash metal, mais tout simplement un excellent disque de metal moderne.

Les goûts des thrashers trentenaires se sont élargis : le guitariste et chanteur James Hetfield s'est ouvert à la musique country (sur la ballade *Mama Said*, étayée d'une lapsteel), de même que l'influence rock sudiste se fait sentir sur de nombreuses compositions (les mid-tempo

Ronnie, Poor Twisted Me, l'épique *The Outlaw Torn*) ; son complice Lars Ulrich clame, pour sa part, sa passion pour la britpop d'Oasis ; les solos de Kirk Hammett, étonnamment blues, ne jouent plus la course contre la montre ; quant à Jason Newsted, le bassiste, il n'est crédité sur aucun morceau...

En vérité, Metallica continue d'expérimenter, tout en élaborant un efficace metal teinté de rock'n'roll – les percutants *Ain't My Bitch*, *King Nothing*, *The House Jack Built* et *2 X 4*. On découvre aussi une facette plus mélodique et introspective, avec *Hero of the Day*, *Until It Sleeps* et l'écorché *Bleeding Me*. La production de Bob Rock a particulièrement bien vieilli, fusion habile de hard rock seventies et de rock stoner. Le

Le disque suscita des polémiques. Le public de la première heure fut décontenancé par son parti pris grand public

seul véritable reproche concerne la durée de soixante-dix-neuf minutes. Elagué de deux ou trois morceaux, *Load* aurait certainement mieux tenu la comparaison avec le «Black Album».

Aujourd'hui remastérisé, l'album se décline, entre autres, en trois CD, comprenant 27 inédits (demos, ébauches de riffs, prises alternatives...), des chansons live compilées lors des tournées 1995-1997, dont neuf tirées de *Load*, très peu jouées depuis. Le coffret Super Deluxe (245 euros environ) réunit 15 CD, quatre DVD, six vinyles, ainsi qu'un livret de photos et de nombreux goodies (média, posters, passes de concert...). Au programme, une somme spectaculaire d'inédits en studio et de démos, étalée sur six CD, plus huit CD de concerts d'époque captés en intégralité, dont leurs performances mémorables à Donington (Royaume-Uni) et à Oslo en 1996, des passages aussi dans des clubs, un triple vinyle enregistré lors du festival Lollapalooza, dans l'Iowa. Soit pas moins de 245 morceaux inédits, de quoi transformer notre charge mentale en charge metal. ■

FRANCK COLOMBANI

Load Remastered, de Metallica (Blackened Recordings / Universal/Panthéon). Disponible en 1 CD ou 2 vinyles ou 1 cassette ; et en coffret Super Deluxe avec 15 CD, 6 vinyles et 4 DVD.

L'odyssée spatiale de Pixar sonde notre solitude

Le héros du film d'animation «Elio», peuplé de créatures loufoques, est un orphelin de 11 ans qui cultive une obsession pour l'espace

CINÉMA

Sommes-nous seuls ? Cette question vertigineuse qui obsède l'humanité est au cœur de l'intrigue d'*Elio*, le nouveau long-métrage d'animation de Pixar. Depuis quelques années déjà, avec *Vice-Versa* (2015), de Pete Docter et Ronnie Del Carmen, *Coco* (2017), de Lee Unkrich et Adrian Molina, ou *Soul* (2020), de Pete Docter et Kemp Powers, le studio, propriété de Disney, nous a habitués à creuser à travers ses fictions les grandes interrogations qui traversent nos existences.

Dans cette œuvre où tout est dédoublé, les ramifications de cette exploration de notre solitude ont autant une portée purement métaphorique que pragmatique. Quand le film commence, Elio, 11 ans, se retrouve tout juste orphelin après la mort de ses parents. Recueilli par sa tante Olga, il entretient des rapports conflictuels avec les autres et reste enfermé sur lui-même. Il développe alors une obsession pour l'espace, persuadé qu'une présence réconfortante existe au loin dans les étoiles. Son appel sera entendu, le propulsant dans le Communiverse, un conseil politique qui regroupe les représentants de diverses galaxies où il est pris pour l'ambassadeur des Terriens pendant qu'un clone extraterrestre prend sa place.

Si le début du film est plutôt à l'introspection, posant le tiraillement d'*Elio*, sa position d'éternel outsider rêveur et débrouillard, le passage dans une autre dimension fait basculer le récit vers davantage d'action. La caméra se fait plus dynamique à mesure que le personnage est soumis à une suite d'épreuves et de quêtes qui doivent lui permettre de récupérer un statut permanent auprès du Communiverse.

Pouvoir de l'amitié

Les trois réalisateurs d'*Elio*, Madeline Sharafian, Domee Shi et Adrian Molina, ont accentué les contrastes entre les deux environnements. La base militaire où travaille Olga se présente avec une dominante de gris et de beige, des intérieurs sombres, des tenues uniformisées contrastant avec l'habillement plus coloré de l'adolescent. Ce dernier est plus en phase avec le traitement qui est fait de l'espace. On y retrouve essentiellement des courbes, des couleurs vives, beaucoup de lumière et une grande variété de créatures loufoques de toutes tailles et de toutes formes, qui participent grandement au charme d'*Elio*.

Loin de la Terre, le personnage expérimente une forme de singularité plus positive qui lui permet de s'affirmer. Et apprend à nourrir des interactions plus fécondes avec les autres jusqu'à

découvrir le pouvoir de l'amitié. Tout le film travaille alors à connecter les forces antagonistes – d'espaces, de genres ou d'âges différents –, dans la mise au jour d'une interdépendance pacifique, centrée autour de la mise en commun du savoir. Une des belles figures d'*Elio* est cette idée que ce qui nous relie aux autres s'éprouve par le manque, comme un vide à combler qui révélerait l'attachement que l'on porte à chacun. Echappatoire à notre solitude.

Dommage dès lors que le film, comme souvent chez Pixar, échoue à développer une dimension politique plus en lien avec notre expérience collective et pas simplement individuelle. Jamais l'urgence climatique à laquelle on fait face sur Terre n'est mentionnée dans cette quête d'une vie extraterrestre, comme si cette réalité devait rester un impensé de la fiction là où d'autres films actuels, comme *Life of Chuck*, de Mike Flanagan, ou *Le Grand Déplacement*, de Jean-Pascal Zadi, regardent les étoiles avec en tête l'apocalypse qui gronde. Si attachant et inventif que soit *Elio*, Pixar prend là le risque de nourrir un léger sentiment de déconnexion. ■

BORIS BASTIDE

Film d'animation américain de Madeline Sharafian, Domee Shi et Adrian Molina (1 h 39).

Connaissez-vous Hayato Sumino?

Le phénoménal pianiste japonais est à La Roque d'Anthéron cet été le 7 août !

Avec 1,4 millions d'abonnés sur YouTube, cet artiste hors normes subjugue son public avec une fusion unique entre improvisation et tradition classique...

FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO LA ROQUE D'ANTHERON DU 19 JUILLET AU 17 AOÛT 2025

festival-piano.com



De gauche à droite,
et de haut en bas :
le château
de Gaasbeek,
le parc de Tervuren,
le jardin botanique
de Meise
et le Musée royal
de l'Afrique centrale.

O.R./LE MONDE,
KRIS JACOBS, PLANTENTUIN
MEISE, BERK DEKELVER



CARNET DE ROUTE

Notre journaliste a organisé son voyage avec l'aide de Visit Flanders.

Y ALLER
En TGV jusqu'à Bruxelles-Midi (1h22 de Paris, 35 minutes de Lille). Puis en train de Bruxelles-Midi à Vilvorde (20 minutes).

SE LOGER
Trionfo: près du parc du château de Gaasbeek, cet établissement propose de vastes chambres reposantes et un local à vélos. Petit déjeuner copieux. A partir de 130 € la double.
Hippo-Droom: un bed and breakfast situé dans une villa des années 1900, en bordure de forêt. Chambres confortables dans d'anciennes écuries. A partir de 140 € la double.

DÉJEUNER, DÎNER
A Gaasbeek, Land van Gaasbeek: gastronomie belge, nourriture riche, service soigné. Compter une quarantaine d'euros. Tél.: 32 (0) 476-27-34-06.

A Hoeselaart, Plek: dans la grange d'un ancien prieuré, produits frais de saison fournis par des maraîchers locaux. Seulement le midi. Entre 20 € et 30 €.

En Flandre, une virée verte à vélo

Entourant Bruxelles, une boucle cyclable de 126 kilomètres emprunte routes de campagne, pistes balisées et ruelles pavées, permettant de découvrir le château de Beersel ou l'arboretum de Tervuren

VOYAGE BRUXELLES

La petite route sinuose et bordée d'arbres traverse la nature fertile et verdoyante. C'est la fin de l'après-midi et les lycéens bavardent côté à côté sur leur vélo, sur le chemin de la maison. A l'horizon, par-delà des champs tout juste labourés, surgissent des grattes-ciel miroitant au soleil, la coupole verte du palais de justice de Bruxelles et les sphères argentées de l'Atomium, le célèbre monument construit à l'occasion de l'Exposition universelle de 1958, qui signe la capitale belge.

Plus loin, l'itinéraire cyclable dessert un château ou un jardin exceptionnels, traverse une forêt magistrale, passe sous une autoroute, longe l'aéroport, dans un mélange de nature reposante et d'inévitables attributs urbains. C'est un paysage de campagne périurbaine, et un paysage flamand, puisque la région de Bruxelles-Capitale est intégralement ceinte par la région Flandre. Les origines de la Groene Gordelroute («ceinture verte»), le nom de cet itinéraire champêtre qui circonscrit la capitale belge, sont politiques. Il s'agissait, dans les années 1980, de réaffirmer le caractère flamand de la périphérie, alors que l'étalement urbain poussait toujours plus de Bruxellois, en grande majorité francophones, à s'installer dans les localités environnantes.

Les 126 kilomètres de la Groene Gordelroute peuvent se parcourir en trois ou quatre jours, munis d'une assistance électrique pour ceux qui craignaient les montées abruptes dans ce pays pas si plat. De la gare de Vilvorde, au nord de Bruxelles, en partant vers l'ouest, le paysage à dominante

industrielle cède la place, après un large canal qui relie la capitale à l'Escaut, à une charmante campagne où broutent les vaches.

La première étape est la proprette ville de Grimbergen, où l'on brasse depuis neuf siècles une célèbre bière d'abbaye. Sur le seuil de l'église au style baroque flamand, le père Karel, sanglé dans la soutane crème que revêtent les douze chanoines, raconte, en anglais, le retour des religieux après l'indépendance de la Belgique, en 1830, décrit longuement le cloître et la bibliothèque où reposent 37 000 ouvrages. Et la bière, alors ? «Les pères sont les gardiens de la recette», lâche-t-il, en concédant toutefois que la marque Grimbergen est désormais exploitée par la multinationale Carlsberg.

Et c'est reparti pour un itinéraire tortueux, signalé par des panneaux, sur des revêtements variés: routes de campagne, pistes peintes en rouge, passerelles flambant neuves, sans oublier les chemins de terre et les ruelles pavées qui donnent au périple un petit air de Paris-Roubaix.

L'un des joyaux de la périphérie bruxelloise, le jardin botanique de Meise, occupe un parc de 92 hectares autour du château de Bouchout, où l'impératrice du Mexique Charlotte de Belgique (1840-1927), sœur du roi Léopold II, termina sa vie. Le jardin abrite à la fois un institut de recherche, une magnifique roseraie et le palais des plantes, une grande serre dans laquelle la Belgique conserve de précieuses plantations des milieux tropicaux et méditerranéens.

Le sentier «Surprenez vos pieds», long de presque 1 kilomètre, se parcourt délesté des chaussures et des chaussettes. La voûte plantaire entre alors en contact

avec la froide terre argileuse, la douceur des feuilles mortes, le coupant des ardoises, la chaleur du sable ou la boue visqueuse. Un exercice idéal pour cultiver ses sensations et son équilibre, et qui donne enfin aux adultes le droit de se comporter comme des enfants. Ainsi revigorés, les pieds reprennent place sur les pédales pour arpenter le Pajottenland, des douze chanoines, raconte, en anglais, le retour des religieux après l'indépendance de la Belgique, en 1830, décrit longuement le cloître et la bibliothèque où reposent 37 000 ouvrages. Et la bière, alors ? «Les pères sont les gardiens de la recette», lâche-t-il, en concédant toutefois que la marque Grimbergen est désormais exploitée par la multinationale Carlsberg.

Le deuxième jour commence au château de Gaasbeek, «une interprétation romantique de ce que l'on pensait être le Moyen Âge en 1890», précise le site Internet. L'ensemble abrite des salles disparates, présentant boiseries et armures médiévales, une jolie collection de sculptures en albâtre ou des images rappelant les films du cinéaste italien Luchino Visconti, apparenté à la famille qui a longtemps possédé le château. «Un décor de théâtre, une invitation à l'imagination», résume sa directrice, Isabel Lowyck.

Tout près de la ville de Hal, une Bruxelles en miniature avec son hôtel de ville de style Renaissance et ses terrasses ensoleillées, se

tient la brasserie 3 Fonteinen («trois fontaines»), le temple du lambic, une bière pas comme les autres, épaisse et sans mousse, qui «résulte d'une fermentation spontanée, due aux levures sauvages qui caractérisent la région», explique Raf Van Pottelbergh, «ambassadeur» de la brasserie.

Dans l'entrepôt, qui se visite, des centaines de barriques de toutes tailles, empruntées à des domaines viticoles renommés, contiennent des bières en devenir, pour certaines parfumées à la cerise ou à la pêche.

Douves et pont-levis

Rémettons la dégustation à plus tard, car il faut monter à l'assaut du château de Beersel. Construite en briques, cette forteresse du XIV^e siècle a été croquée par plusieurs bédéistes belges. Tout y est, pour le bonheur des grands et des petits: les douves, le pont-levis, la tour de garde, les machicoulis (mais sans l'huile bouillante), les grandes salles où l'on se gelait en plein hiver et même la chaise percée surplombant le vide.

Puis l'itinéraire traverse les hauteurs de la commune de Rhode-Saint-Genèse, qui, située en Flandre, compte tout de même deux tiers de francophones, lui valant le statut de «commune à facilités» (linguistiques). Comme à Bruxelles, le français figure sur les panneaux indicateurs et, aux Glaces d'Alice, pour commander un cornet, il est parfaitement incongru de poser la question rituelle: «Parlez-vous français?»

Nous sommes maintenant au sud-est de Bruxelles et pédales, au matin du troisième jour, sous la frondaison des hêtres somptueux qui bordent la promenade royale dans l'arboretum de Tervuren, est un enchantement. La

vaste forêt est prolongée par un parc au milieu duquel trône le Musée royal de l'Afrique centrale. C'est le roi Léopold II qui a voulu ce bâtiment grandiose, achevé en 1910, pour célébrer son approbation personnelle du Congo, immense territoire riche en ressources minières.

L'établissement, que certains Bruxellois appellent encore «Musée du Congo», a réussi, depuis un réaménagement en 2018, à mettre à distance les représentations dégradantes de l'Afrique centrale et de ses habitants. L'histoire pré-coloniale est valorisée, des statues vantant la colonisation ont été recouvertes d'un voile qui, sans les masquer, apporte une contextualisation, l'appropriation des richesses est documentée et la culture belgo-congolaise magnifiée.

Après un pique-nique dans le parc, la route, pour son dernier quadrant, serpente entre les lotissements, les champs et les bois de l'Est bruxellois, le temps de cueillir au bord du chemin des feuilles d'ail des ours et d'approcher l'aéroport de Bruxelles, situé sur la commune de Zaventem. Au plus près des pistes, une plate-forme accueille les amateurs de plane spotting, une activité consistante à regarder et/ou à photographier les avions décoller.

Trois amis vingtenaires s'amusent d'ailleurs, à chaque fois qu'un aéronef décolle sous leurs yeux en rentrant son train d'atterrissage, à deviner sa destination, en vérifiant ensuite celle-ci grâce à une application ad hoc. Vingt kilomètres plus loin, en descendant de vélo devant la gare de Vilvorde, les trois jours semblent si riches que l'on reprend le train en ayant l'impression d'achever un tour de Belgique! ■

OLIVIER RAZEMON

La première étape est la proprette ville de Grimbergen, où l'on brasse une célèbre bière d'abbaye depuis neuf siècles

Alfred Brendel

Pianiste

Il refusait de jouer en plein air, d'être tributaire des grenouilles, chats-huants, vents et phalènes: Alfred Brendel n'aura joué qu'une seule fois au Festival de La Roque-d'Anthéron, le 12 août 2008, dans le huis clos du Grand Théâtre d'Aix-en-Provence, l'année où il a mis un terme à sa carrière, avec un ultime concert, le 18 décembre, dans la salle dorée du Musikverein de Vienne. Au programme, le *Concerto n° 9 « Jeune homme », de Mozart*, dirigé par Charles Mackerras.

La fin d'une vie pianistique commencée soixante ans plus tôt et le début d'une autre, qui aura permis au musicien toqué de peinture, de littérature et de philosophie, amoureux d'architecture et de cinéma, de se consacrer à l'écriture d'essais et de poèmes, de donner conférences et classes de maître. Presque jusqu'à sa mort, mardi 17 juin au matin, à son domicile londonien, à l'âge de 94 ans.

Le petit homme aux lunettes rondes (un look très schubertien), singulier jusque dans ses origines autrichienne, allemande, italienne et slave, incarnation de la tradition intellectuelle viennoise, nous était apparu pour la dernière fois en juin 2008, à l'Auditorium de Lyon. Elegance légèrement guindée, queue-de-pie et noeud papillon jaune pâle, il s'était assis au piano et la musique avait coulé de source, Haydn d'abord, puis Mozart, la *Sonate en fa majeur KV 533*, jouée dans un flux émerveillé et une pratique insensée de l'évidence.

Au fil de Beethoven, l'*Opus 27 n° 1 « Quasi una fantasia »*, savant dosage d'attaques, d'intensités, de couleur. Et puis Schubert. Schubert qu'il aura réinventé. Après Artur Schnabel, après Wilhelm Kempff. *Sonate en si bémol majeur D 960*. L'une des trois dernières. Miracle d'équilibre, de ferveur, un « Andante sostenuto » sans deuil, « Scherzo » viennois en diable, nostalgie, larmes et sourires. Puis le « Finale »: Brendel peintre de paysages mélodiques, poète du clavier, écrivain des sons, musicien majuscule dans un ab-solu de la musique.

Européen du centre

Né à Wiesenberc, en Moravie, aujourd'hui en République tchèque, le 5 janvier 1931, dans une famille allemande, Alfred Brendel n'a que 3 ans quand ses parents s'installent sur l'île croate de Krk (Veglia en italien), sur la mer Adriatique, où ils tiennent un hôtel. Brendel raconte qu'il écoutait, enfant, sur le tourne-disque à manivelle, des chanteurs d'opéra qu'il imitait. La famille gagnera ensuite Zagreb, où le père, ingénieur en architecture, devient directeur d'une salle de cinéma.

C'est là que le petit garçon verra arriver les fascistes croates, les nazis, entendra les voix de Hitler et de Goebbels à la radio. « Cela m'a formé définitivement », confiait-il, en 1993, au *Monde*. « Je me méfie de tous ceux qui croient détenir la vérité. Et je suis plutôt indépendant de nature, même si je n'ai jamais appris à conduire ni à faire la cuisine. Je me sens en tout point européen du centre. Tout chauvinisme me fait horreur. Je suis ravi d'avoir vécu comme j'ai vécu : sans patrie. »

En 1937, il a 6 ans lorsqu'il prend ses premières leçons de piano auprès de Sofia Dezelić, tout en suivant des cours de théâtre pour enfant. La guerre contraint la famille à se réfugier en Autriche dans les environs de Graz. C'est au conservatoire, dans cette métropole, que le jeune pianiste suit, de 1943 à 1947, l'enseignement de Ludovica von Kaan, s'initie à la composition auprès de l'organiste Arthur Milch. Durant l'hiver 1945, l'adolescent de 14 ans est envoyé



A Londres, en 1979. ANDRÉ PERLSTEIN/ROGER-VIOLLET

5 JANVIER 1931

Naissance à Wiesenberc (aujourd'hui République tchèque)
1945 Prix de composition Georges Enesco
1948 Premier récital à Graz (Autriche)
1949 Quatrième prix du concours Busoni, à Bolzano (Italie)
1960 Première intégrale des sonates de Beethoven à Salzbourg (Autriche)
1969 Signe un contrat d'exclusivité avec Philips
1973 Débuts au Carnegie Hall de New York
1989 Chantal Akerman lui consacre un documentaire
2008 Concert d'adieu au Musikverein de Vienne
17 JUIN 2025 Mort à Londres

en Yougoslavie, afin d'y creuser des tranchées. Il sera finalement hospitalisé pour des engelures. Depuis, toujours férus de peinture et de poésie, attiré par l'anarchisme joyeux de dada, marqué par Thomas Mann, Hermann Hesse, Elias Canetti et surtout Robert Musil, qui sera son auteur de formation, le jeune homme s'adonne à la composition, qu'il considère comme indispensable au métier d'interprète, une vocation encouragée par le prix Georges Enesco, en 1945.

En 1947, Alfred Brendel suit en auditeur libre l'enseignement prodigué à l'Académie des beaux-arts de Vienne. La ville est alors sous le joug d'un académisme mortifère, que seuls pourfendent les concerts donnés par le chef d'orchestre Wilhelm Furtwängler, ainsi que des artistes de passage, tels le pianiste Alfred Cortot, dont la liberté d'interprétation sera pour lui une leçon définitive. Le jeune homme a 17 ans lorsqu'il donne son premier récital en solo, à Graz, en Autriche, avec des œuvres de Bach, Brahms, Liszt, ainsi que des pièces de son cru.

Dans le même temps, une galerie expose ses aquarelles. Celui qui se dira en grande partie autodidacte, et affirmera ne pas croire aux écoles pianistiques, assiste aux cours magistraux du pianiste Paul Baumgartner, à Bâle, en Suisse, à ceux d'Eduard Steuermann, élève de Ferruccio Busoni et d'Arnold Schoenberg, à Salzbourg, en Autriche. Il se nourrit surtout des enregistrements d'Artur Schnabel, Alfred Cortot, Wilhelm Kempff, Edwin Fischer, écoute les grands chanteurs, les grands chefs. Lui-même surveille son travail avec un enregistreur à bandes Dynavox. En 1949, Brendel remporte le quatrième prix du concours Busoni à Bolzano, en Italie, et s'installe l'année suivante à Vienne.

Les débuts sont difficiles. Soutenu par Charles Adler et la Society of Performing Artists, le jeune musicien enregistre pour SPA Records, en 1951, une pièce mineure de Liszt, puis le *Concerto n° 5 de Prokofiev*, l'année suivante. Il s'expose à d'exténuantes tournées en Europe et en Amérique du Sud, assiste aux cours d'Edwin Fischer, à Lucerne (Suisse). Ce n'est qu'en 1958 qu'un concert Beethoven à Londres lui vaut l'intérêt simultané de trois labels discographiques. Pour l'américain Vox, il graverà la quasi-totalité des opus beethoveniens – une première. Une intégrale des trente-deux sonates, à Salzbourg, en 1960, puis à Londres, deux ans plus tard, s'achève en 1964 par des *Variations Diabelli*. L'accueil critique est enthousiaste, couronné par un Grand Prix du disque et un concert à New York, suivi d'une tournée américaine.

Héritage de son destin

« Travailler Beethoven prend toute une vie », avait dit le pianiste au *Monde*, en mai 1999, alors qu'il venait de publier sa dernière intégrale des concertos. « Plus on le travaille, plus on le joue, plus on découvre d'autres pistes qu'il faut explorer, essayer. Je n'ai pas réenregistré les concertos sans raison. Et je l'ai fait pour la dernière fois. Après, il aurait été trop tard, à cause de mon âge. J'avais la possibilité de les jouer avec Simon Rattle, avec la Philharmonie de Vienne. L'intégrale des symphonies de Beethoven qu'il a donnée à Salzbourg, avec son orchestre de Birmingham, a été un choc. Depuis, Bruno Walter et Wilhelm Furtwängler, je n'avais pas entendu une telle caractérisation, même s'il est bien différent d'eux. »

Après une décennie de voyages à travers le monde et douze ans de mariage, Alfred Brendel, installé à Londres depuis 1971, se sépare de

sa première femme, Iris Heymann-Gonzala. Un contrat d'exclusivité, signé chez Philips deux ans plus tôt, en 1969, a tout changé. Le musicien n'était jusqu'alors connu que des mélomanes avertis, friands de ses enregistrements des sonates, variations et concertos de Beethoven-Brenet. Il enregistra au cours de sa carrière pas moins de quatre intégrales des cinq concertos de Beethoven avec Heinz Wallberg et Zubin Mehta (1967), Bernard Haitink (1976), James Levine (1983), Simon Rattle (1998) – mais aussi de ses concertos et sonates de Mozart et Haydn, ainsi que des pièces pour quatre mains et deux pianos de Schubert et Mozart.

Il graverà également des pièces peu connues de Liszt, qu'il contribue à réhabiliter comme compositeur alors qu'il était encore majoritairement considéré avant tout comme un pianiste virtuose, en même temps que les concertos, la *Sonate en si mineur*, la *Battement sans tonalité*, les paraphrases et transcriptions d'opéras.

Signé par Philips, le musicien est devenu du jour au lendemain la tête d'affiche des plus grandes salles, à Paris, Londres, New York, Berlin, Chicago, Vienne, villes où il s'était déjà produit, sans tambour ni trompette. En deux saisons, il est l'un des pianistes les plus médiatiques de son temps. Celui qui a longuement fourbi ses armes est désormais considéré comme un maître du style classique et du premier romantisme allemand.

C'est en héritage de son destin qu'Alfred Brendel se produit avec Bernard Haitink, Neville Marriner, Claudio Abbado, Simon Rattle (dont il prendra le parti alors que le chef britannique, pressenti pour prendre la tête de la Philharmonie de Berlin, est l'objet d'une cabale favorisant son rival, le germanique Christian Thielemann), enregistre Schubert et

Schumann avec la fine fleur du lied allemand, les barytons Hermann Prey, Dietrich Fischer-Dieskau et Matthias Goerne, accompagne dans Beethoven son fils Adrien, violoncelliste, l'aîné des trois enfants qu'il a eus avec Irene Semler, qu'il a épousée en 1975, donne cours magistraux et conférences dans les universités américaines de Harvard, Yale, Princeton, Berkeley, New York, et britanniques d'Oxford et Cambridge, ainsi que dans des festivals. L'unique disque Bach qu'il publierà en 1976, enregistré d'une seule traite, reste un incontournable.

Une vie professionnelle bien remplie dont il décidera d'interrompre le cours à l'âge de 77 ans pour autant disparaître du milieu musical. Publications, prises de parole, documentaires (la cinéaste belge, Chantal Akerman, lui a consacré, en 1989, un film intitulé *Les Trois Dernières Sonates de Franz Schubert*), Alfred Brendel reste une personnalité phare du monde de la musique.

Pour son 85^e anniversaire, en 2016, Universal rassemblera sous le label Decca l'héritage gravé pour Philips dans le coffret « Alfred Brendel. The Complete Philips Recordings ». Soit 114 CD regroupant tous les enregistrements de la fin des années 1960 jusqu'à son concert d'adieu en 2008. « J'ai toujours joué les œuvres avec lesquelles j'avais l'impression que l'on pouvait passer une vie », déclarait-il au *Monde* en novembre 2005. « Celles qui émettent sans cesse de nouvelles énergies. Qui vous rajeunissent. » C'est effectivement l'héritage d'un immense et éternel « jeune homme » que nous laisse Alfred Brendel, à l'image de son esprit drôle et iconoclaste, qui prenait autant plaisir à disserter sur les « possibilités comiques de la musique » que sur les « pièges de l'interprétation ». ■

MARIE-AUDE ROUX

Farid Vahid En Iran, la rupture est si profonde que le régime ne peut plus rassembler la nation

Si la menace d'une potentielle militarisation du programme nucléaire iranien a été présentée par le gouvernement israélien comme la principale justification de ses frappes contre l'Iran, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, est motivé à l'évidence par d'autres raisons, qui dépassent la seule question du nucléaire. En frappant les bases militaires, les infrastructures énergétiques ou encore le siège de la radiotélévision à Téhéran, il est clair que le but recherché n'est plus seulement l'arrêt du programme nucléaire, mais un effondrement du régime iranien.

Les attaques terroristes du 7-Octobre perpétrées par le Hamas ont paradoxalement déclenché une longue descente aux enfers pour le régime iranien. Avec la quasi-destruction des capacités militaires du Hamas à Gaza, l'affaiblissement du Hezbollah au Liban et la chute du régime de Bachar Al-Assad en Syrie, la République islamique d'Iran se trouvait dans une position particulièrement vulnérable. À cela s'ajoutent une rupture profonde entre la population iranienne et les dirigeants, ainsi que la crise économique majeure qui touche toutes les couches de la société, à l'exception des oligarques proches du pouvoir. C'est dans ce contexte que les dirigeants iraniens ont sans doute vu une occasion en or pour se débarrasser de leur ennemi juré, voire pour dessiner les contours d'un nouveau Moyen-Orient.

L'armée israélienne obtient par ses attaques des gains tactiques majeurs, il est en revanche moins certain que, sur le plan politique, les choses évoluent de la même manière. Dans l'hypothèse où l'armée israélienne poursuivrait et in-

Prise en étau entre ses dirigeants et les frappes d'Israël, la population est condamnée à une attente fataliste. Le politiste estime que le pire scénario serait le maintien d'un pouvoir affaibli qui se vengerait sur son peuple, tandis que l'économie plongerait au plus bas

tensifierait ses frappes dans les semaines à venir contre les centres du pouvoir et les hauts dignitaires iraniens, y compris l'ayatollah Ali Khamenei, ou contre des infrastructures civiles telles que l'industrie pétrochimique, la probabilité d'une chute du régime deviendrait de plus en plus élevée. S'il est vrai qu'une majorité écrasante de la population iranienne aspire à l'instauration d'un régime démocratique et libéral, il ne faut pas écarter pour autant le risque d'un chaos généralisé lié à l'absence d'un Etat central fonctionnel.

Sentiment croissant de peur

Dans l'hypothèse où l'armée israélienne mettrait progressivement un terme à ses attaques, la République islamique pourrait encore espérer éviter l'effondrement, notamment en entamant des négociations avec Washington par l'intermédiaire de Moscou. Ce scénario serait sans doute l'un des pires pour la population iranienne : le régime resterait en place, mais la situation économique, déjà désastreuse, deviendrait encore plus catastrophique, et la répression encore plus brutale. Car si le régime parvenait à survivre à cet épisode, il ne fait guère de doute que de nombreux opposants et militants seraient exécutés ou emprisonnés pour «espionnage» et «trahison» au profit d'Israël. En un mot,

à défaut de pouvoir vaincre Israël, le régime se vengerait sur son propre peuple.

La population iranienne se sent prise en otage par la situation actuelle. Lors de la première nuit des attaques israéliennes, du jeudi 12 au vendredi 13 juin, nombreux sont ceux qui se sont réjouis de l'élimination de hauts responsables du régime, impliqués notamment dans la répression des mouvements démocratiques. Cependant, à mesure que les opérations s'intensifient, un sentiment croissant de peur et d'inquiétude s'installe au sein de la population. Si les frappes israéliennes ciblent les hauts dignitaires du

régime ou même les installations nucléaires semblent être bien accueillies, il en va autrement des attaques visant les infrastructures civiles, notamment énergétiques, et bien sûr des pertes humaines parmi les civils.

Pour autant, une majorité d'Iraniens continue de considérer le régime de la République islamique, et la personne de l'ayatollah Khamenei, comme les principaux responsables de cette guerre. Beaucoup ont aujourd'hui le sentiment d'être pris en étau, contraints de subir une situation dont ils ne sont pas les responsables.

Choc et sidération

Alors que le pays plonge dans l'inconnu, beaucoup d'Iraniens se sentent impuissants, incapables de changer les choses, et semblent adopter une logique fataliste d'attente et de survie. A la différence de la guerre contre l'Irak [1980-1988], le régime iranien n'a aujourd'hui plus aucun soutien populaire, et il est très peu probable, voire impossible, que cela change au cours des prochaines semaines. S'il est vrai que le sentiment patriotique a toujours été fort en Iran, et que les Iraniens peuvent faire preuve de grande solidarité dans les moments difficiles, la rupture est si profonde qu'il paraît désormais impossible pour les dirigeants de rallier la nation autour d'eux. En outre, la population est fatiguée par

l'accumulation de crises : sanctions économiques, Covid-19, répression des mouvements démocratiques.

Face aux bombardements croissants sur Téhéran, de nombreux habitants quittent la capitale. Beaucoup n'ont néanmoins pas ce privilège et sont obligés de continuer à travailler en espérant être payés à la fin du mois.

Si la majorité de la population iranienne comprend la logique de l'attaque israélienne du point de vue de la menace que représente le régime pour Israël, ils sont également nombreux à être décus par les réactions des pays européens (qui ont leur sympathie) et à ne pas comprendre l'absence de mots pour les civils iraniens. L'appel de Donald Trump, lundi 16 juin, à l'évacuation totale de Téhéran provoque de son côté un sentiment de choc et de sidération. Les Iraniens sont ainsi tiraillés entre une certaine satisfaction d'entrevoir la possible chute de leurs bourreaux, le sentiment d'humiliation provoqué par la violation de l'intégrité de leur pays et la crainte du chaos qui trouve ses racines dans l'histoire de l'Iran. ■

Farid Vahid est codirecteur de l'Observatoire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à la Fondation Jean Jaurès. Diplômé de l'université de Téhéran en génie électrique et de Sciences Po Lyon en relations internationales, il est l'un des coauteurs de «Femme vie liberté», un roman graphique collectif dirigé par Marjane Satrapi (*L'Iconoclaste*, 2023)



LA POPULATION EST FATIGUÉE PAR L'ACCUMULATION DE CRISES: SANCTIONS ÉCONOMIQUES, COVID-19, RÉPRESSION DES MOUVEMENTS DÉMOCRATIQUES

Anoush Ganjipour Pour l'Iranien que je suis, rien ne justifie l'atteinte à l'intégrité territoriale de mon pays

La République islamique devrait être renversée par le peuple iranien, seul maître de son destin, affirme le philosophe vivant en France

Ca y est. Depuis longtemps, comme tant d'autres, je craignais cette catastrophe. Elle se déroule sous mes yeux, d'ici, à travers des images qui m'envoient, dans les voix que j'entends à l'autre bout du fil. Voix d'un proche sous chimiothérapie, désormais privé de soins, mais d'ores et déjà meurtri par les explosions qui l'assiègent de toute part au centre de Téhéran. Et une autre voix, et encore une autre... Toutes ces voix iraniennes que personne n'entend ici en France, en Occident : voix des fameux «dommages collatéraux». Dommages collatéraux, c'est décidément le sort auquel tous les peuples du Moyen-Orient doivent se résigner à tour de rôle. Et voici venu le tour des Iraniens.

Dans l'espace médiatique occidental, et surtout dans les circonstances actuelles, il faut se méfier des porte-parole autopropagés du «peuple iranien», de ses femmes ou de sa grande majorité, qui s'oppose à la République islamique et qui est écrasée par celle-ci depuis des décennies. Je ne parle donc qu'en mon nom propre et tel que je vois les choses.

Je vois mon pays et son peuple pris en étau entre, d'une part, leurs bourreaux et, de l'autre, leurs agresseurs, leurs envahis-

seurs. D'où un paradoxe tragique : logiquement, je devrais être soulagé de voir que les chefs des gardiens de la révolution, grands responsables de tous nos malheurs, capables de massacrer sans scrupule des milliers d'Iraniens en quelques jours, en quelques heures, ont été éliminés. Leurs assassins, finalement si faciles, si ridicules, dans leurs penthouses ou résidences de luxe, en dit long sur la classe des dirigeants : un groupe de bandits, incroyablement incomptés et corrompus jusqu'à la moelle.

Ni content ni soulagé

Mais je ne suis ni content ni soulagé, non. Tout au contraire. Pour l'Iranien que je suis, rien ne justifie l'atteinte à l'intégrité territoriale de mon pays. En ce qui concerne la politique intérieure, la République islamique devrait être renversée par le peuple iranien, qui est le seul souverain légitime et maître de son destin.

Les dirigeants de cet Etat et ses bourreaux devraient être jugés au tribunal de ce peuple et subir la sanction qu'ils méritent.

Quant aux relations entre les Etats, les modernes nous rebattaient les oreilles qu'il n'y a qu'un seul critère : le droit international, dans tout ce qu'il a de formel. Le même droit qui a reconnu

l'existence de l'Etat d'Israël et celle de la République islamique. Aux yeux de ce droit, peu importe qu'un Etat protège son peuple alors qu'un autre laisse le sien à la merci d'une guerre sans ouvrir d'abris contre les bombardements, que l'un chérisse à juste titre chacun de ses morts quitte à les instrumentaliser pour sa propagande belliciste, alors que l'autre cache soigneusement le nombre réel des victimes civiles, lui aussi pour sa propagande, si inhumaine et stupide soit-elle. Pour ledit droit international, peu importent les «intentions» qu'un Etat attribue à l'autre. Sauf si vous êtes les Etats-Unis contre l'Irak, ou, plus récemment, la Rus-

sie de Vladimir Poutine contre l'Ukraine, et maintenant l'Israël de Benyamin Nétanyahou!

Parler d'*«attaque préventive»*, c'est se moquer du monde, et le gouvernement israélien n'en est pas à son coup d'essai, on le sait bien. Dans les termes du droit international, Israël est l'Etat agresseur dans cette guerre, le reste n'est que la propagande à usage national aussi bien qu'international.

Mythomanie des dirigeants

Pour l'Iranien que je suis, une comparaison révèle le tragique de la situation dans laquelle je me retrouve : pendant des décennies, la République islamique, ses juges et ses bourreaux arrêtaient, emprisonnaient, torturaient ou simplement tuaient dans la rue

les journalistes, activistes, syndicalistes, les femmes non voilées ou toute voix critique au nom d'une certaine *«loi préventive des actes criminels graves»*. Et voilà que, maintenant, Israël bombarde ces mêmes gens au nom d'une attaque *«préventive»* qu'il prétend nécessaire pour sa sécurité et qui, selon Benyamin Nétanyahou, devrait leur apporter accessoirement la liberté!

Le monde entier constate le niveau de l'infiltration du Mossad partout dans l'appareil d'Etat iranien. Comment le gouvernement

iranien et son armée pouvaient-ils ignorer l'incapacité structurelle de la puissance militaire de la République islamique à pourvoir constituer une *«menace existentielle»* contre Israël? Comment seraient-ils restés sans savoir que la prétendue puissance militaire est pour une grande partie un mythe nourri par la mythomanie des dirigeants de la République islamique? Un mythe au développement duquel Benyamin Nétanyahou lui-même a méthodiquement contribué dès son premier gouvernement, de 1996 à 1999. Des *«menaces existentielles»* toutes surprises dans leur lit au moment de la plus haute tension, voilà l'aspect tragique de ce mythe.

Il faut se rendre à l'évidence : ce que le gouvernement et l'armée israéliens sont en train de faire ne vise pas simplement la puissance militaire de la République islamique. Ils mettent en œuvre étape par étape le plan qui consiste à détruire les infrastructures de l'Iran. Comme toujours, nous devons prendre Benyamin Nétanyahou au mot : faire avec l'Iran ce qu'on a fait avec la Libye.

Il n'y a pas d'instances internationales, mais un usage décomplexé de la force nue : c'est manifestement le seul moyen désormais convenable pour le gouvernement israélien de réaliser la

stratégie sécuritaire qui lui paraît la «bonne», c'est-à-dire une stratégie qui lui laisse aussi les mains libres de faire à sa guise, non seulement à Gaza et en Cisjordanie, mais également au Liban, en Syrie, en Egypte, etc., sans aucune gêne extérieure. Une stratégie qui consiste à faire du Moyen-Orient une terre brûlée.

Après l'Irak, après la Libye, après le Liban, après la Syrie, c'est le tour de l'Iran. La nouvelle carte du Moyen-Orient que Benyamin Nétanyahou promet de dessiner est celle d'une terre brûlée où Israël serait enfin en sécurité, y compris pour réaliser ses rêves messianiques. La liberté qu'il promet aux Iraniens doit être, elle aussi, comprise dans cette optique : la liberté d'une terre brûlée et de ses cimetières. ■

DANS LES TERMES DU DROIT INTERNATIONAL, ISRAËL EST L'ÉTAT AGRESSEUR DANS CETTE GUERRE, LE RESTE N'EST QUE PROPAGANDE

Anoush Ganjipour est né à Téhéran en 1978 et vit en France depuis 2006. Il est philosophe, chercheur au CNRS et spécialiste de la pensée islamique. Il a récemment publié, avec Jean-Claude Milner, *«Parler sans détour. Lettres sur Israël et la Palestine»* (Cerf, 264 pages, 22,90 euros).

Raphaël Kempf La loi Attal instrumentalise le sort des enfants conduits en justice

L'avocat appelle le Conseil constitutionnel à censurer la loi votée fin mai sur les mineurs délinquants, qui balaie les spécificités du droit pénal de l'enfance, en rendant possible notamment la comparution immédiate

La réforme de la justice pénale des enfants, adoptée fin mai par le Parlement, est actuellement examinée par le Conseil constitutionnel, saisi par des députés et sénateurs de l'opposition. Sa décision dira si le sort des enfants conduits en justice peut continuer à être instrumentalisé par des responsables politiques en manque d'autorité, ou s'il existe encore une fidélité aux principes de la République et à cette idée qu'un enfant doit avant tout être protégé. La loi « visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents » s'attaque à deux principes cardinaux du droit pénal de l'enfance traduits en justice : elle permet de les juger en comparution immédiate et elle revient sur le principe de l'atténuation de leur responsabilité pénale.

Alors que la délinquance des mineurs n'a pas augmenté, rappelle le sociologue Christian Mouhanna dans *Le Monde* en avril 2024, qu'une réforme majeure de cette branche du droit pénal a été mise en œuvre il y a à peine quatre ans, que les professionnels de l'enfance en danger et de l'enfance délinquante ne sont pas demandeurs de ces mesures, cette loi répond à des impératifs purement politiques. Au lendemain des émeutes déclenchées par le meurtre de Nahel par un policier, à Nanterre, en juin 2023, des res-

ponsables politiques ont pointé le laxisme supposé de la justice et la violence présumée d'une partie de la jeunesse. Plutôt que de penser la violence de la police, le choix a été fait de s'en prendre à ceux qui pouvaient s'identifier avec Nahel et pensaient pouvoir un jour être victimes de la même violence.

La capacité de consentir

Alors premier ministre, Gabriel Attal ouvre le chantier de la justice pénale des enfants en avril 2024, avec des accents populistes déjà présents lors de son discours de politique générale, trois mois plus tôt : « Tu casses, tu repères », en ajoutant qu'il fallait réfléchir à la comparution immédiate et à la remise en cause de ce qu'il appelle l'excuse de minorité, reprenant ainsi des propositions de l'extrême droite. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, la campagne des législatives, en juin 2024, a débuté sur ce thème, et on a vu Gabriel Attal et Jordan Bardella, président du Rassemblement national (RN), se complaire chacun dans une surenchère répressive dont, in fine, les enfants sont les seules victimes.

Redevenu député macroniste dans les Hauts-de-Seine, Gabriel Attal a déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2024 un texte pour apporter une réponse aux émeutes de l'été 2023, en instrumentalisant

sant l'autorité judiciaire. De débats il n'y en aura guère et les arguments sont d'une pauvreté abyssale : la proposition de loi affirme ainsi qu'elle « crée une procédure de comparution immédiate pour les mineurs. L'objectif est d'offrir aux magistrats une procédure rapide quand la gravité des faits et la personnalité du mineur le justifient ». Il s'agit d'instaurer une procédure rapide pour aller plus vite : la tautologie tient lieu de démonstration. Nulle réflexion sur le temps, sur l'accompagnement indispensable, dans la durée, des enfants traduits en justice.

La vérité, derrière cette mesure, c'est l'affirmation de la prison comme seule réponse pénale légitime aux actes de délinquance. En jugeant rapidement les enfants, l'objectif procédural de la loi Attal est de permettre leur incarcération immédiate. Il est dit que le prévenu ne pourra être jugé immédiatement qu'avec son accord. Le consentement apparaît donc comme l'outil de légitimation de cette procédure d'une grande violence. Mais qui peut affirmer qu'un enfant a la capacité de consentir après une interpellation par la police, une garde à vue, une ou deux nuits dans les geôles d'un commissariat puis du dépôt, souvent infect, d'un tribunal ?

Pour être en mesure de consentir, il faut aussi pouvoir refuser et cela suppose une situation d'égalité qui n'existe évidemment pas dans ce face-à-face entre un enfant privé de liberté, humilié par ces heures et ces nuits d'enfermement, et une institution judiciaire qui apparaît alors dans toute sa puissance. Surtout, le refus peut conduire à l'incarcération dans l'attente du procès. Déjà inique pour les adultes, la comparution immé- diate le serait plus encore pour les enfants : au scandale de l'urgence s'ajouterait celui du secret. La justice des enfants est en effet rendue à huis clos. Personne ne pourrait donc assister à ces audiences et voir comment un juge et comment on enferme la jeunesse de ce pays.



**GABRIEL ATTAL ET
GÉRALD DARMANIN,
ACTUEL MINISTRE DE
LA JUSTICE, VEULENT
FAIRE AUJOURD'HUI
CE QUE MÊME VICHY
N'A PAS OSÉ
METTRE EN PLACE**

diate le serait plus encore pour les enfants : au scandale de l'urgence s'ajouterait celui du secret. La justice des enfants est en effet rendue à huis clos. Personne ne pourrait donc assister à ces audiences et voir comment un juge et comment on enferme la jeunesse de ce pays.

La vulnérabilité de l'enfant

Sous le régime de Vichy, la loi de 1942 « relative à l'enfance délinquante », signée par le maréchal Pétain et le garde des sceaux Joseph Barthélémy, a exclu de juger les mineurs selon la procédure des flagrants délit – ancêtre de nos comparutions immédiates. Gabriel Attal et Gérald Darmanin, actuel ministre de la justice, veulent faire aujourd'hui ce que même Vichy n'a pas osé mettre en place.

A la Libération, le gouvernement provisoire adopte un grand texte sur la justice pénale des mineurs : l'ordonnance

du 2 février 1945. On y lit que « la France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ». Et l'objectif du texte est bien « la protection de l'enfance », et plus précisément « l'enfance traduite en justice ». La formulation passive est remarquable : on vise bien l'enfant qui est conduit au tribunal plus que celui qui est agissant, pour affirmer la situation de vulnérabilité dans laquelle il se trouve. L'ordonnance réaffirme en son article 5 ce principe : « En aucun cas, il ne pourra être suivi contre le mineur par la procédure de flagrant délit. » Au même titre que le principe de l'atténuation de la peine applicable aux enfants, la prohibition du jugement en urgence les concernant fait partie des valeurs de la République. Ils sont des « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ».

Le Conseil constitutionnel rappelle régulièrement certains principes : les enfants doivent être jugés selon des procédures appropriées, leur responsabilité pénale est atténuée et il est nécessaire de rechercher leur relèvement éducatif et moral par des mesures adaptées à leur âge et à leur personnalité. L'application de ces principes républicains devra conduire le Conseil constitutionnel à censurer la loi Attal, symbole d'autoritarisme et de répression dont les enfants sont les cibles. ■

Raphaël Kempf est avocat pénaliste au barreau de Paris

Les procédures disciplinaires de l'ordre des avocats encouragent l'impunité

Un collectif d'avocats explique que leurs pairs hésitent avant de mettre en cause l'un des leurs pour harcèlement ou pratiques douteuses, en raison de la mise à l'écart des plaignants de l'instruction et de l'audience menées par le Conseil national des barreaux

Tels des cordonniers du droit, les avocats sont bien mal protégés lorsqu'il s'agit de dénoncer les manquements déontologiques de leurs pairs. A tel point que nombre d'entre eux n'osent pas signaler à l'ordre des avocats les manquements qu'ils subissent, d'autant plus lorsqu'il est question de harcèlement ou de discrimination, un constat hélas ancien et toujours d'actualité.

Lorsque certains osent dénoncer, en dépit du risque de représailles sur leur carrière, le calvaire procédural commence. Harcèlement, sexism, discrimination liée au genre ou au fait d'être enceinte, violences sexuelles... Peu importe la nature des faits signalés, la conséquence reste la même : les avocats plaignants sont tenus à l'écart de la procédure menée par l'ordre, comme si cette dernière ne les concernait pas. Les

textes applicables étant imprécis sur leur statut, la qualité et les droits d'une « partie » leur sont déniés.

Les conséquences sont de taille : lors de l'enquête déontologique puis disciplinaire, les avocats plaignants n'ont jamais accès au dossier, contrairement au mis en cause qui en dispose dans son intégralité. Ils ignorent tout de la défense de ce dernier et des pièces qu'il a produites. Ils ne peuvent ni formuler d'observations ni prendre connaissance des éléments de preuve et témoignages recueillis par les instances ordinaires. Là où le mis en cause peut désigner un avocat pour se défendre, les plaignants sont contraints de se présenter seuls aux auditions. En cas de confrontation, ils sont sommés de répondre, là encore seuls, aux questions de l'avocat qu'ils ont mis en cause et de son conseil, voire de ses conseils.

Le jour de l'audience disciplinaire, point d'orgue de cette procédure, les plaignants peuvent être exclus des débats sur simple demande formulée par le mis en cause. Ce huis clos inédit et discréptionnaire, auquel les plaignants eux-mêmes n'ont pas droit et auquel ils ne peuvent s'opposer, peut permettre au mis en cause de se défendre sans être contredit.

Profondément déséquilibrée
Plus encore que l'opacité de l'enquête, ce huis clos achève de détourner les quelques avocats qui envisageraient de dénoncer les agissements d'un confrère.

Cette mise au ban des plaignants est critiquée de longue date : le rapport Darrois sur les professions du droit préconisait déjà en 2009 de faire évoluer les textes pour permettre aux avocats plaignants d'assister à l'audience disciplinaire ou de

se faire représenter par un confrère. Elle est en totale contradiction avec l'évolution de notre société vers une libération de la parole. A plus forte raison au sein d'une profession qui affirme, par le biais de ses instances représentatives, sa volonté de lutter contre le harcèlement et toute forme de discrimination. En totale contradiction, aussi et surtout, avec nos principes fondamentaux.

De nombreux avocats confrontés à cette procédure l'ont jugée, à juste titre, profondément déséquilibrée, voire décourageante et vexatoire. D'autant plus que les décisions rendues ne sont ni publiques ni transmises aux plaignants. A peine ont-ils le droit de connaître le dispositif de la décision disciplinaire, sans aucune possibilité de recours.

Certes, une procédure disciplinaire oppose avant tout l'avocat mis en cause et son ordre, mais il y a dans les mécanismes appliqués devant les instances ordinaires une forme de déni vis-à-vis des plaignants qui paraît contrarie à l'œuvre de justice.

S'il n'est pas nécessaire que la victime ait une place centrale dans le processus disciplinaire, il est toutefois primordial qu'elle en ait une, ainsi que des droits plus protecteurs, ce que seul un statut juridique clair permettra.

L'idée d'une régulation de la profession par la profession n'est acceptable qu'à condition que les

principes fondamentaux soient respectés. Si les droits de la défense sont de ceux-là, ils ne peuvent écraser tous les autres principes. Seule une procédure exempte de tout reproche, équitable et véritablement contradictoire, permettra de lutter efficacement contre les comportements déviants de certains confrères qui affectent durablement notre profession.

Il est temps de faire évoluer les textes régissant cette procédure afin de mieux protéger les plaignants en mettant un terme à leur exclusion, qui ne peut être considérée de nos jours que comme une anomalie encourageant le silence et l'impunité. Cela est nécessaire et urgent pour préserver notre profession et rassurer la jeune génération de conceurs et confrères qui estiment que la robe d'avocat pèse bien lourd. ■

**IL S'AGIT D'UNE
MISE AU BAN
EN TOTALE
CONTRADICTION
AVEC L'ÉVOLUTION
DE NOTRE SOCIÉTÉ
VERS UNE
LIBÉRATION
DE LA PAROLE**

Parmi les avocats signataires :
Nino Arnaud, Myriam Bezin, Sarah Catella-Nallet, Virginie Le Roy, Éléonore Heftler-Louiche, Margaux Mathieu, Delphine Mignon-Eyraud, Claire Poirson, Romain Ruiz, Fanny Vial
La liste complète est à retrouver sur [Lemonde.fr](#)

ADULTISME

En France, les enfants subissent des violences physiques, sexuelles et psychologiques. Elles s'inscrivent dans un système d'oppression alimenté par la terreur culturelle et sociale de l'enfant roi

HISTOIRE D'UNE NOTION

Dans nos sociétés, l'oppression des enfants a un caractère systémique, et cette oppression porte un nom : l'adultisme», affirme le chercheur et éducateur canadien Adam F. C. Fletcher, auteur de *Facing adulthood* («faire face à l'adultisme»), CommonAction Publishing, 2015, non traduit). «Il y a un système d'oppression et de domination : c'est ce qu'on appelle l'adultisme», assurait l'activiste française Claire Bourdille le 16 novembre 2024, à l'occasion d'un rassemblement parisien contre les violences faites aux enfants et aux adolescents. Les violences psychologiques, physiques et sexuelles commises dans l'établissement privé catholique Notre-Dame de Bétharram et passées sous silence pendant cinquante ans, malgré les alertes, semblent confirmer leur diagnostic.

Le terme «adultisme» apparaît dans les années 1840, explique Adam F. C. Fletcher,

mais désigne, dans la littérature anglophone, les animaux parvenus très rapidement à maturité. Au début du XX^e siècle, le mot s'applique aux enfants pauvres et aux enfants des rues qui, malgré leur jeune âge, s'habillent et agissent comme les adultes. En 1933, le psychiatre français Paul Courbon emploie ce terme pour décrire des enfants placés en institution pour des actes de vol ou de prostitution qui affichent un «esprit et une personnalité d'adulte». Dans le même mouvement, une nouvelle signification s'impose. Dès 1903, le spécialiste américain de l'éducation Patterson DuBois parle d'adultisme pour désigner la «soif d'autorité» dont certains enseignants font preuve «en s'interposant indûment pour faire prévaloir leur point de vue d'adulte». Mais c'est le psychologue américain Jack Flasher qui consacre le terme dans son acceptation actuelle : en 1978, il définit ce concept comme le pouvoir, fondé sur la croyance en une infériorité naturelle des enfants, «que les adultes ont sur

81 % DES PARENTS RECONNAISSENT RECOURIR À DES « VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES », 16 % AVOIR GIFLÉ LEUR ENFANT

les enfants». Une posture qui se traduit, pour lui, par un contrôle excessif des plus jeunes.

Peu à peu, le terme se répand dans la littérature académique. En 2007, les psychologues américains Jocelyn Gregoire et Christin Junger soutiennent ainsi que l'adultisme alimente une «discrimination systématique contre les jeunes», dans les familles et les écoles. Trois ans plus tard, les sociologues américains Lucien Lombardo et Karen A. Polonko comparent l'adultisme au sexism, au racisme et au classisme. En France, le chercheur et militant Yves Bonnardel publie en 2015 un ouvrage fondateur sur ce sujet, même s'il préfère parler de «la domination adulte».

Ignorer la parole des enfants

Concrètement, que reproche-t-on aux adultes ? D'ignorer la parole des enfants, de les exclure des décisions qui les concernent et de leur imposer des rythmes qui ne respectent pas leurs besoins, déplore la spécialiste des droits de l'enfant Marion Cuerq, autrice d'*Une enfance en n'ord* (Marabout, 2023). «L'adultisme est une porte ouverte à toutes les violences, psychologiques, physiques et sexuelles, poursuit-elle. L'enfant appartient à l'adulte, il en fait son objet.» Selon le baromètre 2024 de la Fondation pour l'enfance, 81 % des parents reconnaissent recourir à des «violences éducatives ordinaires». Parmi eux, 24 % ont donné une fessée à leur enfant au cours de la dernière semaine, 21 % l'ont bousculé et 16 % giflé. La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, de son côté, estime à 160 000 le nombre d'enfants victimes chaque année en France.

La loi française du 10 juillet 2019, mal appliquée, dispose que «l'autorité parentale

s'exerce sans violences physiques ou psychologiques». Une avancée majeure, mise en œuvre par la Suède dès les années 1970. «Ce retard est lié à la terreur culturelle et sociale de l'enfant roi» qui prévaut en France, analyse Marion Cuerq. Elle est alimentée par certains courants psychanalytiques, mais c'est une inversion totale du problème car la toute-puissance est du côté des adultes.» Le retard est aussi académique, abonde l'universitaire spécialiste de la domination adulte Cécile Kovacshazy : «Longtemps, la littérature scientifique française est restée en retrait sur ces questions, même si elle évolue ces dernières années.»

S'il faut revenir notre rapport collectif à l'enfance, une question reste en suspens : jusqu'où est-il légitime d'aller ? En France, l'éducation dite positive – ou bienveillante – suscite des controverses. En 2023, la pratique du «time out», qui consiste à punir l'enfant en l'isolant, a été louée dans les médias jusqu'à ce qu'un collectif de plus de 280 chercheurs et professionnels de l'enfance rappelle dans une tribune dans *Le Monde* qu'une éducation répressive nuit au bon développement de l'enfant. D'autres, comme Cécile Kovacshazy, critiquent les horaires scolaires, jugés trop lourds, imposés aux adolescents. Il existe aussi des débats sur l'âge du droit de vote.

La lutte contre l'adultisme ne signifie pas qu'il faut rejeter toute forme de limite éducative. «S'il faut s'assurer que les enfants sont égaux en dignité aux adultes, il ne faut pas oublier pour autant qu'ils sont en développement, donc en situation de dépendance vis-à-vis des adultes et que, dès lors, ceux-ci ont aussi un devoir de protection envers les enfants», met en garde Marion Cuerq. ■

ARIANE FERRAND



CHRONIQUE | PAR PHILIPPE ASKENAZY

La gauche britannique pourrait nous inspirer

On n'en sait guère plus sur le programme du Parti socialiste [PS], après le congrès à Nancy, qui s'est achevé dimanche 15 juin. Mais l'inspiration pourrait venir d'outre-Manche. Après quatorze années dans l'opposition, les travaillistes, menés par le très modéré Keir Starmer, disposent d'une large majorité. Pour un touriste en 2027, le changement le plus spectaculaire sera l'unicité du réseau ferré sous la bannière Great British Railways. Les Britanniques subissaient un service structurellement défaillant, malgré les tarifs les plus élevés d'Europe et des subventions publiques, en raison de l'éclatement entre une myriade de compagnies privées. La nationalisation devrait changer la donne. Le gouvernement prévoit un vaste plan d'investissement dans les trains régionaux, et une réduction des subventions, à tarif inchangé.

Car les conservateurs ont légué une situation budgétaire très dégradée. Face à cette urgence, les travaillistes ont fixé un cap : augmenter les prélèvements pour éviter l'austérité et ne pas imposer de restrictions aux services publics. En France, le gouvernement a la tentation inverse et envisage de mettre les services publics au régime sec, pour ne pas augmenter les impôts. On ne parle décidément pas la même langue des deux côtés de la Manche ! Les nouvelles ressources de Rachel Reeves, chancelière de l'Echiquier [équivalent du ministre des finances], pèsent sur les ménages et les entreprises. Le National Institute of Economic and Social Research (Niesr), que l'on ne peut pas soupçonner de proximité avec les conservateurs, est circonspect. Les cotisations de l'employeur sont augmentées de 1,2 point de pourcentage, mais avec une franchise sur le total des cotisations de l'entreprise. Dans l'exemple du Niesr, les entreprises de moins de quinze salariés y gagnent, celles plus grandes y perdent.

Dans le même temps, le gouvernement a donné un coup de pouce au *living wage* («minimum vital») en avril. Il s'établit désormais à 10 % au-dessus du salaire minimum interprofessionnel de croissance français brut en partie de pouvoir d'achat (24 % au taux de change actuel). Avec cet effet ciseau sur le coût du travail, les modèles de simulation des instituts anticipent des effets retour marginaux sur l'inflation et l'emploi, et plus significatif sur le rendement de l'impôt sur les sociétés. Au total, le rendement net pour les caisses publiques ne dépasserait pas 4 milliards d'euros. Dans un environnement très incertain, l'impact de la multiplicité des mesures fiscales, redistributives et d'investissement est impossible ex ante à saisir. Nous aurons cependant, avant la présidentielle de 2027, une idée plus précise de l'efficacité de ce cocktail travailliste. ■

LES TRAVAILLISTES ONT DONNÉ UN COUP DE POUCE AU MINIMUM VITAL, ÉTABLI DÉSORMAIS 10 % AU-DESSUS DU SMIC FRANÇAIS

bénéficie de subventions, notamment de la région Ile-de-France, ne coûte que 2000 euros environ.

Dans les deux pays, ces frais étaient exonérés de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), mais, depuis le 1^{er} janvier, tous les frais, dans le système éducatif privé britannique, du primaire au supérieur, y compris l'internat, supportent une TVA de 20 %. Un premier recours contre cette mesure a été rejeté par la Haute Cour de justice de Londres, le 13 juin. Des milliards de livres sterling vont ainsi retourner dans les caisses de l'Etat, avec peu de risques d'effet retour sur la consommation ou l'investissement, vu les moyens des parents concernés. Une partie de ces sommes permettra notamment de rendre gratuites les cantines scolaires pour les enfants des bénéficiaires des minima sociaux.

Effet ciseau sur le coût du travail
Les inquiétudes sont plus fortes pour les mesures concernant les entreprises. Le National Institute of Economic and Social Research (Niesr), que l'on ne peut pas soupçonner de proximité avec les conservateurs, est circonspect. Les cotisations de l'employeur sont augmentées de 1,2 point de pourcentage, mais avec une franchise sur le total des cotisations de l'entreprise. Dans l'exemple du Niesr, les entreprises de moins de quinze salariés y gagnent, celles plus grandes y perdent.

Dans le même temps, le gouvernement a donné un coup de pouce au *living wage* («minimum vital») en avril. Il s'établit désormais à 10 % au-dessus du salaire minimum interprofessionnel de croissance français brut en partie de pouvoir d'achat (24 % au taux de change actuel). Avec cet effet ciseau sur le coût du travail, les modèles de simulation des instituts anticipent des effets retour marginaux sur l'inflation et l'emploi, et plus significatif sur le rendement de l'impôt sur les sociétés. Au total, le rendement net pour les caisses publiques ne dépasserait pas 4 milliards d'euros. Dans un environnement très incertain, l'impact de la multiplicité des mesures fiscales, redistributives et d'investissement est impossible ex ante à saisir. Nous aurons cependant, avant la présidentielle de 2027, une idée plus précise de l'efficacité de ce cocktail travailliste. ■

Philippe Askenazy est économiste au Centre Maurice Halbwachs et directeur de recherche au CNRS

REPENSER L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS



L'HÉRITAGE AU XXI^E SIÈCLE
d'André Masson,
Odile Jacob-Cepremap, 336 p.,
25,90 €.

Combien d'années l'impôt sur les successions a-t-il encore à vivre ? Instauré en France lors de la Révolution, en 1791, cet impôt paraît plus menacé que jamais. De tous, c'est le plus détesté, et un de ceux qui rapportent le moins. A droite et à l'extrême droite, nombre de responsables n'ont qu'une envie, l'alléger ou le faire disparaître.

L'économiste André Masson le constate cliniquement dans *L'Héritage au XXI^e siècle* (Odile Jacob-Cepremap, 336 pages, 25,90 euros), le passionnant livre, très pédagogique, qu'il consacre à cette question : «Les avocats d'une suppression sont en position de force et gagnent du terrain (...). La bataille politico-idéologique menée par les partisans de l'impôt successoral semble en voie d'être perdue.»

Il y aurait pourtant urgence à relancer cet impôt, note l'auteur, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Non seulement l'Etat est désespérément à la recherche d'argent, mais, surtout, la mort

des baby-boomers va se traduire, ces prochaines décennies, par un colossal transfert de richesses qui, sans correctif fiscal, risque d'accentuer encore les inégalités et d'aboutir à «une sorte de gérontocratie patrimoniale». «La fortune va plus que «ruisseler» entre les générations de familles aisées ou fortunées, bénéficiant le plus souvent à des enfants à la fin de la cinquantaine ou déjà sexagénaires» n'ayant rien fourni en échange, écrit André Masson.

Système figé

Pour rectifier le tir, bien des pistes sont possibles. C'est un des intérêts de l'ouvrage : en évoquant la façon dont l'héritage a été organisé dans le passé et ailleurs qu'en France, il force à s'interroger sur ce qui paraît aller de soi tant le système français est figé de longue date. Faut-il abolir l'héritage, pour ramener les comptes à zéro à chaque génération ? Relever les taux, alors que l'Etat ne prélevé en moyenne que 3 % des transmissions ? Donner à chacun une totale liberté de léguer, comme en Australie ? Aban-

donner le partage égal entre enfants, et «donner davantage à celui qui en a le plus besoin ou à celui qui saura le mieux faire fructifier ce qu'il a reçu» ?

André Masson, pour sa part, juge impossible de durcir vraiment la fiscalité, compte tenu de l'impopularité des droits de succession et de «la montée des valeurs familiales liées à la propriété». Aussi glisse-t-il à la fin de son livre une proposition qui lui semble politiquement plus acceptable. Il s'agirait d'inciter les détenteurs d'un patrimoine financier à le donner de façon précoce, en l'investissant dans des placements largement défiscalisés sous réserve d'être conservés de façon durable dans la famille. La transmission post mortem, elle, serait davantage taxée. Le dispositif pourrait à la fois limiter les inégalités et favoriser les investissements d'avenir, en l'absence de vrais fonds de pension. Pas sûr, cependant, qu'une telle réforme suffise à entraver la constitution en cours d'une société de vieux héritiers. ■

DENIS COSNARD

Pesticides qui tuent | PAR SELÇUK



SELÇUK



GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE
PAR SYLVIE KAUFFMANN

Guerre préventive et changement de régime

Volontiers caustique, le ministre polonais des affaires étrangères, Radoslaw Sikorski, ne recule jamais devant un bon mot. Le 16 mai, à Tallinn, face à un public européen, il partage la scène avec son homologue estonien, Margus Tsahkna, et le nouvel ambassadeur des Etats-Unis à l'OTAN, Matthew Whitaker, fraîchement nommé par Donald Trump. Les deux Européens plaident pour que le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, soit invité au sommet de l'OTAN, les 24 et 25 juin à La Haye – un geste politique auquel ils savent Washington hostile. «Pour être franc, interjecte alors Radoslaw Sikorski, j'adorerais voir Poutine à La Haye aussi!» L'Estonien s'esclaffe, la salle éclate de rire. L'Américain reste de marbre.

A-t-il voulu éviter d'approuver l'ironie du Polonais? Ou bien n'a-t-il pas compris la flèche décochée par le ministre polonais, parce qu'il ignore que La Haye est aussi le siège de la Cour pénale internationale (CPI)? Les Etats-Unis ne sont pas signataires du statut de Rome, fondateur de la CPI, et le mandat d'arrêt lancé contre le président russe pour crimes de guerre leur importe peu – encore moins à leur président actuel, qui soigne ses relations avec Vladimir Poutine. Pour les Européens, en revanche, l'initiative de la CPI a marqué un moment important dans la guerre en Ukraine: elle faisait intervenir le droit contre un dirigeant qui ne croit qu'à la force.

Anecdotique, l'épisode de Tallinn illustre néanmoins le fossé grandissant entre l'Europe et les Etats-Unis à propos du droit international. Alors que les piliers du multilatéralisme s'effondrent les uns après les autres, l'Union européenne veut croire qu'elle peut continuer à fonctionner sur la base de la règle de droit. Elle l'invoque constamment, notamment pour faire condamner l'agression russe en Ukraine.

Un précédent plus récent

Comment ne pas s'étonner alors de la position adoptée par plusieurs dirigeants européens, dont le président français, Emmanuel Macron, le premier ministre britannique, Keir Starmer, et le chancelier allemand, Friedrich Merz, sur l'attaque de l'Iran par Israël? Juridiquement, elle est paradoxale. Justifier cette offensive par le droit d'Israël à se défendre contredit le droit de légitime défense reconnu par la Charte des Nations unies: l'Iran menace bien l'Etat hébreu en cherchant à se doter de l'arme nucléaire, mais il ne l'a pas attaqué. Si les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont pu constater que l'Iran progressait dans son projet de construction de l'arme nucléaire, ils n'ont pas non plus établi qu'elle était devenue une réalité.

C'est donc dans le cadre de la guerre préventive que se place l'offensive israélienne et non pas dans celui de la légitime défense. Le droit international ne reconnaît pas la guerre préventive, et Israël n'a pas demandé l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU, qui ne lui aurait d'ailleurs pas été accordée. Dans une note de l'Institut Montaigne, le diplo-

L'UNION EUROPÉENNE VEUT CROIRE QU'ELLE PEUT CONTINUER À FONCTIONNER SUR LA BASE DE LA RÈGLE DE DROIT

LE DROIT INTERNATIONAL ET LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

ÉDITORIAL M

Le monde qui émerge lentement des ruines de l'ancien ordre international mis sur pied par les Etats-Unis au sortir de la seconde guerre mondiale se moque des principes et du droit. Seule prime la force, et ceux qui y ont recours sans limite. Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, sûr de la puissance de son armée, en a fait le choix, contre l'Iran, depuis le 13 juin. Il ne fait plus de doute désormais que son objectif n'est plus seulement de stopper le programme nucléaire menaçant développé par Téhéran, mais de provoquer la chute du régime lui-même, considéré comme indissociable de ce projet.

Il n'est pas question ici de défendre le pouvoir iranien, qui ne repose plus que sur la répression de son peuple. Il a joué pen-

dant trop longtemps un rôle néfaste au Proche-Orient, en mettant sur pied un Etat dans l'Etat au Liban, avec le Hezbollah, ou en contribuant activement au maintien dans le sang du régime syrien pendant la guerre civile, jusqu'à l'effondrement de la dynastie Assad.

En revanche, il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'importance du droit international alors que la loi du plus fort devient progressivement la règle. Ce droit malmené de toutes parts dispose que la guerre préventive n'a pas plus de légalité que le changement de régime imposé unilatéralement par une puissance extérieure. Les Etats-Unis ont été les premiers à le piéter, en 2003, en envahissant l'Irak au nom de l'existence d'armes de destruction massive, qui relevait du mensonge d'Etat. C'est dans cette brèche que s'est engouffré par la suite Vladimir Poutine en Géorgie, puis en Ukraine.

Il ne s'agit pas seulement de défendre la nécessité de règles communes pour éviter le retour à un monde éclaté en sphères d'influence, à l'intérieur desquelles les peuples sont asservis à une puissance hégémonique, sans que cela puisse empêcher par ailleurs que les périphéries soient l'objet d'affrontements entre grandes puissances. L'histoire récente enseigne en effet que les changements de régime imposés de l'extérieur engendrent le chaos. Parce que les at-

tentes des puissances étrangères à la manœuvre correspondent rarement à celles des peuples concernés. Et parce que la désintégration des appareils de sécurité des régimes ainsi brisés nourrit régulièrement des insurrections, voire des guerres civiles. L'Irak et la Libye l'ont démontré, à l'inverse de la Syrie, où le changement de régime a été le fait des Syriens eux-mêmes et où la transition en cours est parvenue à déjouer, jusqu'à présent, les prédictions les plus sombres.

Donald Trump pourrait jouer un rôle central dans le cas iranien du fait de son aversion longtemps claironnée pour les aventures militaires, sur laquelle il a bâti en grande partie sa singularité au sein du Parti républicain. Au lieu d'être à l'initiative, le président de la première puissance militaire apparaît pourtant comme le jouet du bellicisme de Benyamin Nétanyahou, comme il l'est de celui de Vladimir Poutine dans le conflit ukrainien.

Lors de son discours d'investiture, le 20 janvier, Donald Trump avait assuré que son succès serait mesuré «par les guerres qu'ils empêcheront et, peut-être plus important encore, par les guerres qu'ils ne commenceront pas». En s'alignant sur le premier ministre israélien, il prend au contraire le risque d'être associé à un nouvel enlisement mortifère des Etats-Unis au Moyen-Orient. ■

Le Monde

2,6 MILLIONS DE LECTEURS CHAQUE JOUR DÉSORMAIS LEADER AUPRÈS DES HAUTS REVENUS.

TOP 1 - Revenus annuels nets > 175K€

LE MONDE 108 000 lecteurs

LE FIGARO 100 000 lecteurs

LES ÉCHOS 63 000 lecteurs

TOP 2 - Revenus annuels nets > 135K€

LE MONDE 195 000 lecteurs

LE FIGARO 170 000 lecteurs

LES ÉCHOS 111 000 lecteurs

*Sources : OneNext 2025 SI & OneNext Influence 2025 - Indicateur LNM - En nombre de lecteurs | Pop 15 ans et + : 54 422 000 individus | Pop TOP2 revenus : 1 424 000 individus | Pop TOP1 revenus : 737 000 individus

GUCCI



Emily Ratajkowski, Cannes 2025

Par Daniel Arnold

Gérer ses finances
à l'approche
de la retraite

PAGES 2-3

L'art moderne
et contemporain
en petite forme

PAGE 8

Pleins feux sur l'assurance

Santé, logement, travaux... Pour une bonne couverture au bon prix, il est primordial de bien définir ses besoins. D'autant que les primes accusent une forte hausse, consécutive à l'augmentation des sinistres dus aux catastrophes naturelles

PAGES 4-7



MARIO WAGNER

Il n'est jamais trop tard pour épargner

Editorial

Selon le Baromètre du moral des futurs retraités, réalisé par Odoxa pour la MIF et publié le 10 juin, 54% des actifs âgés de 45 à 64 ans estiment que leur niveau de vie sera inférieur à celui de leurs parents. Anticipant une baisse moyenne de 32% de leur pouvoir d'achat à la retraite, ils sont nombreux à se préparer financièrement : 65% mettent de l'argent de côté et 62% ont déjà souscrit un produit d'épargne. D'ailleurs, 42% pensent qu'ils ne pourront maintenir leur niveau de vie qu'en ayant constitué un complément de revenus. Pourtant, si la question financière est perçue comme presque aussi cruciale que la santé pour vivre une retraite satisfaisante, cette préparation reste très inégalitaire. Si 76% des foyers aisés épargnent, c'est le cas de seulement 39 % des plus modestes.

Reste à savoir quand il faut commencer à épargner pour préparer ses vieux jours. Tous les spécialistes assurent qu'il faut s'y prendre tôt. Un nombre croissant de trentenaires commencent déjà à mettre de l'argent de côté, ce qui était impensable pour les générations précédentes. D'autres, au contraire, s'inquiètent très tard de leur niveau vie après la retraite. Mais, y a-t-il un âge limite pour le faire ? En réalité, pas vraiment.

D'abord, la première façon de conforter sa situation financière, c'est de posséder un toit au-dessus de sa tête. Si, à la cinquantaine, vous n'êtes pas propriétaire de votre logement, il n'est pas trop tard pour acheter. Vous pouvez trouver une banque qui acceptera de vous prêter de l'argent. Sans doute cela vous coûtera-t-il plus cher que si vous l'aviez fait plus tôt, en raison surtout

de l'assurance liée au crédit, mais cela reste possible à condition d'avoir tout remboursé avant 75 ans.

Faire preuve d'audace

Il n'est pas trop tard non plus pour ouvrir et alimenter régulièrement un contrat d'assurance-vie. Si, comme le montre le récent baromètre réalisé par l'IFOP pour Altaprofits, les Français sont plus que jamais allergiques au risque, il est recommandé de faire preuve d'une certaine audace. Plus le temps qui vous sépare de la fin de votre vie d'actif est important, plus vous pouvez consacrer une part substantielle aux placements boursiers. Risqués et volatils à court terme, ils deviennent plus performants à long terme.

Même le plan d'épargne-retraite (PER) peut s'avérer un placement intéressant à dix ans de sa retraite.

Selon le sondage d'Altaprofits, un tiers des actifs déclarent cette année avoir songé à souscrire, tandis que près de deux sur dix indiquent avoir déjà sauté le pas. Dans le détail, les moins de 35 ans (49%), les employés (40%) et les foyers avec enfants (44%) sont surreprésentés parmi les « intentionnistes », alors que le PER a surtout séduit les épargnantes à la recherche de l'économie d'impôt qu'il procure. Ce produit commence à intéresser les jeunes et les plus modestes – comme quoi, la retraite est un sujet de préoccupation –, mais il ne doit pas être délaissé par les plus âgés.

Enfin, la perspective de la retraite est le moment de faire le point sur sa situation patrimoniale vis-à-vis de sa famille : qu'il s'agisse de donation ou de protection du conjoint, par exemple, cela se prépare à l'avance. ■

JOËL MORIO

ÉPARGNE

A 60 ans, quelles priorités pour votre argent?

Dans la dernière ligne droite de la vie active, il est indispensable de faire le point sur sa situation patrimoniale, afin d'anticiper au mieux la baisse de revenus

Il ne s'agit ni des baby-boomers, ni des millennials, ni de la génération Z. Les 55-60 ans ne rentrent dans aucune case. On ose à peine utiliser le terme «senior», de peur de les froisser. C'est pourtant l'appellation la plus juste puisque, selon le dictionnaire Larousse, les seniors sont les plus de 50 ans. «Les 55-60 ans sont une génération «sandwich»: leurs enfants sont grands, voire adultes, leurs parents sont en majorité encore en vie et peuvent nécessiter un accompagnement important lié au grand âge», explique la sociologue Mélissa-Asli Petit, dirigeante du bureau d'études Mixing Générations, spécialisé dans les thématiques de longévité. «Ils subissent une charge mentale liée à leurs enfants mais aussi à leurs parents, tout en devant continuer à être performants au travail alors que la société leur renvoie une image plutôt négative», ajoute-t-elle.

Côté finances personnelles, la fin de la cinquantaine correspond souvent à un tournant. «C'est l'âge auquel on termine de rembourser sa résidence principale, ce qui dégage une capacité d'épargne supplémentaire. En parallèle, les revenus professionnels sont au plus haut», explique Hervé Mercier Ythier, le président du directoire de Swiss Life Banque privée, avant de préciser que «cette séénité financière n'est qu'apparente. Car les dépenses à budgeter restent élevées, des études des enfants à l'éventuel soutien financier aux générations précédentes».

Taux de remplacement

Sans compter l'épée de Damoclès de la retraite, dont l'arrivée, dans cinq à dix ans, commence à devenir plus concrète. «Cela crée une véritable instabilité financière à un âge où la vie professionnelle se complique: l'expérience n'est pas vraiment valorisée, la société considère les plus de 60 ans comme moins adaptables au travail, alors que ce ne sont que des stéréotypes infondés sur l'âge», ajoute Mélissa-Asli Petit. C'est un fait, la cessation d'activité se traduira par une chute drastique des revenus.



MATHIEU FREAK CITY

Un indicateur permet de mesurer précisément son ampleur: le taux de remplacement, qui se calcule en rapportant la pension de retraite au revenu d'activité professionnelle. «Il varie d'une personne à l'autre, car il dépend du statut professionnel et de l'évolution du salaire durant la carrière», précise Valérie Batigne, fondatrice du cabinet de conseil Sapiendo retraite. «Il peut ainsi varier de 30% pour certains travailleurs non salariés à presque 90% pour les fonctionnaires, dont la rémunération ne comporte pas de prime», explique-t-elle. Comptez autour de 50% pour de nombreux salariés.

L'IDÉAL, POUR UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, EST D'Y SOUSCRIRE AU MOINS HUIT ANS AVANT LE DÉPART À LA RETRAITE

Pour en avoir le cœur net, il faut se rendre sur le site Info-retraite, qui retrace l'ensemble de la carrière, quel que soit l'organisme de retraite. Il affiche un montant approximatif de la pension en fonction de l'âge de départ. «Il faut le faire à partir de 50 ans, non seulement pour estimer sa future pension mais aussi pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur ou d'oubli, ce qui arrive régulièrement», précise Ludovic Herschlikovitz, directeur général du portail Retraite.com. De nombreux cabinets de conseil proposent, pour un coût compris entre 500 et 2 000 euros, de vérifier qu'un dossier

Changement de régime matrimonial, donations... zoom sur la famille

Qu'arriverait-il à mon conjoint si je disparaissais demain? Une question légitime, à laquelle le code civil apporte une réponse simple: le mariage constitue un cadre protecteur pour le conjoint survivant. A l'inverse, les personnes en union libre sont considérées comme des étrangers l'un pour l'autre. Quand bien même un concubin lègue tous ses biens par testament à sa moitié, celle-ci devrait régler 60% de droits de succession. Les couples en union libre ont donc intérêt à remédier à cette situation s'ils souhaitent protéger leur conjoint, en se mariant ou en signant un pacte civil de solidarité (pacs). «Mais attention, les partenaires d'un pacs n'ont pas la qualité d'héritiers. Il faut le prévoir dans le cadre d'un testament et, dans ce cas, le partenaire survivant sera exonéré de droits de succession, tout comme le sont les époux mariés», détaille Sacha Cohen, ingénieur patrimonial à l'UFF (Union financière de France).

Les couples mariés peuvent quant à eux s'interroger sur la pertinence de leur régime matrimonial. Certains ont opté pour la séparation de biens, permettant à chacun de conserver son patrimoine propre. Un régime protecteur durant la vie commune, mais peu avantageux au moment de la succession. A l'autre bout du spectre, la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale permet de transmettre la totalité de son patrimoine au conjoint survivant sans payer de droits de succession. «Changer de régime matrimonial est assez simple, on peut prendre une décision à 30 ans quand on se marie, changer de régime à 50 ans puis à nouveau à 70 ans quand la problématique de la succession devient plus présente», explique M^e Arlette Darmon, notaire, présidente du groupe Monassier. Et une multitude de possibilités existent pour trouver un juste équilibre entre séparation de biens et communauté, ce qui permet de s'adapter aux situations de chacun, par exemple en présence d'enfants d'un premier lit.

Il faut aussi tenir compte de l'éventualité d'un divorce, pouvant arriver à tout âge. «Il est possible de faire du sur mesure. Dans le cadre d'une séparation de biens, on peut prévoir une société d'acquêts permettant de rendre communs certains biens. Cela répond à la problématique de la transmission tout en se protégeant en cas de séparation, car ces biens ne restent pas dans la communauté en cas de divorce», poursuit Arlette Darmon.

Un nouvel abattement

Au-delà de la protection de leur moitié, l'autre préoccupation des 55-60 ans est de pouvoir aider financièrement leurs enfants, notamment lorsqu'ils achètent leur première résidence principale. Chaque parent est autorisé à donner 100 000 euros en exonération de droits à chacun de ses enfants. La donation peut porter sur tout type de bien, y compris un portefeuille de titres ou un bien immobilier. «Donner un bien portant une forte plus-value

latente permet de purger cette plus-value, et donc d'éviter son imposition», précise Sybille de Montgolfier, ingénierie patrimoniale senior chez Swiss Life Banque privée. L'enfant bénéficiaire de la donation peut ensuite vendre le portefeuille-titres ou le bien immobilier pour, par exemple, se constituer un apport afin d'acquérir sa résidence principale.

Il est également possible de donner 31 865 euros à chacun de ses enfants majeurs, à condition d'avoir moins de 80 ans. Cette fois, la donation doit porter sur une somme d'argent. Ces abattements se reconstituent tous les quinze ans. On peut donc donner une première fois à 55 ou 60 ans, puis une seconde fois à 70 ou 75 ans. A noter, la loi de finances pour 2025 a par ailleurs créé un nouvel abattement pour les dons familiaux, de 100 000 euros, jusqu'au 31 décembre 2026, pour financer l'achat ou la construction d'un bien immobilier neuf. ■

A. LA.

est complet et de donner des pistes pour optimiser la fin de carrière. «Il s'agit notamment d'étudier quel est l'âge idéal de départ à la retraite en fonction de la pension, mais aussi de sa situation personnelle et de celle de son conjoint, peut-être lui-même déjà à la retraite», ajoute Valérie Batigne.

Cette prise de conscience permet aussi de revoir son effort d'épargne en fonction de ses futurs besoins. Pour certains, l'urgence est de se constituer un patrimoine dans lequel ils pourront puiser ou tirer des revenus une fois à la retraite. Au-delà de l'épargne de précaution, placée sur des livrets réglementés destinés à faire face aux imprévus, il n'est pas trop tard, même à 60 ans, pour ouvrir un contrat d'assurance-vie. L'idéal est d'y souscrire au moins huit ans avant la date à laquelle on cessera de travailler. «Il sera alors possible de puiser dans cette enveloppe pour compléter sa pension de retraite dans de bonnes conditions fiscales», explique Alexis Trigaut, directeur commercial vie et retraite chez Corum L'Epargne. En effet, en cas de retrait après huit ans, les gains bénéficient d'un abattement de 4 600 euros pour un célibataire et de 9 200 euros pour un couple.

«Gestion diversifiée»

Par ailleurs, la fiscalité en cas de succession dépend de l'âge auquel l'épargnant a alimenté son contrat: les versements réalisés avant ses 70 ans bénéficient, à son décès, d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire. «Il est intéressant d'ouvrir un contrat à la soixantaine si cela n'a pas encore été fait, car l'assurance-vie coche toutes les cases: elle n'est pas plafonnée, permet une gestion diversifiée, elle reste disponible en cas de besoin d'un complément de revenu, par exemple, et répond à la problématique de la transmission», résume Sybille de Montgolfier, ingénierie patrimoniale senior chez Swiss Life Banque privée.

A 55 ou 60 ans, certains épargnent ont déjà accumulé un patrimoine important, à la fois grâce à leurs revenus professionnels et/ou en raison d'un héritage. L'urgence consiste, pour eux, à vérifier que la répartition de leur patrimoine répond bien à la problématique de la retraite. Certains se retrouvent à la tête d'un patrimoine immobilier locatif important car la pierre reste, dans l'inconscient collectif, la meilleure solution pour financer sa retraite. «Mais, à 60 ans, leur taux d'imposition est très élevé car ils ne bénéficient plus des parts fiscales de leurs enfants désormais indépendants. Les loyers perçus subissent donc au minimum 47,5% d'imposition, voire plus, en fonction de la tranche marginale d'imposition», explique Guillaume Eyssette, fondateur du cabinet de gestion de patrimoine Gefinéo. C'est l'occasion de reléguer à d'éventuels arbitrages.

«Il faut une allocation d'actifs équilibrée, ce n'est pas le cas si la pierre représente 80% de votre patrimoine total. Dans ce cas, on peut envisager de vendre les biens locatifs les moins rentables pour se repositionner vers l'assurance-vie, plus liquide et moins imposée», explique Sacha Cohen, ingénierie patrimonial à l'Union financière de France UFF. Ou encore vers l'épargne-retraite, peu liquide, mais procurant un avantage fiscal à l'entrée. ■

AGNÈS LAMBERT

« Il n'est pas trop tard pour ouvrir ou alimenter un PER »

L'avantage fiscal à l'entrée du plan d'épargne-retraite est attractif pour les contribuables des tranches les plus élevées du barème de l'impôt sur le revenu

Le plan d'épargne-retraite (PER) est l'enveloppe spécifiquement réservée à la préparation de la retraite. L'épargnant y verse de l'argent, régulièrement ou non, celui-ci fructifie, puis, le moment venu, l'épargne est récupérée, sous forme de rente ou de capital. Idéal pour compenser la perte de revenus liée à la cessation d'activité.

« A 55 ou 60 ans, il n'est pas trop tard pour ouvrir ou alimenter un PER, même s'il est recommandé de commencer à épargner pour sa retraite le plus tôt possible », rappelle Guillaume Eyssette, fondateur du cabinet de gestion de patrimoine Gefinéo. Comme pour l'assurance-vie, l'argent est investi sur des fonds actions et obligations et sur le fonds en euros à capital garanti. L'épargnant peut gérer lui-même son allocation d'actifs ou opter pour une gestion pilotée en fonction de son profil de risque (prudent, équilibré, dynamique).

Mais, à la différence de nombreux autres placements, le PER n'est pas liquide. L'argent est bloqué jusqu'à la retraite, sauf dans quelques cas exceptionnels, parmi lesquels l'achat de la résidence principale. Cette contrainte forte est compensée par un atout de taille : l'épargnant bénéficie d'un avantage fiscal à l'entrée, ses versements étant déductibles de ses

revenus. Or, entre 50 et 60 ans, les épargnantes sont bien installées dans leur carrière, avec un taux d'imposition élevé, d'autant qu'ils ne bénéficient parfois plus de la part fiscale de leurs enfants, désormais adultes. L'avantage fiscal à l'entrée du PER est donc particulièrement bienvenu pour les contribuables situés dans les tranches les plus élevées du barème de l'impôt sur le revenu, à partir de 30 %.

« Opter pour une gestion libre »

Pour les salariés, les versements sur le PER sont déductibles dans la limite de 10 % des revenus professionnels et sous certaines conditions. « Si vous n'avez pas utilisé la totalité du plafond une année, l'excédent est reportable pendant trois ans : il peut être intéressant d'en profiter lorsqu'on perçoit une prime exceptionnelle, afin de limiter son impo-

sition », rappelle Ludovic Herschlikovitz, directeur général du portail spécialisé Retraite.com. Idéal également pour les 55-60 ans recevant un héritage ou vendant un bien immobilier. « On peut alors alimenter son PER de façon à optimiser l'avantage fiscal, et verser l'excédent sur un contrat d'assurance-vie », explique Sacha Cohen, ingénieur patrimonial à l'Union financière de France.

Il reste à déterminer comment investir son PER pendant les dix ans, voire plus, avant la cessation d'activité. « Les services de gestion pilotée réduisent automatiquement la part investie en produits risqués à l'approche de l'année du départ à la retraite. A cinq ans, le portefeuille est déjà largement sécurisé, il comporte par exemple 50 % d'actifs à faible risque pour un profil équilibré », explique Gilles Belloir, directeur général de Placement-direct.fr. « Il est préférable d'opter pour une gestion

libre, pour continuer à investir plus longtemps en actions, car, dans la pratique, rares sont les épargnantes liquidant leur PER l'année de leur retraite », ajoute-t-il.

Rachat de trimestres

Passé 60 ans, en revanche, alimenter un PER n'est pas forcément la priorité, car il reste alors peu de temps pour faire fructifier son capital. Une autre possibilité consiste à alimenter son contrat d'assurance-vie, dont il restera possible de sortir à tout moment en cas de besoin de liquidités, tout en bénéficiant d'une fiscalité légère à la sortie (en cas de retrait après huit ans, les gains bénéficient d'un abattement de 4 600 euros pour un célibataire, le double pour un couple). Un régime plus avantageux que celui du PER, dont la sortie en capital n'échappe pas à l'imposition : la somme correspondant aux versements est imposable au barème de l'impôt sur le revenu, tandis que les plus-values sont soumises au prélèvement forfaitaire unique de 30 %. Il peut d'ailleurs être plus judicieux de réaliser des rachats sur son contrat d'assurance-vie plutôt que sur un PER pour financer ses besoins de trésorerie à l'heure de la retraite.

Au-delà des placements financiers, d'autres solutions peuvent être mises en œuvre pour préparer sa retraite. A l'approche de la date butoir, certains salariés peuvent racheter des trimestres pour atteindre le nombre nécessaire et

bénéficier d'une retraite à taux plein (172 trimestres pour les personnes nées à partir de 1965). « Cela ne concerne que les salariés auxquels il manque des trimestres à l'âge légal, car, par exemple, ils ont fait de longues études, des stages ou encore ont des années de travail incomplètes », précise Valérie Batigne, fondatrice de Sapiendo retraite. Il est possible de racheter au maximum douze trimestres, chacun coûtant entre 3 000 euros et 6 000 euros, selon les cas. « Avant de se lancer, il est important d'estimer le ratio entre le gain généré sur la pension et le coût investi pour racheter ces trimestres. Les rachats étant déductibles du revenu imposable sans plafond, l'opération sera d'autant plus importante que le contribuable se situe dans une tranche élevée du barème », ajoute Ludovic Herschlikovitz.

Autre solution, la retraite progressive ne procure pas d'avantage financier, mais elle permet de diminuer son temps de travail tout en percevant une fraction de sa pension de retraite. L'opération se traduit par un léger manque à gagner, car la retraite perçue pour le temps non travaillé ne compense pas intégralement la perte de revenu, mais cela permet une transition en douceur vers la fin d'activité. « Le dispositif est actuellement ouvert aux plus de 62 ans, et sera étendu aux plus de 60 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 », ajoute Valérie Batigne. ■

A. LA.

**AU-DELÀ
DES PLACEMENTS
FINANCIERS,
D'AUTRES
SOLUTIONS
SONT POSSIBLES,
TEILLE LA RETRAITE
PROGRESSIVE**

L'influence de l'âge sur le coût d'un emprunt immobilier

En 2021, d'après l'Insee, 62,6 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 50 à 64 ans étaient propriétaires de leur résidence principale. L'idéal serait, pour ceux-ci, d'avoir terminé de rembourser leur emprunt immobilier au moment du départ à la retraite, marqué par une inévitable baisse des revenus. Pourtant, entre les déménagements professionnels et les prix élevés au mètre carré, certains n'ont pas encore sauté le pas de la propriété. D'autres ont déjà été propriétaires et sont redevenus locataires après une séparation.

Est-il encore temps d'acheter sa résidence principale à 55 ans ou à 60 ans ? « Dans la pratique, pour des raisons de couverture d'assurance, il faut généralement avoir terminé de rembourser le crédit à 75 ans. Il est donc possible d'emprunter sur quinze à vingt ans maximum quand on a 55 ans ou 60 ans », explique Caroline Pasquereau, directrice marketing et communication d'Empruntis. Chez ce courtier, les plus de 50 ans représentent 6 % des dossiers financés sur les douze derniers mois.

Autre difficulté, « les banques tiennent compte de la baisse des revenus une fois à la retraite pour évaluer la mensualité maximum envisageable, donc le montant finançable », précise Caroline Arnould, directrice générale de Capi. Il faut donc parfois augmenter l'apport pour atteindre le budget total souhaité. « Attention, vider son assurance-vie pour payer cash l'intégralité ou une grande partie de sa résidence principale n'est pas un bon calcul », met en garde Sandrine Allonier, porte-parole de Vousfinancer.com. Il est préférable, selon elle, de maximiser la part financée à crédit. « En cas de décès prématuré, l'assurance

emprunteur prend le relais pour régler le capital restant dû. Les héritiers reçoivent donc le bien immobilier et l'épargne accumulée par le défunt », poursuit-elle. En cas de paiement cash, les enfants héritent certes du bien, mais les placements financiers sont quant à eux réduits puisqu'ils ont été vendus pour financer l'achat.

Un écart colossal
Côté taux, les barèmes des banques ne tiennent pas en général pas compte de l'âge de l'emprunteur. « Mais les 55-60 ans sont moins bien placés pour négocier que les jeunes, car ils sont déjà multibancarisés et bien équipés en produits et services bancaires. Ils représentent moins de potentiel pour la banque », ajoute Sandrine Allonier. L'âge influence en revanche massivement le coût de l'assurance emprunteur. Lorsqu'elle est souscrite auprès de la banque octroyant le prêt, il faut compter entre 0,50 % et 0,80 % du montant du prêt à 55 ans, et jusqu'à plus de 1 % à 61 ans. Un écart colossal avec les plus jeunes, puisque les moins de 45 ans se voient généralement proposer un taux d'assurance de prêt immobilier à 0,30 %.

« Contrairement à une idée reçue, la délégation d'assurance permet de faire des économies à tout âge, pas seulement pour les jeunes », précise Astrid Cousin, porte-parole de Magnolia.fr, courtier spécialisé dans l'assurance de prêt. Selon ses calculs, souscrire l'assurance ailleurs que dans sa banque permet de réduire sensiblement le taux : un non-fumeur empruntant 250 000 euros sur quinze ans peut trouver une assurance à 0,44 % si l'il a 55 ans ou à 0,48 % à 60 ans. A la clé, 10 000 euros d'économies sur le coût de l'assurance par rapport à celle souscrite auprès d'une banque. ■

**Du 1^{er} avril au 30 juin 2025,
profitez de 0 % de frais sur versements
vers tous les supports d'investissement**

pour les contrats RES⁽¹⁾, RES Multisupport⁽²⁾, RES Capitalisation⁽³⁾ et RES Capi⁽⁴⁾.

Offre soumise à conditions⁽⁵⁾.

Pour rappel, il existe un risque de perte en capital sur les supports en unités de compte⁽⁶⁾.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller :

3233 Service gratuit + prix appel

macsf.fr

En savoir plus :



Ensemble, prenons soin de demain

PUBLICITÉ

(1) RES est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative libellé en euros souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite.
(2) RES Multisupport est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte, souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite.
(3) RES Capitalisation est un contrat de capitalisation individuel nominatif, libellé en euros et en unités de compte souscrit auprès de la MACSF épargne retraite.
(4) RES Capi est un contrat de capitalisation de groupe à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite.
(5) L'offre promotionnelle épargne s'étend du 01/04/2025 au 30/06/2025. Elle porte sur tous les versements effectués, y compris les versements programmés, vers les contrats RES (hors RES individuel), RES Multisupport, RES Capitalisation et RES Capi. Les autres frais inhérents aux contrats, tels que les frais de gestion, s'appliquent conformément aux dispositions contractuelles. Au-delà du 30/06/2025, tous les frais prévus aux contrats s'appliqueront.
(6) L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La description et le fonctionnement des supports en unités de compte sont détaillés dans les Documents d'Informations Clés (DIC) ou la note d'information, disponibles sur la page Supports financiers du site macsf.fr.
MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - SAM - Entreprise régie par le Code des assurances - MACSF épargne retraite - Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 403 071 095 - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 60300 - 92919 LA DÉFENSE CEDEX - FRANCE.

Une maison déjà inondée à plusieurs reprises, que les propriétaires ne pourraient plus assurer ; des quartiers desquels les assureurs se retireraient en raison du recul du trait de côte ou de sécheresses à répétition... Ces scénarios ne sont pas encore d'actualité en France, mais ils ne sont pas si éloignés de la réalité. Les sinistres liés au changement climatique sont plus fréquents ces dernières années et remettent en cause l'équilibre du système assurantiel à moyen et long termes. «Les événements climatiques exceptionnels deviennent fréquents, les coûts vont exploser dans les années à venir, les assurances ne vont plus pouvoir suivre», confirme Eric Houdet, fondateur de Homapi, qui met en place des outils de prédiction des risques naturels.

Pour la seule année 2024, la liste est longue : inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais, cyclones dans les îles d'outre-mer, tempêtes Kirk, dans l'ouest, et Leslie, dans l'est de l'Hexagone, ainsi que les épisodes cévenol et méditerranéen, à l'automne. France Assureurs, qui fédère les compagnies d'assurances, estime que le coût de ces événements naturels s'élève à 5 milliards d'euros. «L'augmentation du coût des sinistres est aussi mécanique et liée au fait que la France s'urbanise, s'enrichit, et que c'est l'un des pays les mieux assurés au monde», explique Nicolas Denis, directeur général de Crédit agricole Assurances, qui rappelle que 83 % des Français sont assurés, contre 47 % des Allemands et 39 % des Américains. «En Allemagne, le public n'est pas assuré contre les inondations», rappelle, par exemple, Olivier Moustakakis, cofondateur du comparateur en ligne Assurland. Aux Etats-Unis, les compagnies d'assurances ont annoncé leur intention de se retirer de certains territoires trop exposés, notamment en Californie et en Floride.

Une surprise passée de 12 % à 20 %
 «En France, le régime d'assurance des catastrophes naturelles, un partenariat public-privé instauré en 1982, permet d'assurer tous les Français grâce à une mutualisation obligatoire et donc très large des risques», rappelle Florence Lustman, présidente de France Assureurs. Encore faut-il que le dispositif soit à l'équilibre ! Ce n'est plus le cas depuis 2015, et les pouvoirs publics ont donc décidé d'augmenter le taux de surprise «catastrophe naturelle» au 1^{er} janvier 2025. Prélevée automatiquement sur les contrats d'assurance habitation et automobile, la surprise est passée de 12 % à 20 % pour l'assurance habitation et de 6 % à 9 % pour l'assurance automobile. Elle permet, outre l'indemnisation des sinistrés, d'abandonner le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit aussi «fonds Barnier».

Le courtier en assurances Réassurez-moi estime que les primes pourraient plus que doubler d'ici à 2050 si rien n'est fait pour maîtriser le dérèglement climatique. Une assurance habitation coûte actuellement un peu moins de 500 euros par an, «mais elle pourrait dépasser 1000 euros par an en 2050», estime Delphine Bardou, directrice générale



MARIO WAGNER

Pourra-t-on encore s'assurer demain ?

Face aux aléas climatiques et à la hausse générale des sinistres, les assureurs craignent de ne pas pouvoir tenir la cadence et misent sur la prévention

adjointe de Réassurez-moi. Par endroits, en fonction des risques, le montant pourrait être beaucoup plus élevé, avec des ménages qui renonceraient à s'assurer ou des assureurs qui n'offriront pas toutes les garanties : «Grâce aux progrès de la modélisation, les assureurs connaissent les probabilités de sinistre en fonction de l'adresse, et certains se désengagent déjà du risque inondation ou incendie à certains endroits», note Arnaud Chneiweiss, médiateur de l'assurance. En outre-mer, les assureurs ont été rebuts par les cyclones et les émeutes : «Il y a désormais moins de cinq assureurs aux Antilles», précise M. Chneiweiss.

Pour conserver une assurabilité à long terme, la Caisse centrale de réassurance,

«UNE ASSURANCE-HABITATION POURRAIT DÉPASSER 1000 EUROS PAR AN EN 2050»

Delphine Bardou, directrice générale adjointe de Réassurez-moi

qui finance les compagnies d'assurances en cas de pertes financières, a été missionnée courant 2024 afin de mettre en place un «observatoire de l'assurabilité», chargé de regrouper les informations disponibles sur ce phénomène de désengagement et de proposer des pistes de réflexion. Les assureurs misent également sur le développement de la prévention pour limiter les coûts. Il peut s'agir d'envoyer un SMS à tous les clients assurés en cas d'aléa climatique, «pour [leur] rappeler de mettre leurs voitures à l'abri en cas de grêle ou de ranger leurs meubles de jardin en cas de tempête afin d'éviter qu'ils ne s'envolent et ne cassent une baie vitrée ou des vitres», explique Mathieu Godart, directeur général des assurances-dommages chez Axa France.

Aller plus loin

Les compagnies d'assurances peuvent également donner des conseils, comme celui d'acheter des batardeaux, ces barrières anti-inondations qui permettent de limiter les dégâts. La MAIF, pour sa part, finance un diagnostic à domicile pour les assurés exposés au risque inondation et non couverts par le fonds Barnier, dans le but de limiter la vulnérabilité de leur habitat. Des travaux (pose de batardeaux, de clapets antiretours dans la tuyauterie, rehausse d'installations électriques...) peuvent être préconisés et remboursés à hauteur de 90 % de leur montant total, dans la limite de 13 500 euros et sous condition de ressources. Rappelons que ce fonds, destiné à la prévention des catastrophes naturelles, permet également de financer des travaux d'adaptation d'un logement, quelle que soit sa compagnie d'assurances. Un simulateur de l'aide envisageable est en ligne sur le site Georisques.gouv.fr.

Tous les professionnels de l'assurance s'accordent cependant pour dire qu'il faut aller plus loin dans la prévention si l'on veut que la prime catastrophe naturelle n'augmente pas de façon inconsidérée chaque année. «Les pouvoirs publics doivent veiller au strict respect des règles d'urbanisme en matière de construction dans les zones à risque, qu'il s'agisse de

zones inondables ou concernées par le recul du trait de côte. Hélas, ces principes sont encore trop souvent non respectés. Les assureurs devraient pouvoir réservé leurs engagements aux assurés qui respectent les mesures de prévention, en particulier pour les nouvelles constructions», suggère Mohamed Baccouche, PDG du comparateur d'assurances Yakoota.

Lorsque le sinistre survient, la relation entre l'assuré et sa compagnie d'assurances n'est pas toujours au beau fixe : les rapports d'expertise peuvent tarder, bloquant l'indemnisation, les experts en assurances sont parfois accusés de minimiser les dommages pour limiter les sommes perçues par l'assuré... Les pouvoirs publics ont commencé à légiférer, dans le cas de désordres survenus sur les constructions après un épisode de retrait-gonflement des argiles. Un décret du 3 décembre 2024 prévoit, en effet, que la transmission du rapport d'expertise doit se faire dans un délai maximal de quatre mois et interdit les liens capitalistiques entre experts et compagnies d'assurances.

D'autres initiatives parlementaires sont en cours pour compléter la réglementation. Plusieurs milliers d'assurés ont également été échaudés par les deux scandales qui ont récemment éclaboussé le monde de l'assurance. Première affaire : celle d'Indexia Group (SFAM, Celside Insurance, Foriou, Cyrrana, Hubside, Serena), qui proposait des assurances à l'achat de téléphones portables et d'appareils multimédias. Les assurés s'étaient vu indûment prélever des sommes représentant jusqu'à plusieurs milliers d'euros. Après une longue procédure, Sadri Fegaïer, PDG d'Indexia Group, a été condamné à seize mois de prison ferme en décembre 2024. Deuxième scandale : des clients du courtier Pilliot Assurances se sont rendu compte que la compagnie d'origine américaine n'avait pas l'autorisation d'assurer le risque automobile en France. Des flottes de poids lourds et d'autobus ont roulé sans assurance pendant plusieurs mois. Une procédure est en cours. ■

NATHALIE COULAUD

Harcèlement : les assureurs renforcent leurs offres

Demandez l'aide de son assurance en cas de harcèlement ou de cyberharcèlement, en milieu scolaire ou sur son lieu de travail, ne vient pas forcément à l'esprit des victimes. Pourtant, les compagnies d'assurances ont adapté leurs offres face à une demande croissante et proposent une aide juridique, notamment en cas d'atteinte à la réputation sur Internet, pour obtenir la suppression de contenu malveillant, un soutien scolaire à domicile ou même une aide au déménagement quand celui-ci devient indispensable.

L'assurance multirisque habitation peut couvrir une partie des sinistres, mais elle permet rarement l'indemnisation du préjudice moral et n'apporte pas d'aides spécifiques comme celle liée au dé-

ménagement. Sauf exception, pour être couvert en cas de harcèlement et de cyberharcèlement, il est donc nécessaire de souscrire un contrat à part ou de choisir une option supplémentaire. Des séances de soutien psychologique peuvent, par exemple, s'avérer nécessaires et faire l'objet d'un remboursement.

Faire retirer des contenus

Le courtier en assurances Réassurez-moi indique que les compagnies ont musclé leurs offres dans ce domaine : «60 % de nos assurances partenaires proposent une offre concernant le harcèlement et 40 % ont une option cyberharcèlement», détaille Delphine Bardou, directrice générale adjointe de l'entreprise.

Même s'il a toujours existé, le harcèlement, c'est-à-dire un comportement répété qui

consiste à infliger une pression psychologique ou physique à une personne dans le but de lui nuire, a pris une nouvelle dimension avec les réseaux sociaux. «Le harcèlement s'opérait seulement à l'école, mais les outils numériques et les réseaux sociaux font qu'il se poursuit en dehors», indique Stéphanie Coste, directeur général de la MAE, une compagnie spécialisée dans l'assurance scolaire. Sur le site Cybermalveillance.gouv.fr, on relève par ailleurs que les recherches en matière de cyberharcèlement ont augmenté de 31 % entre 2023 et 2024.

Mais faire retirer des contenus problématiques d'Internet est souvent difficile. «Lorsque cela s'avère nécessaire, nous faisons appel à une entreprise spécialisée qui est chargée de faire disparaître le contenu ou de le noyer

N. CO.



NATHAN

| T'es mondiale toi



LÉA

| son trône l'attend à
tanaland 💎

Si vous ne voyez pas
le problème,
demandez à un ado.

**Le cyberharcèlement
ne se combat pas seul.**



Scannez pour comprendre

Allianz

Avec vous de A à Z

L'assurance emprunteur n'a jamais coûté aussi peu cher

En permettant de changer d'assureur à n'importe quel moment de la vie d'un prêt, la loi Lemoine a fait chuter les prix de la couverture des crédits immobiliers. Mais la baisse ne bénéficie pas à tout le monde

Automobile, santé... Ces temps-ci, toutes les assurances augmentent. Sauf une : l'assurance emprunteur. Depuis quinze ans, les primes ne font que baisser pour cette couverture qui prend en charge le remboursement de votre prêt immobilier en cas de licenciement, d'accident, de maladie ou de décès. Le rabais atteint 40% entre 2010 et aujourd'hui, selon les calculs du cabinet Actélier. Le fruit d'une succession de mesures de libéralisation de ce marché, dont la loi Lemoine, instaurée en 2022, constitue la dernière étape.

«Avant 2010, la banque pouvait refuser votre demande de changement d'assurance emprunteur. Elle n'acceptait que si vous étiez un jeune cadre dynamique qu'elle voulait garder comme client», se souvient David Echevin, directeur général d'Actélier.

Un vent de liberté se lève en 2010, quand la loi Lagarde permet alors de choisir un autre acteur que sa banque pour assurer son prêt. Puis, en 2014, la loi Hamon autorise à changer de prestataire à tout moment au cours de l'année de la signature de l'emprunt. Les tarifs de l'assurance emprunteur commencent alors à chuter, de 20% à 41% selon les profils, constate, en 2020, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Enfin, en 2022, la loi Lemoine rend possible la présentation à son prêteur d'un nouveau contrat d'assurance à n'importe quel moment de la vie de l'emprunt. Si le nouveau niveau de garanties est équivalent à celui de l'assurance groupe qu'elle vous a préalablement fait souscrire, votre banque doit l'accepter sous dix jours.

Depuis, la dégringolade des prix s'accentue. Au Crédit agricole, l'un des deux leaders du prêt immobilier en France avec BPCE, le prix moyen de l'assurance emprunteur a reculé de 7% entre janvier 2022 et janvier 2025. Chez BoursoBank, filiale de la Société générale, on a abaissé de 50% le prix de la couverture juste avant l'entrée en vigueur de la loi Lemoine.

Le courtier Magnolia a vu le montant des primes s'affaiblir pour tous les âges et statuts entre 2020 et 2025. Un retraité qui emprunte 125 000 euros sur dix-huit ans payait presque 27 000 euros d'assurance en 2020, contre 13 000 en 2025. Les frais sont divisés par deux aussi pour ce cadre d'une quarantaine d'années, dont la créance de 200 000 euros sur vingt ans lui coûte 4 650 euros d'assurance en 2025, contre 10 000 euros cinq ans plus tôt. Enfin, un salarié de 60 ans dont le prêt de 85 000 euros sur dix ans était couvert pour 6 000 euros en 2020 s'assure pour moins de 4 000 euros aujourd'hui.

Dispense de questionnaire de santé
Seuls perdants de l'histoire : les emprunteurs du «segment Lemoine», qui contractent un prêt d'un montant inférieur à 200 000 euros qu'ils auront remboursé avant leurs 60 ans. En les dispensant, depuis 2022, de répondre à un questionnaire de santé pour s'assurer, la loi éponyme a provoqué une augmentation du prix de leur couverture de 4 à 10 euros par mois en moyenne, a évalué Magnolia. «Il est normal que les assurances facturent le risque supplémentaire», plaide Stéphane Bolelli, directeur des assurances pour le courtier Cafpi. Pourtant, les groupes interrogés ne



constatent pas vraiment de hausse des sinistres pour cette catégorie d'emprunteurs sur les trois dernières années.

Reste que tout le monde ne quitte pas son assureur : parmi ceux qui font des infidélités, les plus aisés sont surreprésentés. «Les cadres, qui pèsent moins d'un tiers des emprunteurs immobiliers, représentent 58% de ceux qui changent d'assurance de prêt. Alors que les salariés non-cadres, à l'origine de 56% des crédits, n'entreprendent que 31% des substitutions d'assurance. Peut-être sont-ils moins à l'aise que les cadres pour négocier avec leur banquier», suppose M. Bolelli. «La population qui résilie est jeune et de catégorie socioprofessionnelle supérieure, celle qui présente un bon risque pour les assureurs», abonde Yoanne Bobe, responsable de l'offre de crédit et de l'assurance emprunteur à La Banque postale. De son côté, «pour mutualiser les risques, notre banque ne peut pas proposer de tarifs très individualisés en fonction du profil», affirme M. Bobe.

Tous les assureurs groupes déplorent ainsi des déféctions importantes. Au Crédit agricole, «les résiliations sont passées de

Un retraité qui emprunte 125 000 euros sur dix-huit ans payait presque 27 000 euros d'assurance en 2020, contre 13 000 en 2025

La garantie décennale, une protection bien fragile

Un arrêt de la Cour de cassation de mars 2024 a exclu les éléments d'équipement d'un immeuble du champ d'application de cette assurance

Découvrir des malfaçons importantes et se rendre compte que l'assurance décennale de l'entreprise ne fonctionne pas : c'est qui est arrivé à Alban Pichard, qui a entamé l'importante rénovation d'une maison située en Haute-Normandie. Pour M. Pichard, dont le chantier est totalement arrêté depuis plusieurs mois, la déconvenue est lourde. «Je me suis rendu compte que l'assurance décennale de l'entreprise censée prendre en charge les problèmes de structure ne fonctionnait qu'à partir de la réception du chantier et celui-ci a été interrompu avant la fin des travaux», regrette M. Pichard, qui a entamé une procédure juridique pour essayer de débloquer la situation.

L'assurance décennale est obligatoire pour tous les professionnels du bâtiment en France afin de couvrir pendant dix ans les dommages compromettant la solidité de l'ouvrage et/ou qui le rendent

impropre à sa destination. A titre d'exemple, une maison qui ne peut pas être habitée en raison d'infiltrations d'eau entre dans le champ d'application de l'assurance décennale.

Revirement de jurisprudence
La question est plus complexe en ce qui concerne les éléments ajoutés dans la maison et qui ne font pas partie de l'ouvrage stricto sensu, comme une pompe à chaleur, un insert ou même des panneaux solaires. Jusqu'à présent, à la suite d'une jurisprudence de 2017, les tribunaux considéraient que la garantie décennale couvrait les désordres causés par ces éléments. Mais dans un revirement de jurisprudence, le 21 mars 2024, la troisième chambre civile de la Cour de cassation a estimé que ce n'était plus le cas.

Dans cette affaire, les propriétaires d'une maison avaient fait installer un insert dans leur che-

minée et un incendie s'était déclenché. Estimant que l'insert était responsable de ce sinistre, les propriétaires ont assigné l'entreprise et son assureur pour être indemnisés. «La Cour considère désormais que les éléments d'équipement qui ne constituent pas en eux-mêmes un ouvrage ne relèvent pas de la garantie décennale (...), quel que soit le degré de gravité des désordres, mais de la responsabilité contractuelle de droit commun, non soumise à l'assurance obligatoire», indique l'ordre des architectes, qui a commenté l'arrêt de la Cour de cassation. Le maître d'ouvrage (la personne qui commande et paie les travaux) devra donc apporter la preuve d'une faute commise par l'entrepreneur et ne pourra engager cette responsabilité que dans le délai de cinq ans au lieu de dix ans.

Autre difficulté pour celui-ci : s'assurer que l'entreprise a bien souscrit son assurance décennale.

Une estimation du courtier Coover, qui porte sur les artisans autoentrepreneurs, montre que 30% de ces derniers travailleraient sans garantie. Les différentes fédérations du bâtiment ne donnent pas de chiffre sur l'absence d'assurance décennale pour le reste des entreprises, mais il est vraisemblable qu'une partie d'entre elles ne soient pas assurées. L'une des raisons avancées par Coover pour expliquer cette absence d'assurance est son prix.

L'assurance est obligatoire pour tous les professionnels du bâtiment et couvre pendant dix ans les dommages compromettant la solidité d'un ouvrage

Le tarif d'une assurance décennale varie selon plusieurs critères : les activités exercées, le chiffre d'affaires de l'entreprise, ses antécédents de sinistres, l'expérience du dirigeant et de ses salariés... Elle peut atteindre plusieurs milliers – voire plusieurs dizaines de milliers – d'euros par an.

Des activités précises
Enfin, il faut avoir à l'esprit que l'assurance décennale est souscrite pour une ou plusieurs activités bien précises. «Un couvreur ou un maçon n'auront pas les mêmes qualifications qu'un peintre en bâtiment», rappelle Alexandre Kulinicz, directeur technique de SMABTP, une compagnie spécialisée dans les assurances de la construction. Si une entreprise assurée pour l'activité de peinture souhaite intervenir pour des travaux de maçonnerie, un éventuel désordre sur le chantier ne sera alors pas pris en charge.

En principe, le numéro de contrat et le nom de la compagnie d'assurances figurent sur le devis et sur la facture des travaux, mais le plus sûr est de se procurer une attestation auprès de l'artisan, permettant à la fois de vérifier quels types de travaux sont assurés et si l'artisan est bien à jour de sa cotisation au moment où le chantier démarre. Sans assurance, l'artisan peut certes accepter de venir réparer les dégâts chez son client, «mais cela "chiffre" vite, notamment en main-d'œuvre et matériaux, ce qui peut mettre en péril la viabilité de l'entreprise», complète Alexandre Kulinicz.

Enfin, rappelons que les particuliers qui réalisent des travaux eux-mêmes sont leur propre assureur. Si le bien est vendu avant les dix ans de la réalisation des travaux, ils devront prendre en charge les réparations en cas de dommages subis par leur acheteur. ■

NATHALIE COULAUD



MARIO WAGNER

140000 en cours de vie du prêt en 2021 à 330000 en 2023». Chez BNP Paribas Cardif et La Banque postale, on évoque un doublement des sorties ces quatre dernières années. Une compétition dont l'agressivité s'est accrue pendant la période de taux d'intérêt élevés, en 2022 et 2023. «Le marché des nouveaux emprunts s'est tari, certains acteurs ont alors fait du démarcage auprès des clients déjà engagés», indique Fabrice Bagne, directeur général adjoint de BNP Paribas Cardif.

«Garanties superflues»

Pour autant, les assureurs groupes conservent la plus belle part du gâteau des deux tiers de ménages français endettés pour leur logement : selon le CCSF, en 2023, les bancassureurs se sont en effet arrogé 77% du marché. Notamment parce que ces acteurs qui se rémunèrent peu sur les crédits à taux fixes défendent ardemment leur position sur ce segment plus rémunérateur.

«Nous négocions avec ceux qui veulent résilier. En fonction de leur fidélité, on peut leur proposer des baisses de tarif», souligne Yoanne Bobe, de La Banque postale.

MARIO WAGNER

Quand, chez Boursobank, lorsque la conjoncture le permet, on propose automatiquement à ceux qui assurent leur prêt avec la couverture groupe de baisser leur taux de crédit.

Si les banques prêteuses conservent encore plus des deux tiers des volumes des assurances emprunteurs, «c'est aussi que certaines refusent oralement de déléguer», déduit de son côté Astrid Cousin, porte-parole du courtier Magnolia. «Où elles ajoutent des garanties superflues à leur couverture, or, comme la loi Lemoine prévoit l'équivalence des contrats, le changement d'assurance de prêt devient impossible», ajoute-t-elle.

La spécialiste voit aussi des réticences à faire jouer la concurrence chez les emprunteurs eux-mêmes : «Les jeunes ont moins de scrupules, mais la majorité des clients ont peur qu'en changeant d'assurance leur banque ne veuille plus les suivre sur un nouveau projet.» D'autres courtiers évoquent une «phobie administrative» plus intense que l'appât du gain, même pour des milliers d'euros d'économies potentielles. ■

NINA GODART

Santé : à chaque profil sa complémentaire adaptée

Si les salariés ont peu de marge de manœuvre, les travailleurs indépendants, retraités, étudiants ou sans emploi ont une grande diversité de choix

Bien choisir sa mutuelle peut vite tourner au casse-tête, et, face à l'inflation des primes, tout le monde n'a pas la même liberté d'agir. Sauf exception, les salariés bénéficient du contrat collectif de leur entreprise, qui prend en charge au moins la moitié des cotisations. Ce sont plutôt les travailleurs indépendants, les retraités, les étudiants ou les sans-emploi qui ont intérêt à réévaluer leurs garanties. Et ce, d'autant plus qu'ils peuvent changer de mutuelle à tout moment et sans pénalités, à condition que le contrat en cours ait plus d'un an.

Mais, tarifés à l'âge, les contrats individuels sont plus onéreux que les mutuelles d'entreprise qui, elles, reposent sur une meilleure mutualisation des risques. Pas étonnant, donc, que les retraités soient les premières victimes de la hausse des tarifs. «Si la prime annuelle revient à 400 euros environ pour un jeune, elle monte en flèche à 1600 euros par an pour un senior», confirme Arthur Martiano, directeur général du comparateur LeLynx.fr.

Dépenses les plus fréquentes

L'âge est contraignant, mais la composition du foyer doit influencer le choix d'une offre plutôt qu'une autre. «Il y a des moments de la vie qui impliquent de revoir sa couverture santé, comme l'arrivée d'un bébé, ou le passage de famille avec enfants à charge à couple de seniors, puis le départ à la retraite», souligne Arthur Martiano. Un déménagement appelle aussi à réexaminer ses garanties : «Les montants des primes varient d'une région à l'autre», prévient-il. Tous profils confondus, en 2024, le montant moyen des cotisations était de 552 euros à l'année en Bretagne, alors que la prime moyenne s'élevait à 683 euros en Ile-de-France et même 788 euros en Corse, d'après les chiffres de LeLynx.fr.

Au-delà de l'âge, de la composition du foyer et de la localité, il convient de lister les dépenses de santé les plus fréquentes et onéreuses. «Si vos enfants ne portent pas de lunettes ni

«Il faut revenir à un socle de garanties plus maîtrisable, le contrat sera moins cher»

FLORENCE LUSTMAN
présidente de France Assureurs

d'appareil dentaire, inutile de renforcer les garanties dans ces domaines, conseille Olivier Moustakakis, cofondateur du comparateur en ligne Assurland. Selon votre état de santé, certaines garanties peuvent être superflues.»

Le contrat responsable (dont le cahier des charges est défini par décret), par exemple, n'est pas toujours adapté aux besoins. Pourtant souscrit par 98% des assurés couverts par une complémentaire santé, selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, cette offre réglementée par les pouvoirs publics est remise en cause par les organismes dans le contexte d'augmentation des cotisations ces dernières années. «Il faut revenir à un socle plus maîtrisable. Avec moins de garanties, le contrat sera moins cher», a notamment suggéré Florence Lustman, présidente de France Assureurs, lors d'une audition devant la commission des affaires sociales du Sénat, le 2 avril.

En effet, tout assuré qui souscrit un contrat responsable est d'office couvert pour les lunettes et les prothèses dentaires ou auditives, dont le coût est presque intégralement supporté par les complémentaires. Si ces garanties sont issues de la réforme du 100% santé, qui vise à lutter contre les renoncements aux soins, l'état de santé de l'assuré ne justifie pas toujours une telle couverture. Ainsi, «un jeune célibataire en bonne santé n'a pas intérêt à souscrire une offre responsable», considère Olivier Moustakakis.

Certains organismes proposent alors d'autres contrats, non responsables. L'assureur April commercialise par exemple une formule à 33 euros par mois pour un actif de 25 ans résidant en Seine-et-Marne, qui couvre les médicaments, les honoraires médicaux, les frais hospitaliers, les lunettes, lentilles et prothèses dentaires. Mais pas l'audiologie, ce qui allège la note.

«Des contrats plus taxés»

Pour une mère célibataire de 41 ans avec un enfant de 6 ans, la Matmut propose une offre à 52 euros par mois qui rembourse les consultations médicales, les médicaments, les frais de séjour à l'hôpital, mais aussi des lunettes, prothèses dentaires et auditives en dehors du dispositif 100% santé. Néanmoins, la prise en charge de certaines dépenses requiert d'avoir souscrit le contrat depuis un an minimum.

«Attention, ces contrats non responsables sont surtout plus taxés», avertit Grégoire Caret, directeur de l'observatoire de la consommation de l'UFC-Que choisir. Ces offres sont effectivement taxées à 20,27% contre 13,27% pour les contrats responsables. En cas de préférence pour ces derniers et leur socle de garanties plus complet, Grégoire Caret recommande les offres ouvrant un accès aux réseaux de soins, comme Kalixia ou Itelis. «Ils ont le mérite de chasser un peu plus les tarifs abusifs de certains opticiens et audioprothésistes», estime-t-il. «[Le réseau] Santéclair oriente nos assurés vers des professionnels reconnus qui pratiquent des tarifs plus adaptés que d'autres pour préserver leur pouvoir d'achat», abonde Stéphane Camon, qui dirige l'offre «Ma santé» chez Allianz France. Grâce aux réseaux de soins, les complémentaires négocient les tarifs à la baisse, avec des économies significatives pouvant représenter plusieurs milliers d'euros sur certains postes.» Mieux, environ un tiers des assurés d'organismes partenaires d'un réseau bénéficient de taux de remboursement plus intéressants. ■

CAROLINE ROBIN

Comment se couvrir lors d'un séjour à l'étranger?

Sécurité sociale, complémentaire santé, carte bancaire... Selon la destination, différents types de protection sont à privilégier ou à éviter

Difficile de faire le tri parmi les différentes offres d'assurance en cas de frais médicaux à l'étranger. Pour des vacances en Europe, le premier réflexe doit être de commander la carte européenne d'assurance-maladie (CEAM) sur le site Ameli. Gratuite et valable deux ans maximum, elle offre une prise en charge de soins survenus à l'occasion de séjours temporaires dans l'Union européenne, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande, en Suisse et au Royaume-Uni. Et ce, dans les mêmes conditions que pour les assurés du pays concerné.

Un vacancier en Espagne n'aura donc rien à payer si les soins prodigués sont gratuits pour les résidents. S'il s'agit d'une prestation payante, il devra avancer les frais puis demander le remboursement sur place ou une fois de retour en France. La CEAM est aussi valable pour les frais médicaux liés à des maladies chroniques, à

une grossesse ou à un accouchement, à condition qu'ils ne soient pas programmés.

Attention, cependant, «les plafonds de prise en charge dépendent des tarifs servant de base de remboursement dans les pays. La carte ne gère pas non plus le rapatriement», prévient Olivier Moustakakis, cofondateur du comparateur en ligne Assurland. L'assuré n'est donc pas à l'abri de dépassements d'honoraires, potentiellement plus importants que ceux pratiqués en France.

Plafonds d'avance

Dans certains cas, la carte bancaire peut être un bon complément. Ce moyen de paiement est en général associé à un ensemble de garanties d'assurance et d'assistance proposées par les partenaires des banques, tels Europ Assistance ou Mondial Assistance. Les plafonds d'avance et de remboursement des soins hospitaliers immédiats sont plus ou

Pour ceux qui partent plusieurs fois par an, une assurance multivoyage annuelle peut être intéressante

moins élevés : 11000 euros maximum pour les Visa et MasterCard classiques, jusqu'à 155 000 euros pour les cartes Gold – une fois les parts de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé déduites.

Gare aux subtilités : «Il faut avoir payé le voyage avec la carte pour bien avoir droit à l'assurance», prévient Francine Abgrall, directrice de la ligne métier voyage chez Europ Assistance France. Qui plus est, «ces garanties ne sont valables que pour les séjours de moins de quatre-vingt-dix jours. Les soins dentaires, ou liés aux maladies

chroniques ou aux blessures survenues dans la pratique de sports extrêmes ne sont généralement pas couverts», complète Olivier Moustakakis.

Mais les cartes bancaires ne suffisent pas toujours. «Aux Etats-Unis, la facture monte vite, vous pouvez devoir 300 000 dollars [près de 260 000 euros] après une courte hospitalisation, insiste le cofondateur d'Assurland. Mieux vaut souscrire une assurance voyage spécifique.» Mais il est alors impératif d'effectuer les démarches dans le bon ordre : «Si on prend une assurance, il faut qu'elle soit achetée en même temps que le voyage», souligne Francine Abgrall. C'est pourquoi, en général, les assurances voyages sont souscrites en tant que produit affinitaire, lors de l'achat d'un billet de train ou d'avion.

Que valent ces assurances, médicalement parlant ? Pour 5,20 euros de souscription auprès d'Allianz Travel, en réservant un

aller-retour en train Paris-Londres, les frais d'évacuation d'urgence ou de rapatriement sanitaire sont couverts, mais pas les frais médicaux.

Vigilance en cas d'annulation

Pour un aller-retour Paris-Montréal en avion avec des garanties multirisques souscrites à 84 euros, les frais médicaux sur le sol québécois sont remboursés dans la limite de 200 000 euros. Une couverture avantageuse en cas d'hospitalisation, les montants pouvant être colossaux : «On place une garantie de paiement auprès de l'établissement afin que l'assuré n'ait rien à payer sur place, puis on suit de près les facturations pour avancer les frais et faire la subrogation auprès de la Sécu et de la complémentaire santé», explique Cédric Ramaut, directeur médical chez Allianz Partners France.

Vigilance en cas d'annulation d'un voyage : les assurances sous-

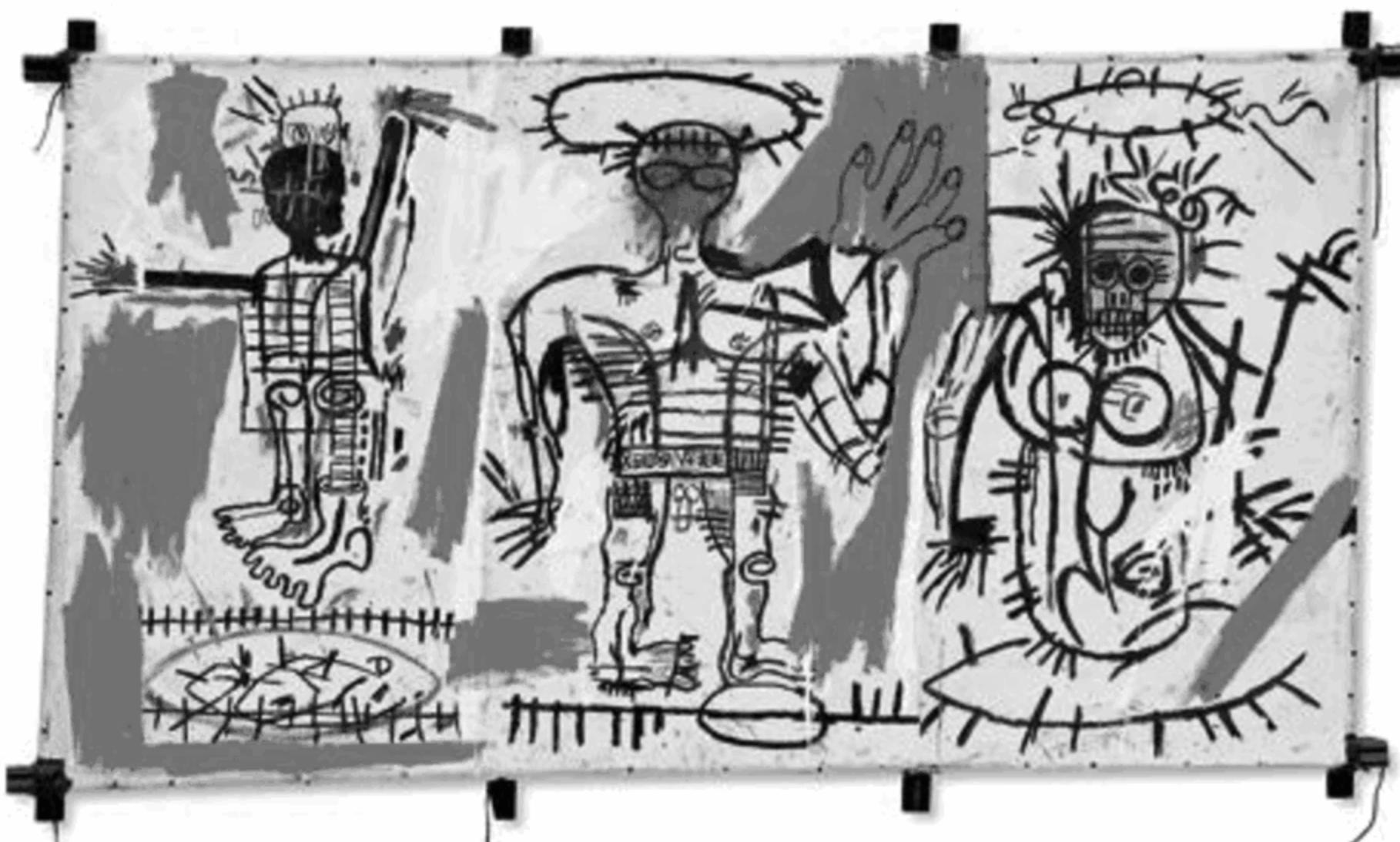
crites en affinitaire ou liées aux cartes bancaires «représentent environ 5% de [leurs] saisines», relève le médiateur de l'assurance Arnaud Chneiweiss. Si vous avez le Covid-19 et n'êtes pas en état de prendre l'avion sans nécessiter une hospitalisation, la garantie ne marchera pas systématiquement. Certaines assurances requièrent un motif d'hospitalisation pour qu'elle s'active.» Et, parfois, l'hospitalisation doit durer au moins trois jours pour que l'assurance annulation fonctionne.

Pour ceux qui partent plusieurs fois par an aux quatre coins du monde, souscrire une assurance multivoyage annuelle peut être intéressant. Vendue entre 250 et 350 euros par an, selon les options et destinations envisagées, cette assurance couvre les frais médicaux jusqu'à 300 000 euros – voire 1 million d'euros pour les contrats très haut de gamme. ■

CA. R.



En mai ont été vendus par Christie's, à New York: «Miss January» (à gauche), de Marlene Dumas, adjugé 13,6 millions de dollars; une version de «L'Empire des lumières» (ci-contre), de René Magritte, 34,9 millions de dollars; et «Baby Boom», de Jean-Michel Basquiat, 23,4 millions de dollars. CHRISTIE'S



L'art moderne et contemporain toujours essoufflé

/ MARCHÉ DE L'ART / La baisse amorcée en 2023 s'accentue. En témoigne la vente fleuve organisée en mai par Sotheby's, qui a totalisé 186 millions de dollars, soit 20 % de moins que l'année précédente

C'est un rituel bien huilé. En mai, comme chaque année, le monde de l'art prend le pouls du marché de l'art moderne et contemporain lors des ventes aux enchères de New York, un mois avant la prestigieuse foire de Bâle, dont la prochaine édition se tient du 19 au 22 juin. Des centaines de millions de dollars s'échangent en quelques semaines, les records pleuvent. Cette saison, ces sessions ont singulièrement manqué d'éclat, confirmant un ralentissement généralisé.

Perceptible dès 2023, l'essoufflement s'est accentué en 2024 avec une chute de 12 % du marché, selon le dernier rapport UBS-Art Basel, publié en mars. Le secteur des ventes aux enchères, à lui seul, a dégringolé de 25 % en un an. Cette pente négative se poursuit en 2025. La vente fleuve d'art contemporain organisée en mai par Sotheby's a ainsi totalisé 186 millions de dollars (162 millions d'euros), soit 20 % de moins que celle organisée à la même époque en 2024.

Comme la Bourse ou l'immobilier, le monde de l'art a besoin de stabilité. Les guerres en Ukraine et à Gaza comme l'imprévisibilité du président américain, Donald Trump, ont tout fait de geler les affaires. Les vendeurs hésitent à se défaire de leurs trophées. Quant aux acheteurs, ils ne s'en laissent plus conter.

Le refroidissement a mis au tapis les prix de pas mal d'artistes,

et non des moindres. Prenons le cas d'Alberto Giacometti, dont la cote volait de record en record ces dernières années. En mai, Sotheby's n'a pas trouvé preneur pour sa *Grande tête mince*, proposée à 70 millions de dollars.

Un accident industriel que la maison de vente de Patrick Drahi aurait pu éviter. «D'autres fontes ont été adjugées aux enchères pour 50 millions de dollars, en 2013, et 53,2 millions de dollars, en 2010, rendant cette estimation plus qu'ambitieuse», décrypte le courtier en art moderne Thomas Seydoux. A ses yeux, la sculpture aurait trouvé preneur si le vendeur s'était montré moins gourmand en acceptant de s'aligner sur les précédentes enchères.

La revanche des femmes

Autre déconvenue, cette fois chez Christie's, avec l'un de ses lots phares, un tableau d'Andy Warhol représentant une chaise électrique, estimé à 30 millions de dollars. L'œuvre a été retirée au milieu de la vente, quand les vendeurs ont compris que personne n'était disposé à payer le prix.

Les stars de l'art contemporain aussi ont pris du plomb dans l'aile. Dans la vente de la collection de Barbara Gladstone, une galeriste très respectée, morte en juin 2024, une toile de Richard Prince, de sa célèbre série des «Nurses» représentant des infirmières aguicheuses, s'est vendue pour 3,5 millions de dollars, au tiers du prix qu'obtenait cette série voilà dix ans.

Le peintre Kerry James Marshall, emblème de la montée en puissance des artistes afro-américains, a vu ses prix chuter de 30 %. Le *New York Times* a fait remarquer qu'une de ses toiles, issue d'une série de pin-up pourtant plébiscitée, qui avait été achetée pour 5,5 millions de dollars en 2019, s'est vendue en mai pour 3,8 millions chez Christie's.

Son cadet Rashid Johnson a également vu ses prix se tasser. Une peinture s'est ainsi vendue pour 292 100 dollars chez Phillips au mois de mai. Ce n'est pas rien, mais c'est 72 % de moins que ce qu'avait payé son vendeur pour l'acquérir en 2022 – l'œuvre avait alors été adjugée pour 816 500 dollars. Peut-on en conclure que Rashid Johnson n'a plus la cote? Pas du tout. Le site Artnet.fr rappelle ainsi que, chez Sotheby's, la même semaine, une autre œuvre de l'artiste, baptisée *Two Standing Broken Men*, s'est vendue pour 1,76 million de dollars, sur une estimation basse de 800 000 dollars.

Cette saison a surtout confirmé la revanche des femmes artistes, historiquement sous-évaluées, telles Helen Frankenthaler et Agnes Martin, ou des surréalistes, comme Remedios Varo. Côté contemporain, la palme revient à la Sud-Africaine Marlene Dumas, qui n'a pas son pareil pour saisir les tensions des corps dans un lavis lascif. *Miss January*, un portrait cru gorgé de désir, provenant de la collection Rubell, s'est ainsi vendu pour 13,6 mil-

lions de dollars chez Christie's, le 14 mai. A une échelle différente, l'Afro-Américaine Danielle McKinney, 44 ans, poursuit son ascension. Un de ses tableaux a quasiment triplé son estimation, à 70 000 dollars, pour s'adjuger finalement à près de 208 000 dollars chez Christie's.

Stabilité de certaines œuvres

Les œuvres correctement estimées ont également trouvé preneur. Une des versions de la série «L'Empire des lumières» – paysage urbain entre chien et loup de René Magritte –, ayant appartenu à Leonard Riggio, le fondateur de la chaîne de librairies Barnes & Noble, mort en août 2024, s'est vendue pour 34,9 millions de dollars. «Exactement au prix auquel elle avait été achetée deux ans plus tôt, ce qui témoigne de la stabilité des prix pour ce type d'œuvres», fait valoir Thomas Seydoux.

«Ce n'est pas tout le marché dans son ensemble qui a baissé», tient d'ailleurs à préciser Arnaud Dubois, cofondateur avec François Carbone de Matis, une plateforme d'investissement qui propose aux particuliers de mutualiser leurs fonds pour acheter des œuvres, avec une promesse de rendement de 16 %. «Le segment des œuvres à plus de 10 millions de dollars s'est contracté, mais celui entre 500 000 et 5 millions de dollars n'a pas bougé», ajoute le spécialiste, dont le fonds intervient précisément sur ce segment jugé «stable et résilient». Sa plateforme investit ainsi dans des œuvres d'Alexander Calder ou Josef Albers, dont la cote n'a pas atteint le plafond que s'est fixé la société.

Aux yeux d'Arnaud Dubois, un artiste dispose encore de marges de progression malgré des prix déjà faramineux : Jean-Michel Basquiat. En mai, les œuvres électriques du peintre américain rafflaient d'ailleurs les plus gros prix : 6,6 millions de dollars chez Phillips pour un dessin qui, selon Artnet, avait autrefois appartenu à David Bowie ; 23,4 millions de dollars pour une œuvre intitulée *Baby Boom*, chez Christie's. Chez Sotheby's, une œuvre sur papier, très colorée, disputée par plusieurs enchérisseurs, a atteint 16,4 millions de dollars. Et Arnaud Dubois d'affirmer qu'un «acheteur de 30 ans, qu'il ait 3, 30 ou 100 millions de dollars, préfère acheter Basquiat plutôt que Warhol, Rothko ou Picasso». ■

ROXANA AZIMI

Un tableau de Warhol estimé à 30 millions de dollars a été retiré au milieu de la vente, aucun acheteur n'étant disposé à payer ce prix